This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1131

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

# LORRAINE.

Tome III. — N° I.

NANCY,
A. LEPAGE, IMPRIMEUR-LIBRAIRE-ÉDITEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1852.

Soc. 2048. e. 1852

# LE PALAIS DUCAL

## DE NANCY,

PAR M. HENRI LEPAGE,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ.

## I.

## 1329-1508.

Des deux monuments dont le duc Raoul avait doté sa capitale, l'un, l'insigne église collégiale Saint-Georges (1), a été rasé jusque dans ses fondements ; l'autre, le Palais Ducal, amputé, dégradé, déshonoré, n'est plus que l'ombre de lui-même, et personne ne reconnaîtrait, dans cet édifice si déplorablement mutilé, la *triomphante maison ducale* dont parlait avec un patriotique orgueil Edmond du Boulay ; le *magnificum Palatium* qu'admirait le voyageur Jodocus Sincerus ; la résidence vraiment royale enfin, où Louis XIV et

(1) Voir ma notice sur la collégiale St-Georges, insérée au tome Ier des *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine.*

Anne d'Autriche se trouvaient plus commodément qu'au Louvre.

Il ressemble aujourd'hui à un cadavre dont on aurait détaché tous les membres et auquel il ne serait resté que le tronc. On ne voit plus rien, en effet, des bâtiments qui longeaient, d'un côté, les Cordeliers ; de l'autre, la Carrière, en s'appuyant sur Saint-Georges, et se reliaient par un vaste corps-de-logis ; rien de cette fameuse tour, merveille d'architecture, jusqu'au haut de laquelle pouvaient monter les carosses de la cour ; rien du parterre que terminait la rampe décorée de statues, chefs-d'œuvre de Drouin ; rien du jardin qui s'étalait en amphithéâtre sur le bastion des Dames, et d'où la vue se promenait sur le riant bassin de la Meurthe.

Une seule aile du Palais est encore debout ; mais la double façade de ce débris, si majestueux et si riche en souvenirs, n'a pas échappé complétement aux coups du vandalisme : elle a perdu : ici, les médaillons qui renfermaient les portraits de nos ducs ; là, la tourelle saillante dont l'empreinte se voit sur le mur ; ses énormes gargouilles, capricieuses fantaisies d'artiste, que rattachait l'une à l'autre un large cordon de pierre, maintenant brisé dans plusieurs endroits ; elle a perdu ses cheminées gracieuses, ses lucarnes avec leurs épis déchiquetés, et la crête qui surmontait le comble de sa toiture, pareille à une dentelle d'or (1).

Le Palais a subi, à l'intérieur, de non moins regrettables mutilations : la splendide salle d'Honneur, avec son riche plafond où brillaient, près du chiffre de Charles III, les croix et les alérions, emblèmes nationaux, n'existe plus ; c'est à peine si la Galerie des Cerfs, veuve de sa voûte où se mêlaient l'or et l'azur, porte quelques faibles traces des pein-

(1) Cette crête, en cuivre doré, a été, dit-on, transportée à Vienne en Autriche.

tures qu'avait rajeunies le pinceau de Bellange ; cette salle, jadis témoin de tant d'imposantes cérémonies, est devenue depuis longtemps un ignoble grenier à fourrage, tandis que les galeries inférieures sont transformées en écuries et qu'un épais badigeon couvre les belles sculptures de leurs chapiteaux.

Malgré ces dégradations dont ne sauraient trop gémir les amis des arts et des souvenirs historiques, on doit presque s'estimer heureux à la vue des portions si intéressantes du Palais qui ont eu le bonheur d'échapper comme par miracle à la destruction. D'une part, c'est l'ancien escalier de la tour de l'Horloge, resté à peu près intact, et qui conduit à la Galerie des Cerfs. Plus loin, c'est la splendide Porterie d'Antoine, type précieux et rare d'une époque qui vit s'accomplir une révolution dans l'architecture ; véritable frontispice d'une demeure princière, et bien digne de servir de passage aux cortéges pompeux qui suivaient nos ducs à leur entrée dans leur capitale ou les conduisaient à leur dernière demeure.

Derrière ce portail, rendu maintenant à sa magnificence primitive (1), se trouvent encore deux débris qui ont aussi survécu au temps et aux dévastations : c'est le porche et le vestibule qui l'avoisine, dont les voûtes ont conservé leurs clés historiées enrichies de portraits et de devises (2).

(1) Les restaurations de la Porterie, commencées en 1848, ont été terminées en 1849. C'est M. Reber, artiste alsacien, mort récemment, qui les a exécutées. Quant à la statue du duc Antoine, elle est l'œuvre de M. Giorné Viard, de St-Clément, pensionnaire du département de la Meurthe et de la ville de Nancy. L'inauguration de cette statue, sur le portail, avec le modèle en plâtre, a eu lieu pendant la 17e session du Congrès scientifique de France, qui s'est tenue à Nancy, au mois de septembre 1850.

(2) Le porche servait encore, il n'y a pas longtemps, de magasin à la ville ; le vestibule était occupé par les latrines des bureaux de la

Voilà ce qui reste de l'ancien Palais des ducs de Lorraine ;

préfecture. Ces deux locaux ont été cédés, le premier par la ville, le second par le département, au Comité du Musée historique lorrain, qui les a fait restaurer et approprier, à l'aide de fonds provenant d'une souscription nationale, et y a placé provisoirement son Musée, dont l'ouverture a été faite au public le 25 août 1851. En commémoration de cet événement, le Comité a fait graver, sur une lame de cuivre, l'inscription suivante, où sont rappelés sommairement les faits qui se rattachent à la fondation du Musée lorrain :

SOUS L'ADMINISTRATION DE MM.
A. DE SIVRY, PRÉFET DE LA MEURTHE,
LEMOINE, MAIRE DE NANCY,
ET LA DIRECTION DE MM.
CHATELAIN, MOREY ET VIVENOT, ARCHITECTES,
LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET
LE COMITÉ DU MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN,
REPRÉSENTÉS PAR
LES MEMBRES DE LEUR BUREAU, MM.
HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT,
ALEXANDRE GÉNY, VICE-PRÉSIDENT,
L'ABBÉ GUILLAUME, SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE-TRÉSORIER,
ET CH. DE SAINT-GERMAIN, SECRÉTAIRE DU COMITÉ,
ONT,
A L'AIDE D'UNE SOUSCRIPTION NATIONALE,
SOUS LES AUSPICES DU GOUVERNEMENT,
D'APRÈS L'INITIATIVE PRISE PAR MM.
J. MONET, MAIRE DE NANCY,
ET
A. BRUN, PRÉFET DE LA MEURTHE,
POUR LA CONSERVATION DES SOUVENIRS DE TOUTES LES GLOIRES
DE L'ANCIENNE LORRAINE
(MEURTHE, MEUSE, VOSGES, MOSELLE, HAUTE-MARNE),
FONDÉ CE MUSÉE,
SOLENNELLEMENT INAUGURÉ,
EN PRÉSENCE DU CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,
LE 10 SEPTEMBRE 1850,
ET DONT
LA PREMIÈRE SALLE A ÉTÉ OUVERTE AU PUBLIC
LE 25 AOUT 1851.

de cet édifice qui, au dire de Nicolas Remy (1), ne le cédait à aucun autre « en solidité de structure, commodité de logement, salubrité d'air et embellissement de tout ce que la main de l'homme y a pu apporter. » Touchant, d'un côté, à la collégiale princière de Saint-Georges ; de l'autre, à l'église funèbre des Cordeliers, il formait, avec ces deux monuments, un majestueux ensemble qui explique l'admiration dont il était l'objet. Du reste, on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur la planche de la *Pompe funèbre de Charles III*, où est représentée la façade sur la Grande-Rue avec tous ses détails d'architecture ; et sur celles où Callot et Deruet nous montrent le Palais Ducal avec ses jardins et ses bâtiments, tel qu'il était dans la première moitié du XVII^e siècle, c'est-à-dire au temps de toute sa splendeur (2).

Malgré la tradition constante et généralement admise, qui attribue au duc Raoul la fondation du Palais Ducal, je crois qu'il faut faire remonter à une époque antérieure au règne de ce prince la construction de cet édifice.

(1) *Discours des choses advenues en Lorraine, depuis le decez du duc Nicolas, jusques à celuy du duc René.* Pont-à-Mousson, par Melchior Bernard... 1605.

(2) Je parlerai plus loin de ces deux dernières gravures, qui occupent une place importante dans l'histoire du Palais Ducal.

ment de Nancy, c'est le Palais où demeurent les ducs souverains de Lorraine, autant accompli que palais qui fût en Europe, pour ce qu'il contient. *Le premier qui l'a commencé et rendu commode pour y loger, fut le duc Raoul ;* quant à ses prédécesseurs, ou ils demeuraient à Neufchâteau, ou à Amance, ou à Châtenois, et plusieurs en France pour l'ordinaire. Néanmoins quelquefois ils résidaient à Nancy, comme Theodoric (Thierry).... qui demeuroit au vieux château (1). Mais le duc Raoul fit sa résidence en ce Palais..... où Jean, son fils, et Charles II ont aussi résidé, mais principalement René II, qui.... y a établi du tout sa demeure et disposé le Palais pour lui et ses successeurs.... »

Le Mémoire auquel sont empruntées les lignes qui précèdent, n'a été écrit qu'en 1619, et ne peut être, par conséquent, considéré comme aussi digne de foi qu'un document contemporain : ce qui le prouve, c'est que, sur plusieurs points, il n'est pas d'accord avec la Chronique de Lorraine. Il me semble donc qu'il ne faut pas lui accorder une importance trop grande, et qu'en ce qui concerne Raoul, par exemple, il faut se borner à admettre que ce prince rendit le Palais « commode pour y loger. »

Quoiqu'il en soit, il paraît certain, d'après les témoignages que je viens de citer, que ce Palais, cette maison ou cet hôtel, comme on voudra l'appeler, est antérieur à l'année 1339. Il était bâti très-solidement et flanqué, par derrière, de tours dont on a trouvé les vestiges en détruisant le bastion des Dames pour former la terrasse de la Pépinière. Un mur, également flanqué de tours, partait de ce château et, tra-

(1) L'*Antiquum Palatium*, bâti sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'hôtel de la Monnaie, et dont, en 1298, Ferry III abandonna une partie aux Prêcheresses, pour y construire leur couvent.

versant l'espace occupé aujourd'hui par la Carrière, rejoignait celles de la porte Saint-Nicolas, laquelle s'élevait à l'extrémité de la Grande-Rue (1). Une enceinte pareille reliait peut-être le château à l'*Antiquum Palatium*, et complétait ainsi l'ensemble des fortifications de Nancy à cette époque.

D'après l'auteur de la *Dissertation historique*, Jean Ier et Charles II faisaient leur résidence au Palais Ducal. Cette assertion, du moins en ce qui a rapport au dernier de ces princes, est, jusqu'à un certain point, contredite par la Chronique de Lorraine. On y lit, en effet, qu'après la victoire qu'il remporta sur les Messins en 1429, Charles enferma ses prisonniers dans la Grand' Maison (le bâtiment actuel de la Monnaie), et « print sa demourance en la maison où à présent le Clerc Juré demeure. » La même Chronique, en racontant la venue de Jeanne Darc à Nancy, dit que le duc avait son écurie à l'endroit où s'élevèrent plus tard l'église et le couvent des Cordeliers : « Le Duc pour lors son ecurie estoit où les piedz deschaulx sont à présent. »

J'ignore absolument quels travaux furent faits au Palais sous les premiers successeurs de Raoul, et quelle importance avait cet édifice. Il paraît qu'il était déjà considérable ; car,

(1) *Histoire des villes Vieille et Neuve de Nancy*, par J.-J. Lionnois. Suivant cet historien, le Palais de Raoul était placé à peu près dans l'endroit où était le bastion des Dames. « Lorsqu'on a démoli ce bastion, on a trouvé les restes des cuisines dans les tours qui flanquaient ce Palais. Il est probable qu'elles étaient environnées de fossés pleins d'eau, et que c'est là la cause et l'origine de la mare où les filles et les femmes de Laxou venaient battre l'eau la première nuit des noces de nos anciens souverains. » Cette servitude, dont il n'est, du reste, fait mention dans aucun document authentique, fut, dit le même historien, abolie par Renée de Bourbon, épouse d'Antoine, en reconnaissance du bon accueil que lui avaient fait les femmes de Laxou lors de son arrivée à Nancy.

dans le récit qu'il nous a laissé des fêtes qui furent célébrées à Nancy en 1445, pour les doubles fiançailles d'Iolande d'Anjou avec Ferry de Vaudémont, et de Marguerite de Lorraine avec le roi d'Angleterre, un écrivain digne de foi (1) semble dire que ces fêtes eurent lieu au Palais, où se trouvaient réunis en grand nombre des princes, des seigneurs et de nobles dames.

D'après ce que disent d'autres écrivains, on serait tenté de croire que l'étendue du Palais ne permettait pas d'y offrir l'hospitalité aux étrangers de distinction qui visitaient la capitale de la Lorraine. Ainsi, lorsqu'en 1457, une députation de Hongrois passa par cette ville, se rendant près du roi Charles VII, on fut obligé de les loger « en la maison Pelegrin. »

Vers le même temps, cinquante chevaliers français, de la garnison de Vaucouleurs, étant venus à Nancy prendre part à un tournoi auquel ils avaient été conviés, on les logea, dit Henriquez (2), « dans la maison de Jean Perrin, où sont à présent les Cordeliers. »

Quoiqu'il en soit, le Palais Ducal s'appelait anciennement

(1) M. de Villeneuve. Je dois ajouter cependant que le savant auteur de l'*Histoire de René d'Anjou* se trompe en disant que les tournois offerts par René Ier au roi Charles VII et aux gentilshommes de France et d'Angleterre, eurent lieu sur la Carrière. Ce fut seulement sous Charles III que la Rue Neuve fut aplanie et servit aux joûtes. Jusqu'à cette époque, les combats chevaleresques se donnèrent, soit dans la cour du Palais, soit sur la place du Château, aujourd'hui la place des Dames. C'est là notamment que six des chevaliers français de la garnison de Vaucouleurs luttèrent contre six gentilshommes lorrains, auxquels resta l'honneur de cette journée. (La Chronique de Lorraine, qui raconte cette particularité, la fixe à l'année 1462.)

(2) *Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine.*

*la Court*, nom qu'il porta longtemps, et qui lui venait sans doute de sa destination même.

Le duc Nicolas étant mort subitement à son retour de France (1473), on prétendit qu'il avait été empoisonné (enherbé) par quelques-uns de ses serviteurs, et le peuple se précipita en foule dans le Palais pour punir ceux qu'il soupçonnait d'être les auteurs de ce crime. « Quant à *la Court* vindrent, dit la Chronique, ne trouverent que le pauvre Duc, qui sur son lit de camp estoit, vestu d'une longue robe de velour noire, une barette sur sa teste, des bourgettes les pieds chaussiés, une espée tout du loing de luy... »

Ce fut dans la Court que René II, après avoir prêté serment à St.-Georges, vint s'établir avec la noblesse qui l'accompagnait. « Apres la messe dicte, les seigneurs dedans furent menez, là firent grande chiere avec les seigneurs de la chevalerie l'espace de quatre jours. »

Au mois de septembre 1473, lorsque le duc de Bourgogne passa par Nancy, conduisant à Dijon le corps de son père Philippe, René « luy presentit sa Court pour luy estre logié.... sy en la Court losgié ne se vouloit, on avoit desja pour luy ou pour le duc René, prins le losgis en la maison de Vatrin Maloix, que pour lors en Lorraine estoit recepveur. Le duc Charles moult remercia du present que le duc René luy presenta; dict le duc Charles : Pour sy peu de temps qu'ay icy à demeurer, j'ay un losgis assé raisonnable, je prendray en patience... »

Deux ans après, Charles-le-Téméraire entrait en triomphateur dans ce même Palais où il avait refusé l'hospitalité du trop confiant duc de Lorraine; entouré de princes et de seigneurs, ses vassaux ou ses alliés, il y présidait les Etats du duché, et adressait à ses nouveaux sujets les promesses les plus propres à tromper leur patriotisme. « Sa personne en

la Court fut pris son logis. » Elle « estoit pour ses gens moult noblement preparée, toutes les chambres bien aornées et la cuisine bien apprestée. Le Duc et tous les plus grands dedans ladite Court fut mené à grand triomphe... Moult bien la grande salle fut preparée; deux cheminées y avoit, les fit abattre; ung grand pretoire en ladite Salle fit dresser, tous tendus de drap de soye, la chaire au milieu toute couverte de drap d'or (1)... »

Je serais porté à croire, sans cependant oser l'affirmer, que la Grande Salle dont parle la Chronique, n'est autre que la Galerie des Cerfs; on trouve, en effet, dans les comptes de cette époque, la mention d'une somme de six deniers, payée par le Cellerier de Nancy, « pour corde à pendre *la corne de serfz* qui sert de chandellier en la grant salle de la Court. »

Les officiers du duc de Bourgogne s'étaient logés dans le Palais : M. de Bièvre, gouverneur de Lorraine, se tenait dans la chambre de Parement; M. de Mohet occupait une pièce communiquant aux galeries; les tentes et pavillons de Charles-le-Téméraire étaient enfermés dans le grenier à blé « devers la Grande Salle. »

(1) On trouve la mention suivante dans le « Papier des receptes et despences des offices de passageur et celerier de Nancy » pour l'année 1475-1476 : « Fait despence de la somme de trente sept livres nuefz solz six deniers d'Artois, compté vingt patars pour livres, lesquelz il a paiés et delivrés selon le contenus des parties devisées... en une feuille de papier faisant mention des ouvraiges fais et des ouvriers qui furent mis en euvres par l'ordonnance et commandement du maistre d'ostel de monseigneur de Bourgogne pour preparer la salle où a esté tenue la journée des estas de ce pays de Lorraine en ceste ville de Nancy... »

C'est probablement dans cette même salle que René avait tenu les États au commencement de l'année 1475, pour leur faire connaître les motifs qui l'avaient engagé à déclarer la guerre au duc de Bourgogne.

Mais, comme la Court avait beaucoup souffert pendant le siége de Nancy, on fut obligé d'y faire de nombreuses réparations. On refit le tuyau de la cheminée de la chambre des Comptes, qui avait été renversé d'un coup de bombarde; on recouvrit tout à neuf le toit du petit grenier joignant la Grande Salle « pour ce que tous ce tois estoit esté desrompu par les Allemans. » Divers travaux furent exécutés en la tour devers la maison de l'argentier, à la loge derrière la cour, à l'endroit de St.-Georges ; à la fontaine, à la grande cuisine joignant la montée de la Grande Salle, à la petite salle, à la chambre du cellerier, à « l'escriptoire, » à la grande salle dessus la cuisine, à la tour de la chambre des Comptes, au beffroi derrière St.-Georges; enfin, à la chambre de Parement, dont les trois grandes verrières avaient été « desrompues (1). »

Le Palais eut encore à souffrir pendant le double siége de Nancy par les Lorrains et les Bourguignons. Aussi, lorsqu'après sa mémorable victoire sur Charles-le-Téméraire, René rentra dans sa capitale, qu'il venait de reconquérir pour la seconde fois, « en la Cour point ne peut losgier, parce qu'elle estoit toute desolée; en plusieurs lieux on avoit pris le bois pour chaulfier ceux qui en la garnison estoient. Ledict prince pour son logis eut la maison du prevost Arnoul (2). »

Il n'y demeura probablement que le temps nécessaire pour faire faire au Palais les plus urgentes réparations, et vint s'établir bientôt dans l'antique résidence de ses pères :

Dès qu'il se veit a doulx repos
En son palais et domicille,
Entre vassaulx, clers et suppostz
Fist son estat beau et facille (3).

(1) Registre précédemment cité.

(2) Chronique de Lorraine.

(3) *Cronicque abregée par petis vers huytains des Empereurs, Roys et ducz Daustrasie*, etc.

Après avoir donné ses premiers soins à la réformation de la justice et de la police, René résolut « d'agrandir et embellir ses villes de quelques signalez bastimens et edifices. Et commença par celle de Nancy, laquelle il fit premierement paver tout à neuf, puis l'accrut de ce beau Palais où ses successeurs Ducs se sont toujours losgez depuis luy (1).... »

Selon l'auteur de la *Dissertation historique*, René, « ruina ce qui étoit fait auparavant pour le bâtir superbement et avec beaucoup plus grande commodité que n'avoient fait ses predecesseurs. » D'après la Chronique de Lorraine, c'est au mois de mars 1502, que « fut commencée la noble Mason au lieu de Nancy, par l'ordonnance du bon et vaillant Roy René. » Un des motifs qui l'engagea à entreprendre ces travaux, fut, dit-on, de soulager son peuple qui avait beaucoup souffert de la famine l'année précédente.

Telles sont les notes, malheureusement bien succinctes, qui se trouvent dans nos historiens; Nicolas Remy nous apprend encore, mais sans entrer dans aucun détail à cet égard, que, du temps de René II, le Palais communiquait avec les Cordeliers et avec St-Georges : « venant aussi à remarquer la commodité qu'il y a d'aller à couvert dudict Palais à l'une et à l'autre desdictes eglises. »

En l'absence d'une vue ou d'une description de la Court à cette époque, il faut se borner à cette simple mention, de laquelle il semble ressortir que le Palais embrassait alors, sur la Grande-Rue, l'espace qu'il occupe encore aujourd'hui.

Du reste, on aurait tort de prendre à la lettre le passage de la Chronique de Lorraine que je viens de rapporter: les travaux exécutés au Palais par ordre de René, ne datent pas seulement de 1502, mais remontent à l'année même où eut

(1) Nicolas Remy, ouvrage cité plus haut.

lieu la bataille de Nancy : dès le mois de février 1476, on s'occupa à faire des réparations dans l'intérieur des appartements (1), et en 1477, on travaillait au « neuf ouvrage de la Court (2). »

En 1479 et 1480, de nouvelles réparations furent faites à l'occasion de la venue de la duchesse de Lorraine à Nancy. Dans le courant des années suivantes, on fit successivement la chambre des armures de Monseigneur (1481-1482), la chambre des Comptes et du Trésor avec leurs appartenances (1488-1489), une neuve chambrette pour la Reine, auprès de sa chambre « qui tend sur les galeries de bois du jardin (1493-1494), etc. Ces travaux furent dirigés par un nommé Jean de Forge, architecte ou maître des œuvres de la ville de Nancy, puis du duché de Lorraine.

Outre ces indications sommaires, on en trouve beaucoup d'autres qui, groupées ensemble, peuvent, jusqu'à un certain point, suppléer aux détails qui nous manquent, et donner une idée de l'importance qu'avait déjà le Palais Ducal sur la fin du XV$^{e}$ siècle.

Les appartements occupés par le duc se composaient de deux chambres et d'un retrait; d'une garderobe sur la petite

(1) Un chapitre des comptes du Cellerier de Nancy est consacré à la « despence pour les refections et rentencions des chambres de l'ostel... faittes au mois de febvrier, mars, etc , mil iiij$^{e}$ soixante et seize. » A dater de cette époque, les registres du Cellerier continuent à renfermer des chapitres spéciaux pour la dépense faite chaque année en l'hôtel du duc, pour constructions, réparations ou entretien.

(2) Payé à Pelegrin, valet de chambre de monseigneur le duc (par mandement du 27 octobre 1477)..., c fr. (80 livres) que mondit seigneur a ordonné lui bailler pour convertir et emploier au nuefz ouvraige que mondit seigneur a ordonné faire presentement en la Cour de Nancey. (Comptes du Receveur général de Lorraine pour l'année 1476-1477).

cour; d'une autre chambre « en la tour hault, » peut-être la même que celle désignée comme étant « dans la tour dessus la vieille chapelle; » d'une cuisine de bouche « devant la fontaine de la cour; » d'une chapelle ou oratoire, que le célèbre Gérard Jacquemin, de Commercy, avait décorée de sculptures (1), et où se voyait un portrait de saint Grégoire, peint par maître Barthelémy (2); d'une armurerie ou chambre des armures, donnant sur la rue; de deux « escriptoires, » probablement des cabinets de travail, le premier sur le jardin, le second dans une autre partie du Palais, et chauffé par une petite chambre au-dessous; enfin d'une bibliothèque ou librairie, sur les rayons de laquelle, figuraient à côté des œuvres de Jean Gerson (3) et de Bocace, des Chroniques de Froissart

(1) A Gerard Jaiquemin, ymagier demeurant à Toul, pour une Nunciade avec les armes de Monseigneur qu'il a ordonné mettre sous la tablette sur l'autel de la chapelle de Monseigneur... (Comptes du Receveur général pour 1480-1481.)

Je crois devoir ajouter à cette mention la note suivante qui se trouve dans le recueil des Lettres-patentes, sous la date du 1er janvier 1486 : « Mandement sur le receveur général Antoine Varrin, portant cent cinquante escus (à raison de vingt cinq gros piece) restans de deux cens escus à quoi le Roy de Sicile avoit marchandé à Me Jacquemin l'imaigier, Me des œuvres du grand portail de l'eglise cathedrale de Toul, de faire et tailler l'image du Roy de Sicile avec ses armoyries en ouvrage eslevé et icelle asseoir audit grand portail. »

(2) Payé à maistre Berthelemy, painctre, huict florins d'or pour ung tableau où est painct St Gregoire qu'il a fait pour la chappelle du Roy... xvj fr. (Comptes du Trésorier général pour 1505-1506.) Ce maître Barthélemy est sans doute le même qu'un nommé Bartholomeus Vest, peintre allemand, qui se trouve plusieurs fois mentionné, mais sans aucun détail, dans les comptes du temps de René II.

(3) A messire Didier Tallart, qu'il avoit payé par ordonnance du Roy à maistre Jehan Grillot pour les *œuvres de maistre Jehan Gerson*, les relieure et enlumineure d'icelles, dix frans. (Comptes du Trésorier général pour 1492-1493.)

(1), des Histoires de Martii Anthoni Sabelli, et de *Strabo*, *de Situ orbis* (2), » des bibles, des bréviaires, un diurnal (3), la plupart copiés par François Elzvir (4) et Gilles du Bouchet (5), reliés par Pierre Jacobi (6), et enrichis d'enlumi-

(1) A Julien Logeart, libraire à Bar, troys florins d'or pour les *Chroniques de Froissard* et ung florin pour un autre livre de *Bocasse*. (Comptes du Trésorier général pour 1505-1506.) Le duc avait précédemment fait acheter, chez le même libraire, plusieurs « petits livres » dont on ne donne pas l'intitulé.

(2) Au même, « pour l'achapt de deux livres, assavoir *les histoires de Martii Anthoni Sabelli* et l'autre nommé *Strabo de situ orbis* xv fr. (Comptes du Trésorier général pour 1501-1502.)

(3) A Petit Jehan l'orfevre, demeurant à Nancey, la somme de dix florins d'or de Rin que le Roy luy a fait bailler pour faire des fermillons d'or à ung *diurnal* pour ledit seigneur..... xx fr. (Comptes du Trésorier général pour 1505-1506.) Une autre mention du même registre nous apprend une particularité assez curieuse : « A Petit Jehan, pour enchasser des lunettes pour le Roy, deux escuz au soleil... v fr. iiij gros. »

(4) A maistre Françoys Elzvir, escripvain, sur ce qu'il doit avoir pour faire le livre de Monseigneur, troys florins d'or... vj fr. (Comptes du Trésorier général pour 1491-1492.) Cet « écrivain » était sans sans doute venu de Provence à la cour du duc de Lorraine : « A Françoys Elzvir, que ledit seigneur Roy luy a fait donner pour s'en retourner en Prouvence, dix florins..... xviij fr. iiij gros. » (1492-1493.)

(5) A Gilles du Bouchet, escripvain, pour la parpaie du livre qu'il a fait pour le Roy, oultre iiij$^{xx}$ escus qu'il avoit receu par avant, icelluy livre contenant ciij caiers, dont il devoit avoir pour chacun cayer ung escu d'or... l fr. (Comptes du Trésorier général pour 1498-1499.)

(6) A messire Pierre Jacoby pour avoir relyé trois des livres dudit seigneur Roy, fait les lettres en l'un d'iceulx, deux florins d'or vallant iiij fr. — A messire Pierre Jacobi, prebtre, demeurant à St Nicolas, quatre florins d'or pour avoir blanchy, desgressé et relyé ung breviaire en parchemin appartenant à Monseigneur. (Comptes du Trésorier général pour 1492-1493 et 1505-1506).

nures par Jean Grillot, Pierre Garnier (1) et maître Georges (2). Des chaises de bois, sculptées par « l'imageur » Jean Crocq (3), meublaient cette bibliothèque où René passait les heures de loisir que lui laissaient les soins de l'Etat. Ce prince, on le sait, « se plaisoit grandement à la lecture, non seulement de l'histoire mais aussi des livres de Philosophie et mesme de la saincte Theologie, des questions desquelles il respondoit ès poincts les plus communs, presque aussi pertinemment que ceux qui en font profession ordinaire. Et aussi n'en estoit il peu contant et satisfaict en son esprit, ains en faisoit souvent parade, disant qu'un prince non lettré estoit un asne couronné (4).... »

Les appartements de la duchesse, ou de Madame la Jeune,

(1) A Pierre Garnier, nostre paincire, que luy estoit deu de reste sur ses gaiges qu'il a esté en nostre service, et pour enlumineure par luy faicte en une Bible en parchemin glosée, que luy avons fait enluminer, ij$^{c}$ x livres. — A troys enlumineurs de Paris qui ont prisée l'enlumineure et histoires faictes par ledit Pierre en ladite Bible, xl solz. — A messire Jacques Boucher, prebtre, demeurant à Bar, pour avoir relyé et doré nostre Bible glosée en parchemin en troys volumes, six florins, pour ce viij livres x solz. (Comptes du Trésorier général pour 1485-1486.)

(2) A Georges, enlumineur de Monseigneur, pour achetter des couleurs pour enluminer ung livre que Monseigneur fait faire, six florins d'or... xij fr. (Comptes du Trésorier général pour 1491-1492.) Cet artiste touchait alors cent francs de pension par an pour ses gages. — A Rogier de la Case, pour or, azur et aultres couleurs qu'il a délivrées à Georges, enlumineur, pour enluminer les livres du Roy, cinq ducatz... xiij fr. iiij gros. (Comptes du Trésorier général pour 1492-1493.)

(3) A Jehan Crocq, ymageur, pour avoir faictes deux chaires de boys pour le Roy, sept florins d'or... xiiij fr. (Comptes du Trésorier général pour 1495-1496.)

(4) Nicolas Remy, ouvrage précédemment cité.

comme on l'appelait, comprenaient, outre quatre chambres, dont l'une attenant à la salle de Parement, une petite chambrette « dessous la chapelle au jardin, » où elle mettait ses bagues et ses joyaux ; la chambre de ses oiseaux ; celle où elle s'occupait d'ouvrages de tapisserie avec ses dames et ses demoiselles d'honneur ; sa garde-robe, son retrait, son oratoire, sa cuisine, son garde-manger, sa panneterie, sa saucerie et son échansonnerie.

La duchesse-mère (Madame la Grande ou Madame l'Ancienne) avait aussi ses appartements séparés, ainsi que le duc de Calabre; ceux de ce dernier se composaient de deux chambres, d'une garde-robe, d'un retrait, d'un oratoire et d'une salle de billard.

Outre ces logements principaux, il y avait ceux des officiers et des domestiques : celui du héraut d'armes *Lorraine*, qui était concierge du Palais ; les chambres des maîtres d'hôtel, des chambellans, des secrétaires, des écuyers d'écurie, des dames d'honneur, du chapelain, du tapissier, etc., etc. Plus de cent cinquante personnes composaient la maison de René II (1), sans compter celles qui étaient attachées au

(1) On voit, par les comptes du Receveur général, pour 1486-1487, que la maison de René II se composait de 10 chambellans, 3 écuyers d'écurie, 2 maîtres d'hôtel, 2 écuyers tranchants, 3 échansons, 3 pannetiers, 30 gentilshommes de l'hôtel, 6 ecclésiastiques (aumôniers, chapelains, confesseurs), 2 secrétaires, 12 individus composant ce qu'on appelait *la chambre* (valets de chambre, barbiers, huissiers d'armes, apothicaires, tailleurs, pelletiers, chaussetiers, etc.), 23 officiers de panneterie, échansonnerie, cuisine, saucerie, fruiterie, etc., héraut d'armes, poursuivants, huissiers de salle, etc.; 3 chevaucheurs d'écurie, 7 fauconniers, 16 domestiques, 27 capitaine et archers de la garde.

Les gentilshommes et serviteurs du duc de Calabre étaient au nombre de 35.

Parmi les chambellans de René II, figure un gentilhomme nommé Hardouin de la Jaille, qui remplissait déjà ces fonctions en 1471. Il paraît

service des princes et des princesses, et qui presque toutes habitaient le Palais. Il fallait donc que ce dernier fût considérable, car, en dehors de ses bâtiments de service, il comprenait encore : la chambre des Comptes et celle du Trésor des Chartes (1); les chambres du Conseil ; la Grande Salle; la chambre de Parement, qui, du temps de René II, était destinée à

qu'il était spécialement chargé d'organiser les tournois qui se donnaient à la cour du duc. Une note des comptes du Trésorier général, pour 1481-1482, fait mention d'une somme de 155 francs (124 livres) payée à messire Hardouyn de la Jaille, « pour partie de la despence qu'il a faicte en faisant faire la part du combat à Nancy. Il avait offert à René II un livre sur les tournois, qui est imprimé dans Wlson de la Colombière, sous ce titre : « Advis tres-considerable et tres-curieux, touchant les combats en champ clos, presenté par Messire Hardouin de la Jaille, Chevalier, à René, duc de Lorraine et de Calabre, dans lequel plusieurs belles remarques sont faites. » (*Le Vray Theâtre d'Honneur et de Chevalerie,* etc.)

(1) Les comptes du Cellerier de Nancy, pour 1488-1489, contiennent un chapitre intitulé : « Despence pour avoir fait faire par ordonnance de Monseigneur la chambre des comptes et du tresor avec les appartenances en l'année de ce compte. » On trouve, dans ce chapitre, entre autres mentions, les suivantes : » Payé à Mengin Noyer (d'Essey) et Didier du Neufchastel, pour la marchandie faite avec eux de faire tout à neuf la vis (l'escalier) de la chambre des comptes, lxxv fr. — A eux pour l'huixerie bas (la porte d'en bas) de ladite vis à molure et à pilliers aux armes de Monseigneur, avec deux anges d'une part et d'autre, xx fr. » Le toit de l'escalier était couvert de tuiles plates venant de la tuilerie de Brichambaut ; « le pommet, » fait de feuilles de fer blanc, était surmonté d'un panon en or, aux armes du duc, peint par Jean le verrier.

Les comptes du Receveur général, pour 1481-1482, renferment la mention suivante que je crois devoir rapporter ici, parce qu'elle se rattache à l'un des artistes que je viens de nommer : « Payé à Mengin Noyer, masson, demeurant à Essey, iiij$^{xx}$ iiij fr. xj gros sur certain ouvraige qu'il a fait de l'ordonnance de Madame en une petite chapelle commencée à faire à Sainct Thiebaut devant Nancy, que madite dame avoit devotion. »

la tenue des assises (1); le jeu de paume ; de grands et de petits poêles qui servaient de lieux de réunion aux gens de l'hôtel; divers « escriptoires » ou cabinets de travail; plusieurs oratoires; la chambre de la Tour sur le jardin; le beffroi où se faisait le guet de nuit sur la muraille du jeu de paume; les salles à manger, cuisines, aumônerie, cellerie, gelinières, charbonnière; la maison et logis des lions et de leur maître, et beaucoup d'autres locaux plus ou moins importants, dont on trouve l'énumération dans les registres de comptes de la fin du XV^e siècle; j'ajouterai enfin que le Palais comprenait, dans ses dépendances, deux jardins, le petit et le grand, appelé aussi le jardin des champs, et qui communiquait à la campagne par un pont-levis placé dans une tour carrée dont la porte était garnie de créneaux.

Ces notes, bien incomplètes, ne peuvent guère servir de légende aux vues du Palais Ducal, qui nous ont été conservées, mais elles permettent de constater l'ancienne importance de cet édifice, et de repousser, comme dénuée de fondement, l'opinion de ceux qui en ont attribué la construction au duc Antoine.

A partir du commencement du XVI^e siècle, les travaux que René II avait ordonné faire au Palais, furent poussés avec plus d'activité qu'auparavant, et des sommes plus considérables y furent affectées : de 1501 à 1508, elles s'élevèrent à près de 26,000 francs qui, suivant les termes employés par le Receveur général, furent convertis « à l'ouvraige neuf de la maison du Roy à Nancey (2). »

(1) Payé à Collignon le cloweteur pour demi cent de crochetz qu'il a delivré au tapissier pour atachier la tapisserie en la chambre de parement en la venue du Roy aux assises tenues le xvij^e jour dudit mois (juin), ij gros. (Comptes du Cellerier de Nancy pour 1495-1496.)

(2) De 1501 à 1514, les comptes du Receveur général renferment

En quoi consista ce « neuf ouvrage, » qui fut continué par Antoine? Faut-il admettre, avec l'auteur de la *Dissertation*, que René fit démolir entièrement le vieux Palais pour le rebâtir superbement et avec plus de commodité? C'est ce que j'ignore et ce qu'il est difficile de préciser. Les registres où l'on pourrait trouver des documents précis à cet égard, n'existent malheureusement plus, et on en est réduit à des hypothèses plus ou moins admissibles.

J'ai précédemment nommé quelques-uns des artistes qui, dans la période dont je m'occupe, travaillèrent à embellir le Palais Ducal : il y en a d'autres que je ne dois point passer sous silence, parce que leur nom se rattache à l'histoire des arts dans notre province sous le règne de René II; tels sont les peintres Bertrand Maillet; Hugo, de Toul, qui avait « pourtraict par deux fois » les armes du duc sur le portail de la cathédrale; Bertrand, de Lunéville; Jacques Moult, à la fois peintre et « imageur; » Hanss Serranch et Hans Wachelin, artistes allemands; l'enlumineur François Bourcier,

un chapitre spécial intitulé : « Despence pour le neuf ouvraige que l'en fait presentement à Nancy. » Voici la mention du compte de 1501-1502 : « Le Receveur fait ici despence de iiij$^{m}$ (4,000) franz, xij gros pour franc, qu'il a prins par ses mains des deniers de sa recepte pour convertir à l'ouvraige neuf de la maison du Roy à Nancy et meismes des deniers des aydes de ceste année, dont il s'en fera recepte au compte desdits ouvraiges. » La même mention est répétée dans les registres suivants; je me bornerai à indiquer le montant des sommes dépensées chaque année : 1501-1502, 4,000 fr. — 1502-1503, 1,000 fr. — 1504-1505, 4,600 fr. — 1505-1506, 7,500 fr. (7,000 livres) et 600 livres. — 1506-1507, 2,500 fr. (2,000 livres). — 1507-1508, 500 fr. — 1509-1510, 800 fr. — 1510-1511, 5,000 fr. (4,000 livres) et 2,800 fr. — 1513-1514, 1,400 fr. Il manque, comme on le voit, dans cette série, les registres de 1503-1504, 1508-1509, 1511-1512, 1512-1513. Mais, pour 1511-1512, il y a un compte tout particulier, dont j'aurai bientôt occasion de parler.

qui avait été envoyé à Paris aux frais du prince pour y apprendre son art, les peintres verriers Pierre de Strasbourg, l'auteur des vitraux qui décoraient l'église des Cordeliers ; Jean, Honoré et Thouvenin, lequel refit à neuf, en 1481, la grande verrière de dessus le maître-autel des Cordeliers de Mirecourt; les fondeurs Jean Lambert, et Laurens, auquel fut confiée la « sépulture » de Ferry de Vaudémont ; les architectes Jean de Forge et Jacot de Vaucouleurs; enfin, les sculpteurs Pierre de Toul et Mansuy Gauvain ; ce dernier surtout, dont les œuvres subsistent encore, et sont l'objet de notre légitime admiration.

## II.

# 1508-1544.

J'arrive à la période la plus intéressante de l'histoire du Palais Ducal, c'est-à-dire au règne du duc Antoine. Suivant l'auteur de la *Dissertation*, ce prince « fit faire la Galerie des Cerfs avec la Porterie, et ajouter au Palais plusieurs pièces nécessaires. »

Je ne sais jusqu'à quel point la première partie de cette assertion est fondée, et il me semble qu'on a pris pour des constructions nouvelles de simples travaux de restauration et d'embellissement; il serait peut-être plus juste de dire, et je vais essayer de le démontrer, qu'Antoine fit refaire la façade du Palais sur la rue (1), décorer la Galerie des Cerfs, et enrichir de sculptures la Porterie à laquelle il a donné son nom.

Outre le passage de Nicolas Remy, que j'ai précédemment cité, et où il est dit qu'on pouvait aller à couvert de la Court à St-Georges et aux Cordeliers, une foule de notes consignées dans les registres du Cellerier et du Receveur général, établissent qu'il existait une communication entre ces trois bâtiments. Maintenant, où était cette communication? Les tribunes réservées au duc, tant aux Cordeliers qu'à St-Georges, se trouvant dans la partie supérieure de ces églises, il est plus que probable qu'on y arrivait, soit par des gale-

(1) Cette supposition pourrait être autorisée par la quantité considérable de pierres de taille employées en 1511-1512, et surtout par l'intitulé suivant d'un des chapitres du compte de cette année : « Charryaige de repoulx des fondemens des pilliers de la muraille *au loing de la rue.* »

ries, soit par des appartements situés aux étages supérieurs du palais (1).

Quelle était, d'ailleurs, cette Grande Salle où René II et Charles-le-Téméraire tinrent les Etats, et où fut passé, le 13 février 1508, l'acte relatif à l'émancipation d'Antoine (2) ? Ainsi que je l'ai dit plus haut, j'ai tout lieu de croire que cette salle était la Galerie des Cerfs, non seulement à cause de la corne de cerfs qui y servait de chandelier, mais encore à cause de sa qualification, qui s'applique parfaitement à cette vaste Galerie. D'ailleurs, aucune mention des travaux exécutés sous le duc Antoine, n'est relatif à sa construction ni aux dépenses, certainement considérables, qu'un ouvrage de cette importance eût occasionnées. J'ajouterai, toutefois, que je ne fais qu'émettre ici un doute, et non pas une affirmation (3).

(1) Il semblerait, d'après les découvertes qui ont été faites lorsque l'on a restauré le vestibule donnant sur la cour des bureaux de la préfecture, pour y établir le Musée lorrain, qu'à une époque qu'il est difficile de déterminer d'une manière bien précise, mais qui très-vraisemblablement se rapporte au règne de René II, l'aile du palais longeant la Grande-Rue, ne se prolongeait pas jusqu'à l'Eglise Saint-Georges. On a trouvé, en effet, dans le vestibule dont il vient d'être parlé, des ouvertures de portes et de fenêtres qui devaient avoir une destination quelconque, et donner sur un espace laissé vide entre le palais et la collégiale. Ce fait laisse le champ libre à une foule de conjectures. Mais il est à peu près impossible d'émettre, à cet égard, une opinion positive.

(2) Acte passé en la Grande Salle du Palais Ducal à Nancy, par les comtes, barons, chevaliers, baillis et autres nobles, les abbés, prieurs, colléges et gens d'église, ensemble les bourgeois et commun peuple du duché de Lorraine et de Bar, convoqués et assemblés, représentant les trois Etats desdits duchés, au sujet de l'émancipation d'Antoine, duc de Lorraine et de Bar. (Trésor des Chartes, lay. *Etats généraux II*, n° 61, et Cartulaire de Lorraine, *Liber omnium*.)

(3) La qualification de Grande Salle fut donnée plus tard à la salle

Quant à la Porterie, elle est déjà désignée sous ce nom en 1484 (1), mais uniquement, sans doute, parce que cette porte était l'entrée principale du Palais.

Quoiqu'il en soit, c'est bien Antoine qui peut revendiquer l'honneur d'avoir fait décorer et embellir ces deux parties si intéressantes de l'ancienne résidence de nos ducs ; il fit continuer et presser avec la plus grande activité les travaux commencés par son prédécesseur ; des ouvriers y furent occupés de jour et de nuit (2), et le Receveur général de Lorraine fut chargé de tenir des comptes particuliers des « recettes et dépenses pour les ouvrages faits en la maison de monseigneur le duc. »

Malheureusement, ces registres, où l'on trouverait des détails précieux, n'existent plus ; le seul qui nous ait été conservé est de l'année 1511-1512, et les renseignements pleins d'intérêt qu'il renferme, doivent faire regretter vivement la perte de ceux qui l'ont précédé ou suivi (3).

Des ouvrages considérables furent faits dans le courant de cette année, à en juger par l'énorme quantité de matériaux

d'Honneur, située du côté des Cordeliers, mais qui ne fut construite que sous Charles III.

(1) Les comptes du Cellerier de Nancy, pour 1484-1485, parlent d'une somme payée pour « une verge mise à la lanterne de la *Porterie* et un chandelier dedans. »

(2) Le registre des recettes et dépenses pour les ouvrages du Palais (1511-1512), fait mention d'une dépense de 6 gros « pour six petits chandelliers à mettre chandoilles pour les massons à besongner de nuyct. »

(3) Ce registre est intitulé : « Septieme compte des receptes et despences faictes par George des Moynes, receveur general de Lorraine, pour les ouvraiges faits en la maison de monseigneur le duc à Nancey depuis le premier jour de janvier mil v^c et xj jusques au dernier jour de decembre mil v^c et douze, qu'est ung an entier. »

employés : on amena à Nancy, tant des carrières de Pont-St-Vincent et de Maizières, que de celles de Flabémont, Montenoy et Bouxières-aux-Chênes, 43,371 pieds de pierres de taille ; trente marches, de la carrière de Belleville , plus vingt-six toises de pavé, aussi de pierres de taille, tirées des environs de l'Avantgarde.

Plusieurs ouvriers travaillaient, sous la direction de l'architecte Jacot de Vaucouleurs, au « parachevement du portail du corps de maison de la Grande Rue, » et à un escalier qui se faisait au canton allant au petit jardin (1). On recouvrait tout à neuf un petit toit « dessus l'église St-Georges, entre la chapelle du duc et le toit de la chambre des Comptes (2) ; » on posait des verrières aux fenêtres de la chambre des Assises (3); enfin, l'imageur Mansuy Gauvain taillait les

(1) *Journées de massons en molure, feuillaiges et autrement, assayeurs de taille, massons rencoutrans ladite taille.*

Payé par le Recepveur à maistre Jaco, maistre masson audit ouvraige, Loys Jehan et Didier et Claude, ses valetz, Thouvenin de Condé, Jehan du Boys, le Bagnelot, Arnoult de..... , Grant Jehan le Velu, Labbé, Jacob, Didier d'Essey, Jeminet, Odart, son fils, Guillaume de Brabant, Claude de Lay, Aubertin Vosgien et plusieurs autres massons pour leurs journées de la sepmaine commenssant au lundi v^e^ jour de janvier mil v^c^ et xij, qu'ils ont ouvré audit ouvraige au taillier pierre de taille, massonner, assavoir les ung quatre gros, xiij blans, iij gros, xj blans, x blans et vij blans, pour besonnier *au parachevement du portal du corp de maison de la grant rue*, et besoingner à ung vix qui se fait au quanton allant on petit jardin, et aultres ouvraiges et en plusieurs lieux en ladicte maison, 40 fr. 5 g. 12 d. — Somme des journées de massons, 3,212 fr. 6 g. et demi.

(2) Payé à Jean de Rains, couvreur d'ardoises, la somme de cent florins d'or, ij frans piece... ., pour avoir recouvert tout à neuf ung petit toict dessus l'eglise Sainct George, qui est entre la chappelle de Monseigneur et le toict de la chambre des Comptes faict en l'année mil v^c^ et dix (et autres ouvrages), 200 fr.

(3) Payé à Nicolas le verrier, de Nancey, pour deux croisiées de

gargouilles de la façade du Palais, et sculptait la statue équestre du duc Antoine (1).

verrieres qu'il a faictes es fenestres de la Chambre des Assyses venant sur la rue au loing de l'eglise Sainct George.... 5 fr. et demi.

(1) « *Autre despence à Mansuy tailleur pour avoir taillié et fait le pourtraict de Monseigneur le duc qui est à cheval sur le portal de ladicte maison.*

» Payé par ledict Receveur audict Mansuy, ymageur, pour la marchandie faicte avec lui d'avoir esté au lieu de Savonnieres en Partoys faire rayer des pierres de taille et taillié le pourtrait de Monseigneur qui est à cheval sur le portal de ladicte maison sur la grant Rue ainsy qu'il se monstre, du tout à ses fraiz.... pour ce..... lxvj fr.

» Audict Mansuy que lui ont esté ordonnez pour ses journées et despens d'aller avec les charrettons de Sainct Nicolas audict Savonnieres en allant charger lesdictes pierres par appoinctement à lui fait..... iij fr.

» Audict Mansuy la somme de xij fr. que mondict seigneur lui a fait donner pour et en recompense des perdes qu'il avoit fait en faisant ledict pourtrait et ce pour une fois.... pour ce..... xij fr.

» Audict Mansuy pour avoir fait quatre gargoilles pour mectre ez chanlettes de pieces du corps de maison joindant à la grant Rue de ladicte maison et ce des pierres de provision à raison de trois franz la piece..... xij fr.

» Payé par ledict Receveur à Symon le charreton et Jehan Wanier demeurans à Sainct Nicolas, pour avoir esté avec trois chers attallez et leurs chevaulx au lieu de Savonnieres en Partoys et amené les trois grosses pierres de taille que ledict Mansuy avoit esté rayer en la poiriere dudict lieu pour la representacion et pourtraict de mondict seigneur cy devantdicte onquel veaige ilz ont vacqué, tant allant, seiournant que retournant par sept jours entiers, et ce pour leurs journées salaires et despens, par appoinctement à eulx fait... pour ce.. x liij fr. et demi.

» A Claude Liebault, charpentier, pour l'appoinctement fait avec luy d'avoir fait une roullette de bois pour charrier et mener ladicte representacion depuis l'astelier ou les massons besongnent jusques à la porte de ladicte maison pour monter et tirer hault ladicte representacion qu'il mis et assis dessus ladicte porte avec ses gens le tout à ses despens..... v fr.

» A Jehan le sellier esperonnier pour ung mors de bride qu'il a fait et attachié les bossettes et esperon du cheval de ladicte representacion..... ix gros. »

Ces ouvrages, et beaucoup d'autres moins importants, que je ne crois pas devoir indiquer en détail, s'élevèrent à la somme de 10,053 francs 5 gros 7 deniers.

C'est donc à l'année 1512 qu'on peut, avec certitude, fixer l'achèvement de la Porterie, que de récentes restaurations, exécutées avec art et intelligence, nous permettent d'admirer dans toute sa magnificence primitive.

Cette Porterie, dont une des planches de la *Pompe funèbre de Charles III* donne une excellente représentation (1), offre un type curieux de l'architecture transitoire de l'ogive à la renaissance du XVI^e siècle. A ses ouvertures à plein cintre s'élèvent deux pieds-droits chargés d'arabesques et découpés à jour vers leurs extrémités. Dans l'intervalle qui les sépare se trouve la porte principale, au-dessus de laquelle est une niche spacieuse et profonde, à cintre légèrement surbaissé, et qui contient la statue du duc Antoine. La niche supérieure est occupée par les armes de Lorraine, sculptées dans le cadre ogival de deux tiges ornées de feuillages et richement fleuronnées au-dessus de leur jonction. Entre deux autres pieds-droits, terminés à jour comme les premiers, et au-dessous d'un fronton à demi-rosace, que surmonte encore la réunion fleuronnée de deux tiges, sont les bustes affrontés de René II et d'Antoine, sculptés en bas-

Somme de la despence à Mansuy pour la representacion dessus la porte de la maison..... cxlij fr. iij g.

Je crois avoir prouvé, dans ma notice sur Mansuy Gauvain, insérée au tome II des *Bulletins de la Société d'Archéologie*, que la statue dont il vient d'être parlé, est bien celle d'Antoine et non le portrait de René II, comme Chevrier l'a avancé, contrairement aux traditions historiques et à la vérité.

(1) La Porterie a été dessinée et lithographiée d'une manière remarquable par MM. Chatelain et Thorelle.

relief. Les détails de cette décoration, dont l'ensemble est aussi majestueux qu'élégant, présentent le fini d'une ciselure sur bois. La couronne du portail domine, de quatre mètres environ, la partie inférieure du toit. Ce portail est placé entre deux fenêtres garnies de balcons saillants, en demi-octogones, découpés en architecture flamboyante et supportés par des figures grotesques.

A côté de la Porterie se trouve une petite porte surmontée des armes de Lorraine, soutenues par deux génies; au-dessus du tympan, elle est décorée d'une tige fleuronnée, au haut de laquelle le sculpteur a représenté un singe habillé en Cordelier, et tenant des deux mains un livre ouvert. Cette représentation bizarre a donné lieu à diverses interprétations : suivant les uns, ce serait une petite vengeance de l'artiste, dont un religieux aurait critiqué le travail ; suivant Chevrier, l'auteur de cette figure serait Charles de Lorraine-Guise, qui fut évêque de Metz, archevêque de Reims et cardinal. Malheureusement, la dissertation que nous promettait sur ce sujet le très-piquant écrivain de l'*Histoire de Lorraine*, n'a jamais paru, et l'on ignore sur quelles preuves il se proposait de baser son étrange attribution (1).

(1) Voici ce que dit Chevrier dans son *Histoire de Lorraine :* « Je donnerai, dans le 9e tome, une dissertation (*) sur le singe habillé en Cordelier, qu'on voit au-dessus de la petite porte... Charles de Lorraine-Guise en est l'auteur ; ce prince est le même qui fut évêque de Metz, archevêque de Reims et cardinal.

(*) « Cette pièce aussi savante que badine (ajoute Chevrier dans une note), pourrait bien blesser la dignité d'un prince de l'église romaine, mais je dirai hardiment qu'elle ferait honneur à tout autre homme. Ruyr, chanoine de Saint-Dié, la lui dispute, et la date du XVIIe siècle sur un manuscrit trouvé à Angers. Je discuterai cet objet dans son temps. »

La dissertation annoncée par Chevrier, n'a jamais paru, et aucun passage des ouvrages de Ruyr n'a trait à cette particularité.

La petite porte dont je viens de parler acquit, du temps de Léopold, une sorte de célébrité en raison d'un épisode que je raconterai plus tard. Dans le récit qu'il fait de cet événement, Lionnois prétend que, depuis René II, les ducs de Lorraine avaient toujours entretenu un ours à leur cour, en reconnaissance du service que le canton de Berne, qui porte l'effigie de cet animal dans ses armes, rendit à ce prince en pressant les Suisses de lui porter secours contre le duc de Bourgogne. Je ne veux pas révoquer en doute l'assertion, du reste peu importante, du savant auteur de l'*Histoire de Nancy;* je dirai toutefois que rien ne la confirme. Du temps de René, il y avait, dans une partie du Palais, une sorte de ménagerie où étaient rassemblés des animaux de toute espèce, notamment une civette, un léopard, des cerfs, des lions, etc.; mais il n'est nullement fait mention de l'ours traditionnel, qui aurait dû cependant, en raison du souvenir qu'il rappelait, être l'objet de soins tout particuliers. Plus tard, et suivant un usage qui s'est conservé longtemps dans notre pays, un corbeau fut placé près de cette petite porte.

En parlant des travaux d'art faits au Palais Ducal dans les premières années du règne du duc Antoine, je ne dois point passer sous silence la corniche, en forme de cable tordu, qui reliait l'une à l'autre les gargouilles sculptées par Mansuy Gauvain. Cette corniche, qui est restée à peu près intacte le long du comble de la Galerie des Cerfs, a été coupée, en beaucoup d'endroits, dans l'aile du bâtiment qui avoisine les Cordeliers.

Je dois mentionner également, comme se rapportant à la même époque, les médaillons placés à la voûte du porche et du vestibule adjacent. Ils sont au nombre de vingt et représentent, pour la plupart, des figures bizarres. Quelques-uns renferment des portraits, notamment ceux d'Antoine et de

René Ier. A l'exception de ce dernier, autour duquel on lit les mots : RENATVS CICILIE. I. REX, tous les autres sont encadrés par la devise d'Antoine : J'ESPERE, AVOIR en lettres gothiques d'une très-belle exécution.

D'autres médaillons, dont on voit encore l'empreinte sur le mur, ornaient également la façade intérieure du Palais : ils ont été brisés, soit lorsqu'on a établi les contreforts disgracieux qui déparent cette façade; soit lorsque, en 1751, on a agrandi les fenêtres de la Galerie des Cerfs (1).

En 1513, on refit à neuf le pont de bois « derrière l'Hostel au bout du fossel la haronniere, (2) » et l'on travailla à la « charpenterie de la coiffe de la vis carrée près du logis du concierge. » A en juger d'après le plan de 1698, cette vis ou cet escalier serait celui de la tour de l'Horloge, qui subsiste encore aujourd'hui, et qui était contigu au logement du concierge, situé alors à peu près sur l'emplacement actuel de la grande porte de la Gendarmerie, à l'extrémité de la galerie qui sert de magasin à la ville.

En 1515, on répara la galerie allant du Palais aux Cordeliers, et l'on fit tout à neuf la fontaine de l'Hôtel.

L'année suivante, et sans doute à l'occasion de la venue de

(1) Cette particularité est indiquée dans une note marginale écrite sur un exemplaire de la *Notice de Lorraine*.

(2) Suivant l'auteur de la *Dissertation historique sur Nancy*, cette ville avait, outre ses deux portes (celle de la Craffe et de St-Nicolas), deux poternes, l'une dite du Vieil-Aitre, sur l'emplacement d'une partie de la rue de la Monnaie, près de la place de Grève; l'autre derrière la Court, « par où les princes sortaient par dessus un pont de bois pour s'égayer, principalement pendant la mortalité. Cette seconde a, sans doute, été détruite lorsqu'on a édifié le bastion des Dames (1556). Il y avait encore, sous le règne de Léopold, un pont de bois à l'angle flanqué dudit bastion, par lequel la Cour allait à la prairie, mais il n'y avait plus de poterne. C'est aussi en cet endroit que fut placée la porte St-Louis (construite par Louis XIII en 1635). »

Renée de Bourbon, épouse du duc Antoine, des travaux furent faits aux étuves et aux chambres des filles, près du logis du concierge; aux « chambres du logis nouvellement faites pour M. le Seneschal; » aux « vieilles galeries et cabinets d'alentour du vieil jardin; » Jean Contelesse, maître paveur de Nancy, posa huit toises et demie « de pavement de pierres de roches » derrière la grande porte entrant à l'Hôtel; Nicolas le verrier mit cinq pieds de verrières peintes à l'écurie de la duchesse et peignit ses armes « en la chambre de son écurie; » Robinet le menuisier fit un « buffet à la taille d'anticque » pour l'appartement des filles d'honneur; enfin, Hugues de la Faye, peintre du duc, décora de ses ouvrages le cabinet de Renée de Bourbon (1). Ce cabinet renfermait des « chayeres et des pourtraits » taillés par les menuisiers Jean Dallein et Antoine Philbert; et dans le petit poêle de la duchesse, était « un lit de camp taillé d'ouvrage plat et les molures étant avec l'assemblement à mode d'Italie, » sculpté par Adam le Cygne (2).

(1) *Despence pour la paincture du cabinet de ma dame.*

Payé par le Celerier à Robert Guerrart, marchant, demourant à Sainct Nicolas, pour viij^c j quarteron d'or qu'il a vendu et delivré à maistre Hugues, painctre, pour employer à paindre ledit cabinet xvij fr. x g. et demy.

A lui pour une libvre de vermillon, xij g.

Pour une libvre et v onces de blanc de plomb, viij g.

Pour une libvre de vert de terre, vj g.

Pour une libvre de pymont, xij g.

A maistre Hugues pour avoir painct une planche aux armes de Madame, ij fr.

A lui pour autre ouvraige de pattes de papier, xij g.

Pour ung cent et demy d'or, xxviij g.

A lui pour ung quarteron de sinople, iv g.

A Jehan de Rains pour la façon des lettres et croix, ij fr.

Somme, xlvj fr. iv d.

(2) Comptes du Cellerier de Nancy pour 1517-1518. On voit, par

En 1518, des ouvrages de menuiserie furent exécutés « en l'édifice que l'on fait neuf sur le demy rond du jardin devers la poterne, comme au logis de M. le grand maistre (d'hôtel). »

En 1519, une somme de plus de 5,000 livres fut affectée à la « despence faicte pour l'achevement des galleries de ma dame, pour le jardin de Monseigneur et la fontaine nouvellement faicte audit jardin (1). » Cette galerie, qui communiquait au jardin, et sur laquelle aboutissaient les appartements de la duchesse, avait environ 200 pieds de longueur et 20 de largeur. La « traverse au plus pres du toict, » était « toute de mairien et planches de sapin, les solmiers et filieres à molures. » La chambre de la princesse, située à l'extrémité de la galerie, était décorée de vitraux, portant neuf écussons à ses armes, peints par Nicolas le verrier. Ses armes étaient également figurées sur les deux panonceaux qui surmontaient le toit en ardoises de la galerie, et avaient été peintes par le verrier Honoré. Tous ces travaux furent exécutés sous la direction de l'architecte Jacob (ou Jaquot), concierge de l'hôtel.

En 1521, des ouvrages considérables furent faits aux deux jardins et à la fontaine du grand jardin (2). Ce dernier était

une note du registre précédent, que des tournois eurent lieu « on pasquis derriere l'ostel », et sur la place « dite le Chastel devant la halle. »

(1) Comptes du Trésorier général pour 1518-1519.

(2) *Despence faicte tant pour les deux jardins de l'hostel de Monseigneur, dehors et dedans, que autres ouvrages et refections necessaires en ladicte maison.*

Tel est le titre d'un chapitre des comptes du Receveur général pour 1520-1521 ; la somme totale de la dépense s'éleva à 965 livres 11 sols 8 deniers. Dans cette somme sont comprises les dépenses faites pour ouvrages de charpentiers, menuisiers, serruriers, cloutiers, etc.;

hors de l'enceinte du Palais, peut-être derrière les Cordeliers, peut-être sur l'emplacement où Christine de Danemarck fit construire plus tard le bastion des Dames.

En 1523, le duc Antoine acheta aux chanoines de St-Georges, moyennant 180 francs, une maison « seante en la neuve rue derriere les freres Mineurs, » où était le vieux jeu de paume, et y fit faire un chenil pour ses chiens. On construisit un « colombier de passeretz » derrière l'Hôtel, auprès du jardin des Champs, et un échafaud fut dressé dans la Grande Salle pour tenir les Etats et jouer des farces au Gras Temps (le carnaval).

C'est à cette époque qu'il commence à être fait mention, d'une manière précise, de la Galerie des Cerfs ou de la Grande Galerie, comme elle était également appelée.

fournitures de planches pour les treillis et berceaux ou allées du jardin, portes à ces allées; plomb pour la coiffe de la fontaine, panons posés sur cette fontaine, charpente du toit de son pavillon, construction d'une loge en planches de sapin, dressée auprès des « lysses » derrière le Palais. Parmi les mentions contenues dans ce chapitre, se trouvent les suivantes :

« Payé à maistre Claude, charpentier, demeurant à Nancy, pour la marchandie faicte avec luy d'avoir fait la charpenterie du toict dessus le pavillon de la fontaine du grant jardin, xxviij livres.

» A Jehan de Rains, maistre couvreur de l'hostel, pour avoir couvert tout à neuf d'ardoises la coiffe et toict dessus ladicte fontaine, fait toutes les plomberies d'anticailles, bestions et dorure, iiij xx xij l.

» A Jehan Loilyer de Nancy pour trois pintes d'huylle de seuruze qu'il a delivré audit Jehan de Rains pour servir aux painctures de ladicte plomberie, xvj solz.

» A maistre Jaco, consierge de ladicte maison, pour deux quartes d'huylle de noix qu'il a delivré pour servir comme dessus, xxiv s.

» A maistre Jacques, monnoyer demourant à Nancy, la somme de iiij xx xvj fr.... pour huict escussons de terre cuicte et esmaillée de diverses couleurs aux armes de Monseigneur, qu'il a faictes, myses et asseyses on grant jardin aupres d'autres escussons faiz l'an passé, lxxvj l. xvj s. »

Tandis que le « tailleur d'images » Mansuy Gauvain, et « l'imagier de terre » Jean de Sanlis, faisaient pour le duc des ouvrages qui ne nous sont pas connus, ce prince chargeait son peintre Hugues de la Faye, de décorer la Galerie des Cerfs (1).

Les mentions relatives aux travaux faits par cet artiste, établissent positivement que la galerie où ils furent exécutés, était déjà garnie de bois de cerfs, et, par conséquent, qu'elle existait antérieurement à l'année 1524. Mais, comment se fait-il qu'elle ne soit désignée sous son nom que depuis cette époque? Doit-on lui appliquer la désignation de Grande Salle, précédemment donnée à une partie du Palais, et où j'ai supposé que s'étaient tenus les Etats sous René II et sous Antoine? Je n'ose rien affirmer; je dois dire, toutefois, qu'il y avait une Grande Salle vers St-Georges, située très-probablement dans le corps-de-logis qui s'étendait de derrière la collégiale jusqu'au Rond et au jeu de paume.

Quant aux peintures que fit Hugues de la Faye, rien n'indique quels sujets elles représentaient, ni si elles couvraient les murailles et la voûte. Il est néanmoins présumable que c'était, du moins en partie, des scènes de chasse; c'est ce qui semble ressortir de mentions postérieures, que j'aurai occasion de rappeler plus tard. Je dois ajouter que, si l'on en juge par quelques traces de peintures qu'on voit encore au-

(1) Payé à maistre Hugues, painctre, la somme de cent frans pour acheter des coulleurs pour achever la gallerie que presentement Monseigneur lui a faict paindre. (Comptes du Trésorier général pour 1523-1524.)

Les comptes du Cellerier de Nancy, pour la même année, font mention de différentes sommes payées « à plusieurs charpentiers pour avoir dressé des échafauds en la grant galerie des cerfz que Monseigneur veult faire paindre; » — « à plusieurs massons pour avoir mis bas les têtes des cerfz de la grant gallerie. »

jourd'hui dans la Galerie des Cerfs, les embrasures des croisées étaient ornées d'écussons aux armes de Lorraine et de Bourbon.

On remarque également, sur le mur du fond de cette galerie, à droite en entrant, une guirlande en feuillage et une inscription, en grande partie effacée, qui était destinée à rappeler la Passion ou des épisodes de la Passion de Jésus-Christ ; on y lit, en effet, les mots suivants : QUANT.... ACCUSÉ FUST EN..... PILATE LA FAUL..... CONDEMPNE..... POUR EN LA CROIX..... PUIS PAYENS.... ET EN LA CROIX..... JESUS PLORANT ET.....

En 1526, on refit tout à neuf les plafonds du jeu de paume et on pava ce dernier de pierres de taille.

En 1527, François, le fondeur, refondit la cloche de la poterne de l'Hôtel, qui était rompue ; le menuisier Philippe de Haut posa une couche de chêne, « à tous paremens, à panneaulx et à draperie » en la garderobe auprès de la chambre de M. le Cardinal, et fit une cage de chêne à l'entrée de la porte de la Court, pour y mettre un corbeau ; enfin, Hugues de la Faye continuait à travailler à la Galerie des Cerfs (1).

L'année suivante, on fit une nouvelle fontaine dans le jardin du Palais. Elle se composait de sept gros pilliers de pierre de taille, sculptés par Jacob Menusier, de Toul, supportant un dôme couvert d'ardoises et de plomb, terminé par une lanterne vitrée, et dont les arcs doubleaux étaient décorés d'écussons armoriés. Six gargouilles en pierres de taille, faites, de même que les écussons, par l'artiste que je viens de nommer, étaient placées au-dessus des contreforts des pilliers et

(1) Payé à Me Hugues, paintre, trente florins d'or pour trois milliers d'or qu'il a fourny pour la grant galerye de Monseigneur. (Comptes du Trésorier général pour 1526-1527.)

déversaient les eaux pluviales. La pierre employée dans ce monument, dont la dépense totale s'éleva à 1,493 livres 19 sols tournois, provenait des carrières de Pont-St-Vincent, de Flabémont, de Moncel et de Vic, et le bois de charpente de la forêt de Haye. La fontaine était, en outre, ornée de six colonnes de marbre amenées de Lombardie, et que Mansuy Gauvain avait été chargé de tailler, nettoyer et polir. On avait fait construire, « en ung petit coin de la tour de derrière le logis de M. le grand maître, » une fonderie et plomberie pour mettre en table le plomb destiné à cet ouvrage (1).

La même année, marché fut passé avec Fiacre, maçon à Nancy, « pour faire ung mur devant la fouriere de l'hostel, derriere l'eglise St George, prenant au mur du jeu de palmes jusques au mur de ladicte eglise, du loing de l'alée dudict jeu de palmes. »

(1) Un chapitre des comptes du Receveur général pour 1527-1528, est intitulé : « Despence pour la nouvelle fontainne du jardin de Monseigneur ; » on y lit, entre autres, les mentions suivantes :

« Payé par le receveur à Jacobe Menusier demourant à Toul, pour la façon et tailliaige de sept chappiteaulx des gros pilliers portans le toict de ladicte fontainne, qu'il a fait et taillié des pierres de taille de provision dudit ouvraige, xiiij fr. valant xj livres iiij solz.

» A lui pour la taille et façon de six gargoulles desdites pierres de taille, qu'il a fait et taillié pour gecter les eawes à l'endroit desdits pilliers, xij fr. valant ix l. xij s.

» A lui pour la façon et taille de deux escussons armoyez qu'il a fait et taillié qui sont au dessus de deux arc doublez de ladicte fontainne, xij gros valant xvj s.

» A Mansuy, ymaigier, pour l'appoinctement fait avec lui d'avoir poly et nettoyé les six colombes que l'on a amené de Lombardie et qui sont assisses à l'entour de ladicte fontainne, ensemble les sourbasses et chappitelz, xxxvj fr. valant xxviij l. xvj s.

» A lui pour avoir taillié les deux colombes, sorbasses et chappitelz de la pierre que l'on a amené de la poiriere de Vy, les nettoyé et poly, xxviij fr. valant xxij l. viij s. »

Il ressort de cette mention que, du temps du duc Antoine, le jeu de paume était déjà sur l'emplacement qu'il occupait lors de l'incendie de 1627, et que le corps-de-logis qui reliait les bâtiments du fond de la cour du Palais à ceux de la Grande-Rue, servait, au rez-de-chaussée, de fourrière ou de bûcherie. Quant aux étages supérieurs, ils étaient occupés par la chambre des Comptes, la chambrette où se tenaient les clercs du Trésor, et par la salle St-Georges.

Dans le courant de cette même année, on fit venir de Châlons en Champagne un nommé Jean Chevallier, nattier, pour couvrir de nattes de paille la chambre de la duchesse de Lorraine.

En 1530, Mansuy Gauvain, qui était encore occupé à la fontaine du jardin, sculpta une cheminée de marbre pour le cabinet de Madame, et un charpentier refit à neuf « la porte et porterie sur le fossel, on chemin allant du jardin vers la porte la Craffe. »

J'ai dit précédemment que les représentations dramatiques avaient lieu dans la grande salle où se tenaient les Etats; quelquefois, et sans doute lorsqu'on voulait y admettre un plus grand nombre de spectateurs, on les donnait dans la cour du Palais; c'est là que le dimanche, 23 juin 1532, fut joué le *jeu de St-Job* devant le duc Antoine.

A cette époque, on fit, « en la galerie du jardin de Monseigneur, » une nouvelle fontaine dont les ouvrages de sculpture furent exécutés par Mansuy Gauvain et Jean, son fils (1).

(1) *Despence pour la neufve fontainne faicte on jardin de Monseigneur et par son ordonnance en ceste presente année.*

Le premier chapitre est intitulé : « Rayaige et charroy de pieres de jaspe tirées ez poirieres de Hincourt, Moncel, Vy et autres lieux pour employer audit ouvraige. »

Le second chapitre a pour titre : « Journées d'ymaigiers, massons,

L'année suivante, le célèbre Ligier Richier, de St-Mihiel, vint à la cour du duc de Lorraine et fit les « pourtraictures en terre » tant de ce prince que de la duchesse et de plusieurs autres personnages (1).

En 1535, des dépenses assez considérables furent faites pour « asseoir la fontaine de jaspe du jardin. » Mansuy y vacqua onze journées, et Hugues de la Faye peignit « le plomb d'alentour le pied de la colonne » de cette fontaine.

tailleurs et autres qui ont ouvré à taillier l'ouvraige de ladicte fontaine. » On y lit les mentions suivantes :

« A Jehan de Fer et Jehan Gradelet, massons demeurans à Vendeuvre, pour chacun sept journées qu'ilz avoient ouvré en la maison de Mansuy pour commencer la taille dudit ouvraige, iij fr. qui valent lvj s.

» A Mansuy, ymaigier, pour iiij$^{xx}$j journées qu'il a ouvré et vacqué à taillier, pollir et besongnier à l'ouvraige de ladicte fontaine...., lx fr. ix g. qui valent xlviij l. xij s.

« A Jehan Mansuy, son filz, pour iiij$^{xx}$ journées qu'il a vacqué à taillier, pollir et besongnier audit ouvraige...., lx fr. qui valent xlviij l. »

Différentes sommes sont payées à d'autres maçons qui avaient « taillé et besogné » avec Mansuy ; ce sont : Jean de Fer, Jean Gradelet, Jean Roselot, Cuny Bazelot, Didier Renault, Claude Chaubault et Jean de Gondreville.

« A Mansuy, ymaigier, et son filz, pour chacun v journées qu'ilz ont vacqué, ouvré et employé à dresser, asseoir et mectre ensemble ladicte fontaine en la gallerie du jardin, vj fr. ij g. — A Mansuy, Jehan, son filz, et ses compaignons, pour avoir deffaict, rosté et dessemblé ladicte fontaine, iij fr. » (Comptes du Receveur général pour 1532-1533).

(1) Payé par le celerier à Jehan de Mirecourt, menuisier, demeurant à Nancy, pour une grande layette en maniere de coffre, de xv pieds de longueur et iiij pieds de haulteur, qu'il a fait et fourny de son bois sapin à mectre les pourtraictures faictes de terre, tant de M$^{gr}$ le duc que Madame et autres faictes par maistre Liegier, ymaigier, viij fr. (Comptes du Cellerier pour 1533-1534.) — Une autre note des comptes du Trésorier général pour 1540-1541, fait mention d'une somme de 60 francs, payée « à M$^{e}$ Legier, demeurant à St-Mihiel, en consideration de quelque œuvre qu'il a fait present à Monseigneur. »

On souda avec de l'étain de Cornouaille « la plomberie de la grant vix, » et la chambre du grand escalier fut pavée de carreaux de terre plombés, jaunes et noirs (1536).

En 1537, un nommé Robert de Paris, qualifié de « prince des nattiers, » fut mandé de Reims à Nancy, pour natter la chambre de la duchesse et les cabinets du duc ; maître Hugues fit différents « ouvraiges de son mestier de paincterie » dans plusieurs appartements du Palais et « radouba » les peintures de la Galerie des Cerfs (1).

En 1538, Nicolas Graxien, verrier de l'hôtel, fit, d'après les dessins de cet artiste, une verrière « toute paincte, » de treize pieds et demi, « pour servir à un rond au bout de la galerie allant de la maison de Monseigneur jusques à l'oratoire de l'église des Frères. » Nicolas avait aussi fait deux rosaces et quatre « pièces de verrières à ymages » pour l'oratoire de la duchesse, que décoraient également des peintures de Georges ou Georgin Gresset, et un bas-relief de Mansuy Gauvain, représentant l'Apparition (2).

(1) A Me Hugues, concierge, pour couleurs et estoffes qu'il a fourny en ouvraiges de son mestier de painctre par lui faiz ez lieux cy apres : en la chambre de Madame, deux franz, en la traveur de son grant cabinet, dix frans. Pour dorer deux grandes planches de noyer ondit cabinet, dix frans. A paindre huit ymaiges de terre cuyte, douze frans. Plus à dorer et argenter de fines couleurs deux moyennes cheyeres (chaises) pour Madame, dix franz, et pour deux autres grandes cheyeres vernyes et brenyes, dix huit gros. Plus encore *pour radouber les painctures de la galerie des Cerfz*, vingt frans. (Cellerier de Nancy, 1536-37.)

(2) Je dois ajouter ici une note qui aidera à compléter ma notice sur cet artiste. Malgré les nombreux travaux qu'il avait exécutés, Mansuy Gauvain était resté pauvre ; aussi, n'ayant pas obtenu aussitôt qu'il le désirait le paiement du prix de l'ouvrage qu'il avait fait pour l'oratoire de Renée de Bourbon, il adressa à cette princesse la requête suivante : « Plaise à vostre benigne grace, souveraine dame, faire payer

Des réjouissances eurent lieu à la cour, en 1539, à l'occasion du mariage de la princesse Anne, fille d'Antoine, avec René de Châlons, prince d'Orange. Les noces avaient eu lieu à Bar; mais les jeunes époux vinrent ensuite à Nancy, où on leur fit une réception magnifique; on leur offrit le spectacle d'un tournoi et d'une « momerie (sans doute un ballet), » dont les machines furent exécutées par l'imagier Martin Crocq.

Un artiste du même nom, Claude ou Claudin Crocq, peignit, l'année suivante, le cabinet que l'on fit, de l'ordonnance du duc, derrière sa chambre, « avec une galerie (en pierres de taille) prenant audit cabinet et à la grande galerie tendant sur le jeu de paume. »

De grands préparatifs furent faits, en 1541, pour la réception de Christine de Danemarck, qui venait d'épouser François, duc de Bar, depuis duc de Lorraine sous le nom de François Ier. Un combat à pied fut donné, le soir, dans la cour du Palais, qu'on avait splendidement illuminée et garnie, dans son pourtour, de chapeaux de triomphe, retenus par des liens dorés, et d'écussons armoriés, peints par Claudin Crocq ; ce dernier avait également peint les murailles du jeu de paume, tandis que l'architecte Jean Paris, dit Thouvenin, dirigeait la construction d'une fontaine qu'on élevait devant l'échansonnerie, et dont la sculpture était

et contenter vostre tres humble subiect Mensuy Gauwain, imaigier demeurant en ce lieu de Nancy, d'ung tableau de.... (probablement l'Apparition ; le mot est à demi-couvert par une tache d'encre) qu'il a faict pour vostre oratoire, pour lequel il demande trente six frans qu'est au plus bas pris que luy est possible sans y avoir grosse perte, car le pouvre homme est endebté à plusieurs et necessiteux , et n'a argent pour subvenir à ses necessitez, à ce bon jour. Ce faisant il priera Dieu pour vous. » (Pièces justificatives des comptes du Cellerier pour 1537-1538.)

confiée à l'imagier Pierre Maret (ou des Marets), de Pont-à-Mousson (1).

Dès l'année 1542, le crépi des murs du jeu de paume étant tombé en plusieurs endroits, on fut obligé de les couvrir d'un nouvel enduit et de refaire les peintures qui avaient disparu par suite de ces réparations. Ce fut Pierre de Francheville, peintre et verrier, déjà connu par ses travaux aux Cordeliers et à St-Georges, qu'on chargea de cet ouvrage (2), ainsi que de repeindre la chambre « paincte en vert » où étaient les arbalètes du duc. On acheta près de Georges Ferry, marchand à Nancy, neuf aunes de drap vert, façon de Paris, « pour couvrir une table longue à faire un jeu de billart » pour la duchesse de Bar; enfin, une somme de 450 francs fut délivrée au peintre Claudin Crocq, pour plusieurs tableaux, dont les uns furent donnés par le duc et les autres mis au *Rond* (3).

(1) A Claude Croix, painctre de Monseigneur, et trois aultres painctres qui ont vacqué par xvj jours à paindre le jeu de paulme, xxxij fr.

A Jehan Paris dit Thouvenin, Me des œuvres, xij fr. pour ses peines et vacations d'avoir fait et assys ung pillier de pierre de taille à molures avec ung chappiteau à l'anticque, et percé ledit pillier à mectre des cors de plomb et ung goulot de fer qu'il a fourny.... pour servir à la fontaine de la court devant l'eschansonnerie.

A Me Pierre des Maretz, ymaigier....., pour avoir fait au mylieu de ladite fontaine ung pillier garny de bassins, gargoulles, vazes, fueillaiges anticques, escussons, armoiries et autres enrichissemens, cent fr. (Comptes du Cellerier pour 1540-1541.)

(2) A Demenge Monturieul et Didier Regnier, massons, vj gros pour avoir crapy et enduyct en plusieurs lieux les murs du jeu de paulmes, où le vieil enduyct estoit rompu, et à Pierre de Francheville, painctre, xij gros pour ses peines et vacations d'avoir painct esdits lieux les murs dudit jeu de paulmes et fourny les couleurs noires et gryses reservé l'azur qui a esté delivré en la chambre des comptes.... (Comptes du Cellerier pour 1541-1542.)

(3) Payé iiijc l fr. à Claudin Crock pour diverses parties et ouvrages

Si je reproduis cette dernière mention, c'est qu'il semble en ressortir que la fameuse tour, dont on attribue la construction au duc Henri II, remonterait à une époque beaucoup plus éloignée que celle qu'on lui assigne généralement. D'autres notes des comptes des premières années du XVII^e siècle, et que je reproduirai plus tard, viendront peut-être encore à l'appui de cette opinion.

En 1543, Mansuy Gauvain raccommoda de petites images et d'autres objets qui se trouvaient sur la cheminée de la « chambre dorée estant du Rond, » savoir : un saint Sébastien, trois déesses, un Dieu de Pitié, deux coupes et deux salières d'albâtre. En même temps, Claude Crocq et Medard Chupin « redoraient et rabillaient » la Galerie des Cerfs (1).

Tels sont les principaux travaux qui furent exécutés au Palais Ducal sous le règne du duc Antoine. Si ce prince ne construisit pas cet édifice, il y ajouta plusieurs parties importantes, et, ce qui est mieux encore, il le décora de nombreux ouvrages de peinture et de sculpture, et le dota de cette magnifique Porterie, à laquelle il a attaché son nom. Durant

de son art, savoir plusieurs tableaux.... dont Monseigneur a donné une partie et les autres ont été mis au Rond que Claudine a en garde. (Comptes du Receveur général pour 1541-1542.)

(1) A Pierot le charpentier, pour quatre trastelz (tréteaux) de dix pieds de haulteur qu'il a faict pour faire les allœufz des paintres pour eulx en servir à repaindre et racoustrer la salle des Cerfs, iiij gros.

Payé par le Receveur à Claude Crock et Medard Chuppin, painctres, par mandement de Monseigneur donné à Nancy le xx^e jour d'avril (1543), la somme de six vingt frans monnoie de Lorraine, pour avoir refaict ce qui pour lors estoit necessaire à refaire à la paincture de la Galerie des Cerfz de la maison de Monseigneur à Nancy, et fourny toutes etoffes, reservé l'or, l'azur et l'huille.

Payé vingt deux frans à Jehan de la Monnoye, marchand demeurant à Nancy, pour or battu en feuilles pour redorer et rabiller ladicte Galerie.

cette période de trente-six années, qui vit grandir l'immortel auteur du Sépulcre de Saint-Mihiel, les arts prirent en Lorraine des développements remarquables : les peintres et les tailleurs d'images s'y multiplièrent, encouragés par la bienveillante protection du prince. Ce ne fut pas seulement le Palais Ducal et la collégiale St-Georges qu'ils peuplèrent de leurs chefs-d'œuvre : Pierre Maret, Mansuy et Jean Gauvain embellirent de sculptures la chapelle du couvent de Ste-Claire, à Pont-à-Mousson, où la pieuse Philippe de Gueldres s'était retirée loin du monde pour se consacrer tout entière à Dieu ; Pierrequin Fauterel et François Bourcier, l'enlumineur, peignirent le mausolée de René II aux Cordeliers de Nancy; Georges Millereau fit des vitraux peints pour cette église, tandis que Gabriel Salmon, de Lunéville, et Georges Gresset y suspendaient leurs tableaux, et que Hugues de la Faye et Medard Chuppin (1) enrichissaient le réfectoire des Frères Mineurs de cette *Cène* qu'on a longtemps attribuée à Léonard de Vinci. Enfin, à la même époque, vivait encore un peintre, nommé Jean le Courtoys, dont aucun des ouvrages ne nous est connu.

Malgré les documents nombreux qui se trouvent consignés dans les registres auxquels j'ai eu recours, il est vivement à regretter que pas un écrivain du temps ne nous ait transmis de détails sur cette époque si intéressante de l'histoire du Palais Ducal, et surtout ne nous ait laissé de description de cet édifice. Volcyr, qui a si minutieusement décrit certaines merveilles du Parc d'Honneur (le duché de Lorraine); qui n'a pas dédaigné de consacrer quelques lignes au château que René II avait fait construire sur les bords de la Moselle, à

(1) En 1545, cet artiste, ainsi que Claudin Crocq, fut envoyé en Italie, aux frais du duc François, pour s'y perfectionner dans son art.

Pont-à-Mousson ; Volcyr ne dit rien de cette Court où il dut cependant faire sa résidence, et où il écrivit probablement, sous les yeux du duc Antoine, le récit de la guerre des Rustauds (1).

Le héraut d'armes du Boulay est le seul qui, en racontant les funérailles du « Prince de Paix, (2) » donne quelques indications sommaires sur les cérémonies qui avaient lieu au Palais lors des pompes funèbres de nos ducs. « Le maistre des cerimonies du temporel, dit-il, feit assembler toute la noblesse et tous ceulx de la maison du feu Prince en la Grande Salle de la triumphante maison ducalle de Nancy à une heure apres mydy, et à la mesme heure le maistre des cerimonies du spirituel feit congreger au couvent de sainct Françoys (les Cordeliers) tous les suffragantz, prelatz, abbez mittrez crossez, et crossez non mittrez, avec toutes les eglises parrochialles, ordres mendians, escolliers, poures en deuil, et crieurs avec clochettes sonnantes piteusement, lesquelz il admena en la Grande court, puis les feit monter par la vitz du concierge et tourner par dessus les haultes galleries droict à la chambre qui est aupres de la grant'vitz,

(1) « Antoine, » dit M. Aug. Digot dans sa *Notice sur Volcyr*, qui a été insérée dans les *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, année 1848 ; « Antoine, qui goûtait la facilité et l'esprit de son secrétaire, l'admit aux réunions littéraires qu'il avait coutume de tenir dans un appartement retiré de son palais, et Volcyr, à qui la familiarité du duc permettait ce langage, appelle cet appartement « nostre chambre secrette, propice à littérature, tant en latin comme en francois. » (V. *Lhistoire et recueil de la triumphante... victoire obtenue contre les..... Lutheriens, etc.*)

(2) *La vie et trespas des deux princes de Paix, le bon duc Anthoine et saige duc Francoys.... Ensemble les royalles et tres-excellentes ceremonies observées et accomplies à leurs funerailles et enterrement....*

où lors estoit Monseigneur de Metz (l'évêque de Metz, un des fils du duc Antoine), premier Prince du grand deuil et toutes les dignitez des cerimonies ; devant laquelle chambre s'arresterent, et alors moy roy d'armes, vestu de ma cotte d'armes, et accompaigné des Heraulx, poursuivant et cloches d'armes, j'entray en la Grande Salle susdicte, où estoient ceulx du temporel, puis au meillieu de la grande viz, me mis entre les deux maistres des cerymonies qui estoient à la poincte de leurs estatz spirituel et temporel...., le chaperon en forme, lesquelz je commençay à appeler.... »

Il est difficile, d'après la gravure de Deruet et le plan de 1698, de suivre la marche du cortége décrit par Edmond du Boulay : la seule supposition que je puisse hasarder, c'est que les corps ecclésiastiques montèrent par un escalier situé dans l'angle des bâtiments sur la cour, du côté du chœur de l'église des Cordeliers, et arrivèrent, en suivant les galeries de ce corps-de-logis, à une salle contiguë à la Galerie des des Cerfs, près du grand escalier de l'Horloge; et que le héraut d'armes, placé au haut de cet escalier, entre les maîtres des cérémonies, appela successivement toutes les personnes qui devaient faire partie du cortége. Mais ce n'est là, je le répète, qu'une simple supposition.

## III.

# 1544-1608.

---

Aucun souvenir du règne de François Ier ne se rattache à l'histoire du Palais Ducal. Ce prince, on le sait, avait à peine pris possession du trône, qu'il mourut, le 12 juin 1545. Ses funérailles, de même que celles du duc Antoine, furent décrites par Edmond du Boulay ; mais cette description ne renferme aucune particularité qui mérite d'être reproduite ici.

L'auteur de la *Dissertation historique* dit, en parlant des travaux qui furent exécutés au Palais sous le duc Charles III : « Notre grand Charles mit en ordre et rétablit ce qui était ruiné et orna ce qui était déjà établi, y enfermant plusieurs choses nécessaires et corrigeant ce qui était hors de propos. »

Je vais essayer d'indiquer en quoi consistèrent les arrangements, reconstructions et additions faits dans le Palais par Charles III.

En 1545, différents ouvriers furent occupés à « dresser et ériger une carrière nouvellement faite entre les deux murailles derrière le couvent des Frères Mineurs avec une lysse, galeries, portes et autres choses servant à ladite carrière. » Celle-ci s'appelait la carrière de M. de Metz ; les jeunes princes y coururent la bague l'année suivante. Les pages de la cour se livraient à cet exercice dans la grande allée du jardin.

Un chapitre des comptes du Receveur général, pour 1545-1546, est consacré à différents ouvrages de charpenterie faits

au jardin du Palais pour y construire des treillis et des berceaux. Ces ouvrages furent exécutés par Jean La Ricque (1). Didier Pillot, charpentier à Nancy, alla couper, à cet effet, dans la forêt du Fay d'Amance, « cent trois pieces de bois mesrien, » qui furent amenées à Nancy par corvées.

(1) *Despence sur l'ouvraige des treillis, cherriotz et barriaulx de charpenterie du jardin de la maison de Monseigneur le duc à Nancey.*

Le xvij^e jour de juin l'an mil v^c xlvj, par les excellences de Madame (la duchesse régente) et Monsieur de Mets a esté fait marchié touchant ledit ouvraige à Jehan la Ricque, charpentier demourant à Nancey, en la maniere que s'ensuyt, assavoir que ledit Jehan la Ricque est tenu faire les quatre allées à berceaulx selon que le lieux le requiert et aux conditions cy apres declairées, et contiennent environ quarante toizes.

Item faire de dix piedz en dix piedz les maistres posteaulx et entre chacune espace de x pieds deux fenestres de chacun costé et quatre colompnes d'un costé et d'autre desdites fenestres, et le desoubz des appuyes à quatre quaires pour asseoir la taille d'embas.

Item la premiere assiette tout embas sur la massonnerie sera et asseoira une piece de bois portant embassement en une autre piece de bois portant molure et servant pour les appuyes, et au dessus desdits fenestraiges sera une autre piece de bois servant de corniche sur laquelle se asseoira le berceau et rondite desdites quatre allées, lequel berceau sera par parquetz quarrez de telle largeur et haulteur que le lieu requerra.

Item au devant des huict boutz desdites quatre allées sera l'ouvraige à la meisme ordonnance que le patron apporté de Sainct Epvre le porte et contient quant au fait de charpenterie seulement, et doient avoir chacune allée xiiij piedz ou environ dedens œuvre et la haulteur à l'advenant du lieu.

Item est tenu ledit Jehan la Ricque de à ses fraiz et despens mectre en charroy la quantité de cent et trois pieces de bois chesne abbattues on Fay d'Amance....

Item est assavoir que avant l'assiette desdits ouvraiges, l'en fera faire des petis muretz de costé et d'autres desdites allées, sur lesquelz se asseoira tout l'ouvraige...

Et pour faire et parfaire ledit ouvraige, est accordé qu'il aura la somme de huict cens frans monnoye de Lorraine.

En 1547, le comte d'Aumale et le comte d'Anien vinrent à la cour de Lorraine, et, à l'occasion de leur arrivée, des lices furent dressées et une loge faite à la carrière derrière les Cordeliers, pour y courir la bague. Cette carrière devait être située, soit sur l'emplacement du jardin des Frères Mineurs, qu'on voit indiqué dans la planche de Deruet; soit sur celui d'une des cours intérieures du Palais où sont figurées, dans la même planche, les douze loges (les latrines) et la tour du Trésor des Chartes.

En 1549, on recouvrit la galerie allant en l'oratoire des Cordeliers et on y fit une lucarne « couverte et revestue de plomb estammé d'estain, enrichie d'une vasse et d'aultres ouvraiges. » On « racoustra le pont de la poterne derrière la Court, pour y passer plus seurement. » Jean Humbert, potier de terre, demeurant à Epinal, dressa « en la salette pres le jeu de paulme, où mangent les excellences de Madame et Monseigneur de Vaudémont, un fourneau à huict pans avec collombes, le tout tant claeques que collombes esmaillié de blanc d'azur et aultrement enrichi, pour enrichissement duquel fourneau ledit Humbert a fourni environ 200 petis carreaulx pareillement esmaillés de blanc d'azur. » Un autre potier de terre, Fredrich Lallement, de Nancy, fit aussi un fourneau de claques vertes pour la deuxième garderobe près la chambre de Madame. Plusieurs ouvriers étaient, en même temps, occupés à niveler la carrière derrière les Cordeliers, « pour courir (la bague) à la venue de Mgr le Cardinal; » à dresser, dans la Grande Salle, des échafauds et une barrière, « pour donner passetemps à Monseigneur à s'esbattre à l'espée avec les gentilshommes, » et à fermer de planches le « jardin des Serisiers derriere la Court, au bout pres la grosse muraille. » Enfin, deux charpentiers, Jean Gargantua et François, faisaient « des fosses en la Court pour attacher

et ficher les trois mayes qui ont esté portés à Monseigneur et à mes damoyselles le premier jour de may, attacher et lyer iceulx mayes devant les chambres de Monseigneur et de mes damoyselles (1). » Cette cérémonie se faisait au son du fifre et du tambourin, et les musiciens qui y prenaient part recevaient de la part du prince une large gratification (2).

Pendant quelque temps encore, je n'aurai à rappeler que des particularités de peu d'importance : les événements politiques qui s'accomplissaient alors, joints à la peste qui affligeait la capitale, ne permettaient guère aux régents de Lorraine de songer à embellir le Palais; mais, en revanche, ils faisaient mettre en état de défense les places fortes de la province. Balthasard Paduano, ingénieur et fortificateur, était, à cet effet, appelé d'Italie ; Ambroise Principiano, capitaine de la fortification du comté de Bourgogne et ingénieur de Dolle, était chargé de visiter les villes de La Mothe et de Pont-à-Mousson, et « d'aviser sur le fait des fortifications de Nancy. » Il était secondé, dans cette dernière partie de sa mission, par un autre fortificateur italien, nommé Anthonio de Bergamo.

Néanmoins, quelques travaux d'art furent exécutés au Palais vers cette époque : maître Jean de Gorze, qualifié de peintre de Monseigneur (sans doute le comte de Vaudémont, l'un des régents de Lorraine), peignit le petit cabinet de Ma-

(1) Comptes du Cellerier de Nancy pour 1548-1549.

(2) On trouve, dans les comptes du Trésorier général pour 1567-1568, la mention d'une somme de cent frans délivrée au capitaine Triconville « pour les distribuer aux fiffres et tambourins de Nancy pour avoir euz plantez ung maiz dedans le chasteau dudit Nancy au premier jour de may. »

dame (1) ; Claudin Crocq et Medard Chuppin racoustrèrent les peintures de la Galerie des Cerfs (2) ; le menuisier Jean Damyen tourna six balustres de pierre « pour asseoir au dessous du fourneau ordonné à faire empres la chambre de Madame ; » enfin, Didier Colier, recouvreur de l'hôtel, enrichit de différents ouvrages de plomberie la lucarne du cabinet de la duchesse Christine de Danemarck (3).

(1) A maistre Jehan de Gorze, painctre de Monseigneur, la somme de xxxvij fr., à savoir xxv fr. pour avoir painct en vert en huille et destrempe le petit cabinet de Madame, fait nouvellement en la chambre de l'appoticairerie d'une part, et xij fr. pour avoir painct la lucarne dudit cabinet, doré de fin or de ducat les armoyeries de mondit seigneur avec les enrichissemens à l'entour.

(2) A Denys Dieu, marchant demeurant à Sainct Nicolas, xxix frans ij gros, assavoir xxvj frans viij gros pour dix libvres d'azur que ledict Denys Dieu a vendu et delivré à Mes Mydas (Médart) et Claudin, painctres, pour employer à racoustrer et repaindre la paincture de la salle des Cerfs en l'hostel de Monseigneur, au prix de xxxij gros la livre, et pour deux autres livres d'azur au pris de xv gros l'une, xxx gros.

A Jehan de la Monnoye, marchant demeurant à Nancy, pour deux cens d'or battu qu'il a vendu et delivré à Me Mydas, painctre, pour employer à racoustrer la paincture de la salle des Cerfz, au prix de iij frans le cent...

A Didier Loilyer, demeurant à Nancy, pour iiij quartes huille de nois qu'il a vendu et delivré à maistres Mydas et Claudin, painctres de Monseigneur, pour employer à racoustrer et remectre à poinct les painctures de la salle des Cerfz, à raison de xvij gros la quarte, v frans vij gros.

(3) A Didier Colier, recouvreur de l'hostel Monseigneur, pour avoir plombé et bordé la lucarne à deux jours estante on cabinet de Madame dedans la chambre de l'appoticairerie, y avoir fait un chappeau de tryumphe avec les armes de Monseigneur, plusieurs testes de lyon, ung balustre et l'enrichissement d'alentour, comme ladite lucarne se demontre, où il a employé vjc lxix libvres plomb, à raison de vj deniers l'une, xx fr. iij g. vj d. (Comptes du Cellerier de Nancy pour 1550-1551.)

L'année suivante, Pierre Coyn, recouvreur des haults ouvrages, remit le tual (tuyau) de la cheminée en briques de la Porterie, fit un dôme au-dessus, et la peignit en ocre. Cette cheminée est sans doute celle qui était voisine de la porte d'entrée du Palais, et qu'on voit parfaitement figurée dans la planche de La Ruelle, qui représente la façade de cet édifice sur la Grande Rue.

En 1553, de nouveaux travaux furent faits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Galerie des Cerfs (1), au jeu de

(1) A Jehan, pottier d'estain..., pour six libvres soldures qu'il a vendu.. pour solder les chanlettes de pierres couvertes de plomb de la gallerie des Cerfz... xviij deniers.

A Pierre Coyn, recouvreur en l'hostel Monseigneur, quatre frans douze deniers pour xiij journées qu'il a ouvré.. à recouvrir et boucher toutes les gouttieres de dessus la salle des Cerfz...

A Demange Beurre, fontenier, Martin Beurre et Claudin Deltrecourt, charpentiers... trois frans deux gros pour neuf jours et demy qu'ilz ont ouvré en la maison mondit seigneur à faire quatre grans tresteaulx pour servir aux painctres à repaindre la salle des Cerfz...

A Jehan Jacquot dict de la Monnoie... pour ung cent d'or battu qu'il a delivré à maistres Medart et Claudin, painctres, pour employer à racoustrer la gallerie des Cerfz... vj fr. x gros.

A Didier Loilier, demeurant audict Nancei, pour deux quartes d'huylle de noix qu'il a vendu et delivré pour repaindre la salle des Cerfz... iij fr. iiij gros.

A Pierron, recouvreur des haultz ouvraiges....., et plusieurs aultres qu'ilz ont ouvré et fourny chacun de leur mestier.... à solder les chanlettes de dessus la gallerie des Cerfz.... xxij fr. j gros xiiij deniers. (Comptes du Cellerier de Nancy pour 1552-1553.)

A Denys Dieu... pour deux cens d'or fin qu'il a vendu et delivré à Medart et Claudin, painctres de Monseigneur..., pour racoustrer la gallerie des Cerfz... vj fr.

Les comptes de l'année suivante renferment encore cette mention : « Payé deux gros quatre deniers à un manouvrier pour avoir porté les tresteaulx et planches qui ont servy aux painctres en rabillant la gallerie des Cerfz. »

paume et à la « chambre de verre où souloit loger Mgr le Cardinal. »

On travaillait encore, en 1555 et 1556, aux restaurations de la Galerie des Cerfs, et l'on acheta, à cet effet, une certaine quantité d'or et d'azur qui fut délivrée à Crocq et à Chuppin (1); Jean de Paris, jardinier du château, plantait dans le jardin des arbres et des rosiers qu'on avait fait venir de Provins.

En 1557, des échafauds furent dressés dans la Grande Salle pour y jouer « la Vendition de Joseph; » on recouvrit et on remit en état le « couronnement de la Tour de Paradis » le dessus du jeu de paume, le toit de dessus le Rond, ceux de la galerie allant à l'oratoire des Cordeliers et de la chambre de la Tapisserie dessus la Galerie des Cerfs. C'est au-dessus de cette dernière, mais j'ignore à quel endroit, que se trouvait la Tour de Paradis, dont il vient d'être fait mention, et dont la destination m'est inconnue, de même que l'étymologie de son nom.

Un nommé Claudin de Hault, « ymagier » à Nancy, fit, en 1559, deux têtes de lion pour le bassin de la fontaine du jardin de la Court, et plusieurs manouvriers furent employés à faire « la neuve carrière à courir les grands chevaux en la Neuve Rue; » on commença, en même temps, la construction des écuries pour les grands chevaux, « derrière la maison de feu Me Jacques la Mesche, cirurgien, » et l'on refit à neuf le chenil des chiens du prince et la chambre à mettre les toiles ou les filets de chasse, situés tous deux au faubourg St-Dizier (les Trois-Maisons). Un artiste, qui acquit plus tard une grande célébrité, mais qui, à ce qu'il paraît, n'était

(1) En 1557, ces deux artistes « besognaient de leur art » au château de Solrupt.

encore qu'un ouvrier obscur, le fondeur Jean de Chaligny, fit « un angelot de cuivre pour la fontaine de la grande cuisine. »

Vers la fin de cette année, Charles III, accompagné de son épouse, Claude de France, vint dans sa capitale, où on offrit aux jeunes époux le spectacle d'un tournoi qui eut probablement lieu sur la Carrière. Les lices y furent dressées par les soins de Georges Briseur, contrôleur général des ouvrages et fortifications de Nancy. Cette fête guerrière semble être la première qui ait eu pour théâtre la Carrière : suivant l'auteur de la *Dissertation historique*, cette place, dont la vue a été gravée par Deruet et par Callot, avait été construite en 1556, par les ordres de Christine de Danemarck et de Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, pendant la minorité de Charles III.

Il paraît que ce dernier, dès son retour à Nancy, s'occupa immédiatement de faire faire au Palais des réparations et des constructions nouvelles, devenues nécessaires peut-être en raison du grand nombre d'officiers attachés à sa personne, et de celui des gentilshommes qui formaient sa cour. Un chapitre des comptes du Receveur général pour 1560-1561, est consacré à la dépense faite « pour la retention et entretenement de la maison de nostre souverain seigneur, et pour plusieurs nœufs bastimens faicts en icelle pour la commodité des losgis. »

Malheureusement, rien n'indique en quoi consistèrent ces « neufs bastiments, » ni dans quelle partie du Palais ils furent construits; tout ce qu'on sait, c'est que les travaux exécutés cette année, coûtèrent, y compris un oratoire en menuiserie de bois de chêne, dressé aux Cordeliers, par Balthasard Moutot, de Lunéville, la somme de 2,288 francs 8 gros 16 deniers. On couvrit de drap vert et on plaça « en la

galerie près de la sallette, » une table longue « pour jouer Monseigneur » au billard. Des courses de bague et de lance eurent lieu, cette année, dans la cour du Palais et en la « quarrière de la Neuve Rue, » à l'occasion de la venue de « Mgr le Cardinal, Mgr de Guyse et autres princes. »

Charles III ayant résolu, en 1561, de faire reconstruire le jeu de paume du Château sur le même plan que celui du Louvre, envoya à Paris un ingénieur de Nancy, nommé Claudin Marjollet (1). Dès que celui-ci fut de retour, les travaux commencèrent et furent poussés avec une très-grande activité, sous la direction de Nicolas Chaubault (2), architecte ou maître des ouvrages du duché de Lorraine. On amena, à cet effet, et on déposa sur la Carrière, 10,633 pieds de pierres de taille, tirées des carrières de Pont-St-Vincent; 1,080 pieds de pierres de « parpignon », destinées aux « escotoires des galeries; » vingt-six longues marches extraites des carrières de Belleville; on employa, pour tailler ces pierres, des ouvriers, tant de Nancy que de St-Nicolas, Lunéville, Gerbéviller et Pont-à-Mousson; les ouvrages de maçonnerie furent faits par Gérard Godon et Christophe Haller, maçons de

(1) A Claudin Marjollet, de Nancy, la somme de soixante quatre frans sept gros, pour remboursement de pareille somme qu'il a frayée et desbourcée allant à Paris et retournant audit Nancy prendre mesure du jeu de paulme du Louvre audit Paris pour faire celuy dudit Nancy de mesme forme... (Comptes du Trésorier général pour 1560-1561.)

A Claudin Marjolet, ingenieux, pour cent dix huict journées qu'il a vacqué au jeu de paulme, à raison de xij gros par jour.... c xviij frans.

(2) Payé par le Cellerier à Mre Nicolas Chaubault, Mre masson, pour iiijxx xvj (96) journées qu'il a vacqué au service de Monseigneur durant le temps que l'on a besongné au jeu de paulme fait en la Court, qu'est à raison de xij gros chacune journée.... iiijxx xvj fr.

St-Nicolas (1); la chaux fut tirée des chaufours de Vandœuvre, de Villers et de Brabois; les tuiles plates pour la toiture et les briques pour le pavé, des briqueries de Brichambaut et du faubourg St-Nicolas; les bois de charpente et de menuiserie, de la forêt de Hey. Ce fut un nommé Didier de Vic, peintre, demeurant à Nancy, qui fut chargé de peindre les murailles du jeu de paume. Elles étaient en noir, avec les chiffres du duc en or (2). Les travaux de diverse nature, exécutés depuis le 1er janvier 1560 jusqu'au dernier décembre 1561, coûtèrent environ 7,700 francs (3).

A la même époque, on couvrit tout à neuf, de tuiles pla-

(1) A Gerard Godon et Christoffle Haller, massons demeurans à St-Nicolas, pour.... avoir fait la quantité de quatre vingts treize toizes un quart de muraille de roches qu'ilz ont massonné audit jeu de paulme fait neuf en l'hostel de Monseigneur.... et quatre vingts une toize soixante neuf pieds un quart et demy de carriaux de pierre de taille qu'ilz ont assys pareillement audit jeu de paulme... vc... iiijxx xv fr.

(2) A Didier de Vy, painctre demeurant à Nancy, la somme de cent cinquante frans sur et à tant moins du marché qu'il a accordé de tout noircir et paindre en noir tout le jeu de paulme avec les chiffres d'or et le si bien faire qu'il soit au grey de monsieur de Haussonville, grant maistre.... (Compte que rendt Jean Friche, celerier de Nancy, de la recepte et despence par luy faictes des refections et reparations de la maison de Monseigneur le duc à Nancy, depuis le premier jour de janvier l'an mil vc soixante jusques par tout le dernier jour de decembre l'an mil vc soixante ung. — Un chapitre spécial de ce registre est consacré à la despence pour le jeu de paulme fait en la maison de Monseigneur. »)

(3) Par mandements du duc Charles III, donnés à Nancy les 11 et 31 octobre 1561, et le 5 décembre suivant, trois sommes sont allouées à Jean Friche, cellerier de Nancy : 1° 5,000 et 2,000 fr. « pour convertir et employer à l'édifice, construction et fabrication du jeu de paulme, » et 2° 1,000 fr. « pour les convertir au parachevement dudit jeu de paulme. » (Comptes du Trésorier général pour 1560-1561.)

tes, « la fouriere des fagotz pres le jeu de paulme, » et on fit, près de la chambre de Madame, tendant sur le jardin de la Court, un cabinet assemblé à douze parquetz revestus de molures. » Cet ouvrage coûta 2,725 francs.

En 1562, une nouvelle somme de 8,926 francs fut affectée aux « édifices, réparations et autres ouvrages commandés estre faits au chasteau de Nancy en la presente année (1). » Une partie de ces bâtiments était destinée à servir de logement à M. d'Haussonville, grand maître de l'hôtel, qui se maria à cette époque, et dont les noces furent l'occasion de pompeuses réjouissances. Un tournoi eut lieu de nuit sur la Carrière, qui avait été brillamment illuminée, et où la cour se rendit par un pont mouvant jeté sur les murailles du jardin du Palais.

Dans le même temps, on posa « un couronnement de plomb sur la galerie du jeu de pelotte, » on cimenta « la haulte tour du Rond; » Claude Crocq et Medard Chuppin peignirent 81 aunes de toile large, façon de Barrois, pour « servir de traveure en la chambre du grant aix; » enfin, plusieurs ouvriers furent employés à crépir, enduire et blanchir « les murailles ez neufz edifices faictz en la Court, tant ez galeries, jeu de paulme, que derriere le logis du concierge (2). »

En 1563, différents travaux furent exécutés en la chambre dorée; Pierrot, le recouvreur, « recouvrit double la toiture du Rond, où sont plusieurs meubles de Monseigneur, » et une somme de 264 francs fut payée à la veuve de feu Chaubault, maître maçon de Lorraine, « pour la façon et fourniture de la galerie respondante sur la Neuve Rue, tant pour

(1) Comptes du Trésorier général pour 1561-1562.

(2) Comptes du Cellerier de Nancy pour 1561-1562.

les modellons, piedestalles, argades, escoutoires, avec le pavé et ung petit escallier pour monter sur la vix au bout de la grant haulte gallerie dessus le jeu de pelotte. »

La galerie construite par Nicolas Chaubault régnait peut-être le long de la façade du jeu de paume, du côté de la Carrière; ou c'est peut-être celle qui couronnait un petit bâtiment, attenant à celui dont il vient d'être parlé, et qu'on voit indiqué, sur la planche de Deruet, comme faisant suite aux logements dépendant de la collégiale St-Georges.

En 1563, à l'occasion des fêtes du carnaval, et pour les noces de Mlle de Mouchy, dame d'honneur de la duchesse de Lorraine, il y eut des combats à pied et à la barrière dans la Grande Salle; on courut la bague dans la carrière du jardin, et les jeunes seigneurs s'amusèrent à construire, dans la cour du Palais, un château de neige, dont ils simulèrent l'attaque et la défense.

Un nommé Claude Willon, dit l'Enfariné, « maître tailleur en l'art de maçonnerie, » succéda, en 1564, à Nicolas Chaubaut, dans l'emploi de « maître maçon et maître livreur es duché de Lorraine, comté de Vaudémont, bailliage des Vosges et marquisat du Pont-à-Mousson, » et ce fut lui qui, dès lors, dirigea les travaux du Palais. Ces travaux furent, du reste, peu importants dans le cours des années suivantes : ils se bornèrent à quelques réparations dans la « chambre au-dessus de la chambre des Comptes, devers St-Georges, où l'on met les papiers, » et dans le cabinet de la chambre du pavillon de Son Altesse, où le menuisier Nicolas Lanticque posa « un plancher assemblé en forme de parquet avec croix de Jherusalem, molure, panneaux et montant assemblé à onglet dessus et dessous (1564-1565). »

En 1565, un grand nombre d'ouvriers furent employés « à reculer et transporter le rempart de la Neuve Rue tout join-

dant la muraille de la Neuve Rue et courtine dudit lieu. » Cette année, « un bastillon fut fait en la Court » pour le baptême de la princesse Christine, fille de Charles III, laquelle épousa plus tard un des fils du grand duc de Toscane. Les cérémonies du baptême eurent lieu dans la « grande salle sur St-Georges, » de même que « les festins » du carnaval. A la suite de ces réjouissances, il fallut « besogner sur les toitures et rabiller partout où avoit esté gasté tant de l'artillerie que de feu gesté durant le bastillon et les festins du gras temps. » On fit aussi un pont « pour passer Son Altesse par dessus le fossel où passe le ruisseau du faubourg St-Nicolas en la prairie allant aux Grands Moulins. »

De nouvelles fêtes eurent lieu au Palais, en 1567 et 1568, pour la venue du Cardinal de Lorraine, des ducs de Guise et d'Aumale, du Roi et de la Reine de France, et pour le « baptisement » des princesses Claude et Anne, filles de Charles III, qui moururent toutes deux peu de temps après leur naissance.

En 1569, une somme de 700 francs fut allouée à Claude Crocq et Medard Chuppin « pour le racoustrement » de la Galerie des Cerfs (1).

L'année suivante, et pendant que le duc était à la cour de France, le comte de Vaudémont, lieutenant-général de Lor-

(1) A Claude Crock et Medard, paintres, la somme de quatre cens frans, monnoye de Lorraine, et ce sur payement de la somme de sept cens frans qu'ilz ont convenu de marché avec monsieur de Melay, grant maistre, pour le racoustrement de la gallerie des Cerfz, le tout à leurs frais et despens, fors et excepté quinze livres d'azur pour besongner à huille et six livres en destrempe, et le surplus leur sera payé apres ladicte besongne faicte.... (Comptes du Trésorier général pour 1568-1569. — Le compte de l'année suivante mentionne le paiement de la somme de 300 francs, qui restait due pour « le racoustrement » de la Galerie des Cerfs.)

raine, fit exécuter au Palais des travaux considérables : on rehaussa le corps-de-logis tendant sur le jardin et on reconstruisit la salle située dans le prolongement de la Galerie des Cerfs (1). Cette salle, appelée, tantôt la salle Neuve, tantôt la Grande salle Neuve et la Grande salle du côté des Cordeliers, est parfaitement représentée, sous le nom de salle d'Honneur, dans une des planches de la *Pompe funèbre de Charles III*. Ses murailles sont tendues de pans de tapisserie (2), mais son magnifique plafond « fait en berceau, lambrissé et peint en parquet, » est complétement à découvert; sa corniche est chargée d'arabesques aussi légères que gracieuses, et les divers compartiments qui le composent, sont décorés, dans leur pourtour, d'ornements de diverse nature; le centre est occupé par un cadre en ovale qui renferme, alternative-

(1) Un chapitre des comptes du Trésorier général pour 1569-1570, a pour titre : « Despence en deniers fourniz à Joseph Friche, cellerier de Nancy, emploiez à la paye des ouvrages nœufz faicts au chasteau dudit Nancy durant l'année du present compte... » La première mention porte : « Le tresorier general faict despence de six milz frans monnoie de Lorraine, qu'il a fourny et delivré content à Joseph Friche, cellerier de Nancy, pour emploier à la paye des bastimens et ouvrages de la salle (salle noeufve, grande salle noeufve) et du rehaulsement du corps de logis tendant sur le jardin du chasteau dudit Nancy.... » Les autres sommes payées à Joseph Friche, sont de 6,000, 400, 6,000, 1,200, 6,000, 400 et 1,500 francs.

(2) M. de Dumast a joint à son *Nancy* une vue de cette salle, dessinée par M. Thorelle, avec cette légende : « *Salle des Cerfs*, telle qu'elle existait sous les ducs, et telle qu'aux *tableaux* près, on pourrait la rétablir, pour recevoir un musée lorrain. » Il y a, dans ces quelques lignes, une double erreur, que je crois devoir relever dans l'intérêt de la vérité historique. D'abord, cette salle n'est pas la Galerie des Cerfs : les doubles C qui décorent le plafond, prouvent que sa construction doit être attribuée à Charles III et non pas à Antoine; d'un autre côté, la relation de la pompe funèbre du premier de ces princes, relation que

ment, un alérion aux ailes éployées « d'or en champ de gueules, « et une croix de Lorraine d'or en champ d'azur, » entourée d'un double C que surmonte une couronne (1).

Les peintures du plafond de cette salle furent faites par un peintre de Ste-Menehoud, nommé Denis Saulcy (2), et

j'aurai occasion de citer plus tard, fait une distinction très-précise entre la *salle d'Honneur* (celle qu'a fait reproduire M. de Dumast) et la *salle Funèbre* (la Galerie des Cerfs), dont la voûte, aussi bien que les murailles, était entièrement couverte de drap noir. Je n'insiste pas davantage sur ce point; l'erreur involontaire commise par l'auteur du *Nancy*, a été reconnue par lui-même.

Quant à ce que M. de Dumast a pris pour des tableaux, ce sont des pans de tapisserie, dont le premier, placé, non point contre la muraille, mais contre une espèce de paravent, représente Moïse sauvé des eaux. Je trouve, à ce sujet, dans les comptes du Trésorier général pour 1565-1566, la mention suivante : « Payé vingt cinq frans à Frantz, tapissier de Son Altesse, pour reste de la fourniture qu'il a faicte en la tapisserie de l'*Histoire de Moyse.* » La relation de la Pompe funèbre dit, d'ailleurs, expressément, que « la salle d'Honneur fut tendue dans tout son contour par deux très-riches tentures de tapisseries rehaussées d'or, d'argent et de soye, représentant les histoires de Moyse et de saint Paul. »

(1) Lionnois ajoute, en parlant de la salle d'Honneur : « Cette salle, que le roi de Pologne a fait démolir, et dans laquelle Louis XIII rendait ses audiences, s'y trouvant aussi commodément que dans son Louvre, avait 135 pieds de longueur, 50 de largeur et 30 de hauteur....; elle avait une galerie de pierre à entrelacs, que les officiers de l'Hôtel-de-Ville firent démolir pour celle qu'ils offrirent au duc François III à son entrée. »

(2) A Denis Saulcy, peinctre de Sainte Menuchou, la somme de cent frans, monnoie de Lorraine, qu'il a pleu à Monseigneur luy octroier en don de grace especialle en consideration de ce qu'il a heu tombé et heu une cuisse toute froissée en besongnant en *la grande salle* du chasteau de ce lieu.... (Comptes du Trésorier général pour 1572-1573.)

par Medard Chuppin (1), et peut-être aussi par Jacques Henriet, de Toul (2).

La salle Neuve, sur l'emplacement de laquelle Léopold fit construire plus tard le théâtre de la cour, fut spécialement affectée, depuis sa construction, aux représentations de toute nature qui avaient lieu dans l'intérieur du Palais : comédies, ballets, combats à la barrière, etc. C'est là que se donna, notamment, le célèbre combat de ce genre, qui fut offert, en 1627, à la duchesse de Chevreuse, et pour lequel, comme on le verra plus tard, fut déployée une si grande magnificence. Cette salle, beaucoup plus large, beaucoup plus ornée que la Galerie des Cerfs, convenait bien mieux à ces sortes de spectacles ; il était bien plus facile de placer, de chaque côté, des gradins pour les spectateurs, tout en laissant aux acteurs la place qui leur était nécessaire.

En 1571, on fit plusieurs « réfections et ouvrages » au jeu de paume; on construisit deux saulvoirs ou viviers derrière

(1) *Despence en deniers deuz pour estoffes restans à payer pour la paincture de la Neufve sale.* Payé par le Cellerier à Mre Bastien Bonnet, marchant demeurant à Nancy, la somme de dix frans six gros pour trois grosses feuilles d'estain polle pour faire les chiffres en la versure de ladicte neufve sale, à iij fr. vj gros chacune grosse, et cinq frans pour quatre libvres or clinquant pour faire les boullons en icelle sale, à xv gros la libvre, le tout délivré à Mre Medard, paincture, le xxe jour d'octobre mil ve soixante treize.... xv fr. vj gros. (Comptes du Cellerier de Nancy pour 1573-1574.) — A Medard Chuppin, peinctre de Monseigneur, la somme de cinquante frans ordonnez luy estre delivrez à l'achapt de certaines couleurs et aultres drogues que mondit seigneur luy avoit commandé faire pour son service. (Comptes du Trésorier général pour 1572-1573.)

(2) A Jacques Henriet, peinctre demeurant à Toul, la somme de quatre vingtz frans à luy ordonnez pour subvenir à l'achapt de certaines couleurs et aultres semblables drogues de sa proffession, que Monseigneur luy a eu chargé pour son service. (*Idem.*)

le logis du concierge ; on mura la fenêtre de la prison, et l'on garnit de layettes et d'armoires le Trésor des Chartes, pour lequel le peintre Didier Richier, dit de Vic, avait coloré de noir et verni deux tableaux en bois faits par Pierre Grandin, le menuisier. On commença, cette année, la construction des écuries qui régnaient du côté de la Carrière (1), le long du rempart, et dont une rue, encore existante aujourd'hui, a tiré son nom. Ces écuries furent bâties sur un emplacement qui appartenait au sieur de Boulain, et que le duc fit racheter de lui par M. d'Ourches, son maître d'hôtel, moyennant une somme de 1,200 francs.

Plusieurs ouvriers furent employés, en 1572, à « relier la muraille du pavillon de Son Altesse du côté du jardin ; » on « racoustra » les toits de la salette entre la Galerie des Cerfs et la chambre Neuve ; on pava avec de petits carreaux, tirés de la briquerie de Saint-Jean, « la chambre où Monseigneur mange, qui tend sur le jeu de paume ; » et le peintre Jean Bleyer de Bariscord dora « quatre grands chandeliers pendants en la Galerie des Cerfs (2). »

En 1573, les recouvreurs « besognèrent sur la grande salle du costé des Cordeliers et sur la tournelle regardant sur la rue au bout de ladite salle ; » on fit un toit de cuivre sur le

(1) Au Cellerier de Nancy Joseph Frische la somme de trois milz deux cens frans monnoye de Lorraine, pour subvenir à la despence des ouvrages des novelles escuyeries commandées estre dressées en la Rue Neufve de Nancy. (Comptes du Trésorier général pour 1570-1571.)

(2) A Jean Bleyer de Bariscord, peinctre demeurant à Nancy, la somme de cent douze escus d'or soleil, au pris de quatre frans trois gros piece, vallans quatre cens soixante seize frans monnoie de Lorraine, pour par luy avoir doré quatre grandz chandelliers pendans en la gallerie des cerfz du chasteau de Nancy.... (Comptes du Trésorier général pour 1572-1573.)

petit cabinet du duc, et on couvrit aussi de cuivre « la plateforme de la grand vis de la Court. » Il y eut, cette année, à l'occasion de la venue du roi de Pologne, un combat à l'épée dans la « salle des Etats; » et l'on célébra, en grande pompe, le baptême d'une des filles de Charles III, la princesse Elizabeth, qui fut mariée, en 1594, à Maximilien, duc de Bavière.

Le deuil succéda bientôt à ces réjouissances : la duchesse Claude de France mourut au mois de février 1574, et le héraut d'armes Edmond du Boulay (1) fut chargé de présider aux funérailles de cette princesse, comme il avait présidé à celles des ducs Antoine et François. On n'a point de récit de cette pompe funèbre, mais on peut y suppléer par les notes nombreuses consignées dans les comptes du Cellerier de Nancy (2). On y voit que le corps et l'effigie de la duchesse furent d'abord placés dans la Neuve salle, qui était toute tendue d'une tapisserie d'or et de soie; le corps fut ensuite porté dans la Galerie des Cerfs, d'où l'on avait enlevé les têtes des cerfs, et qu'on avait entièrement tendue de drap noir. Vers cette époque, un nommé Bernard, peintre du Roi, faisait « certaines peintures pour le service » de Charles III, et ce prince achetait, à Bruxelles et à Anvers, des tapisseries sur l'une desquelles étaient « dépeints les actz des Apos-

(1) Une somme de 24 francs 6 gros est payée à « Jean de la Valée, cloche d'armes de Monseigneur, pour le desroy du S^r du Boulay, *premier herault du Roy*, ayant logé en sa maison pendant qu'il vaquait à dresser les cerimonies et pompes funebres de feue Madame. »

(2) Un chapitre des comptes du Cellerier de Nancy, pour 1573-1574, est consacré à la « despence en deniers pour les trespas, funerailles et enterrement de feue ma dame. » Les différentes sommes dépensées à cette occasion s'élevèrent à 886 francs 5 gros 4 deniers.

tres, » et sur l'autre « les douze mois de l'an, d'or, d'argent et de soie. »

En 1576, le sculpteur Florent Drouin « fit et dressa » une cheminée dans la grande salle (probablement la salle Neuve) du Château (1), tandis qu'un autre artiste, nommé Jean Paoul, qualifié peintre de Madame, faisait « aucunes peintures » pour le duc. La même année, on fit faire, au-dessus de la grande tour du Palais, « une chambre de Trésor pour mettre chartes, papiers et autres titres (2). » Le Trésor des Chartes était situé près de la chambre des Comptes, dans le corps-de-logis voisin de St-Georges; ce n'est que plus tard qu'un bâtiment spécial fut affecté à cette destination.

Le 4 août 1577, on posa, probablement dans la tour du Palais, une horloge que venait de fabriquer, à la demande du duc, Me Arnould Oberlinder, horloger allemand. Didier Richier peignit le cadran ou, comme on disait alors, la montre de cette horloge, dont la cloche avait été achetée à l'évêque de Toul pour 159 francs 4 gros 8 deniers. La même année, Jacques Beaufort, contrôleur des fortifications de Nancy, fit « convertir et mettre en nature de jardinage une place joignant le Château, où Monseigneur a fait faire une

(1) Payé la somme de trois cens vingt francs à Florent Drouyn, sculpteur de Monseigneur, pour ses peines et vacations d'avoir fait et dressé la cheminée en la grand salle du chasteau de Nancy. (Comptes du Trésorier général pour 1576-1577.) Dans une note précédente, (1571-1572) « Fleurent Drouyn » est qualifié architecte de l'évêché de Metz.

(2) Compte d'Anthoine de Nay, receveur du domaine de la chastellenie de Nancy, du 1er janvier 1576 au dernier décembre 1577. Les dépenses faites pour cette « chambre de Trésor, » ne s'appliquent qu'à des dispositions intérieures et à l'achat de différents objets, tels que papier, écritoires, cornets, pommes tournées et argentées à mettre ficelle, règles en fer, compas, ciseaux, poudrières, etc.

carrière pour piquer ses grands chevaux. » On posa aussi 48 toises de pavé au-devant du Palais, et deux sculpteurs italiens, Jean Paulo Lothello et Auther, firent, dans l'intérieur des appartements, différents ouvrages de leur art.

Des fêtes brillantes furent données par Charles III, en 1579, à l'occasion de l'arrivée du duc Casimir, de Mgr de Retz et du cardinal de Vaudémont. On courut la bague dans le jardin de la Court et à la Neuve Rue ; des combats à l'épée, à la pique, au tronçon, à la masse et au fléau eurent lieu dans la cour du Palais, dans la « salle allant à Saint-Georges » et dans la « grande salle. » Le sculpteur Florent Drouin fit quelques-unes des machines pour ces combats, conjointement peut-être avec un sculpteur italien, nommé Archange Toueur. En même temps on refit tout à neuf le pavé et la toiture du jeu de paume, laquelle fut peinte par Jean Comtesse (1) ; on bâtit une loge pour les orangers du jardin, une fourrière derrière la grande cuisine, et on acheva de construire les nouvelles écuries de la Carrière (2).

(1) Payé sept vingt frans à Jean Comtesse, painctre, demeurant à Nancy, pour avoir imprimé d'huille pour la premiere fois et puis apres noircir toute la toicture dudit jeu, toutes les murailles à l'entour, les pilerons et escoutoires des galleries comme il a esté ja noircy par cy devant.

(2) Par marché fait avec Me Thierry Marchal, maître maçon, il lui est accordé une somme de 400 francs « pour les besongnes cy apres declairées pour les neuves escueries, savoir : de parachever la grande porte devant la neuve escuerie de bonnes et belles pierres de taille de haulteur et largeur qu'il lui a esté monstré et de tel model et enrichissement qu'il est porté par le portraict que Me Medard en a fait de l'ordonnance de Monseigneur, pour laquelle porte, armoirie de dessus et enrichissement qu'il fera faire par le petit Me Gerard de St Mihiel ou par Jessé (peut-être Jessé Drouin, dont il sera fait mention plus tard).

» Sera tenu ledit Me masson de faire une aultre grande porte rusticque du derrier desdictes escueries suivant les portraict, armoiries et

En 1580, Thierry Alix, conseiller au conseil privé du duc et président des Comptes de Lorraine, « dressa, mit en ordre et bon état » les chartes et papiers du Trésor, dont Jeanne Petit, veuve de Jean Janson, relia les précieux cartulaires.

En 1582, Charles III acheta de Richard Chauvenel, marchand à St.-Nicolas, et fit placer dans ses appartements « un orloge doré enrichi d'un globe, astre, signe et mouvement. »

Les comptes de l'année suivante nous apprennent que le prince avait à sa cour un géant, qui, moins heureux que le nain du roi de Pologne, n'a pas eu le bonheur de passer à la postérité. Il s'appelait Antoine Franpoint, et jouissait d'une certaine importance, car le duc ne dédaigna pas d'en faire faire le portrait, conjointement avec ceux du comte de Vaudémont et des princesses, par un peintre allemand, nommé Jost de la Court.

Différents travaux furent exécutés, en 1585, à la porte « faite à triangle, » qui servait à aller du jardin « en la carrière du bout de la Neuve Rue; » à la chambre où écrivaient les clercs du Trésor; à la loge des lépreux, « de devant l'église St.-Georges, » que l'on refit tout à neuf; à la « neuve chambre de la grosse tour d'entre le jeu de paume et la carrière; » enfin, marché fut passé avec Claude Chevillon, Jean

enrichissement porté par icelluy, pour laquelle porte luy a esté accordé la somme de cent cinq frans. » (Comptes du Cellerier pour 1578-1579.)

Payé vingt quatre frans à Benedict Ambroise, ingenieur, pour aller aux forges de Moyeuvre pour faire forger certains bareaux de fer pour servir aux neuves escueries de Monseigneur. (Comptes du Trésorier général pour 1578-1579.)

Les travaux de la fourrière coutèrent 729 francs 3 gros 12 deniers, les ouvrages du jeu de paume 529 francs 12 deniers, et ceux de la loge des orangers, 217 fr. (Cellerier.)

la Brun et Jean de Virton, maçons et tailleurs de pierre, demeurant à Nancy, en présence de maître « Fleurent Drouin le Vieulx, » chargé de diriger les travaux, « touchant l'ouvraige de taille et massonnerie qu'il convient faire pour le rehaussement du corps de logis du costé de l'église des Cordeliers, que Son Altesse prétend faire rehausser en l'année prochaine 1586. » Ce bâtiment devait avoir onze croisées « de mêmes hauteur et largeur que celles du corps de logis de devers le jardin, et de même épaisseur que les murailles à présent de trois pieds; » huit lucarnes de même façon que celle de ce corps-de-logis; vingt cheminées « avec le cadre et double corniche de taille, le cadre fait de briques; » trente-deux portes de taille, tant à placart qu'autres; » etc. La dépense totale fut évaluée à 7,944 francs.

Le bâtiment dont il est ici question, est sans doute celui qui reliait entre eux ceux de la première cour et ceux qui donnaient sur la rue, aboutissant à l'escalier de l'Horloge, à l'endroit où se trouvait la salle Neuve ou d'Honneur. Une note des comptes du Cellerier (1587) dit que ce nouveau corps-de-logis était « sur les offices et galeries allant à la Galerie des Cerfs, » et que le troisième étage touchait à la « neuve salle. » C'est bien à cet endroit que le plan de 1698 place les cuisines et offices du duc.

A dater de 1587, le grand escalier conduisant à cette Galerie commence à prendre le nom qui lui a été conservé jusqu'aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il est appelé « le gros avix de l'Horloge. » A cette époque, Charles III ajouta aux divers animaux qui formaient la ménagerie du Palais, une *licorne*, qu'il acheta d'un nommé Peter Efferhardt pour l'énorme somme de 60,000 florins ou 50,000 francs, monnaie de Lorraine.

En 1589, on fit un « cabinet et prie-Dieu » pour M^me^ de

Vaudémont « sur l'escalier qui descend de sa chambre derrière les remparts ; » on blanchit la cheminée de la « chambre de Paradis, où est de présent l'estude de Mgr de Metz ; » enfin, différents travaux furent exécutés au bâtiment « où loge presentement Mgr de Salm, au quartier des saulvoirs. » La cour des saulvoirs, viviers ou réservoirs de poisson, était située derrière la portion du Palais où se trouvait la salle Neuve, entre les bâtiments qui étaient adossés aux Cordeliers et ceux qui, partant de l'angle de l'escalier de l'Horloge, rejoignaient le corps-de-logis du fond de la première cour.

Il est fait mention, à partir de 1590, d'une *Galerie des Peintures* au château de Nancy ; cette salle, dont la situation n'est que vaguement indiquée, semble, toutefois, avoir été placée au-dessous du jeu de paume. C'était là que Charles III, ami et protecteur éclairé des arts, réunissait les tableaux qu'il faisait faire aux artistes lorrains et étrangers auxquels il prodiguait ses libéralités ; ce fut là, sans doute, qu'il mit la toile où Moyse Bougault l'avait représenté armé jusqu'aux genoux, et différents portraits de princes, qu'il avait commandés au célèbre Claude Henriet, dit de Châlons.

En 1592, les noces du colonel Orphée (probablement le fameux Orphée de Galéan, à qui on attribue les fortifications de Nancy) furent célébrées à la cour avec beaucoup de pompe. Cette même année, trois milliers 300 d'ardoises furent employés à la toiture du Palais, qui, d'après ce qui semble ressortir de plusieurs notes précédentes, était couvert de tuiles plates, au moins dans quelques-unes de ses parties.

En 1593, deux marchands de Verdun fournirent encore dix neuf milliers 300 d'ardoises, pour « l'entretenement et couverture du chasteau. » En même temps, on garnissait de « gros miroirs » achetés à un nommé Barthelémy Jacquemin, verrier à « Sainct Gury (St.-Quirin), » et Gérard

Gauthier, peintre de St.-Nicolas, décorait d'ouvrages de son art le cabinet de Mgr de Vaudémont (1).

Des fêtes extrémement brillantes eurent lieu, l'année suivante, à la cour de Lorraine, à l'occasion du carnaval et du mariage de la princesse Elizabeth, fille de Charles III, avec Maximilien, duc de Bavière. On donna, sur la Carrière et dans la salle Neuve, des carroussels, courses de bagues, combats à pied, et un ballet dont les machines furent faites par Florent Drouin et peintes par Jean Bariscord, Jean Comtesse, Claude Henriet et Charles Chuppin. Les princesses y parurent vêtues de robes de soie, brodées de fil d'or, d'argent et de clinquant, dont les étoffes avaient été fabriquées par des ouvriers de Reims, de Paris, de Genève et de Milan, que le duc avait fait venir à grands frais et s'établir dans sa capitale.

C'est peut-être à l'année 1595 qu'il faut fixer la construction du bâtiment spécial destiné à recevoir le Trésor des Chartes de Lorraine, et dont la situation est parfaitement indiquée dans la gravure de Deruet et dans le plan de 1698. Les travaux en furent dirigés par Nicolas la Hierre, « conducteur des ouvrages de maçonnerie de Son Altesse (2). » En même temps, Robert Mesnard, « tailleur de marbre, »

(1) Payé neuf cens frans à Gerard Gauthier, peintre à St Nicolas, pour besogne par lui faite au cabinet de Mgr de Vaudemont, fourniture d'or, d'acier et autres choses à ce convenables. (Comptes du Trésorier général pour 1593.)

(2) A Nicolas la Hiere, conducteur des ouvrages de massonnerie de S. A., la somme de 648 fr. un gros pour journées d'ouvriers et fournitures qu'il a employées à l'erection du ciment et couverture de dessus le Tresor de S. A. (Comptes du Trésorier général pour 1595.) — Au même, 25 fr. « pour payer l'huille qu'il a faict venir et estant necessaire d'employer aux reffections et couverture de la platte forme du Tresor. (Comptes du Trésorier général pour 1596.)

faisait, pour la fontaine du jardin, deux colonnes de marbre, tiré des carrières du haut de Ste.-Barbe, près Nancy; et Hector Harent, jardinier du duc, transplantait les arbres et autres plans du jardin « hors de la ville, derrière le Château, en un nouveau jardin que S. A. lui avait permis de faire, en la place où le sieur de Bonceil avait fait sa première briquerie. »

En 1596, Robert Mesnard posa deux nouvelles colonnes de marbre à la fontaine du jardin, ainsi qu'un bassin, aussi de marbre, « taillé et poli avec quatre masques es environs et un petit balustre au milieu. »

On refit tout à neuf, en 1598, la galerie allant de la Court en l'oratoire des Cordeliers, avec huit doubles fenêtres rondes, onze portes de pierres de taille et 139 pieds de cordon à la muraille de ladite galerie. On y travaillait encore en 1600, et, à cette époque, on couvrit de cuivre « le dessus de la tour du Trésor, afin d'empêcher la pluie d'y pénétrer et d'éviter le danger des titres et papiers. » La duchesse de Bar donna, cette année, un ballet, pour lequel le sculpteur Florent Drouin fit « une machine en forme de fontaine et jardin, dans laquelle estoient douze cheises et y assises Madame (la duchesse de Bar) et unze tant princesses que damoiselles estantes de sa suytte. » Outre ce divertissement, la cour assista à la représentation de plusieurs comédies qui furent jouées par des comédiens français, et à des exercices de souplesse, que deux bateleurs exécutèrent devant le duc. Pendant ce temps, Claude Henriet travaillait, avec Rémond Constant et Moyse Bougault, « à rabiller les peintures effacées » de la Galerie des Cerfs (1), et Jean de Nirendorff, dit

(1) A Me Claude Henriet, paincire à S. A., 439 frans 7 gros pour plusieurs materiaux qu'il at fourny et journées qu'il a vacqué avec Re-

Harmant, armurier de Son Altesse, faisait quatre fourneaux de fer et les posait « au-dessous de la galerie des peintures, où sont les orangers. »

En 1601, Nicolas la Hierre, « maistre et conducteur des bastimens de Son Altesse, » fit ériger, en la chambre de la duchesse de Bar, « un cabinet artificiel, suspendu et advancé du dedans du jardin de la Court. » Ce cabinet fut décoré de sculptures par Florent Drouin (1). Toussaint Mareschal et Lambert Charles, tous deux maçons, furent chargés, moyennant une somme de 1,225 francs, de « desasseoir et rasseoir de hault en bas, à leurs frais et despens, » les pilliers de pierre contenant les arcades de la galerie du Château. »

mond Constant et Moyse Bougault, painctres de Nancy, et ung serviteur, travaillantz en la Gallerie des Cerfz à rabiller les painctures effacées de ladicte gallerie.

Il paraît que les dégradations fréquentes des peintures de cette Galerie provenaient de l'humidité qui y régnait pendant l'hiver. On trouve, en effet, dans les registres du Cellerier de Nancy, pour 1601, la mention d'une somme de 6 francs payée à la concierge du palais « pour six bichetz de cendres qu'elle a heu achepté pour mectre sur le pavé de la Gallerie des Cerfz affin de garder qu'il ne soit pas gasté par le charbon que l'on a esté contrainct de mectre par tout pour assurer la frescheur et humidité provenant du desgel durant cest hiver. »

On trouve encore, dans les mêmes registres, les mentions suivantes :

« A Thomas Boulangier, maistre de la Corne de bœuf, la somme de dixhuict frans dix gros huict deniers pour deux cordes un quart de bois pour la Chambre, six corbeilles de charbon et une douzaine de fagotz à la Court pour la salle des Cerfz.

» A Hardy, potier d'estain, la somme de dix frans ung gros pour... souldure... pour solder les chanlettes de cuivre de dessus la gallerie des Cerfz... »

(1) A Me Fleurent Drouin, sculpteur, demeurant à Nancy, 1,472 fr. 6 gros pour faire et parfaire les ouvrages convenus de faire au cabinet artifficiel que Mme la duchesse faict faire au chasteau de Nancy. (Comptes du Trésorier général pour 1601.)

Jacques Bellange et Jacques Danglus furent appelés, en 1602, à enrichir le cabinet de la duchesse de Bar de divers ornements de peinture, et, entr'autres, de douze tableaux, dont six devaient représenter des sujets de l'histoire romaine, et les six autres des « devises » au choix de la princesse (1); on mit, dans ce cabinet, une tapisserie de cuir doré, faite par Jean Ragache, « tapissier de cuir doré, » demeurant à St.-Nicolas, et « un lit de repos de noyer, façon d'Italie, avec quatre pieds tournés, quatre colonnes et deux layettes (tiroirs) qui se tirent l'une par devant et l'autre par le pied, fermé tout à l'entour de panneaux. » C'était l'ouvrage de Jacques Lallemand, menuisier à Nancy.

Pendant que Bellange et Danglus décoraient les appartements de la duchesse de Bar, Jean de Wayembourg, « peintre du duc, » dorait les bordures de cinq portraits de grandeur naturelle, qui se trouvaient dans la galerie des Peintures du Palais, et représentaient le Roi et la Reine de Navarre, M^lle^ Catherine de Rohan, les rois François I^er^ et François II. Cette galerie renfermait encore des portraits du duc de Ferrare, du connétable de France et de la princesse de Condé, et « un grand tableau que Son Altesse avait envoyé

(1) On trouve, dans les pièces justificatives des comptes du Trésorier général pour l'annnée 1602, le marché fait par le contrôleur de l'hôtel, moyennant la somme de 1,080 francs, avec Jacques Bellange et Jacques Danglus, « pour peindre et dorer le cabinet qui regarde sur le jardin proche la chambre de Madame, comme s'ensuyt, sçavoir : y feront et poseront douze tableaux, six desquels seront d'histoires romaines, les six autres de devises au bon plaisir de Madame, plus trente six placcars en oval qu'ilz feront faire à leurs fraiz avec des chiffres dorez; doreront d'or de ducatz le lambris et planché dudit cabinet, les chassis et ventillons des fenestres dehors et dedans, ensemble les portes avec devises, selon que Madame ordonnera, et le tout enrichir de feuillages de mirthe. »

de Paris, représentant la réception et bienvenue de la Royne mere en France; » enfin, des portraits du pape, du cardinal de Florence, du Roi, de la Reine et de l'Infante, lesquels avaient été achetés à Antoine de Lenoncourt, abbé de Beaupré, moyennant la somme de 491 francs 8 gros (1). En même temps, « trois grands tapis velus, façon de Turquie, » étaient placés dans le garde-meuble du Rond, d'où on les tirait, dans les occasions solennelles, pour décorer les appartements du Palais.

Tous les travaux que Charles III avait fait exécuter au Palais Ducal, tous les chefs-d'œuvre des arts et de l'industrie qu'il s'était plu à y rassembler, devaient en avoir fait, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, une magnifique résidence; aussi, lorsque le Roi et la Reine de France y vinrent en 1603, durent-ils se figurer, comme plus tard Louis XIV,

(1) Pièces justificatives des comptes du Trésorier général pour 1602. On voit, par quelques notes jointes à celles que je viens de reproduire, que Jean de Wayembourg avait fait un « portrait de S. A., de grandeur naturelle, » qui fut délivré à M. Raynbault; « cinq petits portraits du roy Henry, de M. de Guise, du cardinal de Guise, du duc de Mayne et de feue Madame, » lesquels furent envoyés à la duchesse de Bavière; deux portraits de Mme la princesse et un grand portrait de Son Altesse; il fit, enfin, pour les ambassadeurs de Bavière, à l'occasion du mariage de leur maître avec la fille de Charles III, deux portraits de S. A., ceux de Mgr le Marquis (du Pont), du cardinal, de Mgr de Vaudémont, de la princesse, de la duchesse de Bavière et de Mme Catherine, fille de Charles III (abbesse de Remiremont et fondatrice des dames du St.-Sacrement de Nancy).

Jean de Wayembourg, dont le nom est à peine connu parmi ceux des artistes lorrains, mourut en 1603, et vers la fin de cette année, on paya à sa veuve, Arrambourg de Bar, le prix de plusieurs portraits qu'avait précédemment faits son mari, savoir : « cinq peintures, une de la grandeur du naturel, de S. A., une semblable de Mme la duchesse de Clèves, une à moitié de ladite dame, une grande et une à moitié de Mme la princesse. »

qu'ils n'avaient pas cessé d'habiter le Louvre. Le séjour que firent ces augustes hôtes à la cour de Lorraine, fut marqué par les réjouissances ordinaires, c'est-à-dire qu'il y eut courses de bagues à la Rue Neuve, ballets et combats à la barrière dans la Neuve salle du Palais.

Au mois de février 1605, des comédiens espagnols représentèrent devant le duc, en la *salle St.-Georges*, une pièce, imitée sans doute des anciens mystères, et intitulée « *la Pénitance de la Magdalaine.* » C'est dans cette salle que furent aussi faites, vers le même temps, les cérémonies du baptême des enfants du comte de Vaudémont. On posa, cette année, un pavé « devant la *salle des Suisses*, pour y tenir les assises à l'advenir. »

Rien n'indique la situation de cette dernière pièce. Quant à la salle St.-Georges, elle était bien certainement, ainsi que le désigne son nom, dans le voisinage de la Collégiale, et dans le même corps-de-logis que la chambre des Comptes. Son emplacement est, du reste, parfaitement figuré dans un plan dressé vers 1710, et qui se trouve à la bibliothèque publique de Nancy. En comparant ce plan avec celui de 1698, on peut présumer que la salle St.-Georges, qui touchait au Rond et aux appartements du duc, régnait au-dessus d'un corps-de-garde et de la chambre des Comptes, située alors au rez-de-chaussée.

En 1606, Jacques Bellange fut chargé par M. de Bourbonne, grand maître de l'hôtel, de repeindre en huile la Galerie des Cerfs. Les peintures faites par cet artiste, que plusieurs biographes ont improprement appelé Thiéry Bellange, représentaient, le long des murailles et au-dessus des portes, les divers épisodes d'une chasse au cerf, tandis que, de chaque côté de la cheminée, étaient les « figures de trois per-

sonnages (1). » Cette note est la plus explicite de celles qui concernent la Galerie des Cerfs, et ne laisse aucun doute sur la nature des ornements qui décoraient cette salle. Outre ces ornements, on y voyait deux tables très-précieuses, l'une de marbre, admirable par sa longueur et sa largeur (*marmoream, longitudine et latitudine admirabilem*), l'autre d'argent doré, très-artistement ornée de figures et d'emblèmes (*plurimis artificiosissimè insculptis figuris ornatissimam*), chefs-d'œuvre d'art, avec des vers latins sous chacun (2).

La duchesse de Bar étant venue à Nancy dans le courant de cette année (1606), il y eut des carrousels et un ballet

(1) Le marché fait avec Bellange, le 7 mai 1606, porte que cet artiste s'engage, moyennant la somme de 1,200 francs, à « repeindre à huille » la Galerie des Cerfs, « consistante ladite besongne à repeindre vingtz quarreaux de la chasse du cerf, qui sont peintz contre les murailles de ladite gallerie, un grand quarreau aussy de ladite chasse au bout de ladite gallerie en entrant, un demy quarreau pareillement de ladite chasse, qui est sur les deux portes de ladite gallerie, et trois figures de personnages estans, l'un du costé de la cheminée d'icelle et les deux autres de l'autre costé. (Comptes du Receveur du domaine de Nancy.)

(2) *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ.* — On trouve, au sujet des deux tables dont parle avec tant d'admiration le voyageur Jodocus Sincerus, les mentions suivantes : « Payé 280 fr. à Jean Lallemand pour une fermeture d'assemblage qui se brise en deux pour la table d'argent doré de S. A. (Receveur du domaine, 1606.) — « Payé 56 fr. 1 g. 8 d. à Nicolas Michauld, marchand à Nancy, pour dix aulnes et demy de fustaine d'Angleterre pour faire une enveloppe aultour de la table de marbre et agathe qu'est à la gallerie des cerfz. » (Comptes du Cellerier pour 1620.) En 1617, le duc Henri II fit encore venir de Paris deux nouvelles tables de marbre pour meubler le Palais : « Payé à Jean Bourbonnais, maitre des carosses de Nancy à Paris, 132 fr. 3 gros pour payement de la voiture de deux tables de marbre adressées de Paris en ce lieu pour nostre service. (Comptes du Trésorier général pour 1617.)

pour l'entrée duquel on fit un « chariot triumphal, » que peignirent et dorèrent Jacques Bellange et Paul Hannequin.

On peut voir, par la gravure de Deruet et la vue du Parterre, de Callot, qu'il dépendait du Palais deux jardins; l'un était contigu aux bâtiments de la première cour; l'autre, plus élevé que celui-ci, en était séparé par une rampe ou galerie en pierre; il était placé sur la partie des remparts qu'on appelait le bastion des Dames. S'il faut en juger par une note des comptes du Trésorier général pour 1607, ce dernier jardin aurait été construit par Charles III, dans les dernières années de son règne (1). Je dois ajouter que ce prince faisait entretenir ses jardins avec beaucoup de soin, et qu'en 1604, il avait envoyé à Paris et à Fontainebleau, l'un de ses jardiniers « quérir et prendre des modèles et instruments propres à son art. »

Jacques Danglus fut chargé, en 1607, de faire « deux peintures à l'effigie de Son Altesse, » et Bellange peignit de nouveau le cabinet attenant à la galerie des Peintures (2). L'année suivante, le même artiste fit, pour la nouvelle duchesse de Lorraine, plusieurs tableaux qui furent envoyés à Mantoue, et Charles Desrué, horloger à Nancy, « rabilla » l'horloge du Château.

Ici s'arrête la plus longue à la fois et la plus brillante période de l'histoire du Palais Ducal. Charles III avait digne-

(1) Payé 300 fr. à Hector Harent, jardinier au chasteau, pour l'aider aux frais qu'il a supportés pendant l'année 1605 à l'avancement du jardin que Son Altesse *a fait dresser* sur le bastion des Dames, derrière le chasteau.

(2) A Jacques Bellange, 400 fr. pour avoir racommodé et painct de nouveau en huille le cabinet joindant la galerie des painctures de Son Altesse, avec une grande aumaire qu'est en iceluy et le semer de meuffles dorez. (Comptes du Receveur du domaine de Nancy.)

ment continué l'œuvre d'Antoine : non seulement, ainsi qu'on vient de le voir, il avait augmenté sa Court de plusieurs constructions importantes, mais il l'avait embellie de nombreux ouvrages d'art de toute espèce; il l'avait doté de la magnifique salle d'Honneur et de cette galerie des Peintures, où il se plaisait à rassembler les œuvres des artistes lorrains ou étrangers qu'il appelait près de lui et qu'il comblait de ses bienfaits. Aussi vit-on, dans le cours de son règne, les peintres, les sculpteurs, les graveurs, les architectes, les fondeurs, se multiplier comme par enchantement et venir, par l'éclat de leur renommée, rendre plus brillante encore l'auréole de gloire du prince qui travailla si puissamment à développer la civilisation lorraine, et mérita le surnom de Grand, que la postérité lui a conservé.

Et comme si ce n'était pas assez pour lui d'avoir fait éclore, pendant sa vie, tant de chefs-d'œuvre, la plupart malheureusement perdus pour nous, il devait encore, après sa mort, contribuer à l'érection du monument artistique le plus précieux pour notre histoire, et principalement pour celle du Palais Ducal. Je veux parler de la *Pompe funèbre*, de La Ruelle, que j'ai déjà plus d'une fois citée, et dont certaines planches représentent l'intérieur de diverses salles et la splendide façade de l'ancienne résidence des ducs de Lorraine.

La Ruelle n'a pas borné son travail à ces planches, si utiles à consulter, il les a fait suivre d'une relation, aussi complète qu'intéressante, des cérémonies toutes royales qui avaient lieu lors des funérailles de nos ducs. Je n'ai pas l'intention de reproduire, même en partie, le récit de cet historien; j'en extrairai seulement les détails qui se rattachent plus intimement au sujet que je traite.

Le corps, après avoir été embaumé, fut placé dans la

chambre de Trépas, ainsi appelée parce que c'était là que le duc était mort. Cette salle était tendue d'une riche tapisserie de haute lisse, rehaussée d'or, d'argent et de soie, représentant l'histoire de saint Paul. Le plancher était couvert d'un grand tapis de Turquie, et le cercueil, revêtu de trois draps mortuaires, dont le premier d'or frisé d'or, bordé d'hermine mouchetée, reposait sur des trétcaux dressés à la place du lit. Il était surmonté d'un dais, aussi d'étoffe d'or et de soie.

Le corps resta dans cette chambre depuis le 14 mai jusqu'au 8 juin suivant, qu'il fut transporté dans la salle d'Honneur (la *salle Neuve*). Cette immense pièce, la plus vaste du Palais après la Galerie des Cerfs, et où, suivant Lionnois, Louis XIII rendit ses audiences pendant son séjour à Nancy (1), était tendue tout à l'entour de deux « très-riches et très-excellentes tapisseries, rehaussées d'or, d'argent et de soie, l'une figurée de l'histoire de Moyse, et l'autre de celle de saint Paul. Au haut de cette salle (du côté des Cordeliers), fut dressée une large estrade, sur laquelle on plaça le lit d'honneur avec l'effigie du prince, couverte de magnifiques habillements. Contre l'estrade, à droite, du côté de la rue, fut également dressé un grand autel, et, auprès, la chapelle du prince. En face de son lit d'honneur, également sous un dais, étaient sa table et son fauteuil pour le couvert, qu'on servait chaque jour, à dîner et à souper, comme de son vivant.

La salle d'Honneur resta ouverte depuis le 9 juin jusqu'au 14 juillet, puis l'effigie fut transportée dans la salle Funèbre ou de Deuil, préparée en la *Galerie des Cerfs*, dont on re-

(1) C'est sans doute dans une des audiences solennelles données par Louis XIII dans la salle Neuve, qu'eut lieu, entre ce prince et Callot, la scène que rapportent tous les biographes du grand artiste, et qui fait tant d'honneur à son patriotisme.

trancha cinquante pieds environ, près de la cheminée, par une tendue de drap noir ; depuis ce retranchement « furent ôtées toutes les têtes des cerfs, et les deux côtés, ensemble toutes les fenêtres avec le bout vers la porte, » couverts d'un drap noir, sur lequel étaient placés, à distance, de grands et de moyens écussons d'argent.

Le grand autel fut dressé près du retranchement, du côté de la cour, et, vis-à-vis, du côté de la rue, fut placée la chapelle de feue Son Altesse. En travers de la Galerie était une barrière gardée par des archers, pour contenir la foule.

L'office divin fut célébré dans la salle Funèbre, les 15 et 16 juillet, matin et soir, comme il l'avait été dans la salle d'Honneur. Le premier convoi de l'enterrement à l'église St.-Georges, eut lieu le 17, à deux heures de l'après-midi.

On avait, dès la veille, réglé le rang que devaient occuper les différents corps, ecclésiastiques et séculiers. « L'édit funèbre du premier convoi » s'était fait, dans la cour du Palas, par le Roi d'armes, accompagné des hérauts et poursuivants, suivis des vingt crieurs et sonneurs de clochettes, qui sonnaient à trois reprises avant la publication du héraut Lorraine.

Le convoi se fit le lendemain. La porte principale de l'Hôtel avait été, de même que celles des Cordeliers et de St.-Georges, tendue de drap noir.

Les bourgeois et les pauvres habillés de deuil, ainsi que les archers de la ville, entrèrent dans le jardin du Palais par la porte du côté de la Rue Neuve, pendant que le chef des cérémonies temporelles, suivi du Roi d'armes, des hérauts et poursuivants, se transportait dans la salle d'Honneur, où s'étaient rendus les gentilshommes désignés pour porter les pièces d'honneur.

En même temps, les écuyers des grande et petite écuries,

conducteurs des chevaux d'honneur, bardés pour bataille, secours et service, les faisaient barder et caparaçonner dans la *salle des Suisses*.

Vers deux heures, les cinq princes du grand deuil, « adextrés de Messeigneurs leurs adextrans » et accompagnés des princes et des ambassadeurs, se rendirent dans la salle d'Honneur et jetèrent de l'eau bénite sur le corps. Puis vinrent l'évêque de Toul et tout le clergé, qui récitèrent les prières et oraisons et jetèrent de l'eau bénite.

Alors, les chambellans enlevèrent le corps de dessous le lit d'honneur et l'apportèrent *dans la cour, devant le grand escalier de l'Horloge;* là, il fut placé, avec le lit d'honneur et l'effigie, sous un ciel de drap d'or frisé d'or, que portaient les baillis de St.-Mihiel, d'Allemagne, du Bassigny, du comté de Vaudémont, de Châtel-sur-Moselle et de Hattonchâtel.

Le Roi d'armes appela ensuite l'un après l'autre, leur désignant l'ordre qu'ils avaient à suivre, tous ceux qui devaient faire partie du convoi.

Le cortége, composé de plus de trois mille personnes, sortit par *la Porterie*, fut conduit « à mont la Grande-Rue, » jusqu'à celle du Four Sacré, tira droit à la place St.-Epvre, passa par celle du Vieux-Change, descendit celle des Comptes, rentra dans la Grande-Rue et gagna l'église St.-Georges.

En sortant de cette église, « les rangs marchèrent par le milieu des haies des torches droit à l'Hôtel, où étant les premiers desdits rangs entrés, iceux et tous les autres venant après jusqu'à messieurs de la noblesse, tournèrent à gauche *sous la Galerie des Cerfs*, auquel endroit l'on avait fait fendre la haie de torches, rangée de ce côté-là, derrière laquelle ils se mirent tous dans la cour; mais les sieurs de la noblesse continuèrent de passer par le milieu des deux haies des torches, disposées dans ladite cour, pour reconduire en la salle

de Deuil, préparée en celle de *St.-Georges*, messeigneurs les princes du grand deuil. »

Lorsque les cérémonies funèbres furent terminées aux Cordeliers, et après qu'on eût enlevé de dessus la fosse où était inhumé le prince, les pièces de souveraineté, et fait la proclamation solennelle du nouveau duc, celui-ci se rendit dans *la sallette joignant la salle St.-Georges*, où était préparée une table couverte d'un riche tapis et surmontée d'un dais; on y déposa les pièces de souveraineté, savoir : la couronne, le sceptre, la main de justice et l'épée. Le même jour, les principaux officiers de la maison du duc se réunirent dans la *salle St.-Georges*, et le grand maître d'hôtel, montant sur l'estrade qui y était dressée, annonça aux assistants que leur maître étant mort, ils n'avaient plus d'état, et, posant sur sa tête nue, le bâton, signe de sa dignité, il le rompit, en baisa les deux bouts rompus et le jeta au milieu de l'appartement.

Le Roi d'armes monta à son tour sur l'estrade et cria : Silence, silence, silence! Le très-haut, très-puissant et sérénissime prince, Monseigneur Charles troisième du nom, soixante-troisième duc de Lorraine et trentième marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, marquis du Pont-à-Mousson, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, etc., notre débonnaire et souverain prince, est mort, le Duc est mort, le Duc est mort, sa maison est rompue, chacun se pourvoie!

Ces extraits sommaires de l'ouvrage de La Ruelle, ne peuvent donner qu'une faible idée de la pompe qui présidait aux funérailles de nos ducs, et en faisait une des plus magnifiques cérémonies que l'on pût voir autrefois en Europe; ils suffisent, néanmoins, pour faire connaître quelles étaient les salles du Palais qui avaient une destination particulière dans ces occasions solennelles. La décoration intérieure de ces ap-

partements, qui est minutieusement décrite dans l'ouvrage que je viens de citer, témoigne du luxe qui régnait à la cour de Charles III; à cette cour qui, suivant un écrivain contemporain (1), était « autant grosse et accomplie qu'aucun prince chrétien (pour grand qu'il soit) puisse souhaiter. »

(1) Georges Aulbery, secrétaire de Charles III (*Vie de St. Sigisbert.*)

## IV.

# 1608-1624.

Un voyageur qui avait visité la capitale de la Lorraine dans les premières années du XVII^e siècle, et avait été admis, sans doute, à pénétrer dans l'intérieur du Palais, rend ainsi compte des impressions qu'il avait ressenties : « Dans la Ville Vieille, dit-il, est le magnifique palais (*magnificum palatium*) des ducs de Lorraine. On a coutume d'y montrer la chambre du duc lui-même, où vous arrivez par une galerie que décorent les portraits d'une foule de rois et de princes. Par un autre côté, vous êtes conduit dans une salle (ou vestibule, *atrium*) où vous voyez deux tables très-précieuses, l'une de marbre...., l'autre d'argent doré... (1). Vous êtes mené ensuite dans une pièce où l'on vous déroule et vous montre, en nombre immense (*immani numero*), des tapisseries infiniment précieuses et d'une magnificence plus que royale (*magnificentiæ plùs quàm regiæ*). Là vous verrez une figure humaine sculptée en bois, dans laquelle tous les muscles et les tendons sont mobiles, formant un ensemble cousu de parties très-fines et très-délicates. Près de là, sur un bastion, est un jardin (ou verger, *viridarium*) des plus agréables (2). »

(1) Il a été précédemment parlé de ces deux tables (p. 81).

(2) *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ*, etc. Amstelodami M DCILV. (Bibliothèque de M. l'abbé Marchal et traduction de M. de Dumast.)

Jodocus ne parle, dans ce récit succinct, que des parties du Palais qui, soit par elles-mêmes, soit par les objets curieux qui s'y trouvaient placés, avaient le plus excité son admiration, c'est-à-dire la chambre du duc, la galerie des Peintures, qui y conduisait, la Galerie des Cerfs, et enfin le Rond ou Garde-meuble, qui renfermait, à profusion, de riches tapisseries amenées de Flandre ou fabriquées à Nancy par les ouvriers étrangers que Charles III avait attirés dans sa capitale.

Un autre historien, qui avait rempli, pendant plusieurs années, les fonctions de secrétaire auprès de ce prince, et qui, par conséquent, avait habité le Palais, nous a laissé, de cet édifice, une description qui complète celle de Jodocus, et donne une idée bien plus grandiose encore de cette ancienne résidence princière.

« Les ducs de Lorraine, dit Georges Aulbery dans sa *Vie de St. Sigisbert* (1617), ont fait de long temps leur demeure ordinaire à Nancy, en un Palais duquel la beauté et somptuosité a toujours témoigné la grandeur de ses possesseurs. J'auray autant de tesmoins qu'il y a de personnes qui ont veu ledit Palais, qu'il ne se peut veoir maison de prince plus logeable que celle à présent d'un Duc de Lorraine.

» Son assiette est en un lieu plain et égal, et est composé de quatre grands corps de logis en quarré de trois estages de haut, et chacun d'iceux estant fort éminent, aiant encore de fort commodes logements par dessus, le tout des mieux percé à jour : et est basty entierement de pierre tres dure taillée et cizelée. Toute la couverture est d'ardoises, aiant le faiste enrichy de petites couronnes piramidales de cuivre doré.

» Au dedans il y a une cour quarrée d'environ cent pas communs d'angle à autre, et tout autour se voient des galeries hautes et basses basties sur petites arcades soubs les-

quelles les suivants la Cour se peuvent promener à couvert. Dans ceste cour se faisoient anciennement et se font encores quand on veut les tournois, courses, combats de barriere et autres exercices de Noblesse.

» Le maistre corps de logis dudit Palais, avec un autre naissant d'iceluy par dehors d'un costé, joint à une belle et grande galerie de proportion egale de l'autre, enceignent un parterre enfermé d'iceux en quarré, et vont aboutir à un grand et fort bastion, dit le bastion des Dames, duquel ledit Palais est couvert au levant, et sur lequel bastion se voît aussy un des plus plaisant et fertile parterre qui se puisse souhaiter, où vous voiez des cabinets en esté à l'espreuve des raions du soleil, avec un grand rang d'espalliers travaillez en portiques, aiant en veue une grande prairie, la riviere et les bois. Ce bastion-parterre est de l'estendue de cent soixante pas communs en sa longueur et d'environ quatre vingt et huit en sa largeur; on y va à couvert par lesdictes galerie et corps de logis, et y peut on monter aussi par trente deux marches depuis le parterre d'embas auquel se voient des rares compartiments. Vous y voyez des orangers portans fruits, des oliviers et autres rares plantes empruntées des provinces lointaines.

» Il se trouve audit Palais trente appartements, chose presque incroiable, et qui se void en peu de maisons roiales. Il y a aussy huit grandes galeries et plusieurs belles et somptueuses sales. Entre autres il s'en y void une qui contient cent trente-cinq pieds de longueur, cinquante de largeur et trente de hault (1); la voulte de ceste sale est faitte en berceau lambrissé et peint richement par tout, là où on peut

(1) Ces dimensions sont aussi celles que La Ruelle donne à la salle d'Honneur (salle *Neuve*).

commodement combattre à la picque et à toutes autres sortes d'armes, à pied.

» Ce qui manque à ce Palais est qu'il a faute de parade et de place en sa principale entrée, estant couvert par les maisons de la ville, desquelles si on en avoit abattu à proportion de sa quarrure, ce seroit un des beaux Palais du monde.

» Au prospect dudict Palais, entre levant et midy, se voit une place (la Carrière), longue de trois cent pas communs, et large de plus de soixante, qui est bordée en sa longueur de maisons tellement egales de frontispice qu'elles semblent n'estre qu'un seul hostel. Là sont les escuieries du Duc toutes voultées, et s'y peuvent fort commodement dresser et domter ses chevaux. Là se font aujourd'huy (1617) fort commodement les joustes, tournois et courses de bague. »

Tel était le Palais Ducal sous le règne d'Henri II, c'est-à-dire à l'époque de sa plus grande splendeur. Suivant l'auteur de la *Dissertation historique sur Nancy*, ce prince y fit faire le Rond, où étaient les riches tapisseries et autres meubles de la Maison, y fit conduire les fontaines du parterre d'en bas et mettre les statues.

Je crois avoir démontré, par les notes nombreuses précédemment reproduites, que la construction du Rond remonte à une époque plus éloignée que le règne du successeur de Charles III, et que, depuis longtemps, il servait à renfermer les meubles précieux du Palais, notamment les magnifiques tapisseries dont on tendait les appartements les jours de grandes cérémonies. D'ailleurs, aucune mention des dépenses faites par le duc Henri, ne concerne l'érection de cette superbe tour, qui dut coûter cependant des sommes considérables.

En revanche, comme on le verra bientôt, l'assertion de

l'historien que je viens de citer, est vraie en ce qui concerne les statues de la rampe du parterre.

En 1609, Henri II fit faire, « au-devant de son cabinet, » sans doute dans une des cours de l'hôtel, « une carrière pour courir la bague et piquer les chevaux. » La même année, des comédiens donnèrent une représentation dans la salle St.-Georges (1). Un nommé Marceloffe, meunier à Bitche, fut admis à présenter au duc « un orloge en bois de sa façon, » qu'on lui acheta et qui fut placé dans une salle du Palais.

En 1610, on érigea « une maison aux fourrières devant le quartier de Mgr de Vaudémont, pour le jardinier de l'hôtel. » Les dépenses de cette construction s'élevèrent à la somme de 2,908 francs 5 gros, sur les lesquels 1621 francs furent délivrés à l'architecte Nicolas La Hierre « pour la maçonnerie qu'il avait fait faire audit bâtiment, savoir : une porte ronde neuve mise en une petite muraille pour séparer lesdites maison et fourrière contre le Rond où sont les meubles de Son Altesse. » Le logement du jardinier était donc, comme l'indique cette note, contigu au garde-meuble. A cette époque, le sculpteur Jessé Drouin fit quelques travaux dans le cabinet de la Duchesse (2).

Des ouvrages considérables furent faits, en 1611, par Jacques Bellange, à la salle Neuve (3) et à la galerie neuve

(1) Il y en eut également en 1610 et 1611.

(2) A Me Jesse (ou Jessé) Drouin, sculpteur demeurant à Nancy, dix francs pour avoir desposé ung oratoire de pierre de marbre ou de couleur, du commandement de Madame, qu'estoit en son cabinet. (Comptes du Celleier pour 1610.)

(3) Le comptable met en despence sur le trésorier général la somme de 900 francs que le comptable auroit délivré l'an dernier au sieur

sur le jardin; il enrichit les corniches et moulures de cette galerie d'arabesques et autres fantaisies, et représenta sur les lambris « les histoires de la métamorphose d'Ovide. (1) » La même année, on posa, dans la galerie des Peintures, « un orloge de la sorte et façon de celui qui est au temple de Strasbourg (2), » et Gille de Lisle, ingénieur et mathématicien, cimenta « de ciment à feu ou mastic, » l'un des réservoirs du Palais (3).

*Belange* sur les peintures qu'il fait en la neuve salle du château. (Comptes du Cellerier pour 1611.) La salle dont il est ici fait mention, ne doit pas être confondue avec celle à laquelle on donnait précédemment le nom de salle Neuve, car elle est appelée quelquefois la *salle neuve sur la rue Neuve.* (Payé 17 fr. à un charbonnier à qui le serviteur du sieur Belange avoit acheté deux chaffes de charbons pour bruler pendant l'hiver en la salle neuve qu'il peint *sur la rue Neuve* en l'hostel de S. A.) Il est probable qu'elle était située dans le corps-de-logis donnant sur le jardin, du côté de la Carrière, et dans le voisinage de la galerie neuve, que Bellange décora aussi de peintures en 1611.

(1) A Jacques *de* Bellange, peintre à S. A., 4,000 fr. qui luy sont esté accordés pour peindre en huille tout du long du lambris du plancher de la gallerie neuve sur le jardin de l'hostel de Nancy, y representer les histoires du la methamorfoze d'Ovide, enrichir les corniches et molures de moresques et autres fantaisies. (Comptes du Trésorier général pour 1611.)

(2) A Isaac Habrecht, orlogier demeurant à Strasbourg, la somme de 1,250 fr. pour un orloge de la sorte et façon de celuy qu'est au temple dudit Strasbourg, et mis en la gallerie des peintures du chateau de Nancy. (*Idem.*)

(3) A Gille de Lisle, ingénieur et matématicien demeurant à Nancy, 300 fr. pour avoir cimenté de ciment à feu ou mastic l'un des reservoirs de la Court... Ledit de Lisle s'est obligé et a promis d'entretenir ledit reservoir, en ce qu'il a fait, par l'espace de dix ans qu'il pretend demeurer en Lorraine et plus sy ledit reservoir se creve, d'autant que le pavé du dessus n'est cimenté ny aultrement assuré. (Comptes du Cellerier pour 1611.) — En 1615, on établit deux pompes au puits du jardin, selon l'invention qu'en avait faite cet ingénieur.

Les comptes de 1612 ne font mention d'aucun ouvrage exécuté au Palais; le duc Henri s'occupait alors à faire ajouter de nouveaux bâtiments au château de Lunéville, et il chargeait un nommé Jean Lyot, dit de Tassy, « Me architecq (1) et tailleur de pierre, » de lui dresser, à cet effet, plusieurs plans parmi lesquels il pût choisir celui qui lui conviendrait le mieux.

En 1613, on construisit, derrière les Cordeliers, « joignant les neuves fourrières de l'hôtel, » un bâtiment pour y mettre les carrosses de la cour; Jean Francequin (2), marbrier à la Ville-Neuve, fit une cheminée de marbre noir pour le cabinet de la duchesse, lequel il pava, l'année suivante, en carreaux de marbre noir, tiré, par moitié des Pays-Bas, et par moitié de la côte Ste.-Catherine.

Il y eut, en 1614, un combat à la barrière dans la salle St.-Georges, dont on fut obligé de « couper la traveure » pour donner passage aux machines qui figuraient dans ces sortes de spectacles.

On commença à travailler, vers la même époque, à l'un des ouvrages d'art qui contribuèrent le plus à l'embellissement du Palais Ducal : je veux parler des statues de la rampe du Parterre. En 1616, marché fut passé, par le grand maître de l'hôtel, avec Siméon Drouin, pour, dans l'espace de deux ans et moyennant la somme de 2,300 francs, « tailler, mettre et poser au jardin derrière l'hôtel quatorze statues de

(1) C'est la première fois que cette qualification est employée.

(2) Jean Francequin ou Francisquin exécuta, à la même époque, conjointement avec le sculpteur Jean de Tremont, diverses « pieces d'ouvrages d'architecture et sculpture » dans l'église des Minimes de Nancy. (Comptes du Trésorier général pour 1613.)

pierre, ayant chacune sept pieds et demi de hauteur, avec leurs niches et pieds d'estalz convenables (1). »

Ces statues n'étaient donc pas, comme on l'a cru longtemps, l'œuvre de Florent Drouin, mais peut-être du frère de cet artiste, que Lionnois appelle Simon, et qui sculpta (1630), pour l'église des Carmes, un magnifique autel dans la chapelle où était inhumé Élysée d'Haraucourt, gouverneur de Nancy. Elles n'avaient pas non plus, comme le dit l'historien de cette ville, été commandées à Drouin par Charles III; c'est bien au duc Henri qu'il faut reporter cet honneur (2). Suivant Lionnois, ces statues représentaient les principales divinités de la fable. Lorsque Stanislas eût fait démolir le Palais commencé sur la Carrière par Léopold, d'après les dessins de Boffrand, ces beaux morceaux de sculpture, que rien ne protégeait, furent mutilés par les enfants et tombèrent bientôt en ruines; on les employa alors comme du moëllon dans les fondations du bâtiment de l'Intendance. Ainsi, ces chefs-d'œuvre d'un artiste lorrain allèrent, avec tant d'autres chefs-d'œuvre qui décoraient le Palais Ducal et la collégiale St.-Georges, servir de matériaux à des constructions nouvelles, qu'ils auraient pu, qu'ils auraient dû être appelés à embellir (3)!...

(1) Comptes du Trésorier général pour 1616.

(2) Je dois ajouter, toutefois, que ces statues sont figurées sur le plan de Nancy, dressé en 1611. Peut-être les niches étaient-elles déjà construites à cette époque, et La Ruelle crut-il pouvoir y mettre les statues qu'on se proposait d'y placer ?

(3) C'est dans l'intérieur même du Palais, « sous la galerie neuve du jardin, » où on lui avait arrangé un atelier, que Siméon Drouin tailla ses statues. Henri II voulait, sans doute, pouvoir suivre des yeux le travail de son « sculpteur ou tailleur de statues de pierre en bosse ronde. »

Dans le courant de cette même année 1616, il y eut, à la cour, un ballet dont Bellange peignit les machines; on plaça, dans la galerie des Peintures (1), deux portraits des princes, faits par Claude Cheveneau, peintre à Nancy, et l'horloger Charles Desrué fit différents ouvrages de son art à l'horloge du Palais.

En 1617, Nicolas et Jean Ferry, potiers de terre, demeurant à Vic, dressèrent, dans le petit cabinet de la duchesse, « un fourneau de terre blanche peincturée, avec ses colonnes, corniches, armes de Son Altesse et de Madame et autres enrichissements. » Ce fourneau était supporté par quatre petits pilliers de pierre de taille, qui avaient été faits, fournis et posés par un tailleur de pierres de Nancy, nommé Jean Maillard. Différents tableaux furent achetés, cette année, sans doute pour en décorer la galerie des Peintures, à Claude Libal, « imagier » ou « marchand de pourtraitz peintz et en taille doulce. »

(1) C'est probablement dans cette galerie, véritable musée ducal, que furent placés différents tableaux que le comte de Vaudémont avait achetés l'année précédente, savoir : le portrait à mi-corps de ce prince et deux figures de fantaisie, l'une d'un vieillard, l'autre d'une vieille, faits par Thiéry Vignolles, peintre à Nancy. — « Trois tableaux d'enlumineure sur parchemin vélin, » représentant les figures d'Apollon, de Bacchus et de Mercure, ouvrage de Pompée de Bouzey, peintre à Nancy. — Un grand tableau « auquel est peinte l'histoire du triumvirat, » acheté à M. de Cescaud, secrétaire du Roi. — Un tableau « auquel est peinte la Nativité de Notre Seigneur sur une lame d'argent, enrichi d'ébène à l'entour, » acheté à la veuve de Jean Parmentier, de Nancy. — Deux autres tableaux représentant « l'embrasement de la ville de Troye et le jugement de Midas, » achetés à la veuve de M. Bonnet, secrétaire des commandements. — Enfin, Jean de St.-Paul, peintre à Nancy, avait fait aussi, pour le comte de Vaudémont, un arbre de ligne de la maison de Salm. (Comptes de la Hutterie, trésorier et receveur général des finances du comte de Vaudémont, pour l'année 1615.)

En 1618, le cardinal de Guise, ainsi que les ducs d'Epernon et de Croy, étaient au Palais Ducal : on y refit à neuf la vieille galerie de bois allant du quartier de Mgr de Vaudémont au jardin ; on disposa un petit parterre à fleurs dans le jardin du bastion des Dames, et plusieurs travaux de menuiserie furent exécutés « au grand cabinet de Madame, *sous la Galerie des Cerfs* (1), » dans lequel on mit une grande armoire de chêne.

Suivant M. Noël (2), la galerie qui régnait sous celle des Cerfs, était, dans l'origine, « un vaste *estaichier*, espèce d'écurie où l'on attachait les palefrois des personnes reçues à la cour. » Cette écurie recevait le jour par la galerie qui lui était contiguë, donnant sur la cour, et non par la rue, comme aujourd'hui, car, ainsi qu'on le voit sur la gravure de Deruet, des boutiques, ou plutôt des échoppes, garnissaient complétement toute la façade du Palais sur la Grande-Rue. Si la galerie dont il vient d'être parlé, et qui sert aujourd'hui de magasin à la ville, eut jamais la destination que lui attribue M. Noël, il est certain que cette destination était déjà changée en 1618. A l'avènement de Léopold, cette partie du Palais était occupée par les logements du portier, du concierge, et par des chambres pour les officiers de l'hôtel.

En 1619, on répara les théâtres de la salle Neuve et de la salle St.-Georges; on travailla encore au cabinet de Madame, sous la Galerie des Cerfs, et le duc fit lambrisser une bibliothèque qu'il avait commandé lui être accommodée en son *bâtiment neuf* du Château. Le bâtiment dont il est ici parlé,

(1) Comptes du Cellerier pour 1618.

(2) Lettre publiée dans le *Patriote de la Meurthe*, du 19 juin 1851.

était situé du côté de la Carrière, près du jeu de paume (1), et c'est dans son intérieur que se trouvait la salle Neuve peinte par Bellange.

On fit, en 1620, diverses réparations, dont la dépense s'éleva à 3,032 francs 3 gros 8 deniers, à l'occasion de la venue de l'archiduc Léopold, de l'évêque de Verdun, des ducs de Croy, d'Angoulême, de Béthune, et de M. du Préau, ambassadeur de France.

Les comptes des années suivantes ne renferment aucune particularité qui mérite d'être mentionnée; on y voit seulement qu'en 1622, les Etats se tinrent dans la salle St.-Georges, et que les appartements occupés par le prince de Phalsbourg (1623) étaient placés vis-à-vis la rue St.-Michel.

En 1624, un combat à la barrière eut lieu dans la Grande salle Neuve, et l'on représenta une comédie dans l'antichambre de Madame; une loge fut construite au jardin, « pour resserrer les orangers, lauriers et genêts d'Espagne; » enfin, plusieurs artistes, parmi lesquels Rémond Constant, Chrétien Guenaire, Deruet et Nicolas Chuppin, furent employés à différents ouvrages de peinture, de peu d'importance.

L'année 1624, qui avait commencé par des fêtes, ne s'était pas écoulée qu'Henri II descendait dans la tombe, emportant les regrets de tout son peuple. Ce prince, à l'exemple de Charles III, s'était plu à embellir sa résidence (2); de même que son illustre prédécesseur, il avait attiré,

(1) On l'appelle quelquefois (1627) « le neuf quartier regardant sur le tripot. »

(2) Les dépenses « pour bastimens, refections et autres ouvrages faits au chasteau, » de 1609 à 1624, inclusivement, s'élevèrent à la somme de 60,908 francs un gros, non compris les parties de recouvreurs, briquiers, paveurs, de marchands de chaux et de sable, les achats de meubles et autres parties. Cette somme se répartit, par

par ses bienfaits, de nombreux artistes à sa cour : on y vit, outre les trois Drouin, les sculpteurs Jean Richier, Didier Michel et Jean de Tremont; les architectes Nicolas La Hierre, Didier Desjardins et Jean de Tassy; les graveurs Alexandre Vallée et Demange Crocq; les fondeurs Antoine (1) et David Challigny; les peintres Thiéry Vignoles, Jean de St.-Paul, Claude Chevenceau, Pompey de Bouzey, Rémond Constant, Claude Deruet, et, enfin, l'immortel calcographe Callot (2), dont la gloire suffirait à l'illustration de sa patrie.

année, de la manière suivante : 1609, 4,372 fr. 5 g. 4 d. — 1610, 1,885 fr. 12 d. — 1611, 1,798 fr. 3 g. 4 d. — (L'année 1612 manque.) — 1613, 5,855 fr. — 1614, 5,765 fr. 14 d. — 1615, 3,291 fr. 6 g. 6 d. — 1616, 3,152 fr. 11 g. — 1617, 5,412 fr. 4 g. 12 d. — 1618, 2,818 fr. 5 g. 4 d. — 1619, 3,265 fr. 3 g. 8 d. — 1620, 3,032 fr. 3 g. 8 d. — 1621, 5,389 fr. 7 g. 11 d. — 1622, 1,394 fr. 1 g. 4 d. — 1623, 3,231 fr. 13 d. — 1624, 10,844 fr. 5 g. 4 d. (Comptes du Cellerier de Nancy.)

(1) Je crois devoir reproduire ici deux mentions, qui, bien qu'étrangères à l'histoire du Palais Ducal, sont intéressantes à cause des artistes qu'elles concernent : « A Antoine Challigny, fondeur, 80 fr. pour un benoistier avec sa chaine et guepillon de cuivre, enrichis des ouvrages de relief, mis et attaché contre un des pilliers de la chapelle sepulcrale de feue S. A., pour jeter de l'eau benite sur le caveau dans lequel son corps repose. »

(2) A Jacques Callot, tailleur de taille doulce en eau forte, 40 fr. pour avoir fourni deux planches de cuivre, et sur chacune d'icelles taillé une inscription latine faite et dressée par le sieur de La Ruelle, secrétaire d'état, contenant les an, jour et heure que le feu duc Henry 2e du nom est decedé, ensemble les ans, mois et jours qu'il a vecu et regné, avec un eloge à sa louange, l'une des dites planches de cuivre ayant été soudée contre le cercueil de plomb et l'autre clouée contre le cercueil de bois de feue S. A., pour servir de memoire à la posterité. (Comptes du Trésorier général pour 1624.)

On trouve, dans les mêmes comptes, sous la date de 1626, la mention suivante : « A Jacques Callot, sculpteur en taille douce, 2,000 fr. que S. A., par effets de sa liberalité, lui a octroyé en don pour lui donner moyen de continuer sa demeure dans ses pays où il auroit esté arresté par feue S. A. »

## V.

# 1624-1675.

---

Puisque j'ai prononcé le nom de Callot, je dois peut-être, avant d'aller plus loin, dire quelques mots d'une œuvre exécutée par cet artiste, et qui, par le sujet qu'elle traite, se rattache intimement à l'histoire du Palais Ducal. Je veux parler de la vue du Parterre, dédiée à la Duchesse de Lorraine, et portant la date du 15 octobre 1625 (1). Cette gravure représente ce qu'on appelait le parterre d'en bas, et le jardin du bastion des Dames, communiquant l'un à l'autre par la magnifique rampe décorée de statues. On y voit que le premier parterre était séparé de la seconde cour du Palais par un mur à hauteur d'appui, et qu'on y arrivait par un large escalier, de quelques marches seulement. L'artiste a animé son paysage par une foule de personnages de toute espèce, et il l'a embelli en plaçant, à droite et à gauche, des bâtiments, pièces d'eau, bosquets, etc., qui n'ont jamais existé que dans son imagination. Il nous l'apprend, du reste, lui-même, dans ces vers tracés au bas de son estampe, et adressés à la Duchesse :

(1) Au haut de cette gravure sont les armes de Lorraine, supportées par un aigle éployé ; autour flotte une banderolle, sur laquelle on lit : PARTERRE DV PALAIS DE NANCY, TAILLÉ EN EAV FORTE ET DEDIÉ A MADAME LA DVCHESSE DE LORRAINE. L'aigle est posé sur une autre banderolle portant ces mots, en plus petits caractères : *Par Iacque Callot son treshu: seri et sujett le* 15 *doct.* 1625. Enfin, tout au bas de la gravure, à droite, on lit : *Iac. Callot excudit Nanceii*, et au milieu : *Israel Siluestre ex. cum priuil. Regis.*

Ce dessein *façonné des honneurs des printemps,*
*Eniolivé d'obietz de divers passetemps;*
C'est nostre aage, Madame, où les douceurs encloses
Nous sont autant de fleurs, ou Rosiers precieux
Qui pousseront sans fin des doux-flairantes roses
Dont l'odeur aggréra aux hommes et aux Cieux.

En 1625, divers travaux furent exécutés « au quartier du neuf bâtiment, du côté de la Neuve Rue ; » on fit « tout à neuf un pont de pierre sur le bord des fossés de la ville, derrière la Court, là où était un vieil pont de bois ruiné; » on démonta « les trois maistres poteaux de la lanterne de l'horloge, trois croix de Bourgogne qui étaient entre deux, six espieux en haut avec six en bas, » etc., et l'on mit de nouvelles pièces de bois de chêne à la place de celles qui étaient pourries ; enfin, plusieurs ouvriers furent employés pour le service du duc, en l'hôtel de Salm, « pour la chambre qu'il avait ordonné y être faite pour mettre ses titres. »

Dans les derniers jours de l'année 1625, Charles IV, en faveur de qui le prince François venait d'abdiquer, fit son entrée dans sa capitale, après avoir passé sous un arc de triomphe qu'on lui avait dressé entre le Sorupt et Nancy, et dont Charles Chuppin avait peint les décorations (1). Les réjouissances commencèrent aussitôt à la cour du nouveau duc, où accoururent (1626) une foule de dames et de gen-

(1) On trouve, dans les comptes du Receveur du domaine de Nancy pour 1625, la mention d'une somme payée à plusieurs charpentiers, « pour la chapelle faite entre la ville et la maison de Solrup, le jour de l'entrée de S. A. » — « A Me Charles Chuppin, peintre, 80 fr. pour avoir peint ladite chapelle de rouge et parsemé les pilastres, piedestalles, corniches et dosme au dessus d'alerions d'argent, croix de Lorraine, doubles C et couronne d'or.... »

tilshommes aussi avides de plaisirs que d'intrigues. Les premiers qui arrivèrent furent le prince de Florence, M^me^ de la Valette, M. et M^me^ de Marillac, le duc et la duchesse de Chevreuse. Charles IV les fêta tour à tour au château de Sorupt et dans son Palais, où l'on avait fait à la hâte diverses réparations (1).

L'année suivante, l'affluence de nobles étrangers fut bien plus grande encore à la cour du duc de Lorraine : on y vit, en même temps, les ambassadeurs du pape, de l'électeur de Cologne, du roi d'Angleterre, de l'archiduc d'Autriche, du duc de Mantoue, du prince de la Petite-Pierre, du comte Palatin, de la reine-mère de France, etc. Charles IV résolut d'offrir à ces illustres hôtes un spectacle qui leur donnât une haute idée de sa magnificence. C'est à cet effet qu'eut lieu, au mois de février, dans la salle Neuve (2), la plus

(1) La dépense de ces réparations s'éleva, en 1626, à la somme de 5,485 fr. 8 g. 2 d.

(2) On a prétendu que le combat à la barrière eut lieu dans la Galerie des Cerfs, et que c'est cette dernière qui est représentée dans deux des planches de Callot qui accompagnent le récit de ce combat. C'est là une erreur sur laquelle les notes suivantes ne peuvent laisser aucun doute : « A Drouin, sculpteur, cent francs pour reffectionner une grande figure et asseurer l'autre qui est de part et d'autre de la cheminée de la *grande salle du costé des Cordeliers*. — A Claude Jean, cordier, 26 fr. 9 gros, pour avoir fourni du cordeau pour les chandeliers de la *Neuve salle, pendant le combat de la barriere*. — A Claude Menginot, tourneur, 6 fr. 8 gros, pour huit grandes polies de bois à mettre contre la traverse de la *Neuve salle* pour pendre les huit grands chandeliers. »

Je me borne à ces mentions, auxquelles je pourrais en ajouter beaucoup d'autres. Toutes les notes que j'ai reproduites prouvent, jusqu'à la dernière évidence, qu'aucune représentation n'eut jamais lieu dans la Galerie des Cerfs, mais dans la salle Neuve et dans la salle St.-Georges, qui étaient moins longues, mais plus larges que la Galerie, et, par conséquent, bien plus propres à recevoir des gradins pour les spectateurs, tout en laissant une place suffisante aux acteurs.

vaste et la plus splendide du Palais, le fameux combat qui fut chanté par un poëte contemporain (1), et dont les machines furent peintes par Deruet et gravées par Callot (2). Le prince de Phalsbourg, M. de Macey, les sieurs de Vroncourt, Tillon et Marimont, M. de Coulonge, le duc de Calabre, le comte de Brionne, le prince Henri de Lorraine, le marquis de Moy et Charles IV lui-même, prirent part à ce combat, pour lequel on dépensa des sommes considérables (3).

Ces réjouissances furent troublées par un triste événement, qui fut comme le présage des malheurs qui allaient fondre sur la Lorraine : le feu prit tout-à-coup dans la partie des bâtiments du Palais avoisinant la collégiale St.-Georges ; voici ce que raconte, à ce sujet, un témoin oculaire (4) : « L'incendie arrivé en ce tems-là à Nancy, dans le palais du

(1) *Combat à la barrière*, faict en cour de Lorraine, le 14 febvrier en l'année présente 1627. Représenté par les Discours et Poésie du sieur Henry Humbert. Enrichy des figures du sieur Jacque Callot, et par luy mesme. Dedié à Madame la Duchesse de Cheuvreuse.

(2) Au sieur Callot la somme de cent fr. pour avoir fait toutes les graveures des machines servant au combat de barriere de S. A. — A Claude Desrué, peintre, mille fr. pour avoir peinct les machines de diverses inventions et desseings que S. A. a fait faire pour servir au combat à pied qu'elle fit faire au mois de fevrier de cette année. (Comptes du Trésorier général pour 1627.)

(3) Un chapitre des mêmes comptes est consacré à la « dépense extraordinaire faite en l'hôtel de S. A. » Cette dépense s'élèva à la somme de 37,736 fr. 3 gros 3 deniers.

(4) *Les justes et veritables Eloges de la Maison de Lorraine*, par le R. P. Donat, Tiercelin, confesseur du duc Charles IV. Ms. infolio, sur papier, écriture du XVIII^e siècle (bibliothèque publique d'Epinal, armoire 2, n° 145). Ce volume appartenait à D. Calmet, qui y a joint plusieurs notes marginales.

duc, fut bientôt estimé le pronostique de la funeste et grande guerre qui arriva depuis. Il arriva par le moyen d'une chandelle allumée et attachée à un petit cabinet de planches par le mari de la lavandière de la duchesse douairière. Tout le bâtiment neuf du duc de Vaudémont, le jeu de paume et autres parties du palais de la..... (1) de la Carrière, furent entièrement brûlés, les cloches de St Georges fondues, et on eut peine de sauver le trésor de l'État et celui de la Chambre des Comptes.

» Le feu était si étendu et la flamme montait si haut, qu'elle rendait loin de la ville une très grande clarté, jusqu'au milieu de la nuit. Tous les habitans des villages voisins coururent pour le secours, mais les portes ne leur furent pas ouvertes, les gardes y furent doublées, les officiers de l'arsenal commandés de s'y rendre par la garde de l'artillerie et des poudres; les compagnies des bourgeois armées et mises ez principales avenues de la ville, tandis que les autres, avec les religieux du couvent, sauvaient ce qu'ils pouvaient de la furie du feu, travaillaient à l'éteindre et empêchaient qu'il ne poussât plus loin. Il en vola pourtant des flammes jusqu'au clocher de St Epvre, et comme elles commençaient à y faire dégât, on appréhenda pour toutes les rues voisines et même pour toute la Ville Vieille. Mais un laquais du marquis d'Haraucourt monta en haut et fut assez heureux pour les éteindre.

» Le duc était cependant dans la Carrière, en robe de chambre et entouré de gardes et de la noblesse qui était pour lors en cour, et toutes les princesses s'enfuyaient à pied à la

(1) Quoique le manuscrit que je viens de citer soit d'une très-belle écriture, il est évident que plusieurs mots y ont été mal copiés, notamment celui que j'ai remplacé par des points, et qui n'offre aucune espèce de sens.

Ville Neuve, et suivant le St Sacrement qu'on portait en procession par les rues, pour apaiser le Ciel. »

Plusieurs personnes furent blessées pendant ce désastre, entre autres le nommé Roch Lallement, jardinier de l'Hôtel. On s'était empressé d'enlever les objets précieux qui se trouvaient dans les bâtiments voisins du théâtre de l'incendie : les tableaux de la galerie des Peintures furent transportés à la hâte dans les galetas de l'hôtel de Salm, puis conduits dans la maison de Deruet, sans doute pour que cet artiste y fit les restaurations dont ils avaient besoin; enfin, dans le but de parer à un accident du même genre, on fit remettre en état les seilles de cuir, les échelles et les haches qui étaient placées dans une des fourrières du Palais.

Toutes les parties de cet édifice, situées dans les environs du jeu de paume, furent plus ou moins endommagées, notamment les appartements du duc et de la duchesse, la galerie des Peintures et la salle des Assises (sans doute la salle St.-Georges), qui y communiquait; une petite salle joignant le Rond, fut brûlée, et les verrières de ce dernier brisées, le feu en ayant fait fondre le plomb.

Charles IV prit des mesures pour faire disparaître au plus tôt les traces de l'incendie; il affecta (1628) aux réparations les plus urgentes une somme de 1,275 francs, produit de la vente de 1,100 sacs de blé de la recette de Nancy. Claude Richier, maître maçon, refit les corniches de pierre de taille qui étaient sur la galerie de la salle du côté du jardin; le verrier Jean Martin remit du plomb neuf à seize grandes croisées du Rond, lesquelles étaient toutes rompues; maître Aulbin, briquier et blanchisseur, arrasa le dessus des murailles brûlées de la salle St.-Georges; on refit à neuf « le bâtiment et hallage à mettre les orangers et autres arbres au derrière du château; » Guillaume François et le sieur Dar-

denne, tous deux ingénieurs flamands, travaillaient, celui-ci à la réparation des fontaines; le premier, à « la structure d'une machine à retirer les eaux, érigée sous l'une des arcades de la galerie donnant sur le jardin; » enfin, le peintre Nicolas Chuppin peignait les plafonds de la sallette du duc et de celle de la duchesse et les enrichissait d'alérions, de croix de Lorraine, de Jérusalem et de filets d'or et d'argent (1).

Les travaux exécutés au Palais, à cette époque, le furent, sans doute, sous la direction d'un nommé Jacques Bugeau, maître maçon et architecte, demeurant à Nancy, à qui Charles IV avait fait faire « certains dessins des portes de la Ville Neuve. »

En 1629, on ressouda le plafond de la lanterne du Rond, on rabilla les cheminées au quartier des Ambassadeurs, et une somme de 300 francs fut payée à Georgin, maître maçon, « pour avoir démoli le premier étage de la galerie des Peintures, jusqu'au-dessus des croisées de ladite galerie; un des deux derniers étages du neuf bâtiment qui regarde sur le jeu de paume, jusqu'au bas des barres de portes; les deux derniers étages du quartier là où logeait Mgr le duc; avoir mis bas les galeries de pierres de taille qui étaient du côté du parterre, et mis la taille en provenant au-devant de la *galerie de Bellange.* » Cette galerie est probablement la salle Neuve du quartier neuf, que cet artiste avait décorée, et à laquelle on avait donné son nom, ainsi qu'à la Galerie des Cerfs,

(1) La quittance de Nicolas Chuppin porte qu'il a reçu cent francs « pour les deux planchers, les avoir peints en couleur brune obscure dorée et argentée tant en allerion que croix de Lorraine, Jérusalem et des fillets d'or et d'argent, iceux planchers à la sallette de S. A., aussi celle de Madame au dessus de la sallette de S. A., avec les ventillons aussi peints en couleur brune et doré de fin or. »

qui est souvent appelée la *salle des Cerfs de Bellange* (1).

Quoique la peste commençât à sévir dans plusieurs villages de la Lorraine, et menaçât Nancy, les fêtes n'en continuaient pas moins à la cour de Charles IV, où se trouvait toujours Mme de Chevreuse. Il y eut, dans le courant de 1629, un nouveau combat à la barrière dans la Grande salle, un carrousel et un ballet, dont Claude Deruet fut encore chargé de peindre les machines.

L'année suivante, et à l'occasion de l'arrivée de Gaston d'Orléans, frère du Roi, de nouvelles et brillantes fêtes furent données au Palais. Etrange contraste avec la désolation qui régnait de toutes parts ! Des carrousels et des courses de bagues et à chevaux dessanglés eurent lieu sur la Carrière et dans la cour du Château, où l'on tira un feu d'artifice, qui avait été préparé par Gabriel Geoffroy, « faiseur de feux artificiels, » demeurant à Nancy. En même temps on continuait à réparer les bâtiments qui portaient encore les traces de l'incendie de 1627 : Nicolas Chuppin peignait « en brun rouge » les landrages, balustres et supports de la galerie que l'on avait faite, allant du quartier du duc au jardin (2); Jean Martin, verrier de l'hôtel, posait des carreaux peints au

(1) On voit figurer, à cette époque, à côté de Bellange, Le Clerc (Jean), « chevalier de St.-Marc, peintre de Mgr ; » Martin Colletti et Jean Capchon, peintres à Nancy; Claude Simonin, sculpteur à la Ville-Neuve ; Antoine Richard, peintre et doreur ; le graveur Jean Racle ; Jean Valdor, « illumineur et graveur en taille douce ; » l'architecte Toussaint Marchal, qui dirigeait les travaux de « l'étang à truites » que le duc faisait construire dans le val St.-Barthelémy, près de Champigneules ; enfin, le peintre verrier Jean Martin restaurait les vitraux du chœur des Cordeliers, et Callot gravait et faisait imprimer « les tables généalogiques de la maison de Lorraine. »

(2) Cette galerie avait 200 balustres qui avaient été faits par Claude Messire, tourneur à Nancy.

cabinet de Son Altesse ; on faisait une fausse galerie de planches là où était la salle des Peintures, qui avait été brûlée ; enfin, des estrades furent dressées dans la salle St.-Georges pour la tenue des Etats, et des ventillons mis à la « salle où l'on tire des armes. »

En 1632, un nommé Jean-Baptiste Landry, peintre, fut chargé d'entretenir les peintures de la galerie allant au jardin ; on remit, dans la bibliothèque du Château, les livres appartenant au duc, et qui avaient été transportés à l'hôtel de Salm lors de l'incendie ; le sieur Jean-Baptiste (Battisa Andrei), peintre et concierge en l'hôtel de Malte, nettoya, réfectionna et remit en état toutes les peintures de la salle Neuve et de celle au-dessus. Diverses réparations furent faites à la galerie allant aux Cordeliers, au quartier de M. le Cardinal, dans la chambre des Suisses, et dans celle « où loge celui qui enseigne à danser les pages. »

En 1633, on couvrit à neuf la toiture de la carrière couverte, et Jean Cheveneau fit différentes peintures au cabinet de Madame et à la sallette de Son Altesse (1), « à l'arrivée du Roi à Nancy. »

Pendant le temps dont je viens de parler, de graves événements politiques s'étaient accomplis : l'imprudence de Charles IV, autant que la haine de Richelieu contre ce prince, avaient attiré sur la Lorraine les armes de la France. Nancy était assiégé, et le duc, ne pouvant espérer conserver cette

(1) Payé 36 fr. à Jean Cheveneau, peintre demeurant à Nancy, pour avoir peint les portes, chassis des fenestres, aumaire, lambry et traveure du cabinet de Madame, que l'on a fait joindant un grand cabinet, peinct les balustes et treillys de la galerie par où l'on y va. — Au même, « 24 fr. pour avoir argenté six croisées pour mettre à la salle de S. George, la sallette de S. A. et en celle de Madame, à l'arrivée du roi à Nancy. (Comptes du Receveur du domaine de Nancy pour 1633.)

ville, à la défense de laquelle il n'avait point pourvu, signait le traité de Charmes et remettait pour quatre ans sa capitale entre les mains du Roi.

Louis XIII y fit son entrée solennelle, le 25 septembre 1633, accompagné de ses officiers de guerre et des principaux seigneurs de sa cour ; mais il ne voulut pas loger au Palais Ducal, ni même entrer dans la Ville-Vieille, « pour sûreté de sa personne. » Il descendit à la Ville-Neuve, dans la maison du sieur Rousselot, laquelle avait été disposée à la hâte pour le recevoir. Le Roi ne resta que trois ou quatre jours à Nancy, et quitta cette ville, avec la Reine, pour retourner à Paris, laissant le maréchal de la Force en Lorraine avec une armée de 20,000 hommes, et après avoir institué M. le duc de Brassac gouverneur de la capitale.

Quoique Charles IV eût conservé le droit d'y tenir sa cour, la douleur de n'en être plus le maître, l'empêcha d'y demeurer longtemps. Au bout de quelques semaines, il se retira à Mirecourt, puis, de là, à Besançon, abandonnant la conduite de ses Etats au Cardinal, son frère (19 janvier 1634). Les circonstances politiques forcèrent bientôt ce dernier à renoncer à sa dignité ecclésiastique, et il épousa, à Lunéville, la princesse Claude, seconde fille du duc Henri II. Ce mariage, qui contrariait les projets de Richelieu, était à peine accompli, que le maréchal de la Force crut devoir arrêter les nouveaux époux ; il les fit conduire sous sûre garde au Château de Nancy, ainsi que la duchesse Nicole et la princesse de Phalsbourg.

Le Palais Ducal avait bien changé de destination : ce n'était plus alors cette résidence princière où les prédécesseurs de Charles IV s'étaient vus entourés d'une cour aussi nombreuse que brillante ; comme au temps, de triste mémoire, où le duc de Bourgogne trônait dans la demeure de nos sou-

verains, ce Palais était maintenant gardé par des soldats étrangers; un gouverneur nommé par la France, habitait ses salles d'honneur, tandis que les princes et les princesses de la maison de Lorraine étaient retenus prisonniers dans leurs appartements. Le duc Nicolas-François et son épouse résolurent de se soustraire à cette intolérable situation. La duchesse Claude parvint à sortir du Palais sous le costume d'un page, la veille du 1er avril 1634, et, le lendemain, le duc s'échappa par une porte donnant sur l'escalier du Rond, laquelle, depuis cinquante ans n'avait pas été ouverte. Peu de temps après, la princesse de Phalsbourg fut assez heureuse pour pouvoir également s'évader du Palais, à l'aide d'un stratagème. Quant à la duchesse Nicole, elle demanda et obtint de se retirer à la cour de France.

Lorsqu'en 1641, Charles IV eut signé le traité de St.-Germain, que son peu de durée fit appeler la Petite-Paix, on avait espéré que ce prince pourrait rentrer dans sa capitale, et l'on avait même, pour célébrer son retour, préparé les dessins des arcs de triomphe sous lesquels il devait passer. C'est même à cette occasion (1) que Deruet grava la vue du Palais, que j'ai eu plus d'une fois occasion de citer, et qui est, à coup sûr, la page la plus intéressante de l'histoire de ce monument (2).

(1) Voir ce que dit à ce sujet M. Beaupré dans ses *Recherches sur les commencements et les progrès de l'Imprimerie en Lorraine.*

(2) Au haut de la planche de Deruet, se voit une large draperie tombant des deux côtés, dans le milieu de laquelle est l'écu de Lorraine, supporté par un aigle éployé posé sur une banderolle flottante qui porte ces trois mots : Le Palais Ducal. Au bas de la gravure, dans un cartouche, sont aussi les mots : A Son Altesse. Enfin, ajoute M. Beaupré, au-dessus de cette planche, on lit, en caractères d'imprimerie, parfaitement semblables à ceux qui ont été employés

Dans le cours des vingt et une premières années qui suivirent l'occupation de Nancy par les troupes françaises, c'est-à-dire de 1633 à 1654, le Palais Ducal, privé de ses princes et de la brillante noblesse qui formait leur cour, ne se peupla plus de ces chefs-d'œuvre des arts dont se plaisaient à l'enrichir Charles III et Henri II; c'est à peine si les intendants chargés de l'administration financière du pays, consacrèrent quelques sommes à la réparation des bâtiments qui menaçaient ruine, ou à l'entretien des toitures (1).

pour le texte du *Triomphe de Charles IV* (dont je parlerai plus loin), trois stances évidemment composées pour entrer dans ce livre. En voici quelques vers :

Grand Prince c'est assez soubs un ciel étranger
Faire toujours d'un camp une demeure errante,
Revenes, c'est assez loger
Soubs le pavillon et la tente.
Il faut vous reposer de vos travaux guerriers
A l'ombrage de vos lauriers.
*Ce superbe palais, ce pompeux logement,*
Où régnoient la justice et la magnificence,
Reprendra tout son ornement
De l'éclat de votre présence.

(1) En 1633, on pava le devant de la grande porte, on cimenta la tour du Trésor, et l'on mit des vitres neuves à la Galerie des Cerfs. — En 1635, on fit quatre prisons au Palais. — En 1640, on répara les trois arcades sous la galerie de pierre du côté de l'Horloge, ainsi que la plupart des toitures, qui menaçaient ruine. — En 1641, on refit la « porte qui sort de la Court pour entrer dans la ruelle des Cordeliers; » on raccommoda la couverture de cuivre rouge qui était sur le Trésor, et on y posa « un couvre avec cyment destrempé en l'huille; » on refit la toiture « des douze assiettes de la galerie qui va au Rond; » enfin, on conduisit à Pont-à-Mousson la magnifique *table d'argent* qui ornait la Galerie des Cerfs. Dans les années suivantes, des réparations furent faites à la toiture de cette galerie et à celle du Trésor (1643); à la salle St.-Geor-

C'est en 1654 seulement que les travaux recommencèrent, et que le Palais put se croire revenu aux temps de son ancienne splendeur. Des peintres, des sculpteurs, des doreurs, furent employés, sous la direction de Deruet, à décorer la «chambre principale, l'alcôve y érigée et le cabinet joignant. » Ces appartements étaient ceux qu'occupait le maréchal de la Ferté Senneterre, gouverneur de Lorraine, et on y déploya tant de magnificence, que sa chambre prit, dès cette époque, le nom de *chambre dorée*. Les dorures avaient été faites par Thiébaut Convelle, Jean Blaise, Jean Grégoire et Gaspard Colliquet (1); les peintures par Antoine Lhernette, Jean Callot, David Prot et Jean Bonnart (2); Charles Chassel avait

ges, au pavillon où logeait le sieur Jean Callot, concierge de l'hôtel (1644); au quartier des ambassadeurs, du côté du vivier (1645), et à la galerie de bois au-dessus de l'orangerie du jardin (1646).

(1) A Thiébault Convelle, maistre doreur, et à Jean Blaise, son compagnon, 780 fr. pour « argenter avec argent fin tous les panneaux du lambris de la chambre de l'allecauve, comme aussy argenter et vernir en couleur d'or toutes les mollures et corniches haultes et basses qui s'y trouveront avec les portes des deux costés.... » — Aux mêmes et à Jean Grégoire, 560 fr. « pour les dorures, lambrissages et fournitures qu'il convenoit faire au cabinet aupres de la chambre principale du Chasteau, en laquelle est erigée l'allecauve, jusques au plat fond. » Plus, 300 fr. pour « des cadres en compartiment taillés tout à neuf audit plat fond pour mettre aux carreaux entre les poultres, tous taillés en feuillages et le tout doré en couleur d'or d'argent verny, avec une neuve poultre pour faire la division desdits compartimens, et neuf culs de lampes pour mectre à l'entour dudit cabinet, tout taillés en feuillages aussy dorés. « — A Gaspard Colliquet, maistre fourbisseur, 18 fr. 6 gros « pour avoir doré les boutons et attaches des vitres et la clef d'une des portes de la chambre de ladite allecauve. »

(2) A Antoine Lhernette, peintre, 200 fr. pour, entre autres choses, « avoir grisé le tour de la chambre de Mgr le maréchal de dessous les tapisseries... Et pour les ventillons des deux croisées, avoir doré des filets partout où il s'est trouvé estre necessaire, d'or de ducat, et ausst

sculpté, pour les cheminées, des figures de Vénus et de Cupidon (1); Antoine Grata y avait posé des pavés de marbre et de marqueterie (2); les menuisiers Antoine Roy et Claude Gerdolle avaient fait les lambris, qui étaient de sept pieds de haut et enrichis de « molures en forme de petit cadre dans chaque carreau. » Mais la majeure partie des ouvrages de peinture fut exécutée par Deruet, qui, sans compter une foule de figures de fantaisie, représenta, sur les panneaux,

toutes les fareilles tant desdits ventillons que les chassis des fenestres... Au même 20 fr. « pour avoir peint et grisé la cheminée d'une grande chambre à l'entrée de l'alcauve, proche la galerie qui va au jardin. » — A Jean Callot, heraut d'armes et concierge du chateau, 80 fr. « pour quelques ouvrages de peintures en detrempe et paysages au nombre de douze, qu'il a faits en une chambre voisine à celle qui est dorée, et servent d'embellissement à ladite chambre au dessus des tapisseries. » — A David Prot, Lhernette et Jean Bonnart, peintres, 400 fr. « pour avoir fait et appliqué les fleurs et roses qui sont sur le lambris de la chambre principale du chateau, et verdi la porte de ladite chambre. »

(1) A Charles Chassel, sculpteur, 325 fr. pour « une Venus posée sur la cheminée de la chambre principale du palais dans une coquille avec deux pigeons au dessus et deux Cupidons aux deux costés, le pied d'estal portant la coquille et les foudres aux deux costés, et doré entierement le tout. »

(2) A Antoine Grata, maitre marbrier et sculpteur, 250 fr. « pour un pavé de marbre et marqueterie à faire à neuf au cabinet aupres de la chambre principale en laquelle est erigée l'allecauve. » — On voit, d'après le rapport fait par Claude Collignon et Claude Mayeur, maîtres sculpteurs, que les ouvrages à exécuter dans ce cabinet, consistaient à y « faire sept parquets, faire et poser le cintre avec leurs bordures de marbre et entrelas tant de marbre blanc que de noir, et outre ce deux bandes de marbre de couleur avec une ovalle au milieu de marbre blanc. »

« l'embrasement de Sodome, l'amour d'Adonis et Vénus, le Ravissement de la femme d'Hercule, » etc. (1)

On ne se borna pas à ces travaux d'art ; des meubles, des tapisseries, des étoffes précieuses, achetés à grands frais, chez Humbert, Husson et Claude Charles, marchands à

(1) Voici les mémoires fournis par Deruet lui-même, écrits par lui et revêtus de sa signature. Ils m'ont semblé mériter d'être reproduits en entier et *textuellement :*

» Memoire dese que jay faict pour la chambre de Monseigneur le Marechalle.

» Premier neuf tablau crotesque pour le plafon de l'alcove. — Puis douze tablau crotesque représentant les douze moy. — Puis troy tablau crotesque de parte dautre de lalcove. — Puis quatre tablau crotesque sur de la toile et le reste du boy pain en crotesque tout alantour des tablau de boy de Sainct Lucie. — Puis deux tablau de crotesque sur de la toile au desus du lict. — Puis les renfondrement des deux croysée painte en crotesque haute et bas. — Puis les huict volect des deux croysée pain en crotesque des deux quoté. »

« Mémoire du surplus des ouvrage que jay faict pour la dict chambre de lalcove.

» Premier un tablau dun chariot de la victoire pain en huile..... 15 pistol.

» Un autre tablau reppresentant lambrasement de Sodome pain en huile..... 7 pistol.

» Un autre tableau de l'amour d'Adonis et Vénus pain en huile..... 5 pistol.

» Un autre tablau sur un planché dun ravicement de la famme dercul pain en huile..... 4 pistol.

» Un autre article de troy petict tablau sur des pla fon representant des figure marine sur cheminé painte en huile..... 5 pistol.

» Encor troy autre petict tablau sur des pla fon crotesque en coquilage pain en huile..... 2 pistol.

» Puis la frise encrotesque qui torne tout alantour de ladict chambre..... 5 pistol.

» Puis les roset doré qui torne tout autour. .....

» Puis deux tablau crotesque faict à la place de ceux de boy de St Lusie..... 2 pistol.

» Puis sept peti tablau crotesque au chevé du lit..... 5 pistol.

Nancy, vinrent embellir les appartements du gouverneur français, qui cherchait à imiter la magnificence de nos ducs, mais qui, par sa dureté, faisait cruellement sentir aux Lorrains le poids de la domination étrangère. Je dois ajouter, toutefois, qu'il sembla se préoccuper beaucoup de l'entretien du Palais Ducal, car des travaux assez considérables y furent exécutés, presque chaque année, durant le cours de son administration.

On répara successivement le manége de la carrière couverte, l'orangerie, la grosse tour où l'on mettait les meubles (1654), le grand bassin de pierre de taille du jardin (1655), et l'on refit à neuf la grande galerie de bois qui conduisait du Palais au Parterre (1660). Plusieurs peintres décorateurs, parmi lesquels Jean Blaise, dit La Poincte, Antoine Lhernette et Jean Ragache, furent employés à des ouvrages de leur art, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des appartements, et principalement dans la chambre Dorée.

» Puis quatre peti tablau crotesque au pla fon de sur la cheminé..... 1 pistol.

» Puis les painture des verier (probablement verrières)... 1 pistol.

« Memoire de louvrage que jay faict au cabinet de Monseigneur le Marechalle.

» Premier huict porte sieng painte (cinq peintes) des quoté et troy qui ne le sont que dun le tout font sinquante deux panaux. — Puis douze pilastre qui en sont les separation tout pain en crotesque et des plas de fruict. — Plus un frise tout a lantour du cabinet sur de la toile que jay fourni ou il y a trente et une boutelle et des fleure de dan et trante deux crotesque a lantour. — Puis un grande large corniche qui torne tout alantour du cabinect enrichie de meneu crotesque. — Plus les quatre vantilon pain des deux quoté qui font sezze panau en crotesque. — Puis ce que jay pain sur le vaire des vitre. — Puis pour le pla fon qui est composé de quatre grand parquet en chacun treze crotesque separé et jay fourni les toile et les chacy. — Et ay fourni tous les roset doré aux nombre de trante quatre. — Pour tout ce que desur 50 pistol dor. » (Pièces justificatives des comptes de Nicolas Henry, receveur du domaine de Nancy, pour l'année 1654.)

En 1664, un nommé Marc Simonin, maître fourbisseur, ayant présenté requête à l'effet d'obtenir la place sur laquelle était ci-devant bâtie la boutique du fourbisseur de la cour, « faisant la première proche la petite porte du Château, » cette place lui fut octroyée, à charge d'y faire construire à neuf une boutique et de l'entretenir à ses frais. Il ressort de cette note et d'une autre qui lui est antérieure, qu'à cette époque, une partie des échoppes adossées au Palais, le long de la Grande-Rue, et qui sont figurées sur la planche de Deruet, étaient déjà ruinées. Ces échoppes étaient occupées par les ouvriers ou marchands plus spécialement attachés à la cour.

Au mois de septembre 1663, Charles IV, à qui le traité de Marsal avait rendu la jouissance de ses Etats, était rentré dans sa capitale Les Lorrains, aussi généreux que fidèles, oubliant les fautes de leur prince pour ne se souvenir que de ses malheurs, le reçurent avec de grands transports de joie. Charles en fut vivement touché, et parut, dès lors, ne plus vouloir songer qu'à vivre en paix et à rétablir ses finances. « Outre les divertissements de la chasse, il voulut encore faire revivre ceux des bals et des comédies, des mascarades et des carrousels, tant pour réjouir le peuple, lui faire oublier les maux passés et supporter plus patiemment les présents, pour les impôts dont il les surchargeait, que pour occuper les jeunes cavaliers dans l'exercice des armes, et récréer les dames, se mêlant lui-même, nonobstant son âge, à toutes ces galanteries avec plus d'adresse et de vigueur que pas un de sa cour ; et comme il remarqua que les dames de qualité n'étaient pas en grand nombre, la plupart n'osant encore paraître à la cour, pour n'être pas bien remises des misères que la guerre leur avait causées, il permit aux petites damoiselles de la ville de paraître au bal (1)... »

(1) Mémoires du marquis de Beauvau.

L'année suivante, et quoiqu'il touchât à ses soixante-trois ans, Charles épousa Mlle d'Apremont-Nanteuil, qui n'en avait que treize. Cette union, si disproportionnée, et dont le duc lui-même rougissait, se célébra, le soir, dans la chambre de Caillette, son argentier. Toutefois, Charles, par un reste de pudeur, n'osa pas loger sa nouvelle épouse au Palais; elle n'y venait que pour la nuit, habitant le jour la Malgrange. Mais, au bout de quelque temps, le duc, fatigué de cette contrainte, annonça publiquement son mariage, et la jeune duchesse vint s'installer à la Court, après avoir fait son entrée solennelle à Nancy, dans un superbe carrosse à six chevaux et au bruit du canon.

Pendant le court intervalle de paix et de tranquillité dont jouit la Lorraine (de 1663 à 1670), Charles IV fit faire quelques ouvrages au Palais : César Clérey (1664) et Jean Lhernette (1667) décorèrent de diverses peintures le cabinet du duc et l'alcôve de Mgr de Vaudémont; on répara les glacières des jardins (1666), les toitures de la salle St.-Georges, de l'orangerie (1667) et du Trésor (1668); enfin (1669), des travaux assez considérables furent exécutés dans les appartements du comte de Vaudémont (1).

Pendant l'hiver de 1668, la cour de Lorraine eut, comme autrefois, le spectacle de carrousels, de tournois à selle dessanglée, de bals, de ballets, de mascarades et de comédies. De nouvelles fêtes y furent données, en 1669, pour l'arrivée du prince de Vaudémont, qui venait d'épouser, à Bar, Mlle

(1) Une somme de 3,421 fr. 1 gros est payée, par ordre de S. A., à plusieurs ouvriers qui ont travaillé dans l'appartement de Mgr le comte de Vaudémont; on y voit figurer Jean Larnet ou Lhernette, Claude Clerey et autres peintres, pour une somme de 970 fr., et Jean Grégoire, maître doreur, pour 490 fr.

d'Elbœuf (1). Au milieu de toutes ces réjouissances, Charles IV ne restait pas étranger aux événements politiques qui s'accomplissaient en Europe : au lieu de chercher à consolider la paix, dont son peuple avait un si pressant besoin, il nouait des intrigues avec les ennemis du Roi et levait des troupes, sous prétexte de les mener au secours de l'empereur, mais, en réalité, pour les conduire aux Hollandais, qui étaient alors en guerre avec la France. Ses projets furent découverts, et le marquis de Fourille, mestre de camp général de la cavalerie, reçut ordre de se saisir de sa personne, et marcha en toute hâte sur Nancy. Mais le duc, ayant été prévenu pendant qu'il était au conseil, leva subitement la séance, et, feignant de se rendre à la chasse, s'enfuit à toutes brides sur la route des Vosges et alla chercher un asile dans le château de Mme des Pilliers.

Fourille, que ses guides avaient égaré dans la forêt de Haye, arriva au galop à Nancy, vers midi (le 26 août), espérant surprendre le duc à table. Il commença par se saisir de la porte Notre-Dame, investit le Palais, et fit occuper toutes les issues de la Ville-Neuve. Le régiment des dragons bleus de la Forêt se mit en bataille sur la Carrière. Les autres places et les carrefours furent également remplis de troupes qui obligèrent les bourgeois à rentrer dans leurs maisons.

La jeune duchesse de Lorraine prenait alors les eaux à Pont-à-Mousson. Fourille, trouvant les portes du Palais fermées, fit crier à des personnes qui se tenaient sur le balcon de la salle des Cerfs, qu'on eût à les ouvrir ou qu'il les ferait enfoncer. En effet, il fit apporter des haches qu'on rangea devant la porte, en attendant la réponse des princesses de Vaudémont et de Lillebonne, qui étaient dans le Palais.

(1) Mémoires du marquis de Beauvau.

Un moment après, un officier étant venu lui dire que la porte du côté de la Carrière était ouverte, on l'y conduisit. Les princesses étaient presque vis-à-vis sur la galerie ; Mme de Lillebonne rentra précipitamment dans les appartements ; mais la princesse de Vaudémont, qui connaissait Fourille, lui reprocha vivement sa violence. Ce dernier entra néanmoins dans le Palais, qu'il fit fouiller partout et où il logea les chevaux de sa cavalerie. Les princesses demandèrent et obtinrent la permission d'en sortir pour se retirer à la Visitation. Mais on inspecta leur carosse et on maltraita leurs domestiques.

Quelques jours après (1er septembre), le maréchal de Créqui arriva en Lorraine avec une armée de 26,000 hommes, et entra dans la capitale sans aucune résistance. Non content d'exercer des rigueurs contre les places de la province, qui étaient dans l'impossibilité de se défendre, il livra le Palais Ducal au pillage ; on en enleva tous les meubles, avec les titres et papiers tant du Trésor que de la Chambre des Comptes, lesquels furent chargés sur dix-huit chariots et conduits à Metz, ainsi que les canons et les armes qui se trouvaient à l'arsenal, y compris la grande coulevrine (1), de vingt-deux pieds de long, et qui passait pour la plus belle pièce de l'Europe. On enleva également le magnifique cheval de bronze destiné à supporter la statue de Charles III, et ce chef-d'œuvre de Chaligny fut mené comme en triomphe à

(1) D'après des renseignements que j'ai tout lieu de croire exacts, il paraît que cette coulevrine n'existe plus, du moins qu'en partie. Elle a servi, dit-on, au commencement de la première révolution, à des expériences pour l'artillerie, et a été successivement diminuée dans sa longueur, afin que l'on pût arriver à la solution de ce problème : à savoir si l'impulsion donnée au boulet par la poudre est plus forte dans une pièce longue que dans une courte.

Paris, au mois de mai 1671. Le maréchal de Créqui alla plus loin encore : « Afin de joindre le mépris de la personne du duc à tant d'outrages, il voulut même loger dans sa chambre et coucher dans son propre lit (1).... »

Deux ans après (1673), Louis XIV, se rendant en Alsace, dont il voulait réduire quelques places, s'arrêta à Nancy et logea au Palais Ducal, « lequel, dit M. de Beauvau, contint si commodément toute la Cour du Roy et de la Reyne, que leurs majestez avoüerent que le Louvre n'étoit pas plus habitable (2). »

Charles IV ne rentra plus dans ce Palais, qu'avaient habité ses prédécesseurs, et où les ducs de Lorraine s'étaient vus remplacés par les Rois de France et par leurs gouverneurs. Ce prince, qui avait tout sacrifié à sa passion de la guerre, avait trouvé la mort dans un camp, le 16 septembre 1675, laissant ses Etats et sa capitale sous une domination étrangère. Son règne, si malheureux pour notre pays, aurait dû être cependant une de ses plus brillantes époques de gloire, car

(1) Voir les Mémoires du Marquis de Beauvau, et tous nos historiens. — M. de Beauvau dit, en parlant du cheval de bronze, « qu'il lui fut plus fait d'honneur à son arrivée à Paris, que les Grecs n'en rendirent jamais à celuy de Troye, le Roy ordonnant luy-même qu'on l'allât recevoir avec trompettes sonnantes, et qu'on le plaçât solennellement sous l'arc de Triomphe qui a esté construit à l'entrée du Faux-Bourg S. Antoine, poür mémoire de celle (l'arrivée) de la Reyne Regnante, en l'année de son Mariage; ce qui toute-fois n'eut point d'effet, s'étant encore trouvé trop petit pour la haute élévation du portique.... »

(2) Durival (*Introduction à la description de la Lorraine et du Barrois*) dit que Louis XIV appelait le Palais Ducal « une grande, vieille, commode maison. »

il vit naître ou grandir une foule d'artistes dont quelques-uns, comme Claude Gelée, ont rendu immortels et leur nom et celui de leur patrie (1).

(1) On doit citer, parmi ces artistes, Louis Berman, élève de Claude Gelée; Charles Mélin, F. Legrand, Jean-Georges Gérard d'Epinal, Nicolas Jaquin, César Bagard, Charles-François Hardi, Jean-Baptiste Collignon, Claude et François Spierre, Charles Chéron, Jean Bérain, Crocq, Racle et Vautrin, tous peintres, dessinateurs, sculpteurs ou graveurs, qui acquirent une brillante réputation.

## VI.

# 1675-1729.

Pendant que Charles V essayait de se consoler de la privation de ses Etats, en remportant, presque chaque jour, à la tête des armées impériales, des victoires que l'habile pinceau de Charles Herbel reproduisait aussitôt sur la toile (1), la Lorraine continuait à être occupée par les troupes françaises, et le Palais de nos ducs à servir de résidence aux gouverneurs de la province.

Dans la période de vingt-deux années qui s'écoulèrent depuis l'avènement du successeur de Charles IV jusqu'à la paix de Riswick, qui rendit le trône à Léopold, je n'ai trouvé, dans nos historiens, aucune particularité relative à

(1) Charles Herbel, héraut d'armes de Lorraine, né à Nancy en 1656, suivait Charles V et peignait ses batailles. Dix-huit des toiles d'Herbel furent exposées pour la première fois lors de l'entrée de Léopold et de son épouse à Nancy (10 novembre 1698). Léopold, dit Durival, rassembla depuis d'habiles maîtres pour refaire en grand les tableaux des batailles de Charles V, « et c'est d'après les originaux que les Gobelins, envoyés par Louis XIV, firent, dans la ville de Nancy, ces admirables tapisseries qui font aujourd'hui l'ornement du palais impérial à Vienne. » Je n'oserais pas contredire les assertions de l'exact et savant auteur de la *Description de la Lorraine*, mais je dois dire qu'il ressort d'une foule de notes puisées dans les pièces justificatives des comptes du Trésorier général de Léopold, que les tableaux d'Herbel furent copiés en grand par du Rup, Martin, Guyon et Jacquard, et reproduits en tapisserie par un nommé Charles Mitté, « tapissier ordinaire de S. A. R. » Guyon faisait « les ciels, lointains, arbres, plantes et terrasses » de ces tableaux.

l'histoire du Palais Ducal ; quant aux registres dans lesquels il aurait été possible de puiser quelques renseignements à cet égard, il n'en existe point pour cette époque : on dirait, au silence des écrivains, à l'absence de tout document, que la Lorraine a cessé de compter parmi les nations.

Toutefois, il semble assez probable que ce fut, soit dans cet intervalle, soit dans les derniers temps que Charles IV passa dans sa capitale, que la salle Neuve fut transformée en un théâtre, qu'on appelait la *salle des comédies* ou *des comédiens de la cour*. En 1683 et 1684, les rhétoriciens et les humanistes du collége de Nancy y donnèrent plusieurs représentations, et y jouèrent, notamment, « une action théâtrale de *Saint Alexis* », à laquelle assista M. de Bissy, évêque de Toul (1).

Enfin, le 17 août 1798, Léopold rentra dans sa capitale, et quelques mois après (10 novembre), y ramena la princesse Elisabeth-Charlotte d'Orléans, qu'il venait d'épouser à Bar. Parmi les fêtes qu'on offrit au duc à son arrivée, il y eut (le 28 août), dans la Grande salle de la Cour, la représentation d'un drame en trois actes, par les élèves du collége des Jésuites de Nancy (2).

Serait-ce aussi à l'occasion de l'arrivée de Léopold, que fut dressé le plan du Palais, qui accompagne les *Essais sur la ville de Nancy?* c'est ce que j'ignore ; mais je crois cependant devoir dire ici quelques mots de ce curieux monument, moins remarquable que la gravure de Deruet, dont j'ai précédemment parlé, mais plus instructif, peut-être, à

(1) Voir mes *Etudes sur le Théâtre en Lorraine et sur Pierre Gringore*, insérées dans les *Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, année 1848.

(2) *Etudes sur le Théâtre en Lorraine*, etc.

cause des détails qui y sont indiqués et de la légende qui l'accompagne (1).

Ce plan, que je ne puis malheureusement reproduire, donne la distribution du Palais au rez-de-chaussée. La galerie attenant à la Porterie et régnant sous la salle des Cerfs, renfermait le logement du portier, des chambres pour les officiers de l'hôtel, et le logement du concierge, ou plutôt d'un des concierges, à côté duquel, près de l'escalier de la tour de l'Horloge, étaient les fours. Dans le prolongement du corps-de-logis donnant sur la Grande-Rue, et à peu près depuis la porte actuelle de la Gendarmerie jusqu'à l'église des Cordeliers, étaient les cuisines et offices du prince de Lillebonne, lesquelles se continuaient dans une partie des bâtimens longeant l'église, et venaient aboutir au bâtiment du balayeur, à de nouvelles chambres pour les officiers de l'hôtel et aux cuisines et offices du duc. Ces dernières occupaient en outre tout le rez-de-chaussée du corps de logis qui, partant de l'escalier de l'Horloge, rejoignait les constructions faisant face à la Galerie des Cerfs ; il formait un des côtés de la grande cour du Palais. Derrière les cuisines était une petite cour de forme irrégulière, où se trouvait un réservoir pour le poisson. Le côté de la grande cour, opposé à celui dont il vient d'être fait mention, renfermait la Chambre des Comptes, brûlée en 1627, et un corps-de-garde contigu au Rond. Derrière celui-ci étaient encore, dans le corps de logis donnant à la fois sur la cour et sur le jardin, des chambres pour les officiers, un passage ouvrant issue sur le parterre, et le logement du contrôleur de l'hôtel. Le jeu de

(2) Cette légende est postérieure au plan, car il y est déjà parlé de la bibliothèque publique, qui, comme je le dirai plus loin, ne fut établie dans la Galerie des Cerfs qu'en 1751.

paume était dans le prolongement de ce corps-de-logis, derrière St.-Georges, et se terminait par une galerie ayant vue sur la Carrière.

Les deux ailes des bâtiments qui encadraient le parterre, renfermaient, à gauche, les offices et cuisines du comte de Vaudémont, le logement du concierge, lequel avoisinait la tour du Trésor des Chartes et les douze loges ou latrines, le long du mur de la ruelle qui séparait le Palais des Cordeliers; à droite du parterre étaient l'orangerie, les remises pour les carrosses et la manufacture des tapisseries de la Couronne. C'est l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'hôtel de la Préfecture.

Léopold et son épouse passèrent presque toute l'année 1699 à Paris; on fit néanmoins des travaux au *château de la Cour*, car c'est ainsi qu'on appelait alors le Palais, pour plus de 6,000 francs. Une partie de cette somme, dont l'emploi n'est que sommairement indiqué, fut affectée peut-être à la décoration du théâtre, où jouaient les comédiens que Léopold entretenait à grands frais à sa cour (1). On verra tout à l'heure que cette salle avait un amphithéâtre, un parterre et des loges pour les spectateurs (2). Les rhétoriciens

(1) Les comptes du Trésorier général pour 1699, font mention d'une somme de 30,722 fr. 2 gros 8 deniers, monnaie de Lorraine, ou 13,166 livres 13 sols 4 deniers, payée aux comédiens pour neuf mois de cette année. Cette dépense forme un chapitre spécial intitulé : « Dépenses en deniers pour les comédiens. »

(2) Les dispositions intérieures de cette salle sont parfaitement indiquées dans un plan manuscrit du Palais Ducal, qui se trouve à la Bibliothèque de Nancy, et qui, à en juger par les parties de l'édifice qui y sont figurées comme encore existantes ou comme détruites, doit avoir été dressé de 1705 à 1715. On y voit que le théâtre de salle Neuve était placé du côté de la Galerie des Cerfs, dont cette salle était séparée par deux pièces, une desquelles était destinée, sans doute, à recevoir

du collége des Jésuites y jouèrent, en 1700, deux tragédies : *Celse* et *Marthésie, première reine des Amazones.*

Ainsi qu'on peut en juger par une relation qui nous en a été conservée (1), des fêtes nombreuses et brillantes eurent lieu à la cour pendant le carnaval de 1702 ; ce ne fut « qu'une suite continuelle et qu'un enchaînement agréable de plaisirs. Le carnaval y commença la veille des Roys. Ce jour-là il y eut un souper des plus magnifiques, auquel Leurs Altesses Royales firent l'honneur d'admettre quarante dames et quarante cavaliers.... Il y eut un roy et une reyne avec tous les grands et bas officiers de leur cour. Chaque cavalier eut sa dame, et chacun fit les fonctions de la charge qui lui était échue. S. A. R. (Léopold) y fut le grand-maître des cérémonies.

les machines dont on se servait lors des ballets ou des représentations dramatiques.

Le plan dont je viens de parler représente le Palais au premier étage ; il lui manque malheureusement une légende qui fasse connaître la destination des divers appartements ; quelques parties seulement, comme la Galerie des Cordeliers ou Passage, les cuisines du commun, une des cours de service, sont indiquées par ces mots écrits sur l'emplacement qu'ils occupaient. On y voit très-distinctement que le Rond communiquait d'un côté aux appartements du duc, situés dans le corps de logis formant la face de la cour parallèle à la Galerie des Cerfs, et de l'autre à la salle St.-Georges ; sa rampe, dont la pente était si douce que les voitures pouvaient y monter, était bien certainement l'escalier d'honneur du Palais.

Je dois ajouter, à propos du Rond, qu'il figure, ainsi que les statues de la rampe du parterre, sur le plan de Nancy, dressé en 1611. Mais le dessin n'en étant d'une exactitude rigoureuse, ni sur ce plan ni sur les autres dont j'ai parlé, il est difficile d'assigner une date précise ou même approximative à la construction de cette partie si intéressante du Palais Ducal.

(1) *Relation envoyée à Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Prince Charles de Lorraine, Evêque d'Osnabrug, touchant les plaisirs de la Cour de Lorraine pendant le Carnaval.*

» Huit jours après, on tira le roy noir de la manière qu'on avoit tiré le roy blanc.... Depuis ce temps-là, il y a eu tous les jours appartements ou comédie ; les dimanches et les jeudis on a eu régulièrement le plaisir de l'opéra et celuy du bal. L'opéra qu'on y a représenté est intitulé *les Fêtes de la Malgrange*.... Les filles d'honneur, les dames et gentilshommes de la cour, avec ceux de l'Académie, étaient les acteurs et les actrices de cet opéra, où M^lle^ de Bassompierre, âgée seulement de six à sept ans, y dança d'une manière à charmer tout le monde....

» M. le prince François étant parti pour Cologne, S. A. R. donna le divertissement de la chasse au chevreuil à plusieurs gentilshommes étrangers. A son retour, on joua l'opéra : il y eut une si grande foule de monde, que *les loges, l'amphithéâtre et le parterre* furent remplis....

» Le 22 (février), les PP. Jésuites firent représenter une tragédie par leurs écoliers sur le théâtre de la Cour, dont Leurs Altesses Royales furent si satisfaites, qu'elles la firent encore jouer le 24....

» Une ancienne coutume qui est à Nancy, fit naître de nouveaux plaisirs le premier dimanche du carême. Ce jour-là, tous les nouveaux mariés de l'année sont obligez, de quelque qualité qu'ils soient, d'aller au bois faire des fagots, et d'en apporter chacun un au milieu de la grande place de la Ville-Neuve. Ainsi, ceux de cette année.... allèrent au bois quérir leurs fagots les uns à cheval et les autres à pied, suivant leur condition ou leur pouvoir. Sur les trois heures après midy, ils rentrèrent dans la ville au son des haut-bois et des violons, qui marchoient à leur tête, et vinrent en bel ordre droit au *Louvre*, où Leurs Altesses Royales se divertirent

une demy-heure à les voir passer dans la cour du Palais (1), et à examiner les contenances des uns et des autres, pendant qu'on voyoit en plusieurs endroits couler des fontaines de vin pour tous ceux qui vouloient en boire. Ce spectacle donna assez d'occasion de rire, et.... ce fut parmi ces plaisanteries que cette troupe de nouveaux mariés sortit de la Cour pour aller porter à la Ville-Neuve le tribut qu'elle devoit. Ils firent trois tours dans la grande place pour chacun jeter son fagot en un tas pour en dresser un bucher.... »

La capitale de la Lorraine commençait à renaître ; elle

(1) « On jetait, ajoute Lionnois, des cornets de papier remplis de pois grillés avec du beurre et du sel (le peuple les nomme encore *pois dépechis* (pois épicés), lesquels, en remplissant la cour, faisaient tomber la plupart des danseurs, et occasionnaient des éclats de rire. Sur le soir, les nouveaux mariés allaient en procession (la procession des *féchenates* ou des petits fagots) au milieu de la place de la Ville Neuve, où, après avoir fait plusieurs tours en dansant, chacun jetait son fagot en tas, et on en dressait un bucher pendant que la danse se continuait au son des violons. Vers les sept heures, toute la Cour se rendait à l'Hôtel-de-Ville, où était préparé un magnifique souper pendant lequel chacun dansait au son de divers instruments. Après le souper et un feu d'artifice, on mettait le feu au bucher et on tirait au sort, devant le prince, les *Valentins* et les *Valentines*. On les proclamait sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, ce qui se répétait dans toutes les rues. Les jours suivants, les Valentins envoyaient à leurs Valentines de riches présents et de beaux bouquets avec lesquels elles paraissaient à la toilette de la duchesse. On allumait un feu de paille, le dimanche suivant, devant la maison de ceux qui avaient manqué à cette attention ; ce qui s'appelait les brûler. Telle est l'origine des *Brandons* en Lorraine, qui, selon l'intention du prince, étaient suivis de mariages convenables, mais qui, par l'abus qu'en a fait le peuple, ont été justement proscrits. »

Je dois ajouter qu'une cérémonie, d'une toute autre nature, avait lieu, chaque année, le jour du Saint-Sacrement, dans la cour du Palais ; le duc y faisait dresser un reposoir à ses frais, et la procession de la ville venait y faire une station.

pouvait se croire revenue à l'époque, si heureuse et si brillante pour elle, des règnes de Charles III et d'Henri II ; Léopold, aussi ami des arts que ces deux princes, venait même d'y établir une Académie de peinture et de sculpture ; mais elle ne devait pas jouir longtemps de cette prospérité. A la suite de la prise de Landau par l'armée impériale, Louis XIV, craignant que Nancy n'ouvrît aux ennemis l'entrée du royaume, fit annoncer au duc qu'il était dans l'intention de le faire occuper par des troupes. Léopold, ne pouvant résister, fut obligé de céder ; mais il ne voulut pas continuer à résider dans sa capitale. Il se retira à Lunéville, où il fit élever, sous la direction du célèbre Boffrand, le superbe château qui servit de résidence à ses successeurs, et qu'il habita presque continuellement lui-même jusqu'à la paix d'Utrecht.

Le Palais Ducal se ressentit vivement de l'absence de la cour : dès 1705, on en démolit le jeu de paume, dont les carreaux de pierre de taille, au nombre de 1,178, furent enlevés par les soldats du régiment des gardes, et conduits à Lunéville pour servir au jeu de paume que Léopold y faisait construire (1).

Cependant le *Château de la Cour* ou le *Louvre*, comme on disait alors, ne fut pas abandonné : en 1707, diverses réparations furent faites aux chambres du gouverneur, M. de Blainvillle ; à celle des Hayduc, à la prison et aux appartements de M. de Carlinford, chef des conseils du duc et son grand-maître d'hôtel. La même année, on commença à élever entre le Palais et la Citadelle, près du rempart, la salle d'Opéra (2), sur les dessins de Bibiena, de Bologne, qui en

(1) Cette démolition continua en 1706, ainsi que l'atteste le compte du Trésorier général pour cette année.

(2) Suivant Lionnois, elle fut achevée en 1709, et S. A. R. Madame

conduisit les ouvrages ; Claude Charles et Provençal furent chargés de la décorer de peintures (1).

Pendant le cruel hiver de 1709, les travaux demeurèrent suspendus, aussi bien dans la salle d'Opéra qu'au Palais ; mais ce dernier fut, à cette époque, le théâtre d'un événement, qui, quoique peu important en lui-même, fit cependant grand bruit à cette époque, à la ville et à la cour. Nos historiens n'ont pas dédaigné de nous en conserver le souvenir, et il a fait le sujet d'un charmant morceau de poésie (2), qui suffirait seul pour le rendre à jamais populaire.

A côté de la Porterie est une petite porte que, du temps de Léopold, on appelait *Masco*, du nom de l'ours qui avait sa huche sous la galerie voisine. « Pendant l'hiver de 1709, dit Lionnois, un petit Savoyard, mourant de froid dans la grange

vint de Lunéville à Nancy, le 9 novembre, pour en voir jouer toutes les machines. « Cette charmante salle, une des plus belles de l'Europe, éprouva, dit Durival, d'étranges métamorphoses. En 1738, on enleva une partie de ses décorations (les loges et la face du théâtre) pour orner la salle de comédie de Lunéville. Elle servit de magasins aux entrepreneurs des vivres pendant la guerre de 1741. En 1749, on en fit une salle de comédie (qui, ajoute Lionnois, coûta beaucoup à la ville ; on y joua pour la première fois le 8 février 1750) ; mais le Roi de Pologne en ayant fait construire une magnifique sur la place Royale, l'emplacement de l'Opéra fut converti en un corps de casernes, appelé le quartier Neuf, pour y loger de l'infanterie. En 1763, l'Hôtel-de-Ville fit prolonger ces casernes, et construire auprès un petit pavillon pour douze officiers, du côté de la Citadelle. »

(1) Les décors destinés à figurer sur le théâtre de la salle d'Opéra, furent peints, au moins en partie, par l'italien Jacomo Barilli, vulgairement appelé Baril. Une somme lui est payée, en 1710, pour une décoration faite à la salle des machines.

(2) *Le Savoyard et l'Ours*, anecdote lorraine, par M. de Caumont, insérée dans le *Précis des travaux de la Société royale des Sciences, Lettres, Arts et Agriculture de Nancy, pendant les années* 1816, 1817 *et* 1818.

où une bonne femme le couchait avec quelques-uns de ses camarades, s'avisa d'entrer, un soir, dans la huche de Masco, ne pensant pas au danger qu'il pouvait courir, en se livrant à la merci de l'hôte qui l'occupait. Masco, bien loin de faire aucun mal à cet enfant, pour le réchauffer, le prit entre ses pattes et le serra près de sa poitrine jusqu'au lendemain matin, qu'il lui laissa la liberté d'aller courir par la ville. Le Savoyard retourna le soir à la huche, et fut reçu avec la même affection. Les jours suivants, il n'eut pas d'autre retraite ; mais il fut bien plus joyeux de voir que l'ours lui avait réservé une partie de sa portion. Plusieurs jours se passèrent sans qu'on s'aperçût de rien. Un soir que le valet vint apporter le souper de son maître plus tard qu'à l'ordinaire, il fut fort étonné de voir l'animal rouler des yeux furieux et lui indiquer de faire moins de bruit de peur d'éveiller un enfant qu'il tenait sur sa poitrine. L'ours, fort glouton d'ordinaire, ne parut aucunement touché des mets qu'on lui présentait. La nouvelle s'en répandit à la cour, et parvint aussitôt aux oreilles de Léopold, qui voulut être témoin, avec une partie de ses courtisans, de l'acte de générosité de Masco. Plusieurs y passèrent la nuit, et virent avec surprise que l'ours ne remua pas tant que son hôte put dormir. Au point du jour, l'enfant, éveillé, fut tout honteux de se voir découvert, et, craignant d'être puni de sa témérité, il demandait pardon. Masco le caressait et l'engageait à manger ce qu'on lui avait apporté la vieille ; ce qu'il fit sur l'invitation des spectateurs, qui le conduisirent ensuite au prince. Ayant appris cette singulière alliance, et le temps qu'elle avait duré, Léopold prit soin de ce petit Savoyard, qui, sans doute, aurait fait fortune si la mort ne l'eût enlevé peu de temps après. » On ajoute que l'ours, privé de son cher compagnon, mourut bientôt lui-même.

Les troupes françaises ayant évacué la Lorraine et Nancy, Léopold, qui venait de recevoir pour la seconde fois Stanislas à sa cour (1), put enfin rentrer dans sa capitale. Il y arriva, le 25 novembre 1714, accompagné de ses deux fils, les princes Clément et François. Dès l'année précédente, on avait fait de grands préparatifs au Palais Ducal pour les recevoir : des réparations avaient été exécutées, sous la surveillance de M. Cléret, directeur et contrôleur général des bâtiments de S. A. R., aux fontaines et aux jardins du bastion des Dames, au dôme et à la tour du Trésor des Chartes, à l'appartement de M. de Carlinford, à la salle aux gardes des chevau-légers, à la salle des Suisses, à la galerie allant aux *douze* (loges), aux chambres du Grand Lit et du Dais, à celles des poupons et du marquis de Blainville ; une pépinière d'ifs avait été plantée dans le bastion de la Citadelle, et on avait porté à la salle d'Opéra les décorations qui se trouvaient dans les appartements du duc.

En 1714, des travaux plus considérables, et dont la dépense totale s'éleva à la somme de 23,819 livres 10 sols 3 deniers, furent faits, sous la direction de l'architecte Sébastien Demangeot, et par Joseph Duc, entrepreneur, « pour le rétablissement du Château de Nancy. » On travailla, notamment, dans la chambre *Dorée*, dans celle du Dais, du confesseur et des filles d'honneur ; dans les appartements du prince de Vaudémont, de M. et de M^me^ de Craon, de M^me^ de Beauvau, de M. et de M^me^ de Fontenoy, du prince François, du prince Charles, de M. de Vidampierre, de M. Bagard, médecin de S. A. R. ; du prince Camille, du prince d'Harcourt, de M. l'abbé de Lorraine, de M^me^ Duhautoy, enfin dans ceux de

(1) Stanislas, dit Durival, avait visité la cour de Lorraine en 1700, avant son élection au trône de Pologne.

l'Electeur de Bavière, de la Reine et du Roi d'Angleterre, lequel, sous le nom de chevalier de St.-Georges, avait trouvé la plus généreuse hospitalité à la cour de Léopold. La chambre du duc fut repavée de carreaux de marbre noir par Nicolas le Chien, et le peintre Jean Ragache y fit quelques ouvrages de peinture en blanc. On démolit une partie de la tour (peut-être le Rond) près de la salle des Peintures ; et on rétablit le jardin du bastion *vert* et les fontaines et jets d'eau du parterre. Ces derniers travaux furent faits sous la surveillance de M. Deshours, « directeur des fontaines et jardins de S. A. R. »

Il semble résulter d'une note consignée dans les registres du Trésorier général, que la Chambre des Comptes n'était plus, à cette époque, dans le Palais Ducal. Elle avait déjà, sans doute, été transférée, avec les autres juridictions, dans le palais commun, connu sous le nom d'Hôtel-de-Ville, sur la grande place (actuellement Mengin) de la Ville-Neuve (1).

En 1715, Léopold fit faire un second étage à la partie du Palais touchant aux Cordeliers et faisant face à la Grande-Rue. Ce nouveau bâtiment était destiné au logement des princes (2). Afin d'établir, à l'intérieur, des appartements

(1) Lionnois dit que la translation de la Chambre des Comptes à l'Hôtel-de-Ville, eut lieu lorsque Léopold fit construire le nouveau Louvre sur la Carrière, c'est-à-dire en 1717. « La Chambre des Comptes resta à l'Hôtel-de-Ville jusqu'en 1751, qu'elle alla occuper, avec les autres tribunaux de justice, le palais commun que Stanislas venait d'établir dans l'hôtel de Craon, sur la Carrière, et le Trésor des Chartes, dont cette compagnie souveraine était dépositaire et gardienne, fut placé à l'hôtel de Salm. » Il est probable que le Trésor des Chartes était resté dans le Palais Ducal jusqu'en 1751. En 1773, il fut transféré, avec la Chambre des Comptes, dans l'hôtel de la Monnaie, où il est encore aujourd'hui.

(2) Les mémoires des dépenses faites pour ces constructions portent

habitables, il fallut détruire le plafond de la salle Neuve que Charles III avait fait si splendidement décorer, et qui était depuis longtemps transformée en théâtre (1) ; et on remplaça par des carreaux modernes les vieux losanges des croisées. Cette déplorable mutilation, prélude de celles, plus considérables encore, que le Palais Ducal allait bientôt avoir à subir, fit perdre à la façade de cet édifice son ancienne régularité, et elle n'offrit plus dès lors le type pur d'une époque, mais le mélange informe et disgracieux de différents styles d'architecture (2). Les ouvrages de maçonnerie furent exécutés par Joseph Duc, ceux de charpenterie par Nicolas Regnauld et consors, et les peintures par Jean Ragache, Gergonne, Boulanger et du Croq. On travailla encore, cette année, aux fontaines et aux jardins, et on mit, dans ces derniers, des orangers achetés à des marchands de Gênes. Une représentation eut lieu, devant l'Electeur de Bavière, à la salle d'Opéra, où l'on fit jouer les machines que venait de confectionner le nommé Thomas (de Ste-Marie-aux-Mines), « ingénieur et machiniste en chef » de la cour.

En 1717, Léopold, trouvant que le Palais, ce Palais qu'avaient pourtant habité ses prédécesseurs, et où Louis XIV s'était trouvé aussi commodément qu'au Louvre! avait une forme trop irrégulière, résolut de le faire démolir en

tous ces mots : « Nouveau bâtiment destiné pour le logement de Messeigneurs les Princes, où était ci-devant l'ancienne salle de Comédie. »

(1) On détruisit aussi très-probablement, à cette époque, les ornements supérieurs des fenêtres, indiqués dans la planche de Deruet, et la tourelle ou guérite qui faisait à peu près face à la rue St.-Michel.

(2) On peut encore en juger aujourd'hui, en comparant la partie du Palais qui renferme la Galerie des Cerfs et celle où se trouvent les logements de la gendarmerie.

partie et d'élever, sur son emplacement, un édifice beaucoup plus magnifique. Le célèbre architecte Boffrand fut chargé d'en dessiner le plan et d'en diriger la construction. Le nouveau Château, dont on peut voir les dispositions dans le *Livre d'architecture* (1), avait sa face principale sur la Carrière; sous cette face était un portique voûté en demi-lune ou fer-à-cheval, occupant toute la largeur de cette place. On y entrait par un vestibule en voûte d'arête, portée par quatre rangs de colonnes doriques, qui formaient cinq passages pour communiquer, à couvert, dans toutes les parties du bâtiment; ce portique conduisait à un grand escalier à deux rampes, par lequel on arrivait aux appartements du duc, situés au premier étage, dont ils occupaient toute la longueur, et ayant vue, d'un côté sur la Carrière, et, en retour, sur les jardins des remparts.

La façade sur la Carrière et sur les jardins, était ornée, au rez-de-chaussée, de colonnes et de pilastres d'ordre corinthien. Celle sur la cour, dont elle devait occuper les quatre côtés; était composée de trois ordres d'architecture : celui du rez-de-chaussée était dorique, celui du premier étage ionique, et le troisième corinthien, avec des colonnades saillantes formant des balcons couverts.

Le rez-de-chaussée du corps-de-logis principal était destiné au corps-de-garde des Cent Suisses et du régiment des Gardes, à quelques logements pour des seigneurs et des officiers, et à différentes salles à l'usage des personnes de la cour.

(1) *Livre d'architecture contenant.... les plans, élévations et profils de quelques-uns des bâtiments faits en France et dans les pays étrangers, par le sieur Boffrand, architecte du Roy.* 1745. — Lionnois a donné, dans ses *Essais sur la ville de Nancy*, un « plan du premier étage du nouveau Palais de Nancy. »

Près de l'appartement du duc, au premier étage, il y en avait d'autres pour les princes et les princesses du sang.

Les second et troisième étages devaient servir de logements aux officiers du Palais. D'anciennes cours étaient conservées pour les offices et autres pièces de service.

La façade sur la Carrière avait vingt-une croisées, avec un fronton enrichi de bas-reliefs et de trophées d'armes ; il était surmonté de six statues colossales, et tout le bâtiment était orné d'une balustrade en pierre, également enrichie d'urnes et de trophées d'armes. La façade du côté des jardins devait porter la même décoration, avoir dix colonnes et trente-trois croisées dans sa longueur. Dans la cour, le milieu des quatre faces devait être un avant-corps composé de six colonnes, avec un fronton orné de sculptures en bas-relief et terminé par six statues.

Le portique autour de la cour communiquait à la chapelle palatiale de St.-Georges, du côté de la ville, et, au fond de la cour, à une salle de comédie adossée à la salle d'Opéra.

Si une chose pouvait faire oublier la destruction de quelques portions du vieux Château, c'était, à coup sûr, la magnificence du nouveau Palais que se proposait d'élever Léopold. Malheureusement, ce Palais ne devait pas se terminer, et sa construction amena néanmoins la ruine du chœur de St.-Georges et des chapelles voisines, de la superbe tour du garde-meuble et du corps-de-logis de la Cour qui avait servi d'appartements au prince et avait renfermé le jeu de paume, la galerie des Peintures, la Chambre des Comptes et la salle St.-Georges, laquelle le disputait en richesse et en étendue à la superbe salle d'Honneur (1).

(1) On acheta, en 1717, à Remy Villaume, sculpteur, capitaine d'une compagnie de bourgeois de Nancy, « une maison près des écuries du Château, comprise dans le plan du nouveau bâtiment qu'on y fait faire. »

Dès l'année 1717, on commença la construction du « Château de la Cour, » sous la surveillance des architectes Guesnon et Révérend, et de M. Cléret, contrôleur des bâtiments. Les ouvrages de maçonnerie et de pierre de taille furent confiés à Jean Jadot et Nicolas Renault ; ceux de sculpture à Joseph Dieudonné et Dumont père, etc. (1)

Les travaux furent continués et poussés avec activité jusqu'en 1721 (2) ou même 1722 (3) ; la face du côté de la

(1) Voici le nom des ouvriers qui furent employés aux travaux du nouveau Palais : Joly et Liégeois, ardoisiers ; Clomeny et Hennequin, plâtriers ; Briey, plombier et ferblantier ; Nicolas Renauld, charpentier ; Jacques Enard, serrurier ; Nicolas Sevelle, menuisier, qui fit, en 1722, un modèle de la façade du château de Nancy, en menuiserie, » et reçut 208 livres pour cet ouvrage. L'architecte Jean le Duc, ou Duc, eut la surveillance d'une partie de ces travaux. Je dois mentionner aussi le plâtrier Gabriel Vallé, qui fit, en 1724, le modèle du grand escalier du nouveau Palais ; il lui fut payé 81 livres 5 sols.

(2) On lit, dans les pièces justificatives des comptes du Trésorier général, pour l'année 1727 : « Il est ordonné au sieur Dominique Anthoine, trésorier général de nos finances, de payer à Nicolas Renault, entrepreneur, la somme de 23,510 livres 17 sols 8 deniers, pour restant et parfait paiement de celle de 442,510 livres 17 sols 8 deniers, à quoi se montent toutes les dépenses qu'il a faites pour la construction de notre château de Nancy. » Voici l'état des sommes qui furent payées, chaque année, à Nicolas Renault : 1717, 68,000 livres ; 1716, 140,000 ; 1719, 170,000 ; 1720, 38,000 ; 1721, 3,000.

A ces documents, se trouve joint un mémoire du même entrepreneur, comprenant 107 articles, dont l'avant-dernier porte ce qui suit : « Pour les impostes et archivoltes des sept croisées, tant de la face du pavillon que retours vers le bastion et la grande cour au droit du premier étage ; la corniche de l'ordre ionique jusqu'au-dessus, les tambours des colonnes desdites faces, faits pour monter jusqu'à la hauteur du 2e étage ; quantité de jambages et pilastres pareillement faits pour employer au même endroit, qui sont tous de pierre de taille, qui ont été préparées et prêtes à poser pour l'élévation dudit pavillon, et lesquelles sont restées sur le chantier, S. A. R. *ayant fait discontinuer lesdits ouvrages* après que lesdites pierres ont été taillées... »

(3) En 1724, une somme de 5,845 livres 17 sols est payée à Nicolas

Carrière, qui est figurée dans l'ouvrage de Boffrand, fut élevée dans sa hauteur et couverte d'ardoises (1). Mais l'aile donnant sur la cour, ne fut poussée qu'à six pieds de terre.

Aucun de nos historiens, pas même Durival, qui a écrit cependant presque jour par jour le règne de Léopold, ne disent quels motifs engagèrent ce prince à faire suspendre l'achèvement du nouveau Palais : peut-être fut-il arrêté, dans l'exécution de ce projet, par les dépenses que lui occasionna la réédification du château de Lunéville, qu'un incendie venait de réduire en cendres (1719), et par la construction de l'hôtel de la Monnaie (1720-1721), dont une partie fut destinée à la Chambre des Comptes et au Trésor des Chartes.

Quoiqu'il en soit, les travaux du bâtiment neuf n'avaient pas empêché de continuer à entretenir et à réparer l'ancien bâtiment, qu'on appelait alors le *vieux Palais* ou le *vieux Château*. En 1722, différents ouvrages furent faits à l'appartement de M. de Fontenoy, derrière celui des princesses, prenant jour sur la cour des Fontaines ; aux chambres de M. de Bousmard, « dans l'étage au galetas au-dessus des appartements des princes ; » dans celles de MM. de Lenoncourt et de Pfutzchner ; l'architecte le Duc dirigea la construction de nouvelles écuries près des Cordeliers, et les réparations de l'Orangerie ; Pierre Boulangé fit des « peintures d'impres-

Regnauld, charpentier, « pour ouvrages faits au bâtiment neuf *jusqu'en* 1722. »

(1) Il est assez probable que Léopold habita le nouveau Palais ; mais, ce qui est certain, c'est que celui-ci fut meublé : on trouve, en effet, un grand nombre de mentions de sommes payées pour achats de portières de tapisserie, ouvrages de bronze doré et d'or moulu, tables de marbre, ouvrages en bois sculpté, etc., la plupart achetés à Paris par Boffrand, pour décorer le Palais.

sion, » et Menuet des « sculptures en plâtre » à l'alcôve du cabinet de la duchesse, près de l'Opéra ; enfin, le sieur Augay, plâtrier, refit le plafond cintré de la salle des Gardes, « joignant le grand escalier où est le grand horloge (1). »

Depuis cette époque jusqu'en 1729 (1), année de la mort de Léopold, aucuns travaux ne furent exécutés ni au vieux Palais, ni au nouveau Château de Nancy : l'ancienne demeure des ducs de Lorraine était à peu près abandonnée par leur successeur ; c'était à Lunéville qu'il avait fixé sa résidence ordinaire, et c'était le château de cette ville qu'il se plaisait à faire embellir : Mesny, Guibal, Dieudonné, les deux Vallier, le décoraient d'ouvrages de sculpture, en même temps

(1) En 1724, on dépensa, pour le vieux Palais, une somme de 16,880 livres 11 sols 8 deniers, dont une partie fut consacrée à payer des travaux faits antérieurement à cette époque ; c'est ainsi que 200 livres furent délivrées au peintre Guyon, « pour avoir raccommodé plusieurs tableaux audit Château, suivant l'ordonnance du 10 avril 1722. »

(2) Lionnois rapporte, sous cette date, un événement qui se rattache, jusqu'à un certain point, à l'histoire du Palais Ducal, et qui se trouve également consigné, dit-il, dans le recueil des anecdotes du sieur Lavocat, de Champigneules, machiniste du prince Charles de Lorraine : « Au mois de février 1729, par un beau jour, et en plein midi, un aigle avec son aiglon parut voltiger sur la Carrière, et après avoir fait trois tours au-dessus de cette place, alla se percher avec son petit sur les fleurons de bronze dorés d'or moulu qui ornaient le faîte de la salle des Cerfs. Après quelque temps de repos, les deux oiseaux prirent leur essor, firent trois volées autour du Château, mais l'aigle tomba mort au milieu de la cour, et l'aiglon s'envola vers l'Allemagne. Les courtisans ne manquèrent pas de faire à ce sujet de grands raisonnements. Léopold leur dit que cet événement ne regardait que lui seul. Comme ce prince mourut peu après, et que son fils François III parvint ensuite au trône impérial, on présuma que ces oiseaux étaient venus annoncer ces deux grands événements. »

que Jacquard et Louis Chéron ornaient de tableaux la chapelle et l'intérieur des appartements.

En résumé, le règne de Léopold, qui fut une ère de prospérité pour la Lorraine, fut une ère de décadence pour le Palais Ducal. Cet antique édifice, pas plus que la chapelle princière de St.-Georges, n'échappa à la manie de destruction et de constructions nouvelles, qui semblait un besoin du temps. On commençait à professer alors un superbe dédain pour les vieux monuments, et l'on croyait devoir les faire impitoyablement disparaître. Cette manie, jointe au désir d'effacer tout vestige de notre ancienne nationalité, devait bientôt priver notre pays d'édifices qui avaient si longtemps fait son orgueil et sa gloire.

## VII.

# 1729-1766.

---

Aussitôt après l'avènement de François III, et dans la pensée que ce prince viendrait passer l'hiver dans le *Louvre* ou le *Château royal* de Nancy, comme on disait alors, on fit démolir la galerie de pierre à entrelacs, qui régnait, du côté de la cour, le long du corps de bâtiment voisin des Cordeliers, servant de logement aux princes et aux princesses. Cette galerie fut remplacée par une autre (1) dont les colonnes étaient d'une seule pierre, et dont le balcon en fer fut fait par un ouvrier encore peu connu à cette époque, mais qui devait bientôt conquérir une place distinguée parmi les artistes lorrains : je veux parler de Jean Lamour (2), l'auteur des

(1) Cette galerie, dont une partie, dit Lionnois, fut placée depuis à la première Intendance (plus tard Pavillon des Officiers), en fut enlevée pour éclairer davantage les appartements d'en bas. On la démolit en 1779, et l'hôtel-de-ville de Metz l'acheta pour en décorer l'hôtel du Gouvernement, qu'il faisait bâtir.

(2) On trouve, dans les pièces justificatives du compte du Trésorier général, pour 1732, les notes suivantes :

« État à peu près de la dépense que Jean Lamour, marchand serrurier à Nancy, a faite au sujet du balcon de la grande galerie du *Château royal* de Nancy.

» Pour les fers pour la corniche et pour tous les ornements et armes, 4,000 livres. — Plus pour les ornemens de cuivre au pourtour des ovales, 201 livres. — Pour les modèles, tant en terre qu'en bois, pour faire les armes, 30 livres.... — En tout (compris quelques autres travaux), 12,326 livres 15 sous. » — Les travaux furent poussés avec tant d'activité, que Lamour en tomba malade.

belles grilles qui décorent encore aujourd'hui nos places publiques. Ce fut le sieur Jennesson, architecte des bâtiments de Son Altesse Royale, qui dirigea les travaux que l'on fit tant à la galerie dont il vient d'être parlé, que dans l'intérieur du Louvre (1).

Ces travaux, qui coûtèrent plus de 60,000 livres, furent faits en pure perte : François III vint effectivement à Nancy, le 3 janvier 1730, assista même à la procession commémorative de la veille des Rois ; mais il y séjourna à peine, et, l'année suivante, il quittait définitivement ses Etats pour aller ceindre la couronne impériale.

Stanislas, on le sait, fixa sa résidence ordinaire à Lunéville, et n'habita pas le Palais Ducal ; aussi, cet édifice ne lui étant d'aucune utilité, jugea-t-il à propos d'en faire abandon à la ville de Nancy. La cession des emplacements et bâtiments des vieil et nouveau Châteaux, de l'ancien arsenal, du grand magasin près des Cordeliers, de la salle d'Opéra, de l'hôtel des Pages, etc., eut lieu en vertu d'un arrêt du Conseil des Finances, du 24 juillet 1739 (2), à la charge d'un cens

(1) Il existe, parmi les pièces justificatives du même compte, un « Toisé des ouvrages faits par le sieur Jennesson, architecte des bâtiments de S. A., tant à la galerie du *Palais royal* de Nancy que dans l'intérieur dudit *Louvre.* » Le total des sommes payées à Jennesson s'élève à 17,543 livres 8 sols 7 deniers. »

(2) Cet arrêt, imprimé à la fin du *Recueil des Fondations* du Roi de Pologne, porte : « Vu au Conseil des Finances et Commerce la délibération de la ville de Nancy, en date du 22 mai dernier (1739), par laquelle elle supplie le Roi de vouloir bien lui accorder différents emplacements et bâtiments.... pour les convertir en logements d'officiers, casernes, écuries et autres usages propres à la garnison ; ce qui procurerait un grand soulagement à ses habitants, en les déchargeant de l'incommodité du logement des gens de guerre.... Le Roi... cède et abandonne à perpétuité à ladite ville l'emplacement et bâtiments du vieil et nouveau Château, cours, basses-cours, jardins, maisons servant présentement aux

annuel de 120 livres, à titre de reconnaissance envers le domaine, et sous la condition d'employer ces bâtiments, terrains et emplacements aux usages de la garnison, et autres destinations concernant le service du Roi.

En 1743, aussitôt après l'union du chapitre de St.-Georges à celui de la Primatiale, on démolit ce qui restait de l'église de la Collégiale, ainsi qu'une partie de l'ancien Château, avec la tour octogone où était renfermé le Trésor des Chartes (1).

En 1745, les officiers de l'hôtel-de-ville adressèrent à Stanislas une requête dans laquelle ils disent que, parmi les bâtiments que le Roi leur a concédés à titre d'ascencement, « se trouve ce qui composait jadis le château servant de résidence aux souverains, dont une partie n'est qu'à moitié construite, et l'autre tombe en ruine ; de sorte que, pour en éviter l'entier dépérissement et les accidents qu'il peut occasionner, parmi les moyens qui leur ont été proposés pour obvier à ces inconvénients et employer ce qui reste de ces bâtiments et emplacements à l'ornement de la ville et au service public, ils se sont fixés à celui de former une grande place au bout de celle de la Carrière pour communiquer à la promenade du rempart, et de ne réserver des bâtiments de l'ancien château que ceux nécessaires à l'établissement d'un

voitures publiques, circonstances et dépendances, ensemble les seize boutiques attachées au corps du vieil Château, à la charge par ladite ville de continuer à payer le cens dû au domaine de S. M. pour lesdites boutiques, entre les mains de Philippe Lemire, adjudicataire général de ses Fermes pendant la durée de son bail, après quoi il demeurera éteint et d'indemniser les censitaires ou concessionnaires.... »

(1) On lit dans Durival : « Antoine Lancelot, de l'Académie des Inscriptions, et inspecteur du Collége Royal, avait été nommé, après la prise de possession, pour examiner le Trésor des Chartes de Lorraine, qui était dans une tour de l'ancien château de Nancy. Il y travailla depuis le mois de mai 1737 jusqu'au commencement de 1740. »

hôtel pour l'Intendant de la province, et ont, dans cette vue, fait dresser par le sieur Baligand, ingénieur de Sa Majesté et inspecteur des bâtiments du domaine, des plans, profils et devis, qu'ils ont délibéré, par acte du 1er février dernier, de faire exécuter.... »

Par arrêt du Conseil des Finances, du 6 mars 1745, et lettres-patentes du 8 du même mois, Stanislas fit droit à la requête des officiers de l'hôtel-de-ville, et, dès le 9 avril de la même année, ceux-ci commencèrent à faire démolir le nouveau Palais bâti par Léopold, de même que tout ce qui restait de l'ancienne Cour, à l'exception de l'aile donnant sur la Grande-Rue, et notamment de la Galerie des Cerfs, où fut placée, en 1750, la bibliothèque publique que le Roi de Pologne venait de fonder (1).

Néanmoins, les plans de l'architecte Baligand ne furent

(1) La salle des Cerfs, dit Lionnois, avait été ornée, dans toute son étendue, d'armoires très-solides et de bon goût. On avait disposé, dans la partie voisine de la petite Carrière, des salles très-propres pour les assemblées des académiciens, et pour le sous-bibliothécaire. La Société littéraire, créée par Stanislas, y tint sa première assemblée, le 3 février 1751, en présence de la cour (excepté Stanislas, qui était resté à la Malgrange) et de tout ce qu'il y avait de personnes distinguées dans la ville. C'est, comme on sait, dans cette séance solennelle, que M. Thibaut, procureur général de Lorraine, décerna, pour la première fois, au Roi de Pologne, le surnom de *Bienfaisant*. Du reste, ni le chevalier de Solignac, ni le comte de Tressan, qui prononcèrent de fort pompeux discours, embellis de toutes les fleurs académiques, ne trouvèrent un mot pour faire allusion aux souvenirs que devait éveiller dans tous les cœurs lorrains la vue de l'unique salle encore debout du Palais de René II, d'Antoine et de Charles III. M. Thibaut, seul, fut, selon ses expressions, « pénétré d'un respect timide pour la majesté du lieu. »

M. Guerrier de Dumast a consacré au souvenir de cette séance mémorable de l'Académie de Stanislas, ces vers qui ont été lus aussi dans

pas suivis, et Stanislas fit élever, à ses frais, le palais actuel sur les nouveaux plans de Héré. Cet édifice, dont la construction coûta 849,006 livres 3 sols un denier, argent au cours de France, fut commencé au mois d'août 1751 ; M. Mique, architecte du Roi de Pologne, fut chargé des travaux de maçonnerie ; les ouvrages de sculpture, tant du bâtiment que du jardin (1), furent confiés aux sieurs Vallier, Guibal, Bé-

une réunion solennelle de la même Académie (séance séculaire tenue, le 6 septembre 1850, devant le Congrès scientifique de France) :

Noble jour que le jour où, dans des lieux fameux,
Naquirent des travaux respectables comme eux !
Où la salle des Cerfs, un moment consolée,
S'ouvrit superbe encor, pour superbe assemblée !
.....
Ces vieux murs que Bellange orna de son pinceau,
N'avaient point du grattoir subi l'indigne outrage,
Ces plafonds, fiers témoins des gloires d'un autre âge,
.....
.....
.....
.....
Ils n'avaient point croulé sous le marteau vandale,
Sous l'étrange fureur d'abattre et d'innover,
Dont ici, grand ou beau, rien ne s'est pu sauver.
.....

Le 27 juin 1763, Stanislas, voulant, dit Lionnois (T. II, p. 228), mettre la bibliothèque publique dans un endroit où elle fût plus à la portée de tout le monde, ordonna qu'elle fût placée dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, où seraient immédiatement transportés les armoires, tableaux, livres, manuscrits, instruments et machines qui se trouvaient dans la Galerie des Cerfs de l'ancien Château. Le Roi de Pologne ordonna aussi que les séances particulières de l'Académie se tiendraient à l'avenir dans une des salles de la nouvelle bibliothèque.

(1) Au fond de ce jardin, ayant la forme d'un miroir de toilette, se voyait, dit Lionnois, dans un bassin de gazon, une belle statue du Temps, qui, avec sa faulx, marquait les heures sur plusieurs cadrans. C'était l'ouvrage de Joseph Schunken.

champ, Heker, Lenoir et Walneffer ; ceux de serrurerie à Jean Lamour ; les bronzes et dorures de la rampe de l'escalier à Louis Fesquet ; les cheminées de marbre sortirent des ateliers de Lechien ; les marbres artificiels, tant pour les cheminées que pour la décoration des salles, furent confectionnés par Nicolas Saunier et Manciaux ; le sieur Gergonne fit les peintures à fresque, rehaussées d'or et ornées de fleurs, de tout le plafond de la grande salle, ainsi que les dorures des cadres et trumeaux de ses deux cheminées ; enfin, Girardet fut chargé de faire, pour les ovales des cheminées du grand salon, le portrait en grand du Roi et de la Reine de France (1).

(1) On trouve, dans le *Compte général de la dépence des édifices et bâtiments que le Roi de Pologne a fait construire pour l'embellissement de la ville de Nancy, depuis* 1751 *jusqu'en* 1759, outre une vue de l'Intendance et du Pavillon des Officiers, le détail des différentes sommes qui furent payées aux artistes ou ouvriers employés à la construction du palais de l'Intendance ; voici un résumé de ce compte :

| | | | |
|---|---|---|---|
| PALAIS. | | | |
| *Maçonnerie.* — Mique..... | 527,208[l] | 4[s] | 10[d] |
| *Sculpture.* — Vallier, Guibal, Béchamp, Heker, Lenoir, Walneffer..... | 72,971 | 3 | 6 |
| *Charpenterie.* — Duprey..... | 62,294 | 15 | 9 |
| *Couverture.* — Liébault..... | 5,528 | 19 | 1 |
| *Plomb et ferblanc.* — Veuve Briey et François, François François..... | 29,989 | 5 | 5 |
| *Plâtre.* — Mougeot..... | 12,578 | 7 | 3 |
| *Menuiserie.* — Marc, Gauthier, Jeandidier, Thomas et Despace..... | 24,157 | 8 | 2 |
| *Serrurerie.* — Lamour..... | 45,175 | 4 | 8 |
| *Vitrerie.* — Voynant, Robiche..... | 4,531 | 8 | 7 |
| *Peinture d'impression.* — Devarennes, Gergonne, Hast et Louis Hast..... | 6,177 | 16 | 2 |
| JARDIN. — FONTAINE. | | | |
| *Sculpture.* — Heker et Béchamp..... | 2,865 | 1 | 7 |

Une somme de 54,635 livres 18 sols, monnaie de France, fut affectée aux ouvrages de l'ancien hôtel de l'Intendance, « servant actuellement à loger divers officiers de la garnison, entre la bibliothèque (la Galerie des Cerfs) et les Cordeliers (1). »

Ce pavillon, qui est représenté, dans le *Recueil des Fon-*

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Robinets, soupapes et visses de cuivre.* — Despois..... | 277l | 18s | 6d |
| BERCEAUX ET TREILLAGES. | | | |
| *Menuiserie*, Antoine Niclos.—*Fil d'archal*, Bailly. — *Serrurerie*, Remy. — *Peinture d'impression*, Didelot..... | 21,422 | 9 | 11 |
| *Nivellement, transport de terre, gazonnement, fourniture et plantation d'arbres, charmilles, buis et fleurs.*—Nicolas Ferry, Fiacre Louis, Ducret, Louis Grison, Binard, Guibaut, Derlange..... | 10,830 | 13 | 5 |
| *Pavés.* — Étienne Lapoussière..... | 4,125 | 0 | 3 |
| OUVRAGES DIFFÉRENTS DANS L'INTÉRIEUR DU PALAIS. | | | |

Dans ce chapitre se trouvent les sommes payées à Louis Fesquet, Lechien, Saunier, Manciaux, Gergonne et Girardet.

Le chapitre intitulé : *Supplément des bâtiments de Nancy*, contient encore quelques mentions relatives à la construction de l'hôtel et du jardin de l'Intendance ; ces mentions constatent le paiement de différentes sommes aux sieurs Mique, architecte (26,671 l. 8 s. 9 d.) ; François François, plombier et ferblantier (7,021 l. 18 s. 12 d., pour ouvrages à la grotte du parterre, à la garniture de l'ordre corinthien et au fer-à-cheval de l'Intendance) ; Claude Thomas et consors, menuisiers ; Jean Lamour; Louis Hast et Nicolas Didelot, peintres en impression ; Béchamp (pour ouvrages en sculpture pour la décoration des deux grandes portes de l'Intendance) ; la veuve Guibal pour ouvrages de sculpture en pierre de Savonnières, faits et fournis au même bâtiment, etc.

(1) Voici le détail des ouvrages faits au Pavillon des Officiers :

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Maçonnerie.* — Mutlot..... | 27,079l | 10s | 2d |
| *Charpenterie.* — Duprey..... | 14,165 | 6 | 4 |

*dations du Roi de Pologne*, avec la belle galerie projetée de construire sous François III, ne fut pas rebâti à neuf; on fit seulement des travaux à la façade donnant sur la cour. C'est à cette époque, peut-être, qu'on éleva, dans cette cour, le mur qui la partageait en deux et isolait le pavillon des officiers du grand hôtel, ne laissant qu'un passage pour les chevaux et les voitures qui entraient par la Porterie.

Par arrêt du Conseil des Finances, du 9 février 1759, Stanislas, « désirant donner à sa bonne ville de Nancy des marques encore plus signalées de sa bienveillance, en lui abandonnant plusieurs édifices et bâtiments considérables construits par ses ordres pour l'embellissement de cette capitale de ses Etats, » lui céda, entre autres choses, « le sol et le nouveau bâtiment de l'hôtel de l'Intendance, avec les galeries et bâtiments en retour des deux côtés, ainsi que les cours, jardins, maison de jardinier, kiosque, même le kiosque bâti sur les bastions, et le terrain à la droite, avec les matériaux et les bâtiments que Sa Majesté pourra y faire construire pour les cuisines et décharges de l'hôtel de l'Intendance; le corps de casernes derrière et à droite de cet hôtel, avec

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Couverture.* — Liébault..... | 422[l] | 7[s] | 8[d] |
| *Plomb et ferblanc.* — François François.. | 228 | 15 | 9 |
| *Plâtre.* — Silvain Vallée..... | 4,036 | 1 | 10 |
| *Menuiserie.* — Rivet et Marc..... | 2,698 | 14 | 8 |
| *Serrurerie.* — Lamour..... | 4,387 | 4 | 10 |
| *Vitrerie.* — Voynant..... | 912 | 0 | 5 |
| *Peinture d'impression.* — Devarennes, Louis Hast..... | 705 | 16 | 10 |

C'est, suivant Lionnois, à l'époque où le bâtiment de la première Intendance fut converti en logements pour les officiers, qu'il faut placer la démolition du passage ou de la galerie qui communiquait du Palais aux Cordeliers. (*Essais sur la ville de Nancy.*) C'est peut-être de la même époque que date la destruction de la tour de l'Horloge, qui est encore figurée sur un plan de Nancy, dressé par Belprey en 1754.

les emplacements devant et derrière, et le corps-de-garde attenant auxdites casernes...., pour du tout jouir, user et faire son profit de la même manière que des bâtiments et emplacements à elle abandonnés par l'arrêt du 24 juillet 1739, sous le seul et même cens annuel de 120 livres, et à la charge d'employer lesdits édifices.... aux usages de la ville, de la garnison et autres concernant le service de Sa Majesté et du public. »

Le nouveau Palais devint le logement de l'Intendant de la province ; mais on y avait réservé, sans doute, des appartements pour le prince lorsqu'il venait dans sa capitale. Stanislas ne visita ce Palais que dans des occasions toutes particulières, notamment en 1762, lors du voyage que firent en Lorraine les princesses Adélaïde et Victoire. C'est dans le grand salon de l'Intendance que le Roi de Pologne, accompagné de la princesse Christine de Saxe, reçut Mesdames de France ; et c'est du balcon de cet hôtel, que la cour assista à l'une des plus magnifiques illuminations dont Nancy ait jamais eu le spectacle.

Quant à l'ancien Château, c'est-à-dire à la partie qui renfermait la Galerie des Cerfs, il était à peu près abandonné. Cette Galerie, privée de la bibliothèque publique, qui avait été placée à l'Hôtel-de-Ville (27 juin 1763), et ne servant plus de lieu de réunion à l'Académie, avait été transformée en grenier à fourrages, et son rez-de-chaussée en écuries. C'est probablement à cette époque que, pour lui donner plus d'élévation, on démolit sa voûte, qui, depuis, n'a pas été rétablie (1).

(1) Cette voûte n'était pas celle qui avait été primitivement construite. Elle en avait remplacé une plus ancienne, dont les traces sont parfaitement visibles sur les murs, et qui fut démolie, on ne sait à quelle époque ni pour quel motif.

Ainsi qu'on vient de le voir, Stanislas ne mérite pas tout-à-fait le reproche qu'on lui a adressé d'avoir détruit l'ancienne résidence de nos ducs : il trouva un édifice déjà mutilé, déjà défiguré, et il se borna à lui faire subir de nouveaux changements. Mais ce dont on peut justement l'accuser, c'est d'avoir permis la dégradation de la Galerie des Cerfs ; c'est d'avoir laissé donner à cette salle, qui rappelait tant de souvenirs, une ignoble destination. Le Roi de Pologne avait eu une noble pensée en l'affectant aux assemblées de l'Académie et en réunissant dans cette enceinte, si éminemment historique, les livres et les manuscrits où se trouvaient retracées les annales de notre histoire ; il eût été digne de lui de persévérer dans cette pensée de conservation, et de nous transmettre intact un débris qui témoignait de la grandeur d'une nation et de la magnificence de ceux qui l'avaient gouvernée.

## VIII.

# 1766-1851.

---

Aussitôt après la mort de Stanislas (23 février 1766), M. de Stainville, commandant ou gouverneur général des duchés de Lorraine et de Bar, qui était logé dans le pavillon oriental de la place Royale, près de l'Hôtel-de-Ville, demanda et obtint pour sa résidence le palais habité par l'Intendant de la province, et ce dernier vint occuper, à son tour, le pavillon de la place. L'Intendance prit dès lors le nom de *Gouvernement.*

Mais cet édifice, quoique de construction récente, était à peu près inhabitable, tout ayant été sacrifié à la décoration extérieure (1) ; on fut donc obligé de songer à y faire immédiatement des « réparations, changements et augmentations » considérables. M. Montluisant, inspecteur général des bâti-

(1) On lit dans une lettre de M. de La Galaizière : « La maison affectée aujourd'hui au logement du Gouverneur général de la province, à Nancy, a un besoin urgent de réparations considérables, ce qu'on doit imputer à un vice de première construction. Je l'ai habitée huit ans, et toujours avec la plus grande inquiétude. Les bois qui forment les planchers du rez-de-chaussée au premier étage, sont presque tous échauffés dans leurs portées ; d'ailleurs, étant soutenus par des colonnes trop éloignées les unes des autres, la moindre charge les fait ployer dans le milieu, de sorte que, pour prévenir la chute des planchers, j'étais obligé de faire étayer l'étage quand je devais recevoir beaucoup de monde. Les réparations indispensables demandées par M. le comte de Stainville peuvent être faites de manière à rendre la maison beaucoup plus logeable et commode, avantages qui lui manquent absolument, tout ayant été sacrifié à la décoration extérieure. » (*Papiers de l'Intendance, Archives du département.*)

ments et usines du domaine, fut chargé, à cet effet, de rédiger un projet des ouvrages « nécessaires et indispensables à faire » à cet hôtel, et de dresser un plan des nouvelles distributions à donner à l'intérieur (1).

Ce plan, qui nous a été conservé, comprend non-seulement le palais du Gouvernement, mais aussi le corps-de-logis où sont aujourd'hui les bureaux de la Préfecture, et qu'on appelait alors, au rez-de-chaussée, le *bâtiment des Cuisines*, et au premier étage, l'*aile des Cuisines*. Ce premier étage, qui restait à achever, comprenait, du côté donnant sur la petite Carrière, à partir de la Grande-Rue, un garde-meuble, un cabinet, une salle à manger, un cabinet de jour, une chambre à coucher et une garderobe avec cabinet au derrière; le côté donnant sur la petite *cour des remises* (2) renfermait un garde-manger et une cuisine, une chambre à coucher et un antichambre. Ces deux parties étaient séparées par un corridor qui, tournant à droite, prenait jour sur la cour dont il vient d'être parlé. La cour actuelle des bureaux de la préfecture s'appelait *cour des Cuisines ;* celle de la gendarmerie, *cour des Remises*, à cause des remises établies en avant de la galerie régnant, du côté de la cour, sous la salle des Cerfs; la contre-partie de cette galerie, c'est-à-dire celle donnant sur la Grande-Rue, est désignée sous le nom d'*ancienne écurie*.

(1) Toisé et estimation des ouvrages nécessaires et indispensables qui sont à faire à l'hôtel du Gouvernement, conformément aux plans dressés par Montluisant, en conséquence des ordres de l'Intendant, du 12 juin 1766. (*Papiers de l'Intendance.*)

(2) A l'extrémité de cette cour, située derrière les bureaux actuels de la Préfecture, il y avait, en 1766, un lavoir, qui est figuré sur le plan de M. Montluisant. On voit également, sur ce plan, le mur dont j'ai parlé, et qui, partant à peu près de l'endroit où est aujourd'hui la sellerie de la gendarmerie, coupait la cour en deux par une ligne brisée.

L'adjudication des ouvrages à faire au Gouvernement, fut passée, le 1er septembre 1766, moyennant la somme de 30,754 livres 7 sols 4 deniers au cours de Lorraine (23,809 l. 16 s. 8 d. au cours de France), au profit du sieur Joseph Mengin, entrepreneur à Nancy (1).

Les travaux comprenant la construction de l'écurie qui est adossée au mur du jardin de la Préfecture (2), furent exécutés au moyen d'une imposition extraordinaire frappée sur la province, et payable en quatre annuités. On avait vainement exposé au Roi la situation malheureuse de la ville de Nancy, celle de la Lorraine toute entière (3), et demandé que des fonds particuliers fussent affectés à cette dépense sur le Trésor public, le contrôleur général des finances refusa de faire droit à ces légitimes réclamations.

En 1769 et 1770 (4), de nouveaux ouvrages de réparation et d'entretien furent exécutés à l'hôtel du Gouvernement, et

(1) Les dépenses, indiquées dans le Toisé des ouvrages, devaient se répartir de la manière suivante :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Hôtel du Gouvernement..... | 11,148l | 19s | 00d |
| Bâtiment des Cuisines..... | 5,412 | 16 | uu |
| Grande écurie sous la Galerie des Cerfs.... | 213 | uu | uu |
| Aqueducs (pour l'écoulement des eaux du bâtiment des cuisines dans un des égoûts de la ville)..... | 590 | uu | uu |
| Bâtiment d'une nouvelle écurie..... | 7,984 | 18 | 5 |
| Bénéfice et soins de l'entrepreneur..... | 2,534 | 19 | 4 |

(2) Cette écurie est figurée sur le plan précédemment indiqué, à peu près telle qu'elle est encore aujourd'hui.

(3) Lettres de Durival et de M. de La Galaizière. (Ces lettres sont aux Archives.)

(4) A cette dernière époque, l'architecte Montluisant dressa le « plan des écuries, remise et bûcher, projetés de construire dans la cour, à

coûtèrent encore plus de 40,000 livres, sans compter les sommes qui, à partir de 1766, furent dépensées en achat d'ameublement.

Le 13 novembre 1774, le Conseil royal des Finances rendit un arrêt portant qu'à partir du 1er janvier 1775, il serait imposé annuellement, sur les duchés de Lorraine et de Bar, une somme de 8,000 livres au cours de France, laquelle somme serait employée au paiement des dépenses des grosses et menues réparations, ouvrages d'entretien et de nouvelle construction à faire dans l'hôtel destiné au logement du gouverneur ou du commandant en chef de la province de Lorraine, et dans les jardins en dépendant, ainsi qu'à la fourniture, entretien et renouvellement des meubles dudit hôtel ; que cette somme serait remise tous les ans, par le Receveur général des finances, au Trésorier receveur de la ville de Nancy, pour être employée par ce dernier, sur les mandements des maire royal et échevins, au paiement des dépenses relatives auxdites réparations, ouvrages de construction nouvelle ou d'entretien, etc., sur les demandes qui en seraient faites par le commandant de la province, lesquelles dépenses

l'est, entre le Gouvernement et le rempart, » et le « plan général du premier étage de l'hôtel du Gouvernement. »

Ce plan, qui est sur une très-grande échelle, représente la Galerie des Cerfs divisée en quatre parties : au haut de l'escalier de l'Horloge est une petite salle prenant jour sur le balcon situé en face de la rue Saint-Michel ; la Galerie proprement dite ; une salle commençant au premier balcon à droite de la Porterie, et se prolongeant jusqu'à l'autre balcon ; enfin, une chambre ouvrant sur ce dernier et ayant un cabinet au derrière, sur la cour. Cette chambre communique à l'hôtel actuel des bureaux par un escalier (qui a été supprimé en 1823). La cour de la gendarmerie est appelée cour des écuries ; mais on n'y voit pas le mur qui la coupe en deux sur le plan de 1766, partant de devant le grand escalier et aboutissant au jardin de la Préfecture.

ne pourraient excéder ladite somme de 8,000 livres, faute de quoi l'excédant serait supporté par la ville, laquelle, en outre, demeurerait chargée à perpétuité de toutes les réparations de cet hôtel, de quelque nature elles puissent être, ouvrages de nouvelle construction, etc. (1)

La double clause de servitude stipulée dans l'arrêt du Conseil des Finances, du 9 février 1759, fut observée jusqu'en 1791, époque où les bâtiments du Gouvernement furent abandonnés à l'administration de la guerre, qui les affecta au logement du général commandant la division militaire du département (2).

Les mutilations qu'avait subies le Palais Ducal sous les règnes de Léopold et de Stanislas, n'avaient eu pour motif qu'une manie de nouveauté, condamnable sans doute au double point de vue de l'art et des souvenirs historiques; cet édifice allait avoir à souffrir des dégradations d'un autre genre, inspirées, celles-là, par un fanatisme aveugle, par des passions que rien ne saurait excuser.

Au milieu des événements dont Nancy avait été le théâtre, depuis 1790, ses monuments avaient été religieusement respectés ; personne n'avait songé à détruire les tableaux, les statues qui décoraient l'intérieur ou l'extérieur de ses palais : il appartenait à des hommes étrangers à la cité de porter les premiers une main sacrilége sur ces objets précieux. Les bataillons de *Fédérés des* 86 *départements*, plus connus sous

(1) Le 27 mars 1791, la municipalité de Nancy fut obligée d'adresser une requête au Directoire du département de la Meurthe, à l'effet d'obtenir le paiement d'une somme de 16,000 livres dont le Receveur général lui était redevable pour les années 1789 et 1790, et dont il refusait le paiement à la ville.

(2) On appelait cet hôtel le *bâtiment militaire, dit hôtel du Gouvernement.*

le triste nom de *Marseillais,* venaient (12 septembre 1792) d'entrer dans la ville désignée à leur haine comme aristocrate et anti-révolutionnaire. A peine arrivés, ils se mirent à briser les fleurs de lys, les ornements et les couronnes des riches grillages de la place Royale ; puis, selon l'énergique expression d'un témoin oculaire, avec une fureur digne des Goths et des Vandales, ils se portèrent sur les monuments publics, brisant les statues, déchirant et livrant aux flammes les tableaux qui les décoraient. Rien ne put échapper à leur fureur : ni les trophées, ni les figures allégoriques qui ornaient le fronton de l'hôtel du Gouvernement et l'hémycicle de la Carrière; ni la statue du duc Antoine, ni les armes de Lorraine qui embellissaient la Porterie, ni même les jettoirs en pierre qui garnissaient la corniche du Palais; tous ces morceaux furent impitoyablement brisés, et leurs débris allèrent rejoindre ceux de la statue équestre de René II, qu'on avait triomphalement précipitée de son piédestal (1).

Tous les bons citoyens s'indignèrent de ces actes de vandalisme, contre lesquels l'administration s'empressa de protester (2); mais le mal était fait, et bien des années devaient s'écouler avant que les monuments ainsi mutilés, fussent rendus à leur état primitif.

L'administration de la guerre, qui, depuis 1791, occupait le bâtiment de l'Intendance, voulut, en 1818, le faire vendre

(1) La tête seule de la statue équestre de René II fut sauvée comme par miracle, en roulant dans l'allée de la maison d'un boulanger de la place St.-Epvre, qui la conserva jusque dans ces derniers temps ; elle fait partie du Musée lorrain.

(2) On lit dans le procés-verbal de la séance publique du Directoire du département de la Meurthe, du 14 novembre 1792 : « Le Directoire du département, instruit qu'il s'était commis, hier soir, des dévastations à la ci-devant Chambre des Comptes (la Monnaie), et même au

au profit de l'Etat. Mais la ville de Nancy revendiqua ses droits, qui furent solennellement reconnus par une ordonnance royale du 27 juillet 1821, et elle fut remise en possession de l'hôtel du Gouvernement et des terrains contigus, à charge d'affecter un logement convenable au commandant militaire.

Pendant ce temps, cet hôtel, qui avait servi, en 1814, de logement à l'état-major des armées alliées, était, suivant les termes d'un rapport adressé au Conseil général, tombé « dans l'état le plus complet de dégradation; » sa toiture menaçait d'une chûte prochaine, et il était nécessaire de prendre « immédiatement des mesures pour empêcher la charpente de s'écrouler. » Les réparations à faire, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne furent pas estimées moins de 120,000 francs (1), y compris la restauration du grand salon, d'après les dessins

bâtiment de l'Administration, a délibéré qu'elles seraient reconnues et constatées ; à l'effet de quoi il a invité l'administrateur Mallarmé de visiter les lieux et de dresser procès-verbal de leur état, ainsi que des meubles et effets qui auraient été dégradés. » Un commissaire fut également désigné pour constater les dégradations commises dans le lieu des séances du tribunal criminel et de la police correctionnelle. Je n'ai pu, malgré mes recherches, retrouver ces procès-verbaux ; mais il suffit, pour donner une idée de ce qui se passa dans notre ville, de citer cette seule ligne du Rapport présenté par l'abbé Grégoire à la Convention nationale : « *A Nancy, dans l'espace de quelques heures, on avait détruit* POUR CENT MILLE ÉCUS *de tableaux et de statues.* » (Voir aussi *les Marseillais à Nancy*, par P. Barthélemy.)

(1) Rapport adressé au Conseil général, le 17 août 1821. — M. Jaquiné, ingénieur des ponts et chaussées, avait adressé, le 10 du même mois, au Préfet de la Meurthe, un rapport dans lequel les dépenses à faire à l'hôtel du Gouvernement, étaient ainsi détaillées : Grand hôtel, 77,118 fr. 36 c. ; écuries et remises, 8,659 fr. 34 c. ; hôtel des bureaux ou petit hôtel, 17,376 fr. 64 c. Une somme de 2,315 fr. est affectée à la réparation de dix groupes de figures en pierre de Savonières, tant sur la première galerie, que sur l'entablement du second

existant, et la réparation des groupes de figures de la première galerie et de l'entablement du second ordre (1).

Dans ces circonstances, la ville de Nancy, que l'état de ses finances empêchait de subvenir aux réparations et à l'entretien du Gouvernement, pria le Préfet (délibération du 21 août 1821) « de proposer au Conseil général l'affectation du palais et du jardin en dépendant, à l'établissement de la préfecture (2), à charge de faire réparer l'édifice et de fournir un logement convenable au maréchal-de-camp commandant le département, de telle sorte que la ville n'en fût aucunement inquiétée. Le département posséderait cet hôtel au même titre que celui déterminé par les actes de concession originaire, sans pouvoir l'aliéner ni l'employer à autre chose qu'à un service public. »

En même temps, le Conseil général invitait le Préfet à « solliciter l'autorisation nécessaire pour transférer dans l'hôtel du Gouvernement et dépendances la préfecture, ses bureaux et ses archives, et à y faire, à cet effet, les réparations nécessaires; à solliciter de même l'autorisation de vendre les deux hôtels (place Royale et rue d'Alliance) servant, l'un à son habitation personnelle et aux séances du Conseil général,

ordre. On lit dans ce rapport : « La peinture du plafond du grand salon est à refaire en totalité, ainsi que la voussure, d'après le dessin existant, ornés de fleurs et d'ornements, rehaussés en or fin de différentes couleurs..... Les panneaux d'appui au pourtour sont dégradés ; une partie n'offre plus d'indices de peinture. »

(1) Ces statues, restaurées, en 1850, par MM. Laurent frères, sculpteurs à Nancy, représentent la Justice, la Science, la Navigation et le Commerce.

Quant aux groupes du premier étage, les débris en ont été vendus en 1840, et transférés au château d'Haroué, où on les voit encore aujourd'hui.

(2) La préfecture occupait le pavillon de l'Intendance, sur la place Royale.

l'autre aux bureaux de la préfecture, pour, le prix provenant de cette vente être employé aux réparations dudit hôtel... »

Cette vente fut autorisée par une ordonnance royale du 23 mai 1823. La veille, conformément à l'ordonnance du 27 juillet 1821 et à la décision du ministre de la guerre, du 19 avril 1823, la ville avait été remise en possession de l'hôtel du Gouvernement. Le 26 mai, les travaux à faire dans ce bâtiment, furent adjugés, moyennant la somme de 92,315 francs 98 centimes, à MM. François Solet et Louis Thiéry, entrepreneurs à Nancy. Enfin, le 28 du même mois, fut rendue une ordonnance royale dont le premier article porte : « La préfecture, ses archives et ses bureaux seront transportés dans l'hôtel de l'ancien Gouvernement, sous la réserve, pour la ville, du droit d'établir son musée de tableaux dans la salle des Cerfs, et de conserver le passage dans la cour contiguë à la portion dudit hôtel où se trouve cette salle. »

Je n'ai pas l'intention d'indiquer ici les divers travaux qui furent exécutés dans ce bâtiment ; ces détails n'ont aucune importance historique; je signalerai toutefois, comme éminemment regrettable, la destruction, qui fut accomplie, en 1824 (1), des décorations du grand salon. Cette pièce, destinée aux réunions qui avaient lieu lors des fêtes publiques, du

(1) Par une délibération en date du 24 mai de cette année, le conseil municipal de Nancy offrit de céder au département un emplacement de 13 mètres de longueur à prendre dans un bâtiment servant d'écurie et dépendant de l'ancien Palais, pour y placer le logement du portier, le magasin à bois et les latrines ; mais il demanda, en retour, les emplacements se trouvant au-dessous et à côté de la Galerie des Cerfs, ainsi que l'escalier gothique qui y conduit, en faisant disparaître la hache formée par le mur séparatif des cours du bâtiment de la ville et de celui occupé par la gendarmerie. « L'escalier gothique, est-il dit dans cette délibération, ne peut servir qu'à communiquer à la Galerie des Cerfs, dont il est un appendice, notamment sous le rapport de

passage d'un prince ou de quelque personnage de distinction, avait un caractère particulier qu'on devait peut-être respecter, comme offrant le type d'une époque artistique. On admit

l'architecture, et même, sans cet escalier, on ne pourrait concevoir aucun plan raisonnable de restauration, soit de la Galerie, soit du portique extérieur qui sert d'entrée. »

Voici les observations qui furent adressées au Préfet, par M. Jaquiné, au sujet de cette délibération :

« En échange de l'abandon d'une partie des bâtiments situés dans la cour du Palais, la ville réclame du département la cession de diverses parties des dépendances actuelles de l'hôtel des bureaux et des bâtiments contigus de la caserne de la gendarmerie, *soit pour appliquer à une nouvelle destination la Galerie dite des Cerfs*, servant maintenant de grenier à fourrage pour la caserne, soit pour former un dépôt des pompes à incendie pour la Ville-Vieille.

» Les dépendances actuelles de l'hôtel des bureaux, réclamées par la ville, seront convenablement remplacées dans la partie de bâtiment qu'elle consent à abandonner...

» Quant à la cession d'une portion de la grande écurie de la caserne pour y loger le portier du *Musée*, j'ai consulté M. le commandant de la gendarmerie, et il m'a fait observer que cette écurie, réunie à la petite, était à peine suffisante pour les besoins de la caserne.

» Une autre demande du Conseil, consistant dans la suppression du passage actuel, pour les chevaux et les voitures, à travers la galerie qui communiquera de la porte sculptée, destinée à l'entrée du *Musée*, au grand escalier circulaire que le Conseil demande aussi pour procurer un accès convenable à la salle des Cerfs, donne à la vérité les moyens de restituer aux écuries un espace équivalent à celui du fond demandé pour le portier; mais il faudra procurer à la caserne une autre communication de la rue à la cour pour les chevaux et les voitures, et cette communication ne sera pas aisée à pratiquer à travers les appartements du rez-de-chaussée ; quoiqu'on fasse, elle altérera l'ordonnance de la façade du pavillon au derrière du Palais.

» Les demandes du Conseil comprennent encore, au bénéfice de la *cour du Musée*, la suppression de la hache que forme le mur de séparation de cette cour avec celle de la caserne....

» Je saisis cette occasion de vous représenter que l'abandon qui a été fait à la ville de la salle des Cerfs, qui sert maintenant de grenier,

les raisons qui furent présentées contre cette opinion (1), et l'on fit disparaître, comme entachés de mauvais goût, les

entraîne la nécessité de la construction d'un autre grenier aussi vaste ; que ce nouveau grenier, ne pouvant plus être à portée des écuries actuelles, et devant néanmoins se trouver au-dessus d'un rez-de-chaussée, cette construction devra consister dans un bâtiment assez considérable, à deux étages, *que l'on pourrait convenablement placer dans le fond de la cour de la caserne ;* qu'il conviendrait alors, pour la facilité du service des gendarmes, d'utiliser le rez-de-chaussée de ce bâtiment, en y plaçant les écuries, qui se trouveraient ainsi sous le grenier au lieu d'en être éloignées et séparées par une cour et des bâtiments. Après cette construction, la cour de la caserne conservera 50$^{m}$ de longueur et 27 50 de largeur, produisant une surface de 1,375$^{m}$, qui se trouvera encore suffisante.

» Les écuries actuelles, qui seraient par là abandonnées, pourraient servir très-convenablement, attendu qu'elles sont voûtées, à loger une partie assez considérable des archives du département et suppléer largement à l'insuffisance probable du local qui leur est affecté au second étage de l'hôtel des bureaux. »

(1) La destruction des décorations du grand salon, ayant été l'objet de nombreuses critiques, je crois devoir reproduire ici les motifs qui furent présentés à l'appui de cette détermination, dans le rapport adressé au Préfet, le 16 décembre 1824, par M. Jaquiné :

« Dans le projet de restauration de l'hôtel du Gouvernement...., on s'était proposé de conserver, au moyen de réparations, néanmoins assez considérables, le système de décorations du grand salon, quoiqu'on eût, depuis longtemps et avec raison, abjuré les formes et le goût dont toute cette composition se trouve empreinte.

» Mais les réparations faites au second étage, ayant occasionné le relevé de quelques planchers et parquets, on reconnut de la pourriture dans les portées de quelques sommiers du plafond à l'exposition du nord-ouest. On fit, en conséquence, la visite de toutes ces pièces importantes ; on pourvut aux remplacements nécessaires et aux moyens réclamés pour la sûreté de l'édifice, et ces divers ouvrages entraînèrent inévitablement la démolition du plafond et de presque toute sa corniche. D'ailleurs, ce plafond, qui avait été appliqué sur un lattis simple, ne tenait plus : dès 1788, on avait été obligé, pour prévenir sa chute, de le retenir par un grand nombre de vis, dont les têtes à ailes étaient

peintures et les ornements dont Stanislas avait fait enrichir le magnifique salon du palais de l'Intendance (1).

masquées par des papillons qui se confondaient dans la peinture dont il était couvert, et ce moyen ni aucun autre ne pouvaient suffire à sa conservation.

» Au surplus, la chute de ce plafond ne peut inspirer aucun regret, de même que la suppression que nous proposons de tout l'ensemble des décorations de cette pièce. En effet, indépendamment de la peinture du plafond en feuillages et guirlandes de fleurs, et de sa corniche, ouvragée et surchargée dans ses angles de moulures en rocailles, le système de ces décorations consiste dans les formes chantournées de ses portes et surtout de ses lambris, dans des enduits de stuc divisés en compartiments mixtilignes de peinture par des guirlandes d'un style maniéré, entremêlées d'arabesques, et sur lesquels est étalée une grande profusion de dorures, maintenant écaillées ou ternies. Le fond blanc du stuc, couvert de taches de l'huile des lampes et de nombreuses souillures, est, de plus, altéré par une décomposition de cette substance, résultant de l'humidité, et qui se manifeste par des points noirs à la surface. Il est désormais impossible de restituer à cette décoration la fraîcheur et l'éclat desquels seulement elle pouvait emprunter quelque mérite ; et d'ailleurs, depuis que, dans les décorations intérieures, on s'est assujetti aussi à des lignes simples, à des contours purs et à des formes correctes, le goût mesquin, faux et insignifiant du XVIII^e siècle, qui frappe dans ces décorations, ferait une disparate choquante et désagréable avec les autres appartements, arrangés dans le goût moderne, et avec les ameublements dont cette belle pièce devra être ornée. »

Afin que toutes les parties du salon fussent en harmonie, on fit disparaître également les anciennes cheminées de marbre et on leur en substitua de modernes.

(1) C'est vers cette époque qu'eut également lieu le percement de la grande porte actuelle de la gendarmerie. La démolition du mur disgracieux qui séparait la cour en deux parties, et celle des constructions qui, appuyées contre le bâtiment de la Galerie des Cerfs, servaient de remises à des voitures de louage, s'exécuta en 1828.

Il y avait, sous la porte de la gendarmerie, une fontaine qui versait de l'eau dans la grande écurie, aujourd'hui le magasin de la ville. Elle a été reportée en 1838, dans la cour, à l'endroit où elle se trouve actuellement.

Quant à la partie encore debout de l'ancien Palais Ducal, celle qui, à ce titre, méritait le plus d'intérêt, elle était complétement oubliée. La salle des Cerfs, qui avait été transformée en grenier, aussitôt après la translation de la bibliothèque publique à l'Hôtel-de-Ville, conservait cette déplorable destination; les galeries inférieures, avec leurs chapiteaux sculptés, continuaient à servir d'écuries, et la Porterie, veuve de la statue du duc Antoine, portait toujours les traces des mutilations que les Marseillais lui avaient fait subir.

On ne répara pas non plus, à cette époque, les groupes de figures de la première galerie et de l'entablement du second ordre, dont la restauration avait été cependant comprise dans le devis dressé en 1821.

C'est seulement à partir de 1820, que l'attention publique se porta sur la Galerie des Cerfs. Dès lors, on eut la louable pensée d'y établir le musée de la ville. Des études furent faites, des projets et des plans rédigés dans ce sens (1). Quelques années plus tard, et à l'occasion de la demande faite par le Conseil municipal au département de l'escalier conduisant à cette Galerie, la question se reproduisit encore (2), mais il n'y fut point donné de solution sérieuse ni définitive.

En 1827, on songea à placer dans la salle des Cerfs les Archives départementales et le Trésor des Chartes de Lorraine. Mais ce projet (3), pas plus que le précédent, ne fut mis à exécution.

(1) D'abord par M. Grillot père, puis par M. Chatelain, architecte du département. La Société d'Archéologie possède, dans sa bibliothèque, le plan qui fut dressé alors par M. Grillot.

(2) Délibération du Conseil municipal de Nancy, du 24 mai 1824, et observations adressées au Préfet, au sujet de cette délibération, rapportées précédemment (p. 160).

(3) Il fut rédigé par M. Chatelain et approuvé.

En 1848, la Commission des Antiquités du département de la Meurthe, en signalant au Ministre de l'Intérieur la nécessité de créer un musée dans la capitale de l'ancienne Lorraine, indiqua cette salle comme le seul local convenable pour recevoir cette destination, et, par une délibération du 9 novembre 1843, chargea trois de ses membres (MM. Grillot, Paul Laurent et Guerrier de Dumast) de rechercher les moyens les plus propres à amener la formation de ce musée.

A la suite du Congrès scientifique qui s'était tenu à Strasbourg l'année précédente, la Société de Conservation des monuments français avait solennellement émis le même vœu, et adressé au Ministre (4 octobre 1842) une lettre dans laquelle elle appelait vivement son attention sur cet objet, qu'elle représentait, à juste titre, comme digne de toute la bienveillante sollicitude du Gouvernement.

Mais ces manifestations, pas plus que les protestations chaleureuses faites par plusieurs organes de la presse (1), n'amenèrent encore de résultats.

C'est seulement à dater de 1845, que le Conseil général de la Meurthe commença à manifester hautement son intention de sauver l'aile restante du Palais Ducal et de donner à la Galerie des Cerfs une destination convenable. Dans ce but, il songea à y placer les Archives et vota des fonds pour faire étudier tout à la fois et le projet de translation, et celui de restauration de la Porterie (2).

En 1847, il alloua une nouvelle somme (1,000 fr.), tant pour la continuation de ces études, que pour les réparations

(1) Voir, notamment, l'article publié par M. Raymond Thomassy, dans l'*Artiste*, le 9 novembre 1842.

(2) Voici le texte de la délibération de 1845 : « Sur la proposition de l'un de ses membres, le Conseil général, reconnaissant la nécessité

les plus urgentes à faire au portail. Ces réparations, commencées dans le courant de 1848, se sont continuées sans interruption jusqu'à leur parfait achèvement : aujourd'hui, elles sont entièrement terminées, et en admirant la richesse de ce magnifique frontispice du Palais, on ne saurait trop remercier le Conseil général d'avoir fait entreprendre et conduire à bonne fin cette intéressante restauration.

Malgré les préoccupations politiques de ces dernières années, les sympathies pour cette œuvre réparatrice, loin de se refroidir, sont devenues plus vives encore · les administrations locales, les représentants du département et de la cité (1),

de pourvoir, le plus promptement possible, à la restauration du portail de l'ancien Palais des ducs de Lorraine, et des balcons qui en font partie, qui sont les restes les plus précieux de l'état florissant de l'architecture et de la sculpture dans un temps où le pays produisit tant d'artistes célèbres en tout genre, vote pour cet objet une somme de 500 fr. »

Il résulte du rapport adressé au Préfet, en 1846, par M. Henriot, architecte du département, au sujet de la translation des Archives dans la Galerie des Cerfs, que cette dernière fut reconnue suffisante pour recevoir ce dépôt, et que la totalité de la dépense, « tant pour le rétablissement de la salle des Cerfs avec sa voûte, que pour la construction d'un nouveau grenier à fourrages, » fut évaluée à la somme de *trente-trois mille francs.*

(1) Voir le rapport présenté au Conseil général, dans sa session de 1850, par M. Louis, au nom de la commission d'administration, et la délibération du Conseil municipal de Nancy, du 10 mai de la même année.

Le rapport présenté au Conseil général contient ce préambule : « L'ancienne capitale de la Lorraine compte plusieurs monuments dignes du plus haut intérêt, au double point de vue de l'art et des souvenirs nationaux.

» Il en est un surtout qui doit attirer sur lui votre attention et votre sollicitude. C'est le Palais Ducal fondé par Raoul, magnifiquement reconstruit par Antoine, embelli encore par les successeurs de ces deux princes.

» L'intérêt que nous tous, Lorrains, nous éprouvons pour ce monu-

le Gouvernement lui-même (1) ont voulu y prendre part, et, en ce moment (1851-1852), un projet complet de restauration de l'aile encore debout du Palais Ducal, s'élabore par les soins du ministère de l'intérieur (2). On peut ajouter que la Société d'Archéologie et le Comité du Musée historique lorrain ont largement contribué à développer ces sympathies, grâce auxquelles ils ont déjà obtenu des résultats matériels qui ne sont pas sans importance (3).

Telles sont les particularités qui, depuis le XIV^e siècle jusqu'à nos jours, se rattachent à l'histoire du Palais Ducal. J'ai essayé, autant qu'il m'a été possible, de fixer l'époque

ment, s'explique non pas seulement par le goût très-naturel qui nous porte vers l'étude de notre histoire, mais par la crainte très-légitime que nous ressentons de le voir compromis dans sa noble origine, si, plus longtemps, il est détourné de sa destination.

» De toutes les parties de la France, les hommes et les journaux de toutes les opinions se sont entendus dans une pensée commune, celle de reproduire toutes les communications ayant pour objet de rendre au Palais Ducal son antique et artistique splendeur.... »

(1) On peut voir, à la suite du compte-rendu des travaux de la Société d'Archéologie lorraine, publié dans le premier volume de ses Bulletins, tous les documents officiels qui se rattachent à cette question.

(2) C'est M. Boëswilwald, architecte des monuments historiques, qui a été chargé de rédiger ce projet.

(3) Une souscription a été ouverte, à la fin de 1850, par les soins du Comité, et a produit une somme de près de 10,000 fr. De son côté, le Ministre de l'Instruction publique a accordé à la Société d'Archéologie 800 fr., destinés à l'appropriation du local affecté au Musée lorrain. Le Conseil général, dans sa session de 1851, a également voté, pour le même objet, une somme de 500 francs.

C'est à l'aide de ces ressources que le Comité a pu faire restaurer le porche d'entrée et le vestibule voisin, et y placer une partie des objets qu'il a déjà recueillis, et qui proviennent, soit de dons, soit d'acquisitions faites par lui.

de sa fondation, celle des additions ou reconstructions qui y ont été faites par René II, Antoine, Charles III et Henri II; j'ai rappelé les événements principaux qui s'y sont accomplis; j'ai tâché enfin de signaler les changements de nom et de destination qu'on lui a fait subir : c'est ainsi qu'on l'a vu prendre d'abord la simple dénomination de Maison ou d'Hôtel, puis être successivement qualifié de Court ou de Château, de Palais, de Louvre, de Château Royal, d'Intendance, de Gouvernement et de Préfecture. Ces noms, empruntés, pour la plupart, à des faits ou à des circonstances politiques, sont comme la table sommaire de l'histoire de cet édifice, et indiquent, en quelques mots, les différentes révolutions par lesquelles il a passé pour arriver jusqu'à nous.

Sa longue existence se divise en deux périodes bien distinctes : période de grandeur et de prospérité jusqu'aux premières années du règne de Charles IV, c'est-à-dire jusqu'à l'occupation de Nancy par les troupes françaises en 1633; période de décadence et de ruine à partir de cette époque. Les projets conçus par Léopold, ceux que fit exécuter Stanislas, si magnifiques qu'ils aient pu être et quelque admiration qu'ils méritent, entraînèrent la destruction d'un monument, qu'on pouvait embellir sans doute, mais dont l'ensemble devait être respecté. Et d'ailleurs, par quoi fut-il remplacé? par des hôtels presque inhabitables, dont le premier (celui bâti par Boffrand) ne fut pas jugé digne de servir d'habitation à l'Intendant de la Province, et dont le second, après avoir coûté des sommes considérables, n'offrait pas même un logement convenable au gouverneur de la Lorraine, bien différents tous deux de ce vieux Palais où Louis XIV s'était trouvé plus commodément qu'au Louvre!

Une chose non moins regrettable que la destruction de cet édifice, c'est la perte des tableaux, statues, meubles, objets

d'art de toute espèce, que nos ducs s'étaient plus à y rassembler. Ces objets, précieux autant par eux-mêmes que par les souvenirs qu'ils rappelaient, personne ne sait ce qu'ils devinrent; aucun de nos historiens ne nous apprend si l'on prit soin de les transporter dans les résidences royales de la Malgrange et de Lunéville, ou bien si on les abandonna au même sort que les belles statues de la rampe du Parterre, que les chefs-d'œuvre qui décoraient la chapelle princière de St-Georges. Quoiqu'il en soit, tous sont aujourd'hui dispersés ou perdus, et on chercherait vainement la trace de ces monuments qui attestaient la civilisation artistique de notre pays.

S'il ne nous est pas possible de réparer tout le mal qui a été fait, nous pouvons du moins y remédier en recueillant les débris épars qui existent encore, et en les rassemblant dans une enceinte où chacun puisse venir les admirer. Cette enceinte, c'est la Galerie des Cerfs ; c'est l'aile restante du Palais Ducal; c'est là qu'est tout naturellement marquée la place du Musée national que la Société d'Archéologie s'occupe en ce moment à fonder.

Avec la splendide Porterie qui lui sert d'entrée, avec les belles et vastes galeries qui y conduisent , avec le magnifique escalier par lequel on y arrive, la salle des Cerfs présente un ensemble monumental remarquable et tel que bien peu de villes peuvent en offrir (1).

C'est ce qui est presque universellement compris, et si cette grande pensée a trouvé quelques rares contradicteurs,

(1) On peut voir, au Musée lorrain, une esquisse du projet complet de restauration et d'appropriation de cet édifice à un musée , qui a été dressée par M. Chatelain.

ce n'est que parmi ceux qui s'exagèrent les difficultés d'une pareille entreprise (1).

Il y a des difficultés sans doute, mais elles ne sont pas in-

(1) On a prétendu : 1° que l'appropriation de la Galerie des Cerfs et la restitution d'un grenier à fourrage à la gendarmerie entraîneraient des dépenses considérables ; 2° que cette Galerie serait beaucoup trop vaste pour qu'on pût espérer la voir jamais garnie par les objets d'art de toute espèce destinés à former le Musée historique lorrain.

Il résulte du rapport même de M. l'Architecte du département (voir la note de la page 166) que cette dépense serait beaucoup moins considérable qu'on ne le pense généralement, puisqu'elle ne dépasserait pas la somme de 33,000 fr. Cette somme, il faut, pour être juste, s'empresser de le reconnaître, serait insuffisante si l'on voulait procéder à une restauration complète et vraiment monumentale de la Galerie des Cerfs ; mais une restauration de cette nature est-elle indispensable ? et ne suffirait-il pas d'une simple appropriation, puisque la Galerie emprunterait sa décoration aux objets qui y seraient placés ?

On a allégué, en second lieu, les proportions *gigantesques* de cette Galerie ; or, voici, à cet égard, la vérité dégagée de toute exagération : La salle des Cerfs a environ 55 mètres de longueur, 8 mètres 10 de largeur, 445 mètres 50 de surface ; le pourtour des murailles est de 126 mètres 20 ; la hauteur, sous la voûte (à refaire) de 3 mètres; leur surface de 376 mètres 60 ; d'où il faut déduire, pour la place occupée par les portes et fenêtres, 125 mètres environ ; reste sur mur, 251 mètres 60. Encore faut-il ne compter la surface disponible pour le placement des objets exposés qu'à une certaine hauteur à partir du plancher ; dès lors il ne restera dans les trumeaux que juste la surface capable de recevoir les tableaux, groupes d'armures, panoplies, etc.; les bahuts, meubles, tables à verrières, etc, seront au milieu de la Galerie, où il faudra laisser un espace assez considérable pour la circulation.

Il faut bien comprendre qu'un musée n'est pas un magasin où l'on entasse les objets à conserver ; mais un véritable appartement à meubler, où ces objets doivent être disposés avec ordre, sans confusion, de manière à les faire valoir et à orner les locaux.

Si l'on admet, en outre, la nécessité de réserver quelques emplacements pour les tapisseries qui occupent une grande surface ; pour une salle d'étude ou de réunion, on reconnaîtra que ces locaux sont bien moins vastes et bien moins difficiles à garnir qu'on ne l'a prétendu.

Il est certain qu'aujourd'hui, avec ce que possède déjà le Musée lor-

surmontables; et l'on peut voir, dès à présent, à quels résultats il est possible d'arriver avec des efforts et de la persévérance. Que sera-ce lorsque le Gouvernement, les administrations publiques, tous les hommes qui tiennent aux souvenirs nationaux par des traditions de famille ou par un sentiment éclairé de patriotisme, viendront sérieusement en aide à la Société d'Archéologie?

Sachons seulement ne pas désespérer et avoir foi dans l'avenir. Ce n'est pas en un jour que nous atteindrons le but que nous poursuivons ; mais est-ce en un jour qu'ont été bâtis tant de monuments dont la grandeur et la magnificence nous frappent d'admiration ! Celui dont nous jetons les fondements sera long et difficile à construire, et nous n'aurons certainement pas le bonheur de le voir achevé ; nos descendants continueront l'œuvre que nous aurons commencée, et peut-être parviendront-ils à doter notre patrie d'une institution qui, un jour, fera son orgueil et sa gloire.

---

rain, avec surtout ce qu'il recueillera sans aucun doute dans un avenir peu éloigné, il pourrait occuper une grande partie de la Galerie des Cerfs.

S'il fallait des exemples à l'appui de ces assertions, on pourrait citer le Musée de Nancy, qui, commencé il y a tout au plus cinquante ans, a eu bien vite garni ses salons et se voit obligé de mettre beaucoup de tableaux dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville.

Il en est de même de notre bibliothèque publique, dont les locaux, autrement vastes que ceux du futur Musée lorrain, sont insuffisants pour recevoir toutes les collections qui devraient y être placées.

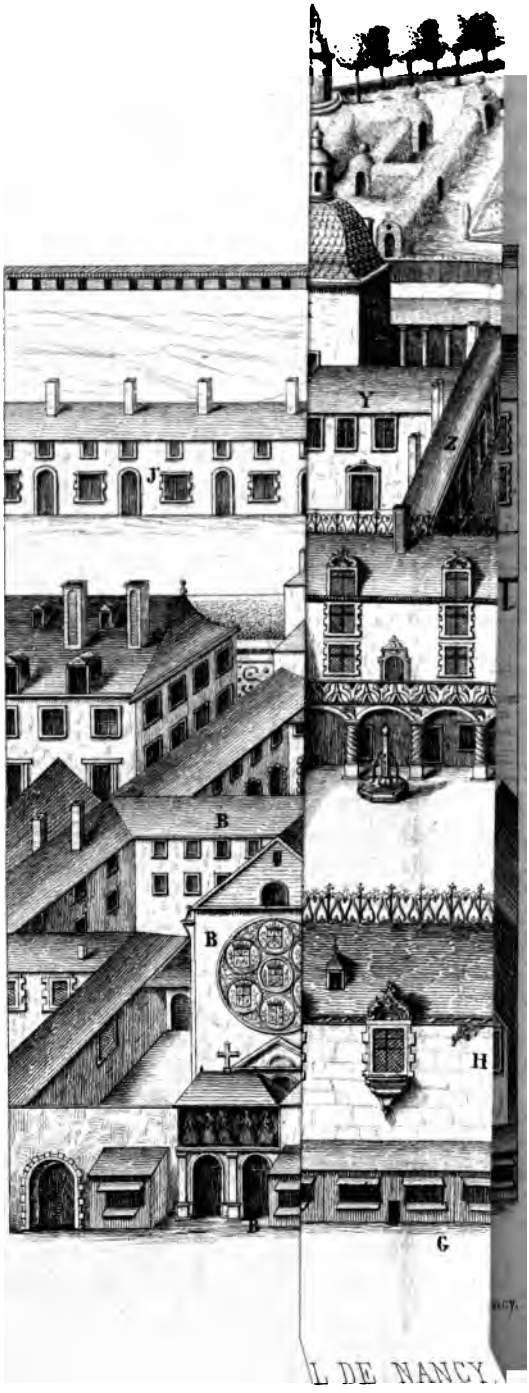


L DE NANCY.

d'après la g

# LÉGENDE

## DESTINÉE A SERVIR D'EXPLICATION A LA VUE

## DU PALAIS DUCAL.

La planche que nous donnons ici a été gravée par M. Christophe, lithographe, membre de la Société d'Archéologie, d'après celle de Deruet, qui se trouve dans l'ouvrage intitulé : *Le Triomphe de Son Altesse Charles IIII.* On s'est borné à faire disparaître de cette dernière des accessoires inutiles et des ombres qui empêchent de bien distinguer toutes les parties de l'édifice. Cette planche a déjà été reproduite par M. Thorelle, mais sur de petites dimensions, pour le *Nancy, histoire et tableau*, de M. G. de Dumast.

J'ai cru devoir joindre au travail de M. Christophe une légende détaillée, dans laquelle j'ai fait entrer celle du plan de 1698, publié par Lionnois dans ses *Essais sur les Villes Vieille et Neuve de Nancy*, et qui puisse servir comme de table à l'histoire du Palais Ducal. Enfin, j'ai renvoyé, par des chiffres, aux pages de ma notice où se trouvent mentionnées les différentes portions du monument, qui sont marquées d'une lettre sur le plan.

A Eglise et batiments de la collégiale Saint-Georges (P. 5, 11),

Détruits en 1743. Aujourd'hui les bureaux de la Préfecture et partie de la place dite Petite Carrière.

B Eglise et couvent des Cordeliers.

C Chapelle Ducale, vulgairement appelée Chapelle Ronde.

D Porte principale du Palais, dite la Porterie d'Antoine,

Achevée en 1512, restaurée en 1848; surmontée de la statue du duc Antoine, sculptée par Mansuy Gauvain, brisée en 1792, refaite par Jiorné Viard en 1851. (P. 7, 30, 31, 32, 33, 157.)

E Porche ou vestibule d'entrée (P. 35),

Servant de local provisoire au Musée lorrain, avec le vestibule adjacent, à droite. (P. 7.)

F Petite porte du Palais, dite porte Masco. (P. 34, 131.)

Entrée provisoire du Musée lorrain.

G Echoppes servant de boutiques aux marchands et ouvriers de la cour. (P. 117.)

Aujourd'hui détruites.

H Galerie des Cerfs. (P. 16, 28, 29, 39, 40, 41, 48, 56, 57, 58, 64, 76, 80, 81, 84, 89, 108, 112, 150, 151, 155, 160.)

Salle funèbre, lors des enterrements des ducs de Lorraine. (P. 69.)

Bibliothèque publique et salle des réunions de l'Académie, 1750-1763. (P. 145, 146.)

Actuellement grenier à fourrage de la gendarmerie.

*Rez-de-chaussée sur la cour.* — Anciennement portique couvert. (P. 86, 98.)

Aujourd'hui écuries et sellerie de la gendarmerie.

*Rez-de-chaussée sur la rue.* — Occupé autrefois par des logements.

En 1698, il renfermait ceux du portier et du concierge et des chambres pour les officiers de l'Hôtel. — Ecuries depuis 1766 (P. 154.) jusqu'en 1827.

Aujourd'hui, magasin de la ville.

La Galerie des Cerfs et celles du rez-de-chaussée sont désignées comme devant être occupées par le Musée lorrain.

I Salle Neuve. (P. 65, 67, 75, 91, 93, 98, 99, 103, 135.)

Salle d'Honneur dans la *Pompe funèbre.* (P. 69, 84.)

Salle des Comédies ou des Comédiens de la cour en 1683. (P. 124, 126.)

Appartement des princes et des princesses en 1715. (P. 134.)

Aujourd'hui, logement des officiers de la gendarmerie.

*Rez-de-chaussée.* — Appartements du prince de Phalsbourg en 1623. (P. 99.)

Cuisines et offices du prince de Lillebonne en 1698.

Actuellement, logement des gendarmes.

Cette aile de bâtiment devint, sous Stanislas, la première Intendance, puis le Pavillon des officiers. (P. 143, 148, 149.)

J Tour de l'Horloge (P. 36, 51, 73, 86, 102, 149.),

Dont la flèche est maintenant détruite ; renfermant le grand escalier qui conduit à la Galerie des Cerfs. Au bas et à côté de cet escalier étaient les fours en 1698.

K Première cour ou Grande cour,

Entourée de portiques couverts, et dans laquelle avaient lieu les carrousels, tournois, et quelques réjouissances populaires. (P. 43, 46, 54, 60, 63, 90, 108, 129.)

L Corps-de-logis sans destination connue.

Il servait de communication entre les appartements situés dans le fond de la cour et la Salle Neuve et la Galerie des Cerfs. Ce corps de logis est probablement celui qui fut rehaussé en 1585. (P. 73.)

*Rez-de-chaussée.* — (1698) Cuisines et offices du duc.

C'est sur l'emplacement de ce corps-de-logis, détruit, on ignore à quelle époque, qu'était bâti le mur (démoli en 1828) contre lequel se trouvaient (en 1766) adossées des remises, démolies aussi en 1828.

M Appartements du duc et des princes. (P. 54, 65, 68.)

*Rez-de-chaussée.* — (1698) Partie des cuisines et offices du duc, logement du contrôleur de l'hôtel, passage conduisant de la première à la seconde cour (indiquée dans le plan de 1698), chambres pour les officiers de l'hôtel.

Ce bâtiment, qui fut exhaussé en 1570, se trouvait sur l'emplacement marqué par le mur qui sépare la cour de la gendarmerie du jardin de la Préfecture.

N Le Rond,

Renfermant le garde-meuble de la couronne et le magnifique escalier d'honneur qui conduisait aux appartements du duc et à la salle St.-Georges. (P. 47, 48, 62, 92, 111, 116, 127, 134, 137.)

Démoli en 1717. Une partie de son emplacement est occupée aujourd'hui par les écuries de la gendarmerie.

O Batiment renfermant la salle Saint-Georges (P. 71, 80, 87, 93, 98, 99), la Chambre des Comptes et du Tré-

SOR (DES CHARTES), construite en 1489 (P. 24, 70, 134), ET LES FOURRIÈRES DE L'HÔTEL.

Ce corps-de-logis fut brûlé en partie en 1627 (1).

*Rez-de-chaussée.* — (1698) Corps-de-garde (près du Rond), porte neuve conduisant à la Carrière, et Chambre des Comptes. (P. 85.)

Aujourd'hui, petite cour et partie de l'hôtel des bureaux de la Préfecture.

P CORPS-DE-LOGIS OCCUPÉ PAR LE JEU DE PAUME (P. 41, 43, 46, 47, 60) ET LA GALERIE DES PEINTURES. (P. 74, 78, 94, 97, 106, 107, 109.)

Incendié en 1627. (P. 105.) Le jeu de Paume fut démoli en 1705. (P. 130.)

Q PETIT BATIMENT SANS DESTINATION CONNUE.

Peut-être celui dont il est parlé en 1563 (P. 62, 63.), sous le nom de Galerie.

Etait démoli en 1698, et sur son emplacement était un passage qui conduisait de l'intérieur du Palais à la Carrière.

(1) Chevrier (*Hist. de Lor.*, t. IV, p. 256) prétend que, sous Charles III, « le feu ayant pris à une aile du Palais par la faute d'un domestique, le maréchal de Salm le frappa; le Duc, qui auroit voulu que chacun imitât son phlegme, arrêta le maréchal et lui dit : « Laissez cet homme, il m'a rendu service; demain j'aurois fait abattre cette aile qui me déplaisoit depuis longtems. » Chevrier n'appuie cette assertion sur aucune preuve, et j'ai tout lieu de croire qu'il a fait une de ces confusions de dates, qui lui sont, d'ailleurs, assez ordinaires, en rapportant au temps de Charles III un événement qui n'eut lieu que sous Charles IV. Aucun des nombreux documents que j'ai consultés, ne fait mention d'incendie arrivé au Palais Ducal sous le prémier de ces princes.

R Cour des Viviers.

Les bâtiments voisins s'appelaient d'abord le quartier des Saulvoirs (P. 74), plus tard (1644) le quartier des Ambassadeurs. (P. 113.) Il y avait, au milieu de cette cour, des réservoirs pour le poisson, et dans un de ses angles une cage d'escalier enfermée dans une tourelle.

S Corps-de-logis sans destination connue.

*Rez-de-chaussée.* — (1698) Chambres pour les officiers de l'hôtel et logement du balayeur.

T Galerie ou passage conduisant du Palais a l'église des Cordeliers. (P. 36, 45, 54, 76, 109, 149.)

*Rez-de-chaussée.* — (1698) Cuisines et offices du prince de Lillebonne, chambre pour les officiers de l'hôtel, logement du balayeur, commencement des cuisines et offices du duc.

U Galerie de bois conduisant aux douze loges ou latrines. (P. 133.)

Elle était détruite en 1698 et remplacée par un mur.

La cour située devant cette galerie était occupée, à la même époque, par le jardin et le logement d'un concierge.

V Les douze loges ou latrines.

X Tour du Trésor des Chartes,

Construite vers 1595 et démolie en 1743. (P. 75, 76, 112, 118, 144.)

Y Batiment dépendant du Trésor des Chartes,

Probablement occupé par les clercs ou par les gardiens du Trésor.

Z Galerie régnant du côté nord du parterre. (P. 116.)

Galerie de bois du côté du jardin, sous René II. (P. 19, 38, 43.)

(1698) Offices et cuisines du comte de Vaudémont et logement du concierge (sans doute de ce prince).

A' Orangerie.

Avant et en 1698. (P. 71.)

Peut-être le bâtiment neuf construit en 1610. (P. 98, 102, 107.)

C'est probablement à l'extrémité de l'Orangerie que se trouvait la porte qui, du temps de Charles III, donnait accès sur la Carrière. (P. 72.)

B' Remises pour les carosses (1698).

Derrière ces remises était, en 1698, la manufacture des tapisseries de la couronne.

C' Parterre, dit le parterre d'en bas. (P. 100.)

Aujourd'hui le jardin de la Préfecture.

D' Fontaine.

Peut-être celle sculptée par Mansuy Gauvain. (P. 38, 41, 43, 44, 76.)

E' Rampe du Parterre,

Ornée des statues de Siméon Drouin. (P. 95, 96.)

Au bas de cette rampe étaient, en 1698, une pièce d'eau et un réservoir pour le poisson.

F' Parterre d'en haut (P. 82, 100),

Dont les berceaux furent faits en 1546 (P. 53.), et qui était établi, suivant Lionnois, sur l'emplacement du premier palais bâti par Raoul. (P. 13.)

(1698) Bastion des Dames. (P. 36, 91, 133.)

Aujourd'hui, complétement détruit et faisant partie de la Pépinière.

F'' Kiosque du jardin du Bastion des Dames. (P. 149.)

G' Batiments de la Rue Neuve.

C'est derrière celui de ces bâtiments qui touche aux remises des carosses (B'), que l'on commença à construire, en 1571, les écuries qui subsistent encore en partie. (P. 68, 71.)

H' Rue Neuve ou Carrière,

Dont la vue a été gravée par Deruet et par Callot, et où avaient lieu les joûtes, tournois et carrousels. (P. 14, 58, 59, 60, 62, 71, 75, 92.)

I' Corps-de-garde du Bastion des Dames (1698).

C'est près de cet endroit que se trouvait, sans doute, la carrière construite en 1545. (P. 52, 54.)

J' Ecuries du Palais

(D'après la légende donnée par M. de Dumast, au bas de la vue du Palais qui accompagne le *Nancy, histoire et tableau.*) Elles furent bâties en 1722. (P. 139.) Grand magasin en 1739. (P. 143.)

C'est près de ce bâtiment que se trouvait la salle d'Opéra (1) construite par Léopold, et qui subit de si nombreuses transformations. (P. 130, 131.)

Ce bâtiment (aujourd'hui détruit et remplacé par les écuries de la cavalerie) est probablement celui qui fut élevé, en 1613, « derrière les Cordeliers, » pour y mettre les carosses de la cour. (P. 95.)

(1) On voit, par les pièces justificatives des comptes de l'année 1708, que les menuisiers Poirel et Sevelle « profilèrent l'ordre d'architecture » de la « grande salle de Comédie au palais de la Cour de Nancy ; » que les ouvrages de pierre de taille et de maçonnerie furent faits par Sébastien Palissot et consors ; la menuiserie, par Gerardon et consors ; les ouvrages de sculpture par Regnauld Mesny, Bordenave et Pierre ; enfin, que Chassel y fit deux grandes figures en bois, taillées dans des peupliers amenés de Tonnoy. Toutes les quittances de ces travaux sont signées par M. Cléret, contrôleur des bâtiments de Son Altesse, et consignées : *Francesco Bibiena* ou *François Bibiene*.

# APPENDICE.

En écrivant cette monographie du Palais Ducal, je n'ai pas voulu donner seulement l'histoire de ce monument, mais encore, autant qu'il m'a été possible, celle des artistes en tout genre qui ont travaillé à l'embellir (1). Il m'a donc semblé qu'il ne serait pas sans intérêt de placer, à la fin de cette notice, une sorte de table, par ordre alphabétique, des noms des peintres, sculpteurs, architectes, etc., et même des ouvriers hors ligne (2), auxquels une mention spéciale a été consacrée. Cette nomenclature sera peut-être de quelque utilité à ceux qui voudraient entreprendre une biographie des artistes lorrains (3), ou se livrer à des recherches sur l'état des arts dans notre province à diverses époques ; elle servira comme de complément à la légende qui précède, et l'on pourra, à l'aide des renvois qui suivent chaque nom, trouver immédiatement les pages où sont consignées les quelques particularités se rattachant à chacun des personnages dont il est parlé.

Anthonio de Bergamo, ingénieur ou « fortificateur. ». 55
Auther, sculpteur..... 7

(1) J'en ai même mentionné quelques-uns qui n'ont pas fait de travaux au Palais Ducal, mais dont j'ai dû parler pour compléter, en quelque sorte, le tableau historique de chaque époque.

(2) Dans ce nombre figurent, notamment, plusieurs peintres décorateurs.

(3) Je comprends, dans cette catégorie, non seulement les artistes qui sont nés en Lorraine, mais encore ceux qui y ont travaillé.

Bagard (César), sculpteur..... 122
Baligand, architecte..... 145
Barilli (Jacomo), peintre de décors..... 131
Bariscord (Jean), peintre..... 75
Barthélemy, peintre..... 20
Battisa (Andrei), peintre..... 109
Béchamp, sculpteur..... 147, 148
Bellange (Jacques), peintre..... 78, 80, 81, 82, 93, 107
Belprey, dessinateur..... 149
Bérain (Jean), graveur..... 122
Berman (Louis), peintre..... 122
Bernard, peintre..... 69
Bertrand, de Lunéville, peintre..... 26
Bibiena (Francesco), architecte..... .. 150
Blaise (Jean), dit la Pointe, peintre..... 116
Boffrand, architecte..... 136
Bonnart (Jean), peintre..... 113, 114
Bordenave, sculpteur..... 181
Bouchet (Gilles Du), écrivain (1)..... 21
Bougault (Moyse), peintre..... 74, 76
Boulangé (Pierre), peintre décorateur..... 139
Boulanger, peintre..... 135
Bourcier (François), enlumineur..... 26, 49
Bouzey (Pompée De), peintre..... 97, 100
Bugeau (Jacques), architecte..... 67

Callot (Jacques), graveur... 100, 101, 103, 104, 108, 114
Callot (Jean), peintre..... 113, 114
Capchon (Jean), peintre..... 108

(1) Cette qualification ne doit pas être prise dans le sens actuel du mot; elle s'applique aux auteurs de ces beaux manuscrits historiés qui rivalisent, pour la netteté et la perfection, avec les ouvrages imprimés.

Chaligny (Jean), fondeur..... 59
Chaligny (Antoine et David), fondeurs..... 100
Charles (Claude), peintre..... 131
Chassel (Charles), sculpteur..... 113, 114, 181
Chaubault (Nicolas), architecte..... 60
Chéron (Charles), peintre..... 122
Chéron (Louis), peintre..... 141
Cheveneau (Claude), peintre..... 99
Cheveneau (Jean), peintre..... 109
Chuppin (Médard), peintre..... 48, 49, 56, 64, 67
Chuppin (Charles), peintre..... 75, 182
Chuppin (Nicolas), peintre..... 99, 107, 108
Clerc (Jean Le), peintre..... 108
Clérey (César), peintre..... 118
Colletti (Martin), peintre..... 108
Collignon (Jean-Baptiste), peintre..... 122
Collignon (Claude), sculpteur..... 114
Comtesse (Jean), peintre..... 71, 75
Constant (Rémond), peintre (1)..... 76, 99
Court (Jost de La), peintre..... 72
Courtoys (Jean Le), peintre..... 49
Crocq (Jean), sculpteur en bois..... 27
Crocq (Martin), sculpteur..... 46
Crocq (Claude), peintre..... 46, 47, 48, 56, 64
Crocq (Demange), graveur..... 100
Crocq (Du), peintre..... 135
Cygne (Adam Le), sculpteur en bois..... 37

Dallien (Jean), sculpteur en bois..... 37

(1) Le Musée lorrain possède un grand tableau sur lequel se trouve le nom de cet artiste.

Damyen (Jean), sculpteur en bois..... 56
Danglus (Jacques), peintre..... 78, 82
Dardenne, ingénieur..... ..... 106
Deruet (Claude), peintre... 99, 104, 111, 113, 114, 115
Desjardins (Didier), architecte..... 100
Desrué (Charles), horloger..... 82, 97
Devarennes, peintre décorateur..... 147, 149
Didelot (Nicolas), id. ..... 148
Didier de Vic, peintre..... 61
Didier de Neufchâteau, sculpteur..... 24
Dieudonné (Joseph), sculpteur..... 138, 140
Drouin (Florent), sculpteur..... 70, 71, 75, 76, 77, 103
Drouin (Jessé), sculpteur..... 71, 93
Drouin (Siméon), sculpteur..... 95
Duc (Jean Le), architecte..... 131
Dumont, sculpteur..... 138

Elzvir (François), écrivain..... 21

Fauterel (Pierrequin), peintre..... 49
Faye (Hugues de La), peintre..... 37, 40, 44, 45, 49
Forge (Jean De), architecte..... 19
Francequin (Jean), sculpteur..... 95

Galéan (Orphée De), ingénieur..... . 73
Garnier (Pierre), enlumineur..... 22
Gauthier (Gérard), peintre..... 75
Gauvain (Mansuy), sculpteur. 31, 32, 42, 43, 44, 45, 48, 49
Gauvain (Jean), sculpteur..... 43, 44, 49
Gelée (Claude), peintre..... 122
Geoffroy (Gabriel), faiseur de feux d'artifice..... 108
Georges, enlumineur..... 22
Gérard (Jean-Georges), d'Epinal, peintre..... 122

Gergonne, peintre décorateur..... 135, 147
Girardet, peintre..... 147
Gorze (Jean De), peintre..... 55, 56
Grata (Antoine), sculpteur..... 114
Graxien (Nicolas), peintre verrier... ..... 45
Gresset (Georges), peintre..... .... 45
Grillot (Jean), enlumineur..... 20, 22
Guenaire (Chrétien), peintre..... 99
Guesnon, architecte..... 138
Guibal (Barthélemy), sculpteur..... 140, 146, 147, 148
Guyon, peintre..... 123, 140

Habrecht (Isaac), horloger (1)..... 94
Hannequin (Paul), peintre..... 82

(1) Quoique ce personnage soit étranger à notre pays, je crois devoir lui consacrer cette note, qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt; les détails qu'elle renferme sont empruntés aux *Essais historiques et topographiques sur l'église cathédrale de Strasbourg*, par M. l'abbé Grandidier (1782).

« En 1547, l'ancienne horloge de cette église tombant en ruines, les directeurs de la fabrique s'accordèrent pour en faire élever une nouvelle dans la place qu'elle occupe aujourd'hui. Trois fameux mathématiciens, Chrétien Herlin, Michel Heer et Nicolas Brükner, furent chargés de dresser le plan et de présider aux travaux..... L'ouvrage ayant été interrompu, tant par la mort d'Herlin (1562) que par d'autres circonstances, il fut repris en 1570. Conrad Dasypodius, professeur de mathématiques en l'université de Strasbourg, et disciple d'Herlin, fut nommé pour dresser le plan d'une nouvelle horloge..... Il s'associa, en 1572, David Wolckstein, de Breslau, qu'il fit venir à cet effet d'Augsbourg. Tobie Stimmer, peintre de Strasbourg, fut chargé de faire toutes les décorations analogues à son art.

« Mais le principal travail, qui consistait dans le rouage et les mouvements de l'horlogerie, fut confié à deux frères, Isaac et Josias Habrecht, natifs de Schaffhausen, dans le canton de ce nom, tous deux fils de l'horloger Joachim Habrecht, et eux-mêmes très-instruits dans

Hardi (Charles-François), graveur..... 122
Hast, peintre décorateur..... 147, 149
Hast (Louis), id. ..... 147, 148, 149
Hault (Claudin De), sculpteur..... 5»
Hecker, sculpteur..... 147
Henriet (Jacques), peintre..... 67
Henriet (Claude), peintre..... ..... 74, 75, 76
Herbel (Charles), peintre..... 123
Héré, architecte..... 146
Hierre (Nicolas La), architecte..... 75, 77, 93

cette partie..... Isaac Habrecht entreprit seul l'ouvrage, parce que Josias, son frère, âgé de 19 ans, n'était pas encore reçu maître. Celui-ci travailla chez son frère, en qualité de compagnon, à un écu par semaine. L'horloge de Strasbourg n'était pas encore finie, lorsque Josias fut appelé par l'Electeur de Cologne, pour construire l'horloge du château de Kayserswerth. Ce voyage de Josias et le malheur de sa sœur, qui devint aveugle, donnèrent peut-être sujet à la tradition fabuleuse, qui porte qu'on creva les yeux à l'horloger de la cathédrale. Isaac Habrecht acheva seul l'ouvrage, auquel il mit la dernière main le 24 juin 1574..... Il fut gravé de son vivant, en 1608, et on mit au-dessus de son portrait le distique suivant :

*Argyrophum automati inventor, fabricator et autor,*
*Immortale Habrecht nomen Isacus habet.*

» Il fut nommé, en 1573, horloger de la ville et de la fabrique, et mourut à Strasbourg le 11-21 novembre 1620, à l'âge de 76 ans. Il eut plusieurs enfants de ses deux femmes : Abraham, son aîné, qui lui succéda dans la direction de l'horloge de la cathédrale, fut père d'Isaac Habrecht. Celui-ci obtint la même place au milieu du XVII^e siècle..... »

Il semble assez probable, d'après cette note, que l'horloge qui se trouvait dans la Galerie des Peintures du Palais Ducal, aurait été faite par le fameux Isaac Habrecht; il n'avait, à l'époque dont nous parlons (1611), que 67 ans, et son petit-fils, qui porta le même nom que lui, était alors trop jeune pour qu'on ait pu lui confier un semblable travail.

Honoré, peintre verrier..... 27, 38
Hugo, de Toul, peintre..... 26

Jacot de Vaucouleurs, architecte..... 27, 31, 38
Jacquard (Claude), peintre..... 141
Jacquemin (Gérard), de Commercy, sculpteur..... 20
Jaquin (Nicolas), sculpteur..... 122
Jean, peintre verrier..... 27
Jennesson, architecte..... 143

Lallemand (Jacques), tourneur..... 7»
Lambert (Jean), fondeur..... 27
Lamour (Jean), serrurier..... 142, 147. 148, 149
Landry (Jean-Baptiste), peintre..... 109
Lanticque (Nicolas), menuisier..... 63
Laurens, fondeur..... 27
Lechien, marbrier-sculpteur..... 147
Legrand (François), peintre..... 122
Lenoir, sculpteur..... 147
Lhernette (Antoine), peintre..... 113, 114, 116
Lhernette (Jean), peintre..... 118
L'Isle (Gilles De), ingénieur et mathématicien..... 94
Lothello (Jean Paulo), sculpteur..... 71
Lyot (Jean), dit de Tassy, architecte..... 95

Maillet (Bertrand), peintre..... 26
Manciaux, faiseur de marbres artificiels..... 147
Marchal (Thiéry), architecte..... 71
Marchal (Toussaint), architecte..... 108
Maret ou des Marets (Pierre), de Pont-à-Mousson, sculpteur..... 47, 49
Marjollet (Claude), ingénieur..... 60
Martin (Jean), peintre verrier..... 108

Martin, peintre..... 123
Mayeur (Claude), sculpteur..... 114
Mélin (Charles), peintre..... 122
Menuet, sculpteur..... 140
Menusier (Jacob), de Toul, sculpteur..... 41
Mesnard (Robert), sculpteur..... 75, 76
Mesny, sculpteur..... 140, 181
Michel (Didier), sculpteur..... 100
Millereau (Georges), peintre verrier..... 49
Mique, architecte..... 146, 148
Mitté (Charles), tapissier..... 123
Montluisant, architecte..... 152
Moult (Jacques), peintre et sculpteur..... 26

Nicolas, peintre verrier..... 37,3»
Noyer (Mengin), d'Essey, sculpteur..... 24

Oberlinder (Arnould), horloger..... 70

Paduano (Balthasar), « fortificateur »..... 55
Paoul (Jean), peintre..... 80
Paris (Jean), dit Thouvenin, architecte..... 46
Philbert (Antoine), sculpteur en bois..... 37
Pierre de Strasbourg, peintre verrier..... 27
Pierre de Toul, sculpteur..... 27
Pierre de Francheville, peintre verrier..... 47
Pierre, sculpteur..... 181
Poirel, menuisier..... 181
Principiano (Ambroise), fortificateur..... 55
Prot (David), peintre..... 113, 114
Provençal, peintre..... 131

Racle (Jean), graveur..... 108

Ragache (Jean), « tapissier de cuir doré »..... 78
Ragache (Jean), peintre..... 116, 134
Révérend, architecte..... 13»
Richard (Antoine), peintre..... 108
Richier (Ligier), sculpteur..... 44
Richier (Didier), peintre..... 70
Richier (Jean), sculpteur..... 108
Richier (Claude), « maître maçon »..... 106
Robinet, tourneur en bois..... 37
Rup (Du), peintre..... 123

Saint-Paul (Jean De), peintre..... 97, 100
Salmon (Gabriel), peintre..... 49
Sanlis (Jean De), sculpteur..... 40
Saulcy (Denis), de Sainte-Menehould, peintre..... 66
Saunier (Nicolas), faiseur de marbres artificiels..... 147
Schunken (Joseph), sculpteur..... 146
Sevelle (Nicolas), menuisier..... 138, 181
Simonin (Claude), sculpteur..... 108
Spierre (Claude), peintre..... 122
Spierre (François), graveur..... 122

Thomas, de Sainte-Marie, machiniste..... 135
Thouvenin, peintre verrier..... 27
Toueur (Archange), sculpteur..... 71
Trémont (Jean De), sculpteur..... 95, 100

Valdor (Jean), enlumineur et graveur..... 408
Vallé (Gabriel), plâtrier..... 138
Vallée (Alexandre), graveur..... 100
Vallier, sculpteur..... 140, 146, 147
Walneffer, sculpteur..... 147
Wayembourg (Jean De), peintre..... 78, 79

Vignoles (Thiéry), peintre..... 97, 150
Villaume (Remy), sculpteur..... 137
Willon (Claude), dit l'Enfariné, architecte..... 63

Si l'on ajoute à cette longue et brillante nomenclature tous les hommes distingués dans les sciences, dans les arts, dans la littérature, etc., dont je n'ai pas prononcé les noms, on verra que la Lorraine peut revendiquer un rang très-honorable parmi les nations de l'Europe qui ont produit le plus d'illustrations en tout genre. C'est un fait qu'on est heureux et fier de pouvoir constater, et qui, comme je l'ai dit ailleurs (1), est un des principaux titres de gloire de notre patrie.

(1) Note biographique sur le peintre Van Schuppen, lue à la Société d'Archéologie lorraine, et publiée dans le journal l'*Espérance, Courrier de Nancy,* en février 1852.

# NOTICE

SUR

# L'ÉGLISE DE LAITRE-SOUS-AMANCE,

PAR M. AUG. DIGOT.

Nous avions, il y a quelques années, formé le projet de composer une sorte d'aperçu général sur les caractères particuliers que présentent les églises romanes et ogivales de la Lorraine. Placée entre la France et l'Allemagne, sur la limite des deux langues et des deux civilisations, cette province offre, sous le rapport de l'architecture, comme sous beaucoup d'autres, un intérêt assez grand ; et un travail de la nature de celui dont nous parlons aurait été destiné, s'il eût été complet, à faire disparaître une lacune regrettable. Différents motifs nous ont engagé à abandonner ce projet, ou du moins à en ajourner l'exécution; et nous avons pensé qu'il valait mieux nous borner à publier des notices sur les édifices religieux les

plus remarquables, soit par leur ancienneté, soit par leur importance. Ce n'est pas, au reste, la difficulté d'examiner et d'étudier un grand nombre d'églises qui nous a porté à restreindre et à modifier notre plan primitif; car nous avons fait observer ailleurs que notre province est une de celles qui ont conservé le moins de monuments élevés pendant les périodes romane et ogivale. Mais nous avons été arrêté par la pénurie des renseignements, et nous n'avons encore pu voir par nous-même tous les édifices dont nous aurions dû parler. Plusieurs sont perdus au fond des campagnes et éloignés des voies de communication.

En attendant que l'on ait réuni les matériaux nécessaires pour composer le mémoire important dont il était question tout-à-l'heure, il est bon de publier des notices succinctes sur les édifices que l'on a pu examiner en détail; elles tiendront provisoirement lieu des aperçus généraux sur l'architecture religieuse de la Lorraine, et aplaniront le chemin devant celui qui voudra plus tard mener à bonne fin cet intéressant travail.

Au nord-est, et à 15 kilomètres environ de la ville de Nancy, s'élève une montagne assez haute, sur laquelle on avait construit autrefois un château très-fort et très-important, qui se nommait Amance, et qui servait de boulevard à la Lorraine du côté de l'évêché de Metz. Une petite ville, dont il est assez difficile d'apprécier maintenant l'étendue, couvrait une partie du sommet de la montagne. Sur le flanc et presqu'au pied de cette hauteur, du côté du midi, on voit un village, qui porta d'abord le nom de Sainte-Marie, et que l'on appelle maintenant Laître-sous-Amance, pour indiquer sa position relativement à la petite ville dont nous venons de parler. Ce nom de Laître (l'aître, *atrium*) paraît provenir d'un vaste cimetière, qui aurait été établi au bas de la montagne, et

qui aurait servi aux villages voisins, ainsi que c'était autrefois la coutume. A une époque fort reculée, les villages de Lay-Saint-Christophe, Eumont, Blanzey, Laître, Séchamp, le château et la ville, ou pour mieux dire le bourg d'Amance, dépendaient pour le spirituel de l'église de Dommartin, qui se trouve placée à peu près au milieu de ces différentes localités; et le cimetière de Laître était probablement celui de cette immense paroisse. Quoi qu'il en soit, nous ne savons pas à quelle époque eut lieu ce changement de nom, et au commencement du XII^e siècle, Laître s'appelait encore Sainte-Marie-sous-Amance.

Thierry I, comte de Bar (1), qui était maître du château d'Amance, commença, peu de temps avant sa mort, la construction d'une chapelle au-dessous du château ; il voulait la faire consacrer sous l'invocation de saint Sigismond. Sa mort, arrivée en 1024, l'empêcha d'accomplir son projet (2). Ce fut seulement un demi-siècle après, en 1075 ou 1076, que la célèbre comtesse Sophie, petite-fille de Thierry, résolut de terminer la fondation ébauchée par ce prince. Comme la chapelle commencée vers l'année 1022 était trop petite, Sophie ordonna de la raser complètement et d'en élever une autre, qui fut bientôt achevée. Elle la donna à l'abbaye de Saint-Mihiel, avec la chapelle du château d'Amance, et pria Pibon, évêque de Toul, de procéder à la consécration de la nouvelle église ; mais Hodierna, abbesse de Sainte-Glossinde de Metz, y mit opposition et fit observer que la cure de Dommartin appartenait à son monastère, que Laître dépendait de Dom-

(1) Thierry était en même temps duc bénéficiaire de la Haute-Lorraine, c'est-à-dire, de la partie du royaume de Lorraine qui forma plus tard le duché héréditaire

(2) V. Mabillon, Annales Bened., t. V, p. 217 ; Dom Calmet, Hist. de Lorraine, 1^re édit., t. I, preuves, col. 482.

martin, et qu'un démembrement de cette juridiction ne pouvait s'opérer si elle n'y donnait son consentement. Sophie, qui ne put méconnaître la justice de cette réclamation, engagea l'évêque de Toul et Hériman, évêque de Metz, à ménager une transaction. Cette transaction eut lieu ; Sophie abandonna à l'abbaye de Sainte-Glossinde quelques cens à Lay-Saint-Christophe, trois serfs nommés Arenfrid, Badin et Lampihon, avec les terres que ceux-ci cultivaient, une forêt à Ingeviller (Eingweiller ?) et trente livres messines. Il n'y eut plus alors aucune opposition à la consécration de l'église de Laître ; Pibon y procéda en 1085 ; l'église fut dédiée à sainte Marie, et la comtesse de Bar, pour récompenser l'évêque de ses bons offices, confirma la donation faite par ses prédécesseurs à l'église de Toul d'une maison située près de la porte d'Amance (1).

L'année suivante (1086), l'évêque de Toul, à la prière de la comtesse Sophie, donna une seconde charte, par laquelle il faisait connaître que l'église de Sainte-Marie-sous-Amance était libre et franche de toute juridiction, et que les habitants de Lay-Saint-Christophe, d'Eumont, de Blanzey, de Séchamp et d'Amance dépendraient à l'avenir de cette église et non de l'église de Dommartin (2).

(1) L'original de la charte contenant l'accord fait entre la comtesse Sophie et l'abbesse de Sainte-Glossinde est détruit depuis longtemps ; mais on en avait conservé une copie dans l'ancien cartulaire de l'abbaye de Saint-Mihiel, et c'est d'après ce cartulaire que Dom Calmet a publié la pièce en question dans les preuves de son Histoire de Lorraine, 1re édit., t. I, col. 482 et 483. Pibon avait donné, à la même occasion, une charte qui était transcrite dans le cartulaire de Saint Mihiel, mais qui n'a jamais été imprimée.

(2) Cette charte se trouvait, comme les deux précédentes, dans l'ancien cartulaire de Saint-Mihiel ; elles portaient les numéros 82, 83, 84, et remplissaient les pages 154 à 158. Il y en a d'autres copies, mais d'une date récente, dans les papiers du prieuré de Laître, dé-

Sigefroi, qui était alors abbé de Saint-Mihiel, se hâta de fonder un prieuré près de l'église de Laître et y envoya quelques-uns de ses religieux. Au reste, ce prieuré fut toujours peu considérable ; en effet, la comtesse Sophie ne lui avait donné que quatre manses, un serf, deux serves, les dîmes grosses et menues du château et du bourg d'Amance, les cens et les dîmes des places vides, des défrichements et des fonds seigneuriaux. Les Bénédictins de Laître exercèrent une heureuse influence dans ce canton, dont les habitants, ceux d'Amance au mois, étaient si grossiers et si violents que jamais, au dire de l'évêque Pibon, aucun archidiacre, aucun doyen n'avait osé y faire de visite, pour réformer les abus.

L'histoire du prieuré de Laître est peu intéressante ; nous dirons seulement ici qu'une léproserie fut établie à peu de distance du prieuré ; que, vers la fin du XV^e siècle, les religieux firent en partie reconstruire leur église, et que saint Laurent en devint le patron. Supprimé à la révolution, comme tous les autres établissements du même genre, le prieuré fut démoli peu de temps après, et il ne reste que l'église, dont la description fait l'objet de ce mémoire.

La date de cette église ne peut donner prise à la moindre incertitude, c'est vers 1075 ou 1080 au plus tard que la comtesse de Bar en commença la construction, et comme l'édifice était de petites dimensions, et que cette princesse disposait de grandes ressources, il fut achevé, sans aucun doute, au bout de quelques années. Nous avons donc un spécimen authentique, et avec date certaine, du style roman secondaire ; mais ce spécimen, comme nous l'avons dit, n'est mal-

posés aujourd'hui aux Archives du département de la Meurthe. Dom Calmet a fait imprimer (dans les preuves de son Histoire de Lorraine, vol. cité, col. 475 et 476) cette seconde charte de Pibon, mais il n'en a pas indiqué la véritable date.

heureusement plus intact. Il ne reste de l'église ancienne que le portail jusqu'à la hauteur d'une corniche garnie de billettes, la première travée de la nef, ou pour mieux dire le porche, et les murailles de la nef et de l'abside.

La façade occidentale de l'église de Laître est couverte presqu'entièrement par cinq grandes arcatures, qui en forment la décoration. Celle du milieu, qui est ouverte, sert de porte ; elle est en plein-cintre. Les deux arcatures les plus rapprochées de cette porte sont ogivales ; enfin, les deux plus éloignées sont en plein-cintre ; elles sont aveugles toutes quatre, et n'ont d'autre destination que de dissimuler la nudité de la muraille. Ces arcatures sont plus hautes que celle du milieu et ne présentent aucun ornement.

Cette manière de décorer et de fortifier les façades a été fort usitée, comme l'on sait, pendant la période romane secondaire, en Lorraine comme ailleurs ; nous l'avons retrouvée notamment dans les restes de l'église prieurale de Varangéville ; nous nous contenterons en conséquence de l'indiquer ; mais ce que nous devons faire remarquer, c'est la présence de deux arcatures ogivales alternant avec trois arcatures romanes. Nous n'ignorons pas que l'ogive est beaucoup plus ancienne qu'on ne l'avait supposé d'abord ; mais il n'en est pas moins vrai que, dans les provinces orientales de la France, qui ont dû ressentir l'influence de l'école architecturale de la Germanie, il est rare de rencontrer des ogives avant le XII^e siècle; et c'est un fait assez curieux que de voir des ogives parfaitement caractérisées, quoique peu aiguës, dans un monument construit vers l'année 1080.

L'arcature centrale, qui sert de porte, est décorée de quatre petites colonnes, logées dans les angles de deux rentrants égaux. Ces colonnes, qui ont un diamètre de 18 cen-

timètres et 2 mètres 60 centimètres de hauteur, supportent une archivolte que nous décrirons un peu plus bas.

De chaque côté du portail, et auprès des colonnes dont nous venons de parler, se trouve un groupe de deux colonnes engagées dans la façade. Leur module est à peu près le même que celui des colonnes dégagées, mais leur hauteur n'est pas égale ; les plus rapprochées de la porte ne s'élèvent pas plus que les colonnes voisines, et leurs chapiteaux se touchent et se confondent en quelque sorte ; mais les deux autres sont bien plus élancées, et vont soutenir la retombée des arcs ogivaux que nous signalions.

Les bases des colonnes dégagées du portail sont uniformes. Elles se composent de deux socles carrés, en retraite l'un sur l'autre, et de différentes moulures rattachées au socle supérieur par des pattes assez élégantes. Chaque couple de colonnes engagées repose sur un lion accroupi et occupant un socle carré d'une certaine hauteur. Ces lions, de petites dimensions, sont aujourd'hui fort mutilés ; leur rapprochement du sol les exposait, en effet, à des chocs fréquents. Ils n'ont plus de têtes, mais ils sont néanmoins encore parfaitement reconnaissables ; et l'on sait que, pendant la période romane, il était d'usage de placer ainsi des lions à l'entrée des églises, sous les colonnes du portail, comme à Laître, ou supportant les colonnes d'une espèce de vestibule.

Les chapiteaux des quatre colonnes dégagées et des deux autres colonnes les plus voisines présentent une grande variété. Le tailloir, qui est moins élevé que dans la plupart des chapiteaux de cette époque, et la corbeille sont couverts d'ornements d'un très-bon goût, c'est-à-dire de fleurs, de fruits, d'oiseaux, de palmettes et de galons perlés. Une description particulière de chacun de ces chapiteaux nous entraînerait trop loin, et il suffit d'ailleurs, pour en avoir une idée, de

jeter les yeux sur le dessin joint à ce mémoire, et que nous devons à M. Miller fils, membre de la Société d'Archéologie lorraine. Les chapiteaux des deux colonnes engagées les plus éloignées de la porte n'ont pas de tailloirs et se composent, sans parler d'une moulure qui termine le fût, d'une corbeille offrant quelques ornements végétaux et un oiseau assez bizarrement contourné et couvrant de ses aîles la corbeille presque tout entière.

Les chapiteaux des deux autres colonnes engagées présentent une singularité que nous n'avons jamais rencontrée ailleurs, et qu'il importe de signaler ici : sur les tailloirs qui terminent ces chapiteaux, on voit à droite, en entrant, une paire de bœufs accroupis, et dont la tête est surmontée du joug ; à gauche, un couple d'hommes prosternés. Ce dernier groupe est fort mutilé, mais on ne peut avoir le moindre doute sur la nature des figures qui le composent ; les bœufs, au contraire, sont dans un assez bon état de conservation. Ces sculptures ont donné lieu, comme il est facile de le penser, à différents commentaires ; mais aucune des explications hasardées jusqu'ici ne nous a satisfait, et il est probable que les quatre statuettes de Laître-sous-Amance continueront encore pendant quelque temps à exercer la sagacité des archéologues.

L'archivolte est formée de deux nervures cylindriques assez fortes, ou pour mieux dire de deux gros tores, qui viennent reposer sur les chapiteaux des colonnes dégagées. Celui de ces deux tores qui circonscrit le tympan est décoré d'une guirlande très-gracieuse, formée de fleurs et de fruits fantastiques, entremêlés de palmettes et de galons perlés. L'autre tore est lisse, à l'exception cependant de la partie qui avoisine les chapiteaux, et sur laquelle on a sculpté, de chaque côté, en bas-relief, un personnage assis qui tient une espèce de palme et paraît être un religieux. Les deux tores sont séparés par une

moulure plate représentant un bandeau tressé. Une autre moulure du même genre, mais entièrement lisse, sépare le tore dont nous venons de parler d'une troisième nervure cylindrique, moins volumineuse, qui retombe sur les chapiteaux supportant les deux groupes d'hommes et de bœufs. Enfin, un bandeau assez large vient encadrer le tout et termine l'ornementation de l'archivolte. Ce bandeau, qui ne repose sur rien, et dont les extrémités arrivent jusque sur le fût des deux colonnes engagées les plus extérieures, est couvert d'un ornement en zigzag, tellement rare dans notre province qu'il nous serait difficile d'en citer plusieurs exemples.

Le tympan de la porte offre un bas-relief d'un travail fort incorrect. Au centre, Notre Seigneur Jésus-Christ, assis au milieu d'une gloire elliptique, la tête environnée du nimbe crucifère, tient un livre de la main gauche et bénit de la main droite. De chaque côté on voit un ange nimbé, debout, dans l'attitude de l'adoration et de la prière, et un personnage sans nimbe, agenouillé, portant un habit assez long, et dans la même attitude que l'ange. Quelques-unes de ces sculptures naïves ont malheureusement souffert ; le visage du Christ notamment est aujourd'hui complètement mutilé ; cet acte de brutalité sacrilége a, sans doute, été commis pendant la première révolution.

Un peu au-dessus des cinq arcatures dont il vient d'être question, et sur toute la largeur de la façade, règne une corniche garnie de deux rangs de billettes, et surmontée de deux revers d'eau superposés en gradins retraités et rampants. Cette corniche s'arrête aux angles de la façade, et n'a pas de retours sur les murs latéraux.

Toute la façade que nous venons de décrire est construite en pierres de taille d'assez petit appareil, mais sans régularité ;

la base et la porte présentent seules des pierres d'une plus grande dimension.

L'espace compris entre l'archivolte de la porte et la corniche est occupé par un bas-relief d'une époque comparativement récente ; on ne peut, en effet, le faire remonter plus haut que la fin du XV^e siècle. Ce bas-relief est divisé en cinq niches ogivales fort richement sculptées ; dans la niche du milieu, on voit la Sainte Vierge assise et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux ; à sa droite est un personnage agenouillé, sans doute le donateur de ce petit ouvrage. Les quatre autres niches sont remplies par des saints, que nous n'avons pu reconnaître, parce que la pierre, qui était de mauvaise qualité, s'est pulvérisée en plusieurs endroits ; cependant nous pensons que la dernière niche à la droite du spectateur contient saint Michel foulant aux pieds le dragon.

Malgré les mutilations qu'il a subies et l'effet destructeur du temps qui a rongé les sculptures, le portail de Laître est d'un effet à la fois simple et gracieux, et nous le donnerions volontiers pour modèle à ceux qui voudraient construire une église rurale élégante et peu coûteuse. Malheureusement la partie supérieure de cette façade est détruite, et tout ce qui surmonte la corniche à billettes est de construction moderne. Nous ne nous arrêterons pas à décrire cette lourde tour qui a remplacé la tour romane (1) ; une inscription, placée au-dessus de la corniche, a soin de rappeler aux antiquaires et aux curieux que les derniers travaux ont été terminés en 1774 ; nous croyons cependant que la destruction de la tour romane est plus ancienne, et que cette tour a péri avant la seconde moitié du XVIII^e siècle.

(1) Un vieillard de Laître assure que l'ancienne tour se trouvait sur le côté méridional du portail.

La longueur de l'église de Laître est de 30$^{m}$ 60$^{c}$ dans œuvre, et la largeur également dans œuvre de 8$^{m}$ 60$^{c}$. La grande nef a sous clé une hauteur de 6$^{m}$ 30$^{c}$. L'église forme six travées, savoir : une travée romane joignant immédiatement le portail et appartenant à la construction primitive, trois travées pour la nef, une travée tenant lieu de transept, mais à peu près semblable aux précédentes, et une autre pour l'abside.

La travée romane se compose d'une arcade en plein-cintre surbaissé, qui répond à la nef principale et en occupe toute la largeur, et de deux demi-arcs qui viennent buter contre les murs latéraux. Cette disposition assez singulière n'est pas cependant tout-à-fait insolite, et les églises romanes en offrent quelques spécimens ; mais il arrive ordinairement que les courbes incomplètes des demi-arcs s'appuient contre les arcs complets de la nef centrale et non contre les murailles, qu'un semblable fardeau pourrait faire surplomber.

Les arcs de la travée dont nous parlons retombent sur deux piles isolées et sur des groupes de pilastres de formes lourdes et sévères. Les bases ne présentent aucune particularité intéressante ; les chapitaux sont formés d'un quart de rond écrasé, et d'un tailloir carré et entièrement nu. Les quarts de rond, au contraire, sont couverts d'ornements analogues à ceux des chapiteaux du portail, c'est-à-dire de palmettes, de fleurs, de fruits ouverts, de feuilles largement sculptées.

Les deux piles isolées, qui supportent partiellement les retombées de la voûte de la première travée , offrent , sur les faces regardant l'axe longitudinal de l'église, deux colonnes engagées, dont les chapiteaux se composent d'un tailloir, d'un quart de rond , d'une corbeille à peu près semblable à celle du chapiteau corinthien , et garnie de palmettes , de rubans perlés et entrelacées , et d'autres ornements du même genre que ceux des chapiteaux du portail.

Cette travée romane est d'une exécution remarquable, et l'on y retrouve, comme dans toute la partie ancienne de l'église, une heureuse combinaison des lignes, des proportions gracieuses, une grande correction dans le dessin des ornements et du fini dans leur exécution. Tel est le jugement porté par un habile architecte, M. Chatelain, auquel nous devons quelques passages de cette notice.

Les murailles de l'église sont encore les murailles primitives ; elles sont fort épaisses, mais ne présentent dans leur construction et leur appareil aucune particularité digne de remarque. Ces murailles diminuent d'épaisseur vers le haut ; dans cet endroit, presque immédiatement sous la toiture, et au-dessus des voûtes actuelles, on voit quelques petites fenêtres romanes, fortement ébrasées en dehors, sans ornements, et à claveaux réguliers. A côté de ces fenêtres se trouve un *oculus* de la même époque ; au reste, il n'y a de ces petites baies que sur le flanc méridional de l'église ; le flanc septentrional est engagé dans un massif de maisons, et on ne peut examiner quel était de ce côté l'état premier du mur. A l'extrémité du bas-côté septentrional on aperçoit les traces d'une fenêtre romane, aujourd'hui entièrement bouchée.

Nous n'avons que peu de choses à dire de la partie ogivale de l'église ; elle est d'un style lourd, et les détails n'offrent que peu d'intérêt. Les nefs sont éclairées par des fenêtres cintrées, fort maussades, percées à peu de hauteur du sol, et après coup, dans les anciennes murailles. La nef principale et les nefs latérales sont voûtées en ogive, avec arcs-doubleaux, nervures prismatiques et clés historiées. Les voûtes reposent sur des piliers bizarres ; ils sont formés : 1° d'un massif carré en maçonnerie, avec base et chapiteau en pierres de taille ; les bases sont élevées, et les chapiteaux, qui sont

écrasés, ont un tailloir d'une épaisseur assez considérable ; il semble que l'architecte ait voulu imiter les pilastres romans de la première travée ; sur les chapiteaux de ces massifs reposent les arcades qui donnent entrée dans les nefs latérales ; 2° d'un segment de pilastre demi-cylindrique, à chapiteau évasé, sans tailloir, et qui soutient les arcs séparant les travées, et les nervures des arcs-doubleaux. Dans une des travées, on voit encore au-dessus de ce pilastre un autre petit pilastre également cylindrique, sur lequel viennent s'appuyer une partie des nervures prismatiques dont il a été question tout à l'heure. Les chapiteaux de ces petits pilastres sont ornés de fleurs rondes, tellement empâtées par le badigeon qu'il est difficile d'en déterminer l'espèce.

On est maintenant obligé de gravir quelques degrés pour pénétrer dans l'abside. Cette abside, dont les murailles appartiennent, comme celles de la nef, aux constructions du XI^e siècle, est de forme carrée ; elle est éclairée par deux baies ogivales percées dans les parois latérales, et qui ne méritent pas une description particulière ; elle l'était autrefois par trois fenêtres romanes accolées et pratiquées dans la muraille du fond. Ces trois fenêtres symboliques, que l'on retrouve dans plusieurs églises de cette époque, sont accompagnées de colonnettes ; elles sont aujourd'hui complètement murées et de plus masquées par un grand tableau, qui ne permet pas de les examiner avec soin. Il n'y a pas d'absides latérales. Les bas-côtés se terminent carrément, et on a placé à leur extrémité les deux autels que l'on élevait ordinairement dans les petites absides. Près d'un de ces autels, dans le mur septentrional, et dans la travée qui tient lieu de transept, on voit encore les contours de la porte par laquelle l'église communiquait avec les bâtiments du prieuré.

La description sommaire qu'on vient de lire a dû faire

comprendre la singulière disposition de l'église de Laître. C'est véritablement un édifice enfermé dans un autre ; on a conservé des premières constructions tout le vaisseau, et dans cet intérieur vide et spacieux on a bâti une église ogivale ; de sorte que les fenêtres romanes qui introduisaient le jour dans l'édifice primitif, sont maintenant, comme nous l'avons fait remarquer, au-dessus des voûtes et n'éclairent plus qu'une espèce de grenier. Plusieurs indices permettent encore de déterminer quelle a été l'ordonnance de l'église romane. Cette église n'a jamais été voûtée, et, malgré sa largeur, elle ne formait qu'une seule nef. Les poutres qui soutenaient le plafond étaient assises sur les murailles latérales, et la nef était éclairée : 1° par une ligne de petites fenêtres et d'*oculi* percés dans la partie haute des murailles ; 2° par deux autres baies de plus grandes dimensions, qui avaient été pratiquées à l'endroit où la muraille de la nef tournait à angle droit pour rejoindre celle de l'abside, c'est-à-dire, au-dessus des deux petits autels que l'on voit maintenant. Il serait cependant encore possible que l'intérieur de l'église romane eût été disposé comme celui de l'église de Champ-le-Duc, que nous avons décrite dans le *Bulletin monumental* (1); et, dans cette hypothèse, les petites fenêtres et les *oculi* n'auraient éclairé que les greniers placés au-dessus des bas-côtés; mais la première supposition nous semble bien plus vraisemblable.

On voit, dans l'église de Laître, quelques restes du pavé primitif. Nous avons donné, dans le XIV^e^ volume du *Bulletin monumental* (2), des détails sur cette précieuse relique, et l'on nous permettra de les reproduire ici. Les car-

(1) Tome XIV, page 445 et suiv.

(2) Même volume, p. 714 et 715.

reaux en terre cuite employés à ce pavage sont, disions-nous, au nombre de quarante à cinquante ; ils ne sont pas vernissés, mais couverts d'ornements qui ont été imprimés sur l'argile, avant qu'elle fût desséchée. Ces ornements ont été tracés au moyen d'une espèce de griffe ou de timbre. Les briques de Laître peuvent se diviser en deux catégories ; les unes sont carrées et les autres oblongues. Les briques carrées sont elles-mêmes de grandeurs différentes. La plupart ont 9 cent. en tous sens ; les autres en ont 14. En général, les ornements qui les couvrent sont géométriques, et presque tous se composent de courbes diversement enlacées. D'autres briques, et ce sont les plus grandes, présentent des ornements plus compliqués. Les briques oblongues ont 9 cent. de largeur sur 18 de longueur. Elles offrent soit des lignes droites, qui se coupent de manière à former des carrés ; soit des rinceaux d'assez bon goût, enfermés entre deux bandes chargées de hachures. Toutes ces briques étant engagées dans le pavé actuel de l'église, nous n'avons pu constater leur épaisseur.

Il nous semble certain que ces carreaux se disposaient de la manière suivante, qui présente de l'analogie avec nos parquets modernes : les briques oblongues formaient des encadrements, dans lesquels on rangeait l'une à côté de l'autre un certain nombre de briques carrées. Et il est bon de faire remarquer ici que le rapprochement de ces briques produisait des courbes et des cercles qui devaient être d'un fort bel effet.

Au pied des degrés que l'on monte pour entrer dans l'abside, se trouvent des pierres tumulaires d'assez grandes dimensions. L'une d'elles, qui est du XV^e siècle, offre l'image et l'écusson d'un secrétaire du duc de Lorraine ; la légende

est assez maltraitée, toutefois on peut encore la lire presqu'en entier.

poiret. damance. secretaire. monsr. de. lohereme. et. iaidit. receueur. de vosge. vivant. fit faire. cest. ouuraige.... trespassa. lan. m. cccc..... (1).

Près de cette pierre, on voit la moitié d'une tombe à peu près semblable, qui recouvrait les restes de la femme de Poiret d'Amance, et une autre tombe brisée qui ne remonte qu'au XVI^e siècle (1555). Poiret d'Amance porte une longue robe, et ses pieds, chaussés de souliers pointus, reposent sur le dos d'un lévrier. Cette pierre tumulaire fut autrefois environnée d'une balustrade, et on voit encore les traces des montants.

Tel est l'état de l'église de Laître-sous-Amance, un des rares débris d'architecture romane que possède la Lorraine; on voit que ce qui a survécu, dans cet édifice, aux efforts du temps et au vandalisme des hommes est bien peu considérable auprès de ce qui a disparu pour toujours ; et encore la conservation de ces restes précieux doit-elle inspirer de sérieuses inquiétudes. La commune de Laître, n'ayant que peu de ressources, n'a pu entretenir son église d'une manière satisfaisante. Il y a quelques années, les poutres qui soutenaient la toiture étaient vermoulues ; quelques-unes avaient fléchi et s'appuyaient de tout leur poids sur l'extrados de la voûte ogivale ; cette voûte, légère comme celles que l'on construi-

(1) Les travaux considérables exécutés vers la fin du XV^e siècle ont donc pour auteur Poiret ou Poirat d'Amance. Il est nommé Poirat dans un titre de la seconde moitié du XV^e siècle, analysé par Dom Calmet (Histoire de Lorraine, 1^re édit., t. II).

PL. II.

Mille

Lith. L. Christophe-Nancy.

sait au XV$^{e}$ siècle, était évidemment hors d'état de supporter cet énorme fardeau, et plusieurs lézardes se sont manifestées. D'un autre côté, la poussée de la voûte s'était beaucoup augmentée, et, comme les murailles qui en supportent une partie ne sont pas munies de contreforts, il était à craindre qu'elles ne vinssent à céder. Le mur latéral du côté du midi surplombe déjà d'environ 0,08 cent.

L'administration de l'église de Laître est heureusement confiée à un prêtre plein de zèle, qui voit avec douleur le dépérissement de ce curieux édifice, et s'occupe activement des moyens d'en prévenir la ruine. Mais les ressources locales sont bien faibles ; il serait urgent que l'on aidât les habitants de Laître, et que le gouvernement ou le conseil général accordât une allocation qui sauverait une église importante au point de vue de l'art et de l'histoire.

LE

# CHATEAU DE LA MALGRANGE,

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE,

PAR M. LOUIS LALLEMENT.

## I.

Il n'est pas possible d'assigner une date précise à la fondation de la Malgrange. Il est vraisemblable que son origine remonte au moins au XIV^e siècle (1), car il en est question,

(1) Il existe deux titres du XIII^e siècle, portant vente d'un domaine appelé *ALEGRANGES*.

— Par le premier, daté du jour de Pâques de l'an 1287, Geoffroi, sire d'Apremont, chevalier, certifie que le Sire Henri de Landes, chevalier, son féal, a reconnu pardevant lui qu'il vend à Gilet de Florehanges, écuyer, tout ce qu'il avait à *Alegranges*.

— Par le second, daté du mardi après Pâques, 1^er avril 1287, Madame, fille de Landes, femme du chevalier Ouri, déclare avoir vendu à Gilet de Florehanges, écuyer, tout ce qu'ils ont à *Allegranges*.

sous le nom de *Valgrange,* dans un titre de transaction de la maison du Châtelet, à la date du 11 juillet 1401 (1). Ce titre montre que ce lieu s'appela originairement Valgrange.

Mais, comme nos historiens nous apprennent qu' « il y avait » depuis très-longtemps en cet endroit une maison de » campagne appelée le *Pavillon-sans-Soucy* » ( « Sans-Souci, ce doux nom d'un favorable augure », comme a dit Andrieux), il est probable que le nom de Pavillon sans Soucy était celui du premier castel bâti en cet endroit, et que Valgrange était le nom des dépendances de cette maison de plaisance : Valgrange devint sans doute le nom général de ce domaine. — Le mot *grange,* on le sait, avait alors un sens beaucoup moins restreint que celui de « bâtiment où l'on serre les blés en gerbe », sens qu'on lui donne communément aujourd'hui : grange signifiait domaine, villa, maison de plaisance. Ducange, dans son *Glossarium ad scriptores mediæ*

(Dans ce second titre, le mot est écrit par deux *ll,* tandis que dans le premier titre il est écrit par une seule *l.*)

Nous avons cru devoir indiquer ici ces titres, à cause de la frappante similitude de nom avec le lieu qui nous occupe : en effet, la consonne qui précède le mot *Alegranges* ayant varié (ç'a été d'abord un V, *Valgrange* ; puis une M, *Malgrange*), il serait possible que le mot *Alegranges* ait été le nom primitif, et qu'ainsi les deux titres dont nous venons de parler fussent relatifs au domaine dont nous écrivons l'histoire. Toutefois, il est bien entendu que c'est là une simple conjecture.

(1) Par cet acte (imprimé dans l'*Histoire généalogique de la Maison du Châtelet,* par Dom Calmet, aux *Preuves,* pages xxiv-xxvj) : « Monsieur Pierre du Châtelet, chevalier, fonde et crante, deubs, as- » signe — sans eschins, cautelles, débat, contredit, éloignement ou » malengin à Jehan et à sa femme, pour eux et leurs hoirs nez en loyal » mariage, sur tout ce que (ledit) Monsieur *Pierre Liebal,* chevallier, » père audit Monsieur Pierre, avoit, tenoit, possédoit par le temps » qu'il vivoit, en ville et leu de Houdemont, du VALGRANGE, de Froi- » court, de Remirecourt, de Villé devant Nancy et de Viterne, etc.... »

*infimæ latinitatis,* interprète ainsi ce mot : « GRANGIA : *Prædium, villa rustica.* Et il ajoute : *Grangiæ, ut ait Lindwodus, dicuntur à granis, quæ ibi reponuntur, et sunt horrea : sedetiam ubi sunt stabula pro equis, bostaria, sive præsepia pro bobus, et aliis animalibus, caulæ pro ovibus, poreitheea pro porcis, et sic de aliis, quæ pertinent ad œconomiam, ut sunt loca deputata pro servientibus ad agriculturam, et opera rustica.* »

Ce lieu portait le nom de *Malgrange* en 1477 (1), lors de la défaite du Duc de Bourgogne, dont ce site fut le théâtre. Le nom de Malgrange (écrit aussi *Malle-grange* en ce temps-là) se trouve plusieurs fois dans le récit du Chroniqueur qui a raconté la bataille de Nancy, et dans tous les historiens, tant anciens que modernes, qui ont tracé le tableau de ce mémorable événement, la plupart en s'inspirant de ce chroniqueur. — L'aile droite de l'armée bourguignonne, commandée par Jean de Lalain, grand-juge de Flandre, et par le capitaine de la Rivière, chef de la cavalerie, s'étendit depuis le Saulru en

(1) Il est donc absolument impossible que le nom de Malgrange ait été donné à ce lieu par les Lorrains dans le sens de Maudite grange ou Maison maudite, en haine de ce que Catherine de Bourbon y avait fait prêcher des ministres calvinistes, puisque ce nom existait bien plus d'un siècle avant l'arrivée de cette princesse en Lorraine. (Voir Dom Calmet, *Hist. de Lor.*, 2e éd., t. V, page 854 ; et la *Notice de la Lorraine,* art. Heillecourt. — Voir aussi le P. Wilhelm, *Histoire des Ducs de Lorraine,* page 112.)

— Puisque nous en sommes sur le sens du mot Malgrange, nous mentionnerons, à titre de curiosité révolutionnaire, le sens donné à ce mot par un voyageur républicain dans la Meurthe en 1792 : « Stanislas » avait aux portes de Nancy une maison de plaisance appelée *Mal-* » *grange* (sic), OU mauvaise grange. Ce mot est assez bien trouvé » pour la maison d'un Roi. A coup sûr, tout ce que le peuple dépose » dans une grange semblable est bien vite dénaturé ou corrompu !!! » (*Voyage dans les départements :* Meurthe, page 20.)

s'appuyant vers la Malgrange : c'est de ce côté que devait commencer l'attaque. — Waultrin de Wisse, un des meilleurs capitaines du duc René II, dit entr'autres choses aux capitaines suisses : « Ici par derrière le bois de Jarville, à gauche, » je vous conduirai *droict à la Malgrange,* toujours à cou- » vert, pour aller donner en flanc et par derrière sur la droite » et le corps de bataille des ennemis. » Ce conseil fut goûté et exécuté avec succès. On passa le ruisseau de Heillecourt (qui portait, car l'eau était glacée), et l'on arriva dans une plaine près de la Malgrange, où l'on s'arrêta. Là, Waultrin de Wisse, qui connaissait très-bien les lieux, avertit qu'on était fort près des Bourguignons : « Il n'y a plus, dit-il, que quelques buissons à passer : prenez courage, donnons vivement sur les Bourguignons. » Là aussi, dans ce moment solennel et décisif (il était environ dix heures et demie du matin), le duc René exhorta lui-même ses compagnons : Messieurs, dit-il, je vous prie de me servir bien et fidèlement à cette journée. Je veux être des premiers : j'ai grand courage et bonne espérance que nous déferons aujourd'hui ces Bourguignons. Là, enfin, un prêtre allemand, qui savait plusieurs langues, mit un surplis et une étole, prit en main la sainte hostie qu'il éleva aux yeux de toute l'assistance ; il remontra à toute l'armée l'injustice que le Duc de Bourgogne faisait au jeune duc René, les exhorta à combattre généreusement pour sa défense ; leur dit que, s'ils avaient une bonne foi, une véritable espérance en Dieu, leur rédempteur, dont il leur montrait le corps présent, et une bonne contrition, combattant pour une cause aussi juste, ils seraient tous sauvés. Quand le prêtre eut fini cette touchante exhortation, les soldats à genoux levèrent leurs mains jointes vers le ciel : tous firent avec la main une croix sur la terre neigeuse, la baisèrent dévotement, puis se relevèrent pleins de courage et de confiance.

Après cet acte de foi et de confiance de tant de braves guerriers, la bataille commença, dès que René eut distribué les étendards et assigné les postes aux chefs de l'armée. C'est entre la Malgrange, le Saulru et le lieu où s'élève aujourd'hui Bon-Secours, que le combat fut surtout vif et acharné. Deux capitaines français de l'armée de René, Manne et Doriole, avaient été accueillis vivement par le capitaine bourguignon La Rivière et ses cavaliers, lorsque parut tout-à-coup sur la hauteur de la Malgrange Guillaume Herther, capitaine au service de René, et toute la colonne ; ce qui rassura les soldats de Manne et Doriole. Aussitôt les Suisses sonnèrent la charge avec leurs cors, et le combat s'engagea avec acharnement sur tous les points. — Ainsi, le site de la Malgrange fut le théâtre de la victoire des Lorrains : tel est le premier souvenir glorieux qui se rattache à l'histoire de ce lieu.

## II.

Près d'un siècle après la bataille de Nancy, en 1563, la Malgrange devint propriété de la Maison ducale de Lorraine. On comprend facilement que ce lieu agreste, agréablement situé sur un coteau peu élevé d'où l'on jouit de toutes parts d'une vue magnifique, ait plû par sa position. Environnée de belles plaines, de frais coteaux et de riants vallons,— la Malgrange offrait naturellement aux ducs de Lorraine un séjour commode pour jouir de la vie champêtre, — en même temps qu'elle touchait à leur capitale, à leur résidence souveraine (1).

(1) La Malgrange est à trois quarts de lieue sud de Nancy, de Jarville, entre Bon-Secours et le village de Heillecourt, dans la paroisse duquel était ce château.— Elle n'est qu'à un kilomètre de l'extrémité du faubourg Saint-Pierre, entre la route d'Epinal et celle de Strasbourg. — Bon-Secours ayant été érigé en paroisse en 1844, la

C'est le grand duc Charles III qui en fit l'acquisition pour la maison régnante. Le contrat de vente, daté du 15 juin 1563, constate que : « Tres illustre et excellent prince et seigneur » Mgr *Nicolas de Lorraine*, Comte de Vaudémont, de Chail- » ligny, baron et seigneur de Mercœur, Nomeny, etc. (1), et » tres illustre et excellente dame et princesse madame *Jehanne* » *de Savoye* Comtesse et dame desdits lieux, sa femme et » espouse, déclarent vendre, — au prix de *cinquante mil* » *frans* monnoye de Lorraine, — à Tres hault puissant ex- » cellent prince et seigneur Monseigneur CHARLES, par la » grâce de Dieu, Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, » etc., leur souverain seigneur, et à tres haulte puissante et » excellente Dame et princesse Madame CLAUDE DE FRANCE » par la mesme grace, Duchessse et Dame desdits Duchez : LE » PAVILLON ET MAISON NOEUFVE DE LA MALLEGRANGE LES » NANCY, ensemble les gaignaiges, vielles maisons et bastie- » ments, *granges*, estables, bœufveries, bergeries, meix et » jardins, circuyt et pourprix, les deux boys appartenants et » deppendants de la dite Mallegrange, assavoir le hault boys » descendant au bas du costé de Jareville, et l'autre boys en » montant hault du côté de Vendeuvre, avec toutes les terres » labourables, preys, hayes et buyssons et généralement tous » aultres héritaiges quelconques, appartenans et deppendans

Malgrange dépend aujourd'hui de la paroisse de Notre-Dame de Bon-Secours et de la commune de Jarville.

(1) Nicolas de Lorraine, fils du bon duc Antoine et de Renée de Bourbon, et par conséquent frère du duc François Ier, fut comte de Vaudémont et de Chaligny, marquis de Nomeny, etc., et tige de la branche de Mercœur, beau-père du roi de France Henri III. Il fut régent de Lorraine, avec Christine de Danemarck, pendant la minorité de Charles III.

» de ladite Mallegrange quelz ilz soient, et comment on les » puisse dire, nommer et déclarer, etc..... » Ce titre (1), comme on le voit, nous fait connaître l'état de la Malgrange et l'étendue des ses dépendances à cette époque.

Plusieurs mentions de divers comptes conservés aux Archives, attestent qu'après avoir acquis le domaine de la Malgrange, le duc Charles III s'occupa de son entretien et de son embellissement. Ainsi, les comptes du Cellerier de Nancy, pour 1564-65, renferment tout un chapitre relatif aux dépenses faites à la « *neufve et vieille Mallegrainge* (*sic*) » notamment pour des travaux faits à la fontaine, à la « haronnière », etc. Une note des comptes du Receveur du domaine pour 1569, révèle l'existence à la Malgrange d'une tour dite *Tour de l'Horloge*. Dans les comptes du Receveur du domaine pour 1580, on trouve une somme de 16 fr. payée à » Didier Woirion, horologier de Monseigneur, pour avoir racoustré et mis en ordre et fait sonner l'horologe de la Malgrange. » D'autres mentions nous apprennent que, dès l'époque de Charles III, il y avait un haras à la Malgrange. Une mention des *comptes du Domaine de Nancy* pour 1596-97 porte : « 4 resaux de blé délivrés à Pierre Bordeau, » ayde des toilles (de filets de chasse) de Son Altesse, pour » les peines et despence qu'il a supportées à la conservation » des nidz de hairons du bois de la Mallegrange, et faire abat- » tre les nidz de corbeaux qui y estoient. »

En 1587, pendant les guerres civiles religieuses, durant la guerre dite des trois Henri, le duc Charles III vint se po[illegible] dans le bois près de la Malgrange pour observer le passage d'une armée de quarante mille Reîtres (cavaliers protestants

(1) Conservé aux Archives, *layette Nancy* 2, N° 62.

d'Allemagne) qui furent battus plus loin par le duc Henri de Guise.

Dans la division du duché de Lorraine en 1594, d'après le président Alix, la Malgrange est indiquée comme *Château et maison de plaisir,* appartenant au Domaine, dépendant des bailliage, prévôté et châtellenie de Nancy.

Le mariage du fils aîné de Charles III avec une princesse protestante, en 1599, vint donner une destination au château de la Malgrange, qui changea de face pour servir de résidence à l'épouse de l'héritier présomptif de la couronne ducale. Henri, qui prit le titre de duc de Bar à l'occasion de ce mariage, épousa, le 29 janvier 1599, Catherine de Bourbon, fille d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre (mort en 1562) et de Jeanne d'Albret (morte en 1572), et sœur unique du roi de France Henri IV. Ce mariage, mal assorti par la différence d'âge, de caractère et surtout de religion (1), faillit brouiller la cour de Lorraine avec la cour de Rome, (le Saint-Siége était alors occupé par Clément VIII), — et déplut profondément aux Lorrains, dont l'orthodoxie, comme celle de leurs souverains, avait jusqu'alors été constante. Cette princesse, étant calviniste, inspira dans toute la Lorraine des inquiétudes extraordinaires. Comme elle ne pouvait, à cause des répugnances du peuple nancéien, qui était tout catholique, pratiquer le culte réformé dans la capitale du duché, ni recevoir à la cour de son beau-père les honneurs dûs à son rang, on fut obligé de la loger à la Malgrange, qui réunissait à tous les agréments d'un beau séjour l'avantage d'être située

(1) Henri avait 36 ans ; Catherine en avait 40, et avait failli, après le décès de Claude de France, arrivé en 1575, devenir la belle-mère de celui qu'elle épousait. Henri était un prince d'une rare piété et d'une parfaite orthodoxie ; Catherine était zélée huguenote.

aux portes mêmes de la résidence ducale. Pour qu'elle y fût convenablement logée, Charles III et son fils Henri y firent *bâtir,* suivant la plupart de nos historiens, ou seulement *beaucoup augmenter et embellir,* d'après quelques écrivains (1), un beau castel que Callot a représenté pour servir de fond au portrait en pied de Deruet et de son fils, qu'il a gravé à Nancy en 1632 (2). C'est la plus ancienne vue qui existe de la Malgrange (3).

L'hérésie de Catherine n'empêcha pas que cette princesse ne fût reçue à Nancy avec une magnificence extraordinaire, puis conduite aussitôt au Château-Sans-Soucy ou Malgrange. — On s'était flatté, en Lorraine, de convertir Catherine de Bourbon, et d'obtenir plus aisément dispense lorsque le mariage aurait eu lieu. Il n'en fut rien. Catherine, qui était zélée huguenote, résista à tous les moyens de conversion employés par son beau-père, son beau-frère (Charles, cardinal de Lorraine), et son époux. Vainement des conférences religieuses eurent lieu, dès le 13 novembre 1599 et en 1600, à la Malgrange, entre le P. Comelet, docteur jésuite de l'Université

(1) Dom Calmet dit, dans sa *Notice de Lorraine,* à l'art. Malgrange : « que Henri de Bar y fit *bâtir* un château pour Catherine de Bourbon, son épouse » ; tandis qu'à l'art. Heillecourt il dit : « La maison de plaisance de la Malgrange a été *beaucoup embellie et augmentée* par le grand duc Charles III, pour loger Catherine de Bourbon, épouse du prince Henri de Lorraine, son fils. »

(2) « Dans ce portrait, dit le P. Hnsson, Cordelier (*Eloge historique de Callot,* page 58), le peintre Claude de Ruet est représenté en pourpoint et brodequins, avec son fils à sa droite ; dans le lointain, les fortifications de Nancy, *la Malgrange et ses enclos.....* »

(3) Lionnois dit, dans son *Histoire de Nancy* (tome II, p. [illegible]), qu'Israël Sylvestre a laissé, entr'autres Vues de Nancy et des environs: *Deux Vues de la Vieille-Malgrange.* C'est une erreur : ces gravures n'existent pas ; personne ne les a jamais vues, et les premiers collectionneurs lorrains ne les connaissent pas.

de Pont-à-Mousson, et le frère Esprit, capucin, d'une part; et deux ministres calvinistes (Couet et de la Touche), d'autre part. Le Duc, le Cardinal de Lorraine, la princesse Catherine et plusieurs seigneurs, prirent part à ces conférences ; on prétend même que le P. Fourier de Mattaincourt intervint à ce sujet. Tout fut inutile. L'historien Mézeray dit de ces conférences : « Pour se bien remettre avec son mari, Catherine » de Bourbon souffrit plusieurs fois des disputes de religion » entre des docteurs catholiques et ses ministres ; mais sans » aucun succès que celui que de pareilles Conférences ont ac- » coutumé de produire, savoir : d'obscurcir la vérité (1). Elle » avait même laissé espérer qu'elle se ferait instruire : néan- » moins, elle persista opiniâtrement dans sa croyance jusqu'à » sa mort. » Henri, désolé de cette inflexibilité d'une femme hérétique qu'il n'avait épousée qu'avec une répugnance extrême, entreprit le voyage de Rome incognito, en 1600, à l'occasion du Jubilé de la fin du siècle, pour aller demander absolution au Pape et dispense pour l'avenir ; mais il ne put être remis dans la communion des fidèles qu'en promettant de ne jamais retourner avec sa femme et de la répudier si elle ne se faisait catholique. Aussi Catherine demeura quelque temps seule au milieu de son mariage. Toutefois, elle persista constamment dans son hérésie. De la Malgrange, elle correspondait avec les chefs du parti protestant : elle écrivait au fameux Duplessis-Mornay, surnommé le pape des protestants, « qu'elle irait à la messe quand il la dirait. » Elle ne se borna pas à faire faire à la Malgrange les exercices du culte calviniste ; elle alla plus loin, elle y fit prêcher des ministres protestants. Ainsi c'est au château de la Malgrange que,

(1) Nous n'avons pas besoin de dire que nous sommes fort loin d'admettre comme règle générale l'opinion de Mézeray sur les résultats de la controverse.

pour la première fois, sous un prince de la maison de Lorraine, la Réforme put élever une chaire en Lorraine.

La Cour de Nancy était toujours dans le plus grand embarras au sujet de ce malheureux mariage, lorsque la Malgrange reçut, à cette occasion même, la visite du roi de France Henri IV. Ce prince, qui ne possédait paisiblement le trône que depuis son abjuration, vint de Metz au château de la Malgrange, au mois de mars 1603, pour voir la Duchesse, sa sœur. Son but était peut-être d'engager celle-ci à suivre son exemple, en rentrant dans le sein de l'Eglise. Le roi de France voulait aussi, dit-on, dissuader le Duc de Bar, son beau-frère, de rompre son mariage. Mais, le 13 février 1604, Catherine mourut au château de la Malgrange. Son corps embaumé fut conduit de la Malgrange à Vendôme, où les calvinistes, ses co-religionnaires, lui firent des funérailles magnifiques. Ainsi, le corps de la seule Duchesse huguenote alliée à la famille ducale, ne reposa point dans le caveau de la catholique maison de Lorraine.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que la dispense si vivement sollicitée avait enfin été accordée, dit-on, par le pape Clément VIII, au mois de décembre 1603 ; mais le courrier qui en apportait la nouvelle, n'arriva en Lorraine qu'après la mort de Catherine de Bourbon. Deux ans après cette mort, Henri épousa Marguerite de Gonzague, nièce de la femme d'Henri IV.

Une note des *Comptes du Trésorier général de Lorraine pour* 1604 (1), nous apprend que Charles III entretenait un haras à la Malgrange :

(1) Une mention des comptes du Trésorier général fait connaître qu'en 1609 des comédies furent jouées à la Malgrange par des comédiens français nommés La Fortune, Gillet, etc., pendant le séjour de Madame à ce château.

« Payé à Aubertin Masson, jumentier du haras des jumens » de la Vieille Malgrange de Nancy, la somme de neuf vingtz » onze frans (191 frans), savoir neuf vingtz trois frans pour » les livrées dudit jumentier et de ses deux aydes. »

Une autre note des *Comptes du Cellerier de Nancy pour* 1619, nous fait connaître l'existence d'une ménagerie à la Malgrange :

« Besognes faites en la Vieille Malgrange, pour l'accom- » modement de la Mesnagerie que Madame y a dressée. Son » Altesse ayant ordonné au comptable de faire acheter au » sieur *Melchior de la Vallée,* aumônier des siens, chantre » et chanoine de St-George , douze milliers de bricques » pour par luy les employer à faire *ung petit bastiment à* » *losger certains animaux rares de diverses espèces* qu'elle » lui avait envoyés et envoyerait ci-après pour son plaisir, » passe-temps et recreation ; ils lui auraient été fournis pour » la somme de 101 fr. 69. »

Pendant les guerres malheureuses qui désolèrent notre pays sous le règne orageux de Charles IV, c'est près de la Malgrange qu'on tint prêts des moyens d'évasion à trois illustres fugitifs : Nicolas-François, la princesse Claude de Lorraine, et l'héroïne Henriette de Phalsbourg, sœur de Charles IV. C'est dans le bois près de la Malgrange qu'on leur tint des chevaux préparés. Beaulieu, un des gentilshommes du duc Nicolas-François, y avait envoyé ces chevaux pour l'évasion de son maître, dès la veille du fameux *Poisson d'Avril* (1er avril 1634), qui ravit aux Français l'espoir de la maison ducale, que ces dominateurs de la Lorraine regardaient déjà comme leur proie. Peu de jours après, Henriette de Phalsbourg , — qui s'était évadée de Nancy en se cachant, comme on sait, sous les coussins d'une voiture, fut con-

duite auprès de la Malgrange, où elle prit des habits d'homme et monta à cheval.

Quelques années après, en 1641, le château de la Malgrange fut le théâtre d'une scène bien touchante, qui prouve éloquemment jusqu'où allait l'amour des Lorrains pour leur prince.

Après la paix du 29 mars 1641, — appelée depuis la *petite paix* à cause de son peu de durée, — le Duc Charles IV revint dans ses Etats où il fut reçu partout avec des transports de joie inexprimables. Partout, sur son passage, on accourait en foule pour voir le Duc : les paroisses allaient à sa rencontre avec la croix et l'eau bénite : un curé de village porta même au-devant du Prince le Saint-Sacrement, de quoi Charles, surpris, descendit de cheval et le reconduisit à pieds jusqu'à l'église d'où il avait été tiré. M. le maréchal Du Hallier, gouverneur de la Lorraine et de Nancy pour le roi Louis XIII, et sa femme, M^me^ Du Hallier, ayant invité Charles IV à venir faire un pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours proche de Nancy, — comme ils ne pouvaient le laisser rentrer dans sa capitale en vertu des traités, — le logèrent et le défrayèrent avec toute sa suite « dans une maison de plaisance appartenante au Duc, qui n'en est pas éloignée et » qui est nommée la Malgrange, » dit Beauvau. Charles IV arriva à cheval à la Malgrange, le 30 avril 1641, et il y séjourna avec sa cour jusqu'au 2 mai (1).

Au dire d'un contemporain, toutes les marques d'affection

(1) L'ordonnance du Duc Charles IV, en date du 2 mai 1641, portant établissement d'un Conseil Souverain à Nancy, — est datée de la Malgrange. (Elle porte : « Donnée à la *Malegrange* le deuxième jour de mai 1641. »)

et de tendresse que chacun s'efforçait de rendre au duc pour tâcher de le retenir dans le pays, ne lui donnaient pas tant de satisfaction que le traité qu'il avait fait avec le roi de France lui paraissait dommageable. Tout le peuple de Nancy et des environs accourut en si grande foule pour voir son Duc bien-aimé, que « ce prince faillit à y estre étouffé », dit Beauvau. Chacun exprimait à sa manière l'aise de le revoir. — Mais laissons parler un contemporain témoin oculaire de ces scènes touchantes, sur l'arrivée et le séjour de Charles IV à la Malgrange :

« Ce fut le dernier jour d'avril 1641, porte le Mémoire de » Conrard de Malzéville, que Son Altesse est venue à Notre- » Dame de Bon-Secours, et qu'il a fait son entrée à la Mal- » grange environ les cinq heures du soir. Il n'avoit qu'environ » 60 hommes avec lui, et venoit d'auprès du Roi pour traiter » la paix qui a été faite : car il rentre dans son pays et tout » son Domaine, et toute sa jurisdiction, excepté Nancy et » quelques autres villes que le Roi se réserve jusqu'à sa vo- » lonté ; dont à son arrivée étoit chose merveilleuse le nombre » de peuple qui l'attendoit par le chemin qu'il devoit venir ; » et pour moy et 4 ou 5 de Marzéville lui avons été des pre- » miers au devant jusques à dessous Fléville, où l'ayant » abordé, l'avons salué le mieux que possible nous a été, et » criant : *Vive son Altesse !* Le bon Prince nous a tendu les » bras, et même touché dans nos mains. Depuis là jusqu'à la » Malgrange, le nombre des gens étoit si gros, qu'il étoit » quelquefois impossible que le Duc puisse avancer, nonobs- » tant qu'il étoit monté sur un grand cheval d'Espagne sous » poil gris, tant le nombre était infini, et tendoit le bras à un » chacun, et touchoit dans la main de tous ceux qu'il pouvoit » à gauche et à droite. On lui déchira toutes ses manchettes » et ses gants ; et il y eut une femme qui en emporta une,

» laquelle disoit qu'elle ne la bailleroit pas pour mille écus (1);
» même avoit-il une écorchesse sur la main qui saignoit, tant
» on le désiroit. C'étoit chose horrible de voir tant de monde
» et ouïr les cris qu'ils faisoient : *Vive son Altesse !* Le len-
» demain, premier jour de mai, le Duc alla ouïr la messe à
» Notre-Dame de Bon-Secours. Ce fut encore pis. Car la foule
» étoit si grosse que pour voir quelquefois 25 ou 30 personnes
» tomboient sous le cheval, sans être personne blessé,
» sinon la pauvre Isabelle Pierrard, de Marzéville, laquelle
» eut un bras rompu..C'était chose merveilleuse de voir l'af-
» fection que le Duc avoit à son peuple, et le peuple envers
» lui. Le bon Prince sourioit sans cesse et consoloit bien le
» pauvre peuple. Le lendemain, second jour de mai, il s'en
» est retourné à Epinal, du côté de son armée, où il tient sa
» Cour jusques à autres nouvelles. »

Quel tableau! et comme il prouve éloquemment que, parmi les traits distinctifs du caractère lorrain, il faut placer au premier rang ceux-ci : Fidélité et amour au souverain !

Malheureusement la joie des bons Lorrains fut de courte durée. La guerre recommença plus terrible et plus acharnée que jamais. Les maux intérieurs de notre patrie sous Charles IV et les guerres extérieures du grand duc Charles V détournèrent nécessairement l'attention de ces princes des châteaux de leur pays. On était occupé alors de tout autre chose que des monuments.... (2).

(1) Un auteur dit qu'en cette circonstance on se précipitait sur Charles IV, on lui déchirait ses habits, *et même quelque peu de ses cheveux et de sa barbe,* pour les garder comme de patriotiques reliques.

(2) Quelques mentions de comptes conservés aux Archives attestent

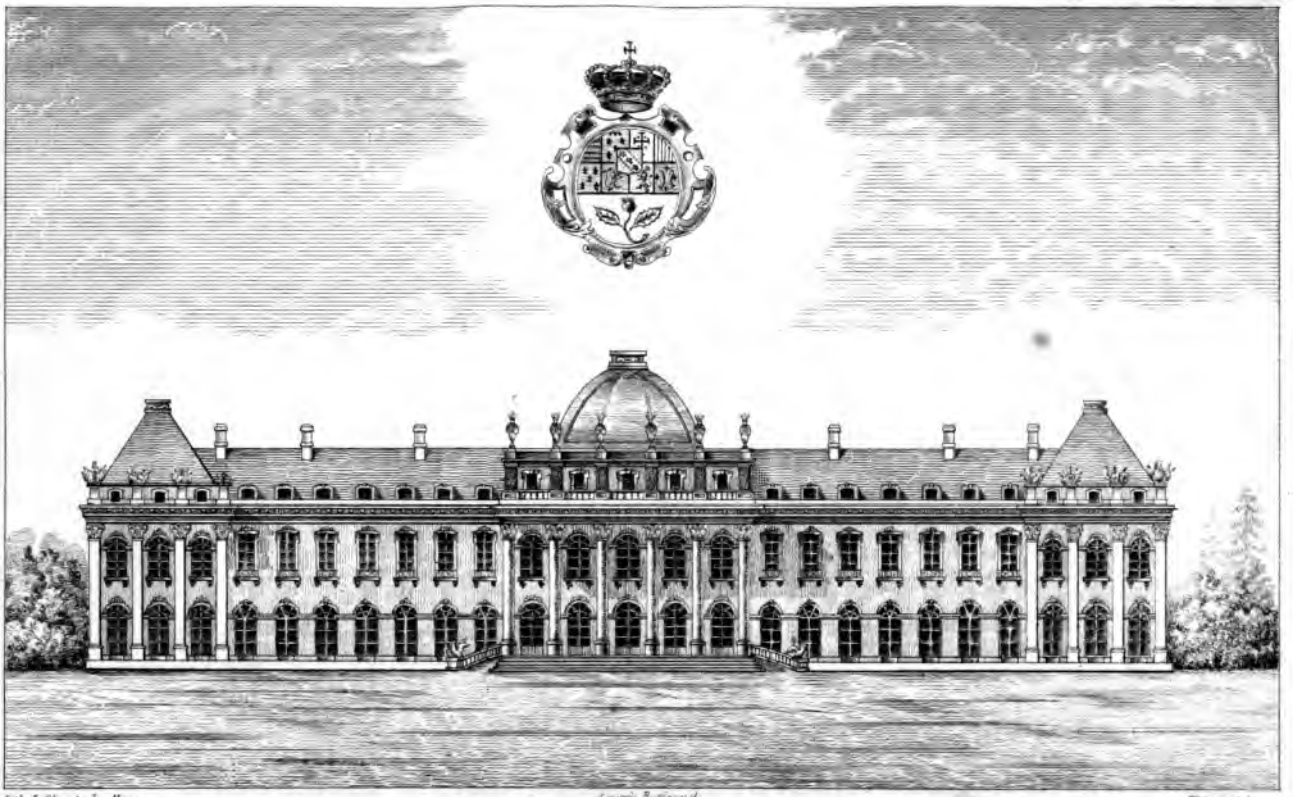

Lith. L. Christophe. Nancy. | d'après Boffrand. | Thiery. del.

Aussi l'histoire se tait sur le château dont nous redisons les annales, jusqu'au règne du fils de Charles V. Grâce à Dieu, bientôt allait commencer, pour la Lorraine et pour la Malgrange, avec l'admirable Léopold, l'ère de la réparation !

## III.

En 1700, le château de la Malgrange, jusques-là château *Ducal* depuis 1563, devint château *Royal,* puisque c'est au mois d'octobre 1700 que l'empereur Léopold Ier accorda, par un diplôme, le titre d'*Altesse Royale* à notre duc Léopold.

Dès les premières années du beau régne de Léopold, la Malgrange fut le théâtre de fêtes brillantes : c'est ce que nous révèle le titre d'une pièce jouée sur le théâtre de la Cour, en 1702 : le carnaval de 1702 fut extrêmement brillant ; le théâtre de la Cour se trouvait alors organisé : parmi les pièces représentées sur ce théâtre, on remarqua : « *Les Fêtes de la Malgrange.* »

Un an après, en 1703 et en 1704, — à l'occasion des démêlés qui surgirent entre le Duc de Lorraine et la Cour souveraine de Nancy, d'une part, l'Evêque de Toul et la Cour de Rome, d'autre part, au sujet du *Code Léopold* promulgué en 1701, — la Malgrange fut le théâtre de graves discussions. Léopold, voulant vérifier et juger par lui-même en connaissance de cause les reproches qu'on faisait à son Code, — dont l'Evêque de Toul Mgr Henry Thiard de Bissy

cependant que, même à cette désastreuse époque, on ne négligea pas entièrement la Malgrange. Une note de 1666 est relative aux *glacières* des jardins de la Malgrange. Une autre note de 1669 semble indiquer l'existence d'une *faisanderie* à la Malgrange.

avait dénoncé au pape Clément XI plusieurs articles comme attentatoires à la juridiction ecclésiastique, — établit à la Malgrange des conférences entre lui, son Conseil et les délégués de l'Evêque de Toul, en même temps qu'il envoyait à Rome une ambassade pour faire revenir le Saint-Père sur son bref du 22 septembre 1705. Le château Royal de la Malgrange, près Nancy, fut le lieu désigné pour tenir les Conférences de la Conciliation, dans lesquelles le procureur-général Bourcier fut le principal représentant du Duc de Lorraine (voir son Eloge, par M. Aug. Digot) ; et Claude de Laigle, vicaire-général de Toul, fut le représentant de son Evêque. Un grand talent fut déployé, dit-on, dans ces discussions, notamment par le vicaire-général de l'Evêché de Toul (1). L'histoire des difficultés dont le code de 1701 fut l'objet a été parfaitement racontée par M. Auguste Digot dans son *Eloge historique, de Jean-Léonard baron de Bourcier*, publié en 1842 (voir pages 20-25, et note 18.) On dit que Léopold usa de tout son crédit à la Cour de France pour obtenir le changement de Mgr de Bissy, qui fut en effet nommé par Louis XIV à l'Evêché de Meaux, vacant par le décès de Bossuet, mort

(1) Il existe un manuscrit où les conférences de la Malgrange sont écrites en tableaux, sur quatre colonnes, dont la première contient les demandes de l'Evêque, la seconde les réponses des commissaires de S. A. R., la troisième les décisions de S. A. R., et la quatrième les répliques de l'Evêque de Toul. — Il y a trois séries de difficultés : la première en contient 9, la seconde 15, et la troisième 68. »

Ce manuscrit est sans doute ce qui existe de plus complet sur les Conférences de la Malgrange de 1704.

Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur ces Conférences. Nous nous bornons à renvoyer à l'Eloge historique de Bourcier, par l'honorable M. Digot ; et à dire que, pour notre compte, nous regrettons en général les usurpations et tentatives d'usurpation que peut commettre le pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel.

en avril 1704. Mais Mgr de Bissy, avant de partir pour son nouveau siége, souhaita de terminer les Conférences qui se tenaient à la Malgrange : on s'y assembla plusieurs jours de suite, et on y régla un grand nombre d'articles ; toutefois, le tout ne put être achevé avant le départ de Mgr de Bissy pour Meaux. Son successeur fut Mgr Blouët de Camilly, nommé Evêque de Toul le 11 mai 1704 et entré à Toul le 13 décembre. Enfin Léopold finit par où il aurait dû commencer : il fit retrancher du Code tous les articles qui avaient été condamnés, et ce Code fut réimprimé sous la nouvelle date de novembre 1707.

Peu d'années après, la Malgrange fut entièrement transformée. Ce site agreste plaisait beaucoup à Léopold : aussi les habitants de Nancy, toujours désireux de complaire à leur Prince et prévoyant les avantages que leur procurerait le voisinage de la résidence princière, si la Malgrange était préférée à Lunéville, achetèrent 99 jours, 8 hommées de terre qu'ils donnèrent au Duc pour agrandir son Domaine de la Malgrange (1).

Léopold, — voulant s'y créer une résidence qui aurait été beaucoup plus avantageuse que Lunéville pour le Souverain et la Cour, à cause de sa proximité de la capitale, — fit commencer dès 1711, à la Malgrange, *très-près* de l'ancien château (2), un nouveau château d'ordre composite, beau-

(1) Léopold fit lui-même plusieurs acquisitions pour agrandir le domaine de la Malgrange (voir aux *Archives*, Trésor des Chartes, layette Nancy 6, nos 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34).

(2) Le cahier des charges des travaux de la Malgrange, dressé en juin 1712 (pièce n° 334 des *Comptes du Trésorier général de Lorraine*), porte : « Devis des ouvrages (de maçonnerie) pour la construction *totale* d'un nouveau Bastiment ordonné de la part de S. A. » estre faict JOINGNANT *l'ancien Château* de La Malgrange pres la » Ville de Nancy. »

coup plus magnifique, sur les dessins et sous la direction de Germain Boffrand, son premier architecte, qui a décrit lui-même avec détail ce Palais, en latin et en français (en 1745). Voici un extrait de ce que dit Boffrand de ce Palais de la Malgrange (*Palatium Malgrangense*) :

« Ce palais est situé à 1/4 de lieüe de Nancy, en sortant » par le faubourg d'Allemagne. Les ducs de Lorraine y avaient » une petite Maison et une Ménagerie (*villam angustam et » vivarium, seu locum pecorosum*). Le Duc Léopold, dont » j'avais l'honneur d'être le premier Architecte, trouvant la » situation fort belle, prit le dessein d'y faire une maison as- » sez grande pour s'y loger avec partie de sa Cour. Le prin- » cipal corps-de-logis du Palais de la Malgrange est placé sur » un côteau, dont la pente est fort douce, pour y faire de » grands jardins, au bout desquels la rivière de Meurte forme » un canal naturel d'une demi-lieue de longueur, dans une » plaine terminée par des côteaux fort ornés. Un bois de » haute-futaye se trouve placé sur la droicte de la Maison et » sur la gauche on découvre la ville de Nancy, et la vallée de » Boussière, dont la vue est fort agréable et étendüe.....

».... Le principal corps de logis a 54 toises de face, sur » 28 toises de profondeur. L'entrée est sous un péristile de » six colonnes d'ordre composite de 35 pieds de hauteur..... » La première pièce est la Salle des Gardes, de 12 toises 4 » pieds de long sur 38 pieds de large, et de 42 pieds de hau- » teur sous plancher, laquelle hauteur comprend celle du rez- » de chaussée et du premier étage : elle conduit à un Salon » ovale de même hauteur, de 10 toises de long sur 7 toises » de large, d'où l'on arrive à deux grands appartements sur le » jardin. La Salle des Gardes communique aussi à deux » grands appartements sur la cour. Entre ces appartements, » il y a d'un côté un grand Escalier qui conduit au premier

» étage distribué en plusieurs appartements dégagés dont les » antichambres ont des tribunes sur la Salle des Gardes et sur » le Salon. De l'autre côté opposé au grand Escalier, il y a un » vestibule et une Chapelle Palatiale (*Palatii Gaullum*), et » de chaque côté une cour pour éclairer le grand Escalier, la » Chapelle, et les..... appartements. La cour qui est en suite » de la Chapelle est terminée par un corps-de-logis qui fait le » côté du bâtiment, et dans lequel est une Salle à manger fort » vaste et qui comprend la hauteur de deux étages. La cour » qui est en suite du grand Escalier est terminée par un corps-» de-logis dans lequel il y a des cabinets et autres pièces qui » lient de ce côté les deux grands appartements, et font le côté » de ce principal corps-de-logis. — D'autres escaliers com-» muniquent au second étage, à plusieurs appartements déga-» gés par six corridors, qui s'étendent dans toute la longueur » et la largeur de ce corps-de-logis. »

Boffrand nous apprend que son vaste plan du Palais de la Malgrange, — auquel il voulait ajouter encore 2 grands corps-de-logis à côté de l'entrée, d'autres dépendances, une grande avant-cour à laquelle on serait arrivé par plusieurs routes, etc., — ne fut jamais entièrement exécuté ; nous allons tout-à-l'heure voir pourquoi.

Quoi qu'il en soit, les sept planches de Boffrand, représentant en détail l'ensemble et les diverses parties de ce Palais, sont tout ce qui nous reste de la Malgrange de Léopold ; elle ne vit plus que là..... (1).

Les travaux de ce beau Palais de la Malgrange marchèrent avec activité pendant quatre années, de 1711 à 1715.

(1) Un autre projet, également conçu par Boffrand pour le Palais de la Malgrange et décrit en détail par lui-même (en 4 planches in-folio), ne reçut jamais d'exécution : l'autre lui fut préféré.

Les Comptes du Trésorier général de Lorraine pour ces années (conservés aux Archives), renferment une foule de cahiers des charges, de notes et de mémoires payés aux entrepreneurs du Palais de la Malgrange, Nicolas Renault (ou Regnault), Jean Jadot, Gentillâtre, etc.; et à de nombreux artistes et ouvriers, sculpteurs, marbriers, peintres, etc., qui y travaillèrent, entr'autres les sculpteurs Dumont et Barthélemy Mesny ; et François Appiani, sculpteur en marbre, qui y fit beaucoup d'ouvrages en plâtre façon de marbre. Le sieur des Ours (ou Descours ?) — directeur des parcs, jardins et jets d'eau de S. A. R., — surveilla les travaux et vérifia les chiffres des mémoires, ainsi que M. André, Intendant et Directeur-général des Bâtiments du Duc. Dès 1712, Léopold fit arrêter toutes les pierres des carrières de Lorraine pour la construction de la Malgrange. — En 1714, on fit voiturer du Crosne à la Malgrange, toutes les pierres de taille provenant des carrières de Pont-à-Mousson, de Nancy et Vandières, pour les constructions de la Nouvelle-Malgrange. La même année, plusieurs beaux bassins en Croix de Lorraine furent créés dans le Parc, « pour le divertissement des Princes. » En 1715, 12,102 livres, 12 s. 6 den. furent consacrés à envoyer dans le pays de Trèves, acheter des clous et écailles pour les nouveaux bâtiments de la Malgrange.

Malheureusement, en 1715, une réflexion déplacée de l'Electeur de Bavière Maximilien II Emmanuel, arrêta les travaux de la nouvelle Malgrange. Ce prince, dans l'entrevue qu'il eut avec Léopold le 27 mars 1715, vit le Palais de la nouvelle Malgrange auquel on travaillait depuis 1711, et le désapprouva, non qu'il ne le trouvât beau quant au dessin et à la construction, et digne du génie et de la réputation de Boffrand ; « mais, dit-il au Duc, parce que ce château étoit » trop près de Nancy pour en faire une maison de campagne,

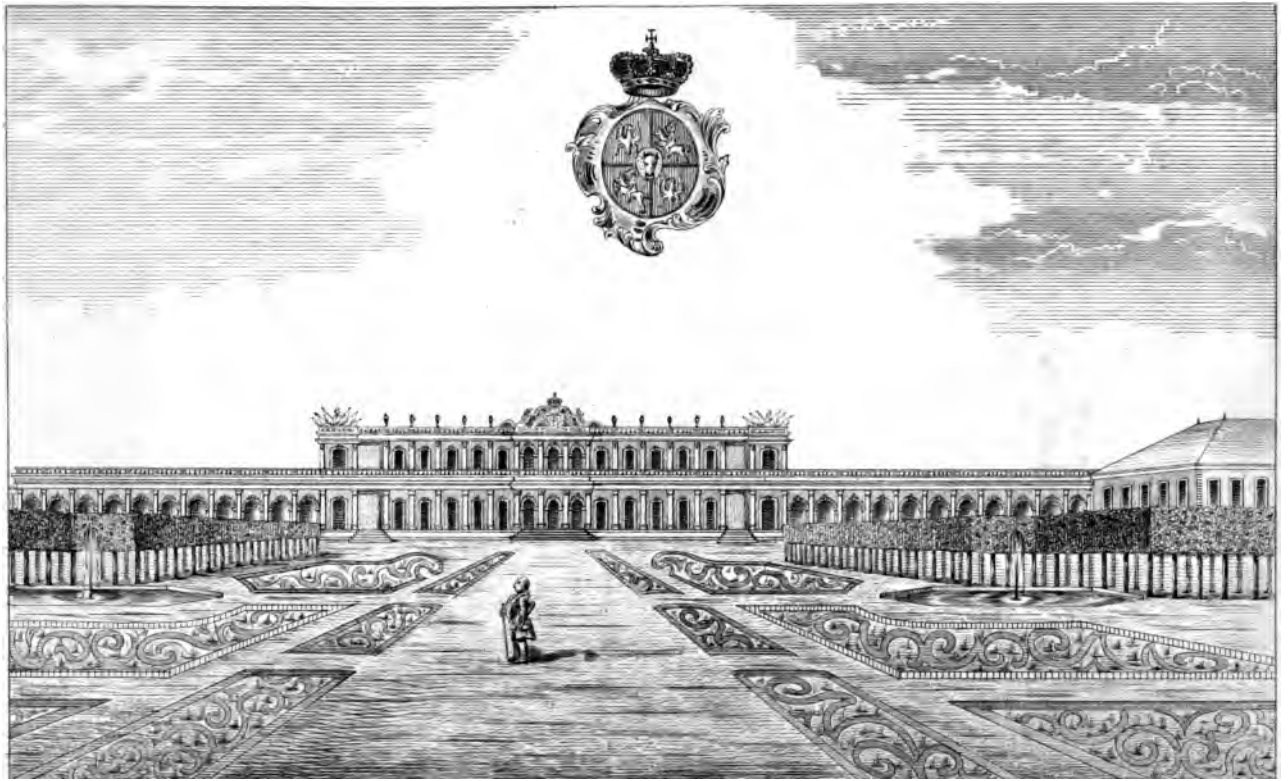

» et trop loin pour en faire sa demeure ordinaire. » Le Duc Léopold, se rendant inconsidérément à cette observation ridicule et injuste qui méconnaissait précisément le grand avantage de la situation de la Malgrange, en fit aussitôt discontinuer les travaux. Déjà les jardins passaient pour être très-beaux : ils avaient été créés par Yves Descours qui, pour récompense de ses talents, fut anobli le 30 novembre 1715.

La ville de Nancy, voyant que Léopold avait abandonné ses constructions de la Malgrange, revint sur le cadeau qu'elle avait fait au Duc de 99 jours 8 hommées de terre en cet endroit : elle présenta une requête à la Régente pour être autorisée à reprendre ces terrains ; mais, malgré cette autorisation, elle ne put s'en remettre en possession.

Lors du départ de la Maison de Lorraine, en 1737, on transporta à Bruxelles la superbe orangerie de la Malgrange, qui y est restée et sert encore aujourd'hui à l'ornement du Parc de Bruxelles.

## IV.

La Malgrange fut entièrement renouvelée par Stanislas. Ce Prince vint pour la première fois à la Malgrange le 7 août 1737 ; il y reçut, le lendemain 8, les députés des Cours Souveraines et des deux Chapitres de la Capitale. Le 9 août, il alla faire son entrée solennelle à Nancy.

Stanislas, bien loin de partager le ridicule avis de l'Electeur de Bavière, résolut de se bâtir à la Malgrange un Château Royal assez vaste pour qu'il pût y résider d'ordinaire avec sa Cour, lors de ses fréquents voyages en sa Capitale, et y passer la belle saison. Dès l'année suivante, il commença l'exécution de ce projet.

Au mois de juin 1738, on commença la démolition du bâtiment construit à la Malgrange par Boffrand, mais qui n'avait été ni habité ni entièrement achevé. Les matériaux servirent en grande partie à la construction de l'église de Bon-Secours, près de la Malgrange. Stanislas, de retour le 13 août 1738 de Versailles à la Malgrange, où l'attendait son épouse Catherine Opalinska, posa solennellement, le lendemain 14 août, veille de l'Assomption, en présence de Mgr Bégon, évêque de Toul, et de Mgr l'évêque de Chartres, la première pierre de la nouvelle église de Bon-Secours, qui fut achevée, bénite et consacrée *trois ans après,* le 7 septembre 1741. » Le premier » article du Marchez conclu entre Stanislas et les entrepre- » neurs de la démolition de la Malgrange, dit Nicolas (1), » portoit que l'on batiroit une nouvelle Eglise à Notre-Dame » de Bon-Secours, et que les entrepreneurs rendroient 40,000 » frans au Roy. » Cependant il en coûta 96,176 livres 14 sols 9 deniers à Stanislas, qui, en même temps, répara et enrichit le couvent des Minimes voisin.

Le Roi de Pologne n'avait fait raser l'édifice inachevé de Boffrand que pour se faire élever à la Malgrange un séjour commode et agréable lorsqu'il viendrait à Nancy. Bientôt il se mit à l'œuvre : à différentes reprises il fit construire, — à quelque distance de l'emplacement du château de Boffrand, dit Durival, — la Malgrange moderne, dont Héré et François ont dessiné les vues et les plans (2). Emmanuel Héré

(1) *Dissertation historique sur la ville de Nancy*, par le président de Rennel, composée en 1619 et augmentée depuis par M. Nicolas fils, jusqu'en 1752.

(2) Le château de la Malgrange a été représenté par Héré et François, en 6 grandes planches, in-folio maximo.

Outre ces 6 grandes planches que Héré consacre spécialement à La

était directeur-général des bâtiments de Stanislas. Le *Plan général du Château de la Malgrange*, par Héré, et la grande carte de la Malgrange conservée aux Archives (1), nous font connaître exactement la situation des bâtiments et la magnifique disposition du Parc Royal. Le corps-de-logis principal du château, d'ordre dorique, s'élevait majestueusement à l'extrémité de la grande avenue, alors bordée de chaque côté de deux rangs d'arbres, et par laquelle on arrive à la Malgrange depuis la

Malgrange, il donne, dans ses *Vues de la galerie de Tableaux du château d'Einville*, 3 vues *générales* du château de la Malgrange, savoir :

Au n° 2 de la galerie : Vue de la Malgrange du côté de la principale entrée.

Au n° 3 : Vue de la Malgrange du côté des Souliottes.

Au n° 13 : Vue de la Malgrange du côté des Stations.

Il existe encore de petites vues de la Malgrange de Stanislas, dans une série de vues des châteaux de Stanislas, qu'on attribue à Saint-Urbain, le fils.

M. Gillet, juge d'instruction à Nancy, possède un grand tableau à l'huile représentant la Malgrange de Stanislas.

(1) « *Carte topographique des terres et autres héritages dépendants du Château Roïal de La Malgrange*, et des terres, preys, bois et autres heritages y attenans, faitte et dressée de l'ordre de tres haut et tres puissant prince monseigneur *le duc Ossolinski*, grand-maître de la maison de Sa Majesté le Roy de Pologne duc de Lorraine et de Bar, par Drouin, rearpenteur general des bois et forets de Sa Majesté, geometre demeurant à Luneville, pendant les mois de may, juin et juillet 1741. »

A cette époque, tous les terrains dépendants de la Malgrange, non compris les jardins et maisons, contenaient ensemble 235 *arpents* 3|4. *Le Bois dit de la Bricotte* (et aussi de la Bricquatte) [qui est le bois actuel plus étendu vers Heillecourt], contenait 79 arpens, non compris les tranchées et avenues de 33 arpens. Il y avait une garenne. — Près de la Basse-Malgrange, vers Jarville, se trouvait le *Bois des Chênes*, contenant 14 arpens, 6 omées : il a été entièrement défriché.

M. Gillet, juge d'instruction à Nancy, possède un petit plan de la Malgrange de Stanislas.

grande route qui va de Nancy à Lunéville : ces deux capitales de Stanislas. La façade de ce corps-de-logis principal (qui avait 15 fenêtres de face du côté de la grande avenue), était composée de trois avant-corps, saillant de 12 pieds tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage : l'avant-corps du milieu, dont les fenêtres étaient ceintrées, servait d'entrée : il renfermait, outre le grand vestibule et la Salle de marbre, la chambre à coucher du Roi, située au premier étage sur le devant, et dont les fenêtres donnaient tout en face de la grande avenue ; les deux autres avant-corps, dont celui à droite en venant de Nancy renfermait la Chapelle royale, desservie par les Minimes de Bon-Secours (1), — étaient aux deux extrémités. Entre les avant-corps et au-devant des arrière-corps étaient deux galeries couvertes, supportées par une colonnade formant au-dessus une terrasse, avec une balustrade d'appui. Ce corps-de-logis était terminé à sa partie supérieure par une autre balustrade régnant sur tout l'entablement du premier étage, et dont les acrotères portaient des vases et des trophées. L'avant-corps central était terminé par une sorte de fronton ornementé très-gracieux, où étaient sculptées les Armes pleines du Roi de Pologne, surmontées de la Couronne Royale, qui était le point culminant de tout l'édifice (2). Toute la

(1) « Par contrat du 28 juillet 1740, les RR. PP. Minimes de la maison de Bon-Secours doivent aller dire la messe dans la chapelle de la Malgrange, toutes les Fêtes et Dimanches de l'année, et même les jours ouvriers, lorsque Sa Majesté le désirera. » (Fondations du Roi de Pologne, p. 17-20.)

La chapelle du château de la Malgrange fut aussi desservie par les Capucins du couvent établi dans le parc de la Malgrange. (Ce renseignement se trouve dans les Almanach-Annuaires de Lorraine et Barrois, v° *Maison du Roi*).

(2) Pour ne rien avancer qui ne soit exact et certain, nous devons dire que ce fronton, qui se voit dans Héré, ne se voit pas dans d'autres

façade de ce corps-de-logis et des pavillons était revêtue de carreaux de fayence de Hollande, bleue et blanche, de différents dessins : ce qui la faisait vulgairement appeler le *Château de fayence,* et ce qui la rendait très-propre aux illuminations (1).— Sur la même ligne des deux pavillons des extrémités, étaient deux autres galeries couvertes, avec une terrasse d'appui, supportée par une semblable et double colonnade, l'une faisant face du côté de l'entrée, et l'autre du côté des parterres derrière le Château : l'une de ces colonnades (celle à gauche en venant de Nancy), conduisait à la magnifique salle à manger qui formait à elle seule, avec la salle de billard, un bâtiment séparé, et dont Héré a représenté la splendide décoration ; l'autre colonnade conduisait au second corps-de-logis ou Commun, seule aile encore debout aujourd'hui, où se trouvaient notamment, outre les logements des gens de service et les appartements des étrangers, la salle des Gardes-du-Corps (aujourd'hui convertie en chapelle) ; le logement du Confesseur du Roi (le célèbre jésuite de Menoux, † 1766) [qui est aujourd'hui l'appartement de Mgr l'Evêque de Nancy] ; le logement de M. le Primat (le comte Zaluski, Grand-Aumônier), le logement de M. le Grand-Maréchal (le baron de Meszek), le logement du Grand-Ecuyer (le chevalier de Custine), etc.

vues de la Malgrange, notamment dans le tableau de M. Gillet et dans la petite vue attribuée à Saint-Urbain, le fils. — On sait que plusieurs des dessins de Héré ne sont que des projets. Nous n'affirmons donc pas la parfaite exactitude de ses vues ni de ses plans.

(1) Aujourd'hui encore, une chambre, située dans l'aile orientale, et appelée improprement la *Chambre de porcelaine,* a ses murs couverts de carreaux de faïence provenant de la grande façade du château, démolie par Stainville. C'est M. Gillet qui a eu la bonne pensée d'employer ainsi ce qui restait de ces carreaux, lorsqu'il était propriétaire de la Malgrange.

etc. — L'ensemble de la grande façade regardant l'avenue avait 116 toises de longueur.

Le jardin de plaisance, — auquel on descend de la grande terrasse par un double escalier orné de la *Cascade du Dauphin* qui existe encore, — était décoré de plusieurs jets d'eau, de cabinets chinois, de parterres à l'anglaise et de quinconces formant des galeries à l'italienne, de berceaux et cabinets de treillage, de bassins de rocaille, etc.

L'orangerie occupait la place de la serre actuelle. Il y avait auprès du château, dans la direction de Jarville, près le Chemin-le-Roi, un petit bois de chênes antiques très-élevés, dont plusieurs avaient plus de cinq pieds de diamètre : on l'appelait *le Bois des Chênes.*

Nous renonçons à décrire les mille et une merveilles du Parc Royal, situé de l'autre côté du château, entre le Commun et la route d'Épinal. Ce parc, admirablement dessiné, était rempli de parterres de broderies, de tapis verts, d'avenues d'arbres et de charmilles, de bosquets, de pièces d'eau, de jets d'eau, etc. On avait pratiqué dans le bois des bosquets, en perçant des allées pour différents points de vue (sans doute Heillecourt, Montauban, Vandœuvre, Brichambeau, Nabécor, Brabois, Nancy, la rive droite de la Meurthe, etc.). C'est à l'extrémité de ce parc que le roi de Pologne fit planter sur la route d'Epinal, à la clôture de la Mission faite à Nancy en 1739, un grande Croix de Mission placée sous un baldaquin couvert d'écailles (1). Une allée vaste pratiquée dans le bois, garnie de part et d'autres de charmilles, ornée de douze chapelles peintes par Joseph Provençal et représentant les divers traits de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ

(1) Il existe une Vue de la Croix de Mission de la Malgrange. Weis. Argent. In-16.

pour les stations, conduisait à la Croix de Mission. Diverses fondations, en date du 28 juillet 1740, 1742, etc. (rapportées dans le *Recueil des Fondations du Roi de Pologne,* aux pages 4-5, 7, 80), firent de ces beaux lieux un pélerinage célèbre et fréquenté. Stanislas y fonda notamment une procession annuelle et perpétuelle pour le 14 septembre, jour de l'Exaltation Sainte-Croix : dans cette procession, faite par les missionnaires jésuites du Noviciat de Nancy depuis l'église de Bon-Secours jusqu'aux chapelles du Calvaire de la Malgrange, un des missionnaires devait faire à chacune de ces chapelles une exhortation ou prière sur le mystère qui y était représenté. Cette procession se fit pour la première fois le 14 septembre 1740 (1). Stanislas affecta, pour en payer le fonds

(1) A cette cérémonie inaugurale, le P. Jean-Baptiste Collin, jésuite, prononça un discours qui a été imprimé à Nancy par Balthazard, en 1761, in-12, sous ce titre : « *Discours sur la Croix érigée au Calvaire de la Malgrange,* par le Roy de Pologne Stanislas I, duc de Lorraine et de Bar, prononcé en présence de Leurs Majestés, le 14 septembre 1740, par le P. Jean-Baptiste Collin, de la Compagnie de Jésus. »

La veuve Baltazard a aussi imprimé, à Nancy, en 1740, un petit volume in-12 intitulé : « *Exercices de piété pour honorer la croix, avec les oraisons pour les douze stations du Calvaire.* » On lit dans l'*Avant-Propos* de ce livre : «..... C'est pour engager les fidèles » à s'occuper souvent de ces véritez si utiles et si consolantes, qu'un » grand Roy qui semble avoir été suscité de Dieu parmi nous pour » honorer la Religion avec une pureté de foy et une sublime simplicité » de mœurs digne des premiers temps et des plus beaux jours de l'E- » glise, marchant sur les traces des Constantin, des Heraclius, des St- » Louis, des St-Casimir, vient de faire élever sous nos yeux, avec au- » tant de magnificence que de piété, une Croix et douze Chapelles en » forme de Calvaire, où sont représentées les principales circonstances » de la Passion de Jésus-Christ ; et ce religieux prince a fondé à per- » pétuité une procession solennelle qui se fera tous les ans le jour de » la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, comme pour éterniser le » triomphe de cet auguste Etendart de notre salut, et pour célébrer

après son décès, les revenus de sa terre de Huviller. — En 1742, Stanislas fit bâtir près de ce calvaire, une chapelle dédiée à St-Félix de Cantalice, avec un très-beau couvent de capucins, où il entretenait trois religieux capucins tirés de la maison de Nancy. Aussi les capucins s'engagèrent-ils à dire pour le Roi et la Reine, tous les vendredis de l'année, une messe à l'issue de laquelle le célébrant irait réciter les litanies de la Passion au pied de la Croix de Mission; et à faire assister en corps à la procession annuelle les communautés de Nancy et de Lunéville.

Nous ne connaissons pas les noms de tous les artistes qui embellirent le nouveau palais. Mais tous les arts, l'architecture, la sculpture, la peinture, la mécanique même, concoururent à la décoration extérieure et intérieure de la Malgrange de Stanislas. Les Héré, les Mique, etc., dessinèrent les plans du château et dirigèrent ses vastes constructions. Le capucin Antoine Poirel, de Gerbéviller, bâtit lui-même le couvent des capucins. Des statues, faites par le sculpteur nancéïen Nicolas Renard, furent apportées du château de Haroué à la Malgrange. On admira aussi à la Malgrange les beaux ouvrages en stuc des frères Mansiaux dits Chevalier, inventeurs de cette belle composition, qui a le poli, le froid et la dureté du marbre. Un élève et émule de Jacquart, le lorrain André Joly, de Saint-Nicolas, peignit pres-

» chaque année avec un renouvellement de ferveur le grand Mystère » de notre Redémption.— Mgr l'Evêque (de Toul), voulant soutenir et » augmenter une dévotion si louable, accorde 40 jours d'indulgence à » tous ceux qui assisteront dévotement et dans les dispositions conve- » nables à cette sainte cérémonie, et réciteront à l'honneur des cinq » plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ, cinq fois l'Oraison Domini- » cale et cinq fois la Salutation Angélique, selon les intentions du Roy » fondateur. »

Voir encore aux pages 33 et suivantes de cet ouvrage.

que tous les bâtiments et appartements de la Malgrange. Provençal décora le calvaire. Un rival et contemporain de Vaucanson, François Richard, varia les plaisirs et les merveilles de la Malgrange par les chefs-d'œuvre de mécanique dont il orna la salle à manger et les bosquets de ce château.

Tant de magnificences, tant d'embellissements firent de la Malgrange un séjour délicieux. « Ce château, dont les envi-
» rons présentent de tous côtés des vues riantes, disent D.
» Calmet, Durival et Lionnois, était très-agréable, surtout
» pendant la belle saison ; et Sa Majesté Polonaise y passait
» une partie des étés. » C'était à la Malgrange que Stanislas séjournait lors de ses visites à Nancy ; et ces fréquents séjours contribuèrent au prodigieux accroissement du faubourg Saint-Pierre, dans lequel on comptait à peine, en 1740, quelques chétives masures. Stanislas vint notamment à la Malgrange lorsque la guerre de la succession d'Autriche et le passage du Rhin par le prince Charles de Lorraine, fils de notre duc Léopold, au mois de juillet 1744, inspirèrent à la Cour quelques inquiétudes sur les sympathies que le fils de nos anciens souverains pourrait rencontrer dans le pays. — Stanislas vint aussi à la Malgrange au mois de novembre 1755, pour ordonner la cérémonie d'inauguration de la statue de Louis XV et aller assister en personne aux fêtes dont cette solennité fut l'occasion (1). — Durival mentionne aussi (Supplément, p. 35) que, le 4 juin 1748, Stanislas, âgé de plus de 70 ans, arriva de Lunéville à la Malgrange ; et galopa une

(1) Le 26 novembre, jour de la cérémonie d'inauguration, Stanislas vint de la Malgrange à Nancy dans toute la pompe de la royauté. Son carrosse était suivi de six autres, et accompagné à droite et à gauche par ses pages à cheval et ses heiduques à pied, précédé et suivi de ses gardes-du-corps. Le régiment du Roi, en garnison à Nancy, bordait les routes que traversait le cortége royal... Trois salves de l'artillerie des remparts annoncèrent l'arrivée du Roi, etc.....

partie du chemin, si vite que plusieurs jeunes seigneurs ne purent le suivre à cheval. Il trouva à la Malgrange, pour le recevoir, le comte de Ségur, le comte de Croix, le vicomte de Rohan.

Stanislas venait probablement résider à la Malgrange toutes les fois qu'il allait communier à Bon-Secours. Or, il faisait ses dévotions et recevait les sacrements à toutes les fêtes de la Vierge, dans son église de Bon-Secours; et jamais rien ne fut capable de l'empêcher de s'y rendre, même dans les plus mauvais temps. (Voir Aubert, *Vie de Stanislas*, p. 477).

L'humble église du village d'Heillecourt, à un quart de lieue environ de la Malgrange, était la paroisse du château. Bien que Stanislas ait en son château son aumônier et sa chapelle, que les Minimes de Bonsecours s'étaient engagés à desservir, ce pieux prince, qui assistait tous les jours à la messe, et deux fois les dimanches et les fêtes, se plaisait à donner l'exemple de la pratique de la religion en allant assister aux offices publics de la paroisse d'Heillecourt, et se mêler sans contrainte aux exercices de piété de ses rustiques habitants. « On » se souvient avec attendrissement, dit Durival (t. II, p. 62), » d'avoir vu plusieurs fois le roi de Pologne, sans gardes, por- » ter le dais ou en tenir le cordon, à la procession de la Fête- » Dieu d'Heillecourt, avec les seigneurs de sa Cour, le mar- » quis Duchastelet-Lomont, le maréchal de Berchini, etc. La » mémoire de Stanislas n'y mourra jamais !!!... » Le dais de soie verte brochée porté par Stanislas à Heillecourt, est un don de la piété de ce prince : il existe encore aujourd'hui, et est conservé à la sacristie de l'église d'Heillecourt, où nous l'avons vu. La paroisse d'Heillecourt doit conserver respectueusement ce monument de la piété du bon Roi.

Stanislas, ne voulant pas qu'il restât des malheureux dans aucun des lieux honorés de sa présence et de son séjour,

fonda, le 7 juin 1748, une rente perpétuelle de 36,000 livres de France en faveur des pauvres malades des lieux de la Lorraine où il avait des châteaux et faisait sa résidence. Une rente de 100 livres fut fondée en faveur des pauvres de chacun des villages d'Heillecourt, Vandœuvre et Jarville, *paroisses de la Malgrange* (porte l'ordonnance de fondation, au *Rec. des Ord.*, t. VII, p. 220-227).

Par lettres-patentes données à Lunéville le 8 octobre 1754, Stanislas, « ayant extrêmement à cœur de pourvoir à la conservation de son château royal de la Malgrange et ses dépendances, *actuellement en leur perfection,* » établit un gouverneur qui puisse y veiller avec soin, y annexa la capitainerie des chasses de Nancy et le soin de veiller à l'entretien de la tribune que le Roi s'était fait construire dans le chœur de l'église de Bon-Secours ; et, se confiant dans le zèle éprouvé du chancelier La Galaizière, garde des sceaux et chef des conseils du Roi, le créa son GOUVERNEUR DU CHATEAU ROYAL DE LA MALGRANGE ET DE SES DÉPENDANCES, à l'exception de ce qui est occupé par le duc et la duchesse Ossolinski.

La Malgrange fut le théâtre des délibérations du Conseil du bon Roi : diverses ordonnances de Stanislas sont datées de la Malgrange (1). Ce prince, qui, au commencement de son règne, tenait régulièrement deux conseils par jour, en tint plusieurs à la Malgrange : au sortir d'un de ces conseils, en 1758, étant allé faire visite, à Fléville, à la famille des Armoises, il désapprouva hautement, — dit M. Noël, — les destitutions de magistrats que M. de La Galaizière avait osé prononcer de son chef.

Voisine de Nancy, — alors l'Athènes de Stanislas, comme

(1) Nous avons aussi une lettre de Stanislas, datée de la Malgrange: c'est sa lettre à Palissot, en date du 3 juillet 1763.

l'a appelée M. Lacretelle, — la Malgrange fut, comme toutes les résidences du roi de Pologne, le séjour d'une Cour brillante et nombreuse (1) : c'était Versailles, moins les défauts de Versailles : c'était Versailles épuré..... « La Cour de

(1) Voici l'*Etat de la maison du Roi Stanislas* (à l'époque de sa mort, 1766) :

5 Grands officiers,
16 Gentilshommes de la chambre du Roi,
5 Gentilshommes de la Cour,
8 Intendants et Contrôleurs,
7 Chapelains,
4 Secrétaires du cabinet,
10 Médecins, chirurgiens, apothicaires,
12 Valets de chambre,
10 Domestiques de la chambre,
5 Maîtres-d'hôtel,
24 Cuisiniers,
5 Chefs de dépense,
8 Personnes à l'office,
7 Personnes à la rôtisserie,
4 Pâtissiers,
5 Cavistes et panetiers,
7 Couvreurs de tables,
6 Fourriers,
26 Valets de pied,
17 Valets de petite livrée,
2 Coureurs,
3 Porteurs de chaise,
31 Suisses,
10 Ecuyers,
16 Cochers,
13 Postillons,
11 Garçons d'attelage,
5 Postillons de chaise,
12 Palefreniers,
6 Palefreniers au manége,
8 Muletiers,
8 Heiduques,
63 Musiciens instrumentistes et chanteurs,
17 Architectes, peintres, marbriers, etc.,
41 Jardiniers et concierges,
22 sous des fonctions diverses.

*En tout : 455 personnes.*

Plus : 52 pensionnaires du Roi..... } = 68 pensionnaires.
16 pensionnaires de la (feue) Reine } (455 + 68 = 523.)

Les appointements et pensions de tout ce monde se portaient, par *mois*, — dit M. Noël, — à la somme de 37,964 livres 12 sous.

Stanislas avait encore 200 gardes-du-corps, qui se faisaient remarquer par leur belle tenue et la beauté de leurs chevaux. Enfin, outre ses pages ordinaires, le Roi de Pologne entretenait à son service deux compagnies de cadets gentilshommes. (Proyart, t. I, p. 362).

Cette liste est empruntée à M. Noël.

Les almanachs de Lorraine et Barrois ne donnent, sous le titre de *Maison du Roi*, que les noms des principaux officiers de cette Maison.

» Stanislas, a dit un écrivain, était un séjour délicieux : » une vaine étiquette, un cérémonial gênant en étaient » bannis, tandis que le véritable amour des bienséances » y faisait régner un ton d'aisance, de douceur, de gaîté fran- » che et de bon goût... Les courtisans, modelant leurs ma- » nières, leur esprit et leur cœur sur celui du Monarque, » épuraient leur goût et leur caractère, et voulaient être bons, » aimables et vertueux, pour ressembler à Stanislas !... » La cour de ce prince, protecteur éclairé des lettres, qui semble avoir voulu se survivre à lui-même dans ses écrits, pour faire et conseiller le bien, fut malheureusement visitée par plusieurs de ceux qu'on appelait alors les beaux-esprits (1).

Un guerrier célèbre a aussi résidé à la Malgrange. Le 11 juin 1749, le célèbre maréchal de Saxe vint au château de la Malgrange, d'où il se rendit à Dresde (*Durival*, t. I, p. 198).

En 1756, la mort d'un des premiers seigneurs de la Cour, d'un ami du Roi, vint attrister la Malgrange. Le 1er juillet 1756, François-Maximilien, comte de Tenczinc, duc d'Ossolinski, grand-trésorier de la couronne de Pologne, grand-maître de la maison du roi Stanislas, dont il avait épousé la cousine-germaine, Cathérine Jablonowska (morte le 5 janvier précédent), mourut à la Malgrange (2), et fut inhumé dans le

(1) Que ne prirent-ils exemple sur Stanislas!... Au reste, nous croyons que Stanislas ne toléra à sa Cour aucun scandale philosophique ; tout en regrettant que ce religieux prince ait admis chez lui de pareils personnages, et surtout le triste coryphée du XVIIIe siècle, nous recommanderons le curieux procédé qu'il employa pour se défaire de cet hôte si tenace (voir Proyart, *Hist. de Stanislas*, éd. de 1784, pages 448-449, et la note de la page 449). Nous indiquons cet ingénieux procédé aux gens qui ne savent comment se défaire des parasites.

(2) Ossolinski s'était fait bâtir, à l'endroit appelé aujourd'hui *Petite-*

caveau de Bon-Secours, où reposait déjà la Reine de Pologne. On voit, dans le chœur de Bon-Secours, au côté de l'Evangile, le mausolée d'Ossolinski.

Les dernières années de Stanislas furent charmées par les fréquents voyages que firent à sa Cour ses petites-filles, Mesdames de France, Victoire et Adélaïde, filles de Louis XV. Les fêtes se multiplièrent sous leurs pas, surtout à la Malgrange, où elles séjournèrent cinq fois. C'est à la Malgrange que les filles du roi de France reçurent, à leur arrivée, le 4 juillet 1761, les compliments des différents corps qui leur furent présentés, savoir : les députés de la Cour souveraine de Nancy et son premier Président en tête, ceux de la Chambre des Comptes, de l'Eglise primatiale, de l'Académie de Nancy. La ville offrit aux princesses, pour présents, des confitures sèches et différents vins.

L'année suivante (1762), lors du second voyage des dames de France en Lorraine, le château de la Malgrange fut complétement illuminé par Richard Mique, le 28 mai. L'empattement du rez-de-chaussée, toutes les corniches, entablements et les balustrades furent exprimées par plusieurs lignes de lampions placées horizontalement; dans les entrecolonnements des galeries, il y avait des lustres d'une forme gracieuse ; les acrotères des balustrades furent ornées de girandoles d'une forme pyramidale ; enfin, le parterre, qui se trouvait devant le château, fut illuminé suivant les différents contours de ses dessins. — Le revêtissement de la façade principale du châ-

*Malgrange,* une maison qu'il occupait dans les voyages du Roi de Pologne, et avait fait construire, dans la partie la plus élevée, un pavillon jouissant de la vue la plus riche, la plus agréable, la plus étendue au levant, au midi et au couchant. Cette maison, possédée depuis par la famille de Boufflers, puis par celle du maréchal Ney, est aujourd'hui la propriété de M. Monnier.

teau, en carreaux de faïence bleue et blanche, aidait beaucoup à multiplier les rayons de lumière : en effet, comme le fait observer une relation de cette illumination, « les corps qui n'ont pas une surface polie absorbent la plus grande partie des rayons de lumière ; mais là ils étaient tous réfléchis, et de telle sorte que d'une certaine distance il était impossible d'en soutenir la vue. » La foule, que Stanislas avait ordonné à ses gardes de laisser entrer, se pressait dans les jardins de la Malgrange, et encombrait les abords de la salle à manger pour contempler le Roi et les Princesses. Partout retentissaient les cris de : *Vive le Roi ! Vive Mesdames de France !* A l'issue du souper, Mesdames firent plusieurs tours dans le parterre, pour voir de tous côtés l'illumination, et s'arrêtèrent surtout dans l'allée du milieu, en face du château, parce que c'était de cet endroit qu'on saisissait le mieux l'ensemble ravissant de cette illumination féérique.

Les démonstrations enthousiastes dont ces princesses furent partout l'objet, cachaient des espérances et des vœux qui ne se réalisèrent point : les Lorrains, désirant prolonger leur existence nationale, espéraient que Madame (Madame Adélaïde) viendrait fixer sa résidence dans le pays, et qu'après la mort de son aïeul Stanislas, elle aurait la souveraineté de la Lorraine (voir Aubert, *Vie de Stanislas,* p. 460).

Le bon roi Stanislas était encore à son château favori de la Malgrange la veille du funeste événement qui l'enleva à l'amour des Lorrains. Il y était venu le 1er février 1766, dans l'après-midi : avant d'y venir, il s'était arrêté quelque temps dans l'église de Bon-Secours, où il avait préparé sa sépulture, et il s'était placé sur le caveau où reposait déjà la Reine sa femme : en sortant de Bon-Secours et en allant à la Malgrange, on rapporte qu'il dit : « *Savez-vous ce qui m'a retenu si long-* » *temps à l'église ? Je pensais que dans peu je serais trois*

» *pieds plus bas !.....* » Le 3 février, Stanislas resta presque seul à la Malgrange, absorbé dans la douleur que lui causait la mort du dauphin Louis, son petit-fils, pendant que toute sa Cour, sa musique et ses gardes-du-corps étaient au service funèbre qu'on célébrait en grande pompe pour ce prince à la Primatiale de Nancy. Stanislas repartit pour Lunéville, malgré l'extrême rigueur de la saison, le 4 février dans l'après-midi, quittant sa Malgrange qu'il ne devait plus revoir.....

Le lendemain matin, 5 février, eut lieu l'épouvantable accident qui ravit à la Lorraine son père, son bienfaiteur, cet excellent prince à la mémoire duquel un jeune poëte lorrain, hôte de la Malgrange pendant plusieurs années, a adressé ces vers :

Tu restas sur la terre assez pour ta mémoire,
Trop peu pour les Lorrains !

## V.

A la mort de Stanislas, la Lorraine changea d'aspect. Une main dévastatrice sembla s'attacher avec acharnement aux résidences du bon Roi : Lunéville, Chanteheux, Commercy, Einville, la Malgrange, s'effacèrent comme de beaux rêves.....

Il fallut donner une destination à la Malgrange. Par arrêt du conseil d'Etat, du 4 avril 1766, le château de la Malgrange fut affecté à la place de commandant général de la province de Lorraine. Le comte de Stainville, nommé le premier à ce poste, qu'il occupa jusqu'en 1788, devint, en cette qualité, usufruitier du domaine de la Malgrange.

C'en était fait de la magnifique Malgrange de Stanislas : sa splendeur avait fini avec la vie de la Lorraine. Rien ne fut respecté : ni les bâtiments, ni les décorations, ni les ornements des

jardins, ni les merveilles du parc, ni le calvaire, ni le couvent... Il n'est pas resté debout une seule pierre du corps-de-logis principal, de la chapelle, de la salle à manger, des colonnades, de l'orangerie, etc., etc.; tous les jardins ont été bouleversés, toutes les magnificences du parc mutilées, les parterres effacés, les pièces d'eau comblées. Le petit bois de vieux chênes fort élevés, où Stanislas aimait à se promener, a été défriché; on démolit le beau couvent de capucins, ou plutôt on eut la cruauté de le faire démolir par celui-là même qui l'avait bâti, le capucin Antoine Poirel, en religion frère Joseph ; lorsqu'il reçut l'ordre de démolir ce couvent, peu d'années après l'avoir élevé, il dit tristement : « *Je l'ai construit..... Il faut donc que je le détruise !* » On démolit pareillement les douze chapelles du calvaire, et on transporta la grande croix de Mission, dite *la Belle Croix,* au bas de l'avenue de la Malgrange, sur la route de Saint-Nicolas. Tout le parc de la Malgrange fut aussi dégradé..... POUR ETRE MIS EN CULTURE !!! M. de Stainville fit clore le bois où il entretint un haras assez considérable (1).

De toute la Malgrange de Stanislas, on n'a conservé qu'*une partie du bâtiment de la Reine, l'aile du commun du côté de l'entrée du château.* C'est tout ce qui reste aujourd'hui de

(1) « M. de Stainville n'est pas le seul auteur des dévastations de la Malgrange. Ce château royal a appartenu sous l'Empire à la comtesse de Choiseul, et c'est par les ordres de cette dame, surnommée *la folle* par les paysans, que la hache a fait tomber une partie des arbres séculaires qui décoraient le parc et le jardin. » (Note communiquée par M. Gillet.)

Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que la Malgrange eut le sort commun des autres palais du Roi de Pologne, Einville, Chanteheux, etc... Comme il ne devait plus y avoir de souverain résidant en Lorraine, il est possible qu'on ait trouvé trop coûteux l'entretien de palais royaux que le séjour d'un souverain pouvait seul animer.

la Malgrange. Sans doute, comme le disait Durival en 1778, c'est encore une très-belle maison de campagne ; sans doute, cette large façade, avec ses deux ailes parfaitement régulières, élevée sur une vaste terrasse plantée de marronniers, d'où l'on domine le jardin de plaisance, a quelque chose d'imposant encore. Que devait-ce être de l'ancien palais ? (1).

Lorsque le marquis de Choiseul-Labaume succéda au maréchal de Stainville dans le commandement en chef de la province de Lorraine, il devint usufruitier de la Malgrange et l'occupa.

A la Révolution, la Malgrange, qui, depuis 1563, faisait partie du domaine, devint propriété particulière. A cette époque, ce bien fut vendu : il devint en grande partie la propriété du maréchal Ney, qui a longtemps habité la Malgrange (ce doit être la propriété Monnier), où il avait fixé son domicile politique, et où son père est mort à 96 ans, en 1826 (2).

C'est avec peine que nous redisons la triste destination que reçut la Malgrange il y a une trentaine d'années. Dans les premières années de la Restauration, la Malgrange, ce débris noble encore d'une demeure princière, fut convertie en maison de santé (3). Le séjour de la cour de Lorraine devint

(1) La vue de cette façade, dessinée par M. Chatelain, se trouve en tête du prospectus inaugural du Pensionnat, publié en 1839.

(2) Du reste, aucun souvenir révolutionnaire ne se rattache à la Malgrange, si ce n'est la dévastation complète par le peuple, en 1790, du bois tout voisin de *Brichambeau* (contenant 160 arpens et demi, non compris les tranchées de 24 arpens), bois qui servait de promenade aux habitants de Nancy, et dans lequel se trouvait la fontaine de Brichambeau, rétablie par Stanislas, et renommée pour la bonté et la pureté de ses eaux.

(3) Si nous déplorons que la résidence chérie du roi bienfaisant soit devenue une maison de santé, c'est pour nous un devoir de dire que

un hôpital de fous !... C'en était fait de la Malgrange, et l'on eût pu écrire sur ses murailles dégradées :

CI GIT LE CHATEAU DES DUCS DE LORRAINE.

.....

Heureusement, en 1839, une destination nouvelle vint consoler les restes du château aimé de Stanislas : cette dernière

son directeur-fondateur, M. Gillet, ancien économe de Maréville, l'entretint et la répara autant qu'il fut en lui. Il y fit même des améliorations : ainsi c'est lui qui créa l'appartement dont les murs sont couverts de carreaux de faïence provenant de la façade principale du château, démolie peu après la mort de Stanislas. M. Gillet fit aussi lithographier des vues de la Malgrange, l'une prise du jardin, l'autre du parc.

Lorsqu'en 1817 M. Gillet devint acquéreur de la Malgrange, le parc était sans culture depuis plusieurs années : les chardons et les plantes parasites y croissaient en abondance et attestaient la plus incroyable négligence. Le bâtiment était dans le plus déplorable état et semblait menacé d'une ruine prochaine. La toiture fut rétablie sur toute son étendue, et c'est en parcourant les faux-greniers que l'on découvrit sous des décombres et des tuiles brisées, les carreaux de faïence provenant de la façade principale du château démoli.

En plantant le bosquet qui existe aujourd'hui, on a retrouvé les fondations de cet édifice et un assez grand nombre de carreaux de faïence. L'élévation du terrain indique encore la place du château, *locus ubi Troja fuit.*

Au moment où la vigne a été plantée, on a constaté l'existence des nombreux canaux qui servaient à alimenter les fontaines jaillissantes de cette partie inférieure des anciens jardins.

Les orangers qui décoraient les promenades de la Malgrange, — que les anciens du pays disaient plus beaux que ceux de Versailles, — ont été longtemps à Heillecourt et ont péri par l'incurie du pauvre homme qui en était devenu acquéreur.

Le parquet du grand salon sur l'emplacement duquel a été disposé l'appartement actuel de Mgr l'Evêque de Nancy, avait été façonné à Bruxelles, et avait coûté, suivant la chronique, la somme de 12,000 francs. La rosace est l'ornement du petit salon du rez-de-chaussée ; son déplacement était devenu nécessaire par suite des ravages des vers. — Le parquet de la chambre qui est à l'angle du bâtiment, ayant vue

et définitive transformation, à laquelle toute la stabilité désirable est aujourd'hui assurée, grâce à Mgr l'Evêque de Nancy, rend désormais inséparables les deux noms de *Malgrange* et de *Pensionnat* (1).

Notre tâche est remplie. Nous avons vu la Malgrange naissante au XIVe siècle, sous les noms de *Valgrange* et de *Pavillon-sans-Soucy*, — témoin principal, au XVe siècle, de la mémorable bataille de Nancy ; — devenir, au XVIe, propriété de la Maison ducale de Lorraine qui la réédifie, et séjour de la petite Cour de Catherine de Bourbon, visitée par Henri IV ; — témoin de l'enthousiasme tout national du peuple lorrain pour son duc Charles IV, au XVIIe siècle ; — deux fois réédifiée, au XVIIIe, par deux des meilleurs souverains de la Lorraine pour devenir une de leurs résidences fa-

sur le parc et sur Nancy, est aussi un reste du parquet du grand salon. — Ce grand salon est resté pendant longues années dans son état primitif. C'était une curiosité que la famille se plaisait à montrer à l'admiration des étrangers. (Nous devons la communication de ces renseignements à l'obligeance de M. Gillet, juge d'instruction, fils de l'ancien propriétaire de la Malgrange.)

(1) Outre la *Grande-Malgrange* (pensionnat actuel), on désigne sous le nom de *Petites Malgranges* (petite, haute et basse), plusieurs belles maisons de campagne qui, toutes, dépendaient autrefois du château de la Malgrange, qu'elles avoisinent.

La *Petite Malgrange* est la propriété de M. Monnier.

La *Haute Malgrange* est la maison de santé de M. Valentin, aujourd'hui de M. Brasseur.

La *Basse Malgrange* est la propriété de M. Chippel.

vorites, et le séjour d'une Cour brillante où parut le héros de Fontenoy ; — enfin, mutilée, et même presque totalement détruite vers la fin de ce XVIII^e siècle, qui amoncela tant de ruines..... Le XIX^e siècle a fait de la Malgrange, après tant de vicissitudes et de transformations, un séjour de paix et d'étude, une école de science et de vertu, dont on peut dire, avec l'auteur d'Esther :

Tout respire ici Dieu, la paix, la vérité.

## RECTIFICATION.

Nous avons avancé trop légèrement et sans preuve que le P. Fourier serait intervenu dans les conférences qui eurent lieu à la Malgrange en 1600. Nous retirons cette allégation.

# QUELQUES PAGI

DE LA

# PREMIÈRE BELGIQUE,

D'APRÈS LES DIPLOMES DE L'ABBAYE DE GORZE,

PAR M. HENRI D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Dans le diocèse de Metz, peu d'abbayes remontent plus haut que celle de Gorze. C'est de la sixième année du roi Childéric (1) et de l'an 745 de l'Incarnation qu'est datée la charte par laquelle elle reçut sa première dotation. Les auteurs du Gallia Christiana croient que cette pièce appartient à l'an 749 de notre ère. Quoiqu'il en soit, que l'abbaye de Gorze soit née quelques années plus tôt ou plus tard, elle a vu passer devant elle toute la dynastie carlovingienne ; avant la triste décadence de cette race illustre, elle a vu la gloire de Charlemagne et la brillante vigueur de Pépin-le-Bref ; elle a même assisté aux dernières années de l'impuissante agonie des

(1) Childéric III, le dernier roi de la première race.

Mérovingiens. Le célèbre réformateur Chrodegang, évêque de Metz, la fonda ; de nombreux donateurs vinrent rapidement compléter cette œuvre. Les donataires ne se montrèrent pas indignes de la générosité dont ils étaient l'objet : l'abbaye de Gorze fut, au moyen-âge, aussi fameuse par sa science qu'importante par ses richesses.

Depuis longtemps, cette science, ces richesses, le monastère et les moines qui l'habitaient n'existent plus. Gorze est aujourd'hui un bourg de 1,800 habitants, chef-lieu de canton dans le département de la Moselle, arrondissement de Metz. Voilà Gorze moderne : quelques pans de murailles en ruines y indiquent à peine au voyageur la place où s'élevèrent jadis les bâtiments de l'abbaye. Mais, tandis que les traces gravées sur le sol ont été si rapidement effacées, les livres nous en conservent en abondance d'autres que le temps ne détruira pas. On peut consulter l'histoire des évêques de Metz, par Meurisse ; celle de Lorraine, par D. Calmet ; celle de Metz, par les Bénédictins, et l'on verra que, parmi les chartes de la période carlovingienne, citées à titre de preuve, celles de Gorze sont très-nombreuses ; que, peut-être, il n'y a pas d'abbaye qui, du VIII^e au X^e siècle, ait fourni aux auteurs de ces savants ouvrages plus de matériaux diplomatiques. Et pour cette époque même, les documents publiés ne sont pas les seuls qui existent. Nous donnons, à la suite de cet article, plusieurs diplômes, du VIII^e et du IX^e siècle, inédits et relatifs à l'abbaye de Gorze. Nous les avons extraits d'un cartulaire qui se trouve dans la bibliothèque du grand séminaire de Nancy. C'est un in-folio de papier écrit au XV^e siècle. Il avait autrefois 149 feuillets, mais le 1^er, le 74^e, le 75^e et le 76^e manquent. Un numéro en chiffres romains, appartenant à la majuscule gothique, est placé au verso de chaque feuillet, et il résulte de renvois nombreux que ce numéro désigne, à

la fois, le verso du feuillet sur lequel il est inscrit et le recto du suivant. C'est une règle à laquelle nos citations se conforment. Ce cartulaire est divisé en sept parties : la première contient les documents qui concernent les droits généraux de l'abbaye ; les six autres sont chacune précédées d'un titre français formé par une énumération de localités, et se composent, ou des chartes qui constatent les droits de l'abbaye dans ces localités, ou de renvois à ces pièces quand elles se trouvent déjà copiées dans une autre partie. Avec les ressources que présentait cette disposition, nous avons entrepris le travail que voici. C'est une liste par ordre de cités et de *pagi* des localités situées dans la province de Trèves où l'abbaye de Gorze eut des propriétés avant l'établissement définitif de la géographie féodale et la suppression officielle ou au moins diplomatique des anciennes divisions territoriales de la Gaule. Après le nom de chaque *finis, terminus* ou *villa*, nous mettons la date des chartes qui nous donnent le droit de les citer et de les placer dans tel *pagus*. Une lettre indique le lieu où cette charte est imprimée : A, désigne cet article ; M, Meurisse, Histoire des évêques de Metz ; C, D. Calmet, Histoire de Lorraine ; B, les Bénédictins, Histoire de Metz. En dernier lieu vient, autant que possible, le nom français de village ou de hameau qui, au XV^e siècle, avait pris, et de nos jours occupe encore la place de la dénomination ancienne. Nous avons négligé les localités dont les chartes de l'abbaye de Gorze ne déterminent pas le *pagus*.

CITÉ DE TRÈVES.

*Pagus Treverensis.*

Cluserado supra Mosellam cum illo villacerlo, qui dicitur Riviniacus (745 B (1) 864 B).

(1) Ce diplôme a été reproduit par M. Pardessus, dans le second volume des *Diplomata, Chartæ*, etc.

CITÉ DE METZ.

*Pagus Mettensis, Mettinsis,* ou *Matinsis*

(C. 933. Cartulaire de Gorze, N° IIII); *Pays Messin.*

1° Sigeium (745 B), Siagum (858 B), Siegium (864 B), Scy, arrondissement et canton de Metz (Moselle).

2° Savelonis vinea (880 B), le Sablon, arr$^{t}$ et c$^{n}$ de Metz.

3° Arx *in comitatu Mettinse* (884 B), Ars-sur-Moselle, c$^{n}$ de Gorze, arr$^{t}$ de Metz (Moselle).

4° Dans la finis de Fadilicum, la villa Fadilicum *in comitatu Gerbercinse,* près de la finis Verniaca (Verny) (914 B), Failly, c$^{n}$ de Vigy, arr$^{t}$ de Metz (Moselle).

5° Alivaz ou Alivas (933 C).

*Pagus Muslinsis* ou *Moslinsis.*

(Ordinairement considéré comme identique au *Pagus Mettensis*).

1° Dans la finis de Consiagum, la villa Consiagum super fluviolum Bibersa (792 A). Coincy, c$^{n}$ de Pange, arr$^{t}$ de Metz (Moselle).

2° Aviniagum (857 B), Augny, c$^{n}$ et arr$^{t}$ de Metz (Moselle).

3° Finis Archesingas (857 B), Achain, c$^{n}$ et arr$^{t}$ de Château-Salins (Meurthe) ?

4° Finis Sesmeringas (857 B), Hemering, canton de Gros-Tenquin, arr$^{t}$ de Sarreguemines (Moselle) ?

5° Finis Bertmeringas (857 B), Bermering, c$^{n}$ d'Albestroff, arr$^{t}$ de Château-Salins (Meurthe).

6° Dagenem *in comitatu Moslinsi* (939 B), Dain en Saulnois, c$^{n}$ de Pange, arr$^{t}$ de Metz (Moselle) ?

7° Bodingiæ in *comitatu Moslinsi* (959 B).

8° Adingiæ *in comitatu Moslinsi* (959 B).

9° Morlingiæ *in comitatu Moslinsi* (959 B).

10° Fontes *in comitatu Moslinsi* (959 B).

11° Vualdonis-Curtis *in comitatu Moslinsi* (959 B).

12° Dageneid *in comitatu Judiacensi* (974 B).

*Pagus Salninsis* ou *Salininsis; Saulnois.*

1° Cuberacum (745 B) ou Cuveriacus (933 C), Cuvry, c^n de Verny, arr^t de Metz (Moselle).

2° Mons-Vironis *in comitatu Scarponinse* (914 B), Moivrons, c^n de Nomeny, arr^t de Nancy (Meurthe).

3° Gerberticurtis (922 B), probablement Gerbécourt, c^n et arr^t de Château-Salins (Meurthe), chef-lieu d'un *pagus* démembré des *pagi* voisins, ou au moins du Saulnois.

4° Bionis-curtis (933 C), Bioncourt, c^n et arr^t de Château-Salins (Meurthe).

5° Bodesius Vicus (933 C), Vic, chef-lieu de canton, arr^t de Château-Salins (Meurthe).

6° Vitrinei-curtis (957 B).

*Pagus Gerbercursis.*

Langeivilla *in comitatu Gerbercinse* (910 B) ou Langevilla (910 C), Longeville-les-Cheminot, c^n de Verny, arr^t de Metz (Moselle).

*Pagus Scarponensis.*

(Une partie était de l'évêché de Toul.)

1° Dans la finis Haldiniaca, le monastère de Gorze, ainsi appelé d'un ruisseau de même nom, *Gorzia fluviolus,* qui prend sa source près de là et un peu plus bas se jette dans la Moselle (745 B, 762 et 763 C M).

2° Suiro (745 B), au XV^e siècle Soiron.

3° Finis Baudiciaca (745 B).

4° Tantalinovilla (745 B), Tantelainville, commune de [illegible] ville, c^n de Gorze, arr^t de Metz (Moselle).

5° Penna (745 B, 933 C), au XV^e siècle Pennes, aujourd'hui Pannes, c^n de Thiaucourt, arr^t de Toul (Meurthe).

6° Novum Sartum (745 B, 882 B), au XV^e siècle Nonsart, aujourd'hui Nonsard, c^n de Vigneulles, arr^t de Commercy (Meuse).

7° Bucsariæ (745 B) Finis Buxarensis (761 B), au XV^e siècle et aujourd'hui Buxières, commune de Chambley, c^n de Gorze, arr^t de Metz (Moselle).

8° Mons-Vironis (757 B), Moivrons, c^n de Nomeny, arr^t de Nancy (Meurthe).

9° Theaucort (761 B) ou Thealdi-curtis; au XV^e siècle Theaucourt, aujourd'hui Thiaucourt, chef-lieu de canton, arr^t de Toul (Meurthe). Thiaucourt est sur le Math, appelé *Magide* par 761 B.

10° Daulfivilla (761 B).

11° Dans la finis Scannisis ou Scammusis (815 M C), Scannis (776 A), Xammes, c^n de Thiaucourt, arr^t de Toul (Meurthe).

12° Finis Igmerega (795 A).

13° Dans la finis Warbodegia, Warbodovilla ad Sanctum Julianum (795 A, 824 A), au XV^e siècle Herbuefville, aujourd'hui Saint-Julien, c^n de Gorze, arr^t de Metz (Moselle).

14° Finis Theodalciaga (815 M C).

15° Finis Helimninciaga (815 M C).

16° Finis Audoinaga (815 M C).

17° Finis Adsolomaga (815 M C).

18° Finis Munalaburicusis (815 M C).

19° Finis Halaricunisis (815 M C).

20° Finis Cumbolomaga (815 M C).

21° Finis Dodomaga (815 M C).

[illegible] Finis Bedeonecurtis (815 M C).

[illegible] Finis Banomaga, villa Banonocurtis (815 M C).

24° Finis Mensensiaga (824 A).

25° Finis Heplunaga (824 A).

26° Dans la finis Ragimbertiaca, Ragimbertocurtis (838 B, 857 B), Rambercourt, canton de Thiaucourt, arr[t] de Toul (Meurthe).

27° Finis Caderinsis (848 B).

28° Finis Galliniaga (848 B).

29° Terminus Ligoniaga (849 B).

30° Terminus Bauleniaga (849 B).

31° Dans la finis Buriciaga, Buriagum, sur le fleuve Magdis, *le Math* (857 B), au XV[e] siècle Burey, aujourd'hui Buret, commune de Waville, c[n] de Gorze, arr[t] de Metz (Moselle).

32° Dans la finis Betoniaga, une vigne appelée *Hattoinovineas* (857 B).

33° Noviantivilla, Noviandum (858 B), Noviantum (933 C), au XV[e] siècle Noviant, aujourd'hui Novéant, c[n] de Gorze, arr[t] de Metz (Moselle).

34° Ernaldovilla (858 B), Alnaldivilla (884 B), Alnaldovilla (899 B), au XV[e] siècle Arnalville, aujourd'hui Arnaville, c[n] de Thiaucourt, arr[t] de Toul (Meurthe).

35° Wasaticum (864 B, 910 C), au XV[e] siècle Wasage.

36° Villa Hodingas super fluvium Alsoncia in comitatu Berneri (882 B).

37° Dans la finis Cipponiaga, Cipponevilla (763 M C, 885 A), au XV[e] siècle et aujourd'hui Sponville. Ce vill[illegible] dans le c[n] de Gorze, arr[t] de Metz (Moselle).

38° Adsoloni-Mansus (899 B).

39° Dans la finis Segoniaga le lieu dit Boslesilva (912 B).

40° Geomvilla (933 C), Jonville, c[n] et arr[t] de Commercy (Meuse). Au XV[e] siècle, ce village s'appelait aussi Jonville.

41° Badulfivilla (933 C), au XV[e] siècle Bouillonville, aujourd'hui Bouillonville, c[n] de Thiaucourt, arr[t] de Toul (Meurthe).

*Pagus Carmensis, Scarmensis* (858 B) ou *Sarmensis* (851 B).

(C'était peut-être un démembrement du Scarponnais.)

1° Alnoldi-villa, sur le fleuve *Magide,* le Math (851 B), placé par d'autres chartes dans le Scarponnais ; au XV[e] siècle Arnalville, aujourd'hui Arnaville, c[n] de Thiaucourt, arr[t] de Toul (Meurthe).

2° Villa Sumtonis vel ejus finis (858 B), Xonville, c[n] de Gorze, arr[t] de Metz (Moselle) ?

3° Villa Caulido vel ejus finis (858 B), Chaillon, c[n] de Vigneulles, arr[t] de Commercy (Meuse) ?

CITÉ DE VERDUN.

*Pagus Virdunensis; Verdunois.*

1° Gonderlisia (899 B).

2° Manciola (910 B), Mancieule, commune d'Anoux, c[n] et arr[t] de Briey (Moselle).

3° Amella (959 B), Amel, c[n] de Spincourt, arr[t] de Montmédy (Meuse).

*Pagus Wabrensis; Voivre* ou *Woëvre.*

1° Bertaldocurtis (763 C M), au XV[e] siècle Burtalcourt, aujourd'hui Butricourt, commune de Bruville, c[n] de Conflans, arr[t] de Briey (Moselle).

2° Bononecurtis (763 M C).

3° Cinciloneviллam (763 M C).

4° Quinciacum (770 B), Quincy, c[n] et arr[t] de Montmédy (Meuse).

5° Gaudiacum (770 M C), Jouy, c^n et arr^t de Commercy (Meuse).

6° Finis Sontonega (795 A).

7° Bibonis-Mons, sur le fleuve Orna, *l'Ornes* (851 B), Beaumont, c^n et arr^t de Briey (Moselle).

8° Brancelingas (882 B).

9° Gendingas (882 B).

10° Fimerias (882 B), Filières, c^n et arr^t de Briey (Moselle).

11° Caviliaca (882 B).

12° Inus (882 B).

13° Confluentis sur le fleuve Horna (l'Orne), *in comitatu Virdunensi* (924 B); Conflans, chef-lieu de canton, arr^t de Briey (Moselle).

14° Ecclesia quæ dicitur ad Domnum Martinum (933 C), au XV^e siècle Dompmartin, aujourd'hui Dommartin, c^n de Gorze, arr^t de Metz (Moselle).

15° Grimineias *in comitatu Virdunensi* (959 B).

16° Careica villa ou Careium (1053 A), Charey, c^n de Thiaucourt, arr^t de Toul (Meurthe).

*Pagus Nongencensis.*

Villa quæ vocatur Monsmedius (933 C), Montmédy (Meuse).

CITÉ DE TOUL.

*Pagus Calvomontensis* ou *Calmontinsis ; Chaumontois.*

1° Warengesivilla (770 M C 910 B), Varangéville, canton de Saint-Nicolas, arr^t de Nancy (Meurthe).

2° Manicocurtis (770 M C).

3° Rehensaldo Curtis (770 M C).

4° Acciagum (770 M C).

5° Nodulfum (770 M C).

6° Buxariæ (770 (M C).
7° Haldulfocurtis (770 M C).
8° Burtsolonivillam (770 M C).
9° Arcas (770 M C).
10° Niguiemons (770 M C).
11° Tlibas super fluvium Cernone (770 M C).

*Pagus Bedensis* (1).

Faho (770 M C), Fao *in comitatu Leuthardi* (878 B), Foug, arr[t] de Toul (Meurthe).

*Pagus Suggintinsis, Saintois*

Childulfovilla (770 M C).
Siavolo (788 B).

*Pagus Iniensis* (créé probablement par une faute de copiste; c'est l'opinion de Dom Calmet).

Domno-busilla *in comitatu Scarponinsi* (752 C), Dombasle, c[n] de Saint-Nicolas, arr[t] de Nancy (Meurthe).

On remarquera que Moivron est placé à la fois dans le Saulnois et dans le Scarponnais ; Arnaville, à la fois dans le Scarponnais et le pays de Carme. Ou ces villages, situés sur les confins de deux *pagi*, dépendaient pour partie de l'un et pour partie de l'autre ; ou, ce qui est au moins aussi probable, l'incertitude sur les limites exactes des antiques divisions territoriales de la Gaule, annonçait déjà et préparait, dès la période carlovingienne, leur entière disparition, et cette rénovation complète de la géographie, qui est achevée au XII[e] siècle, et qu'a produit le triomphe de la féodalité. Les

(1) Il ne faut pas confondre ce pagus avec un autre du même nom, qui était situé dans la cité de Trèves.

souvenirs géographiques céderont toujours, comme les autres, à la lente action du temps.

Dès le VIII^e, le IX^e, le X^e siècle, paraissent de nouvelles circonscriptions qui bouleversent tout, jettent partout la confusion. Fadilicum fait partie du *pagus Metensis,* mais dépend du comté de Gerbécourt. Dageneid, dans le *pagus Moslensis,* est aussi dans le comté de Jutz. Conflans appartient et au *pagus Wabrensis* et au comté de Verdun. Le Scarponnais, érigé en comté, renferme Moivron qui, sans doute, faisait partie du Saulnois (914 B). Ce même comté de Scarponne s'étend dans le Chaumontois et pénètre jusqu'à Dombasle. Peu à peu les limites des pays tombent dans le vague, puis s'effacent. Elles avaient pour elles de longues habitudes et cet intérêt d'affection qui s'attache au passé. Mais les nouvelles divisions territoriales étaient l'expression géographique du régime politique qui présidait aux destinées des peuples; l'utilité présente eut nécessairement une force irrésistible pour attirer sur elle l'attention des masses et leur faire perdre d'inutiles souvenirs. Aujourd'hui, le département a succédé aux circonscriptions issues de la féodalité ; et, malgré le progrès des études historiques, savons-nous combien de temps les dernières traces de la géographie féodale resteront encore empreintes dans la mémoire des peuples ?

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

*Donation d'un bien situé dans le Scarponnais, dans la finis Scannisis et la villa Scannis.*

(A. D. 776. Nos CXXVI et CXXVII du Cartulaire.)

Ego in Christi nomine Leutbrandus, filius Reimbrandi, tam pro Dei timore, quam pro anime nostre remedio, seu et pro eterna retributione, per hanc cartulam donationis sive testamenti dono ad sacrosanctam ecclesiam sancti Petri et Pauli vel sancti Gorgonii martiris, ubi ipse Gorgonius martyr in corpore requiescit, vel ad monasterium quod vocatur Gorzia, ubi in Dei nomine Theondarus abbas vel cuncta congregatio monachorum que ibi consistere videtur, dono, donatumque in perpetuum esse volo, et promptissima voluntate confirmo, hoc est : rem meam in *pago Scarponinse, in finis Scannise vel in ipsa villa Scannis*, hoc est, mansos, campos, prata, silvas et terras aratorias et vineas omnia et ex omnibus, quicquid de genitore meo Rimbrando michi advenit, totum et ad integrum a presenti Die condono, trado atque transfundo in Dei nomine ad possidendum eorum agentibus vel monachis : omni tempore proficiat in augmentum sui.

Actum anno ab incarnatione Domini DCCLXXVI, indictione XIII, epacta XV, concurrentibus VI, anno octavo regni domini nostri Karoli regis, XII Kalendas Julii.

*Donation d'un bien situés dans le pagus Muslinsis, la finis et la villa Consiagum.*

(A. D. 792. No CXXVII du Cartulaire.)

Ego in Dei nomine Landranda, filia Temnardi (1) quondam, pro Dei timoris intuitu, vel pro anima filii mei Fulberti, seu et pro eterna retributione, per hanc cartulam donationis sive testamenti dono ad sacrosanctum monasterium beatorum apostolorum Petri et Pauli vel sancti Gorgonii martiris, ubi inclitus ac preclarus martyr Gorgonius

(1) *Lege* Teutmari.

corpore requiescit, vel ad monasterium quod vocatur Gorzia, ubi in Dei nomine Optarius abbas vel cuncta congregatio monachorum consistere videntur, donatumque in perpetuum esse volo, et promptissima voluntate confirmo, hoc est, res proprietatis mee *in pago Muslinse, in fine vel in villa Consiago super fluviolum Biberna*, hoc est : de terris aratoriis perticas duas, et prato novo in Gavingas, quod dicitur Sundulfi pratum, et servum meum nomine Garisonum cum peculiari suo a presenti die ad ipsum monasterium jam dictum Gorzia condono, trado, atque transfundo perpetualiter in Dei nomine ad possidendum, ita ut ab hac die habendi, tenendi, dominandi, vel quicquid exinde pars ipsius monasterii facere voluerit, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem. Si quis vero, quod futurum esse non credo, si ego ipse, aut aliquis ulla opposita persona, vel aliquis de heredibus, vel pro heredibus meis contra hanc donacionem venire conatus fuerit aut eam irrumpere vel immutare voluerit, inferat ei cum cogente fisco auri libram unam, argenti pondus II mulcta sustineat, et quod repetit emendatum non valeat ; stipulacione subnixa.

Actum in basilica sancti Gorgonii in Gorzie monasterio, anno ab incarnacione Domini DCCXXI (1), indictione XIIII, Epacta XII, concurrentibus V, anno vero XIIII regni Karoli regis.

Signum Landrade Teutmari, que hanc donacionem pro anima filii sui Fulberti fieri et firmare rogavit.

Signum Haierardi. S. Taumeri. S. Hidane. S. Magerrani. S. Haluini.

Ego Fraulfus ac si indignus monacus rogatus hoc testamentum scripsi et subscripsi.

*Donation de biens 1° dans le Scarponnais, dans la finis Igmerenga et à Warbodovilla ; 2° dans la Voivre, dans la finis Sontonega.*

(A. D. 795. N° XV du Cartulaire.)

Testamentum quod fecit Deodatus, filius Angilberti, de rebus suis in pago Scarponinse vel in Warbodivilla ad sanctum Julianum.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.

Ego itaque, Deodatus, filius Angilberti quondam, pro Dei timoris intuitu, vel pro anima mea, seu pro uxoris mee Teudrane remedio, seu et pro eterna retributione per hanc cartulam donationis sive testamenti

(1) *Lege* DCCXCII.

mei dono ad sacrosanctum monasterium beatorum apostolorum Petri et Pauli vel sancti Gorgonii martiris, ubi inclitus ac preclarus martir in corpore requiescit, vel ad monasterium quod vocatur Gorzia, ubi in Dei nomine Optarius abbas vel cuncta congregatio monachorum preesse videntur; dono igitur res meas *in pago Scarponinse in fine Igmerega* vel in ipsa villa cum mansis, campis, pratis, silvis, vineis, pomiferis et terris aratoriis omnia et ex omnibus quitquid de uxore mea Teudrane in ipsa fine michi advenit totum in integrum. Et dono casam meam cum omni acinctu ad ipsam casam pertineate *in Warbodivilla ad sanctum Juliänum*. Similiter dono in *Warbria, in Sontonega fine* silvam meam, quitquid porcio mea continet, omnia et ex omnibus, sicut superius dixi, totum in integrum ad ipsum monasterium condono, trado, atque transfundo perpetualiter in Dei nomine ad possidendum; ita ut ab hac die habendi, tenendi, dominandi, commutandi, vel quitquid exinde facere vel eligere volueritis, [illegible] omnibus habeatis potestatem faciendi.

Si quis vero, quod fieri minime credo, si ego ipse, vel ullus de heredibus vel pro heredibus meis, seu quelibet ulla opposita persona contra hanc donationem venire temptaverit aut irrumpere vel immutare voluerit, inferat contra ipsam ecclesiam auri libram unam, argenti pondera II mulcta sustineat, et, quod repetit, evindicare non valeat, sed presens donatio ista omni tempore firma et stabilis permaneat cum stipulatione subnixa.

Actum in Warbodivilla in atrio sancti Juliani, anno ab incarnatione Domini DCCXCV, Indictione.... Epacta XXVI, concurrentibus III, anno vero regni Karoli regis XXVIII, XII Kalendas Januärias.

Signum Deodati, filii Teudrane, qui hoc testamentum fieri et firmare rogavit.

Signum Helmemberti, filii sui, consencientis.

Signum Petronille, filie sue, consencientis.

S. Albradi, S. Fumberti, S. Bermeri, S. Halcheni, S. Godini, S. Fogeberti.

*Donation de biens situés dans le Scarponnais, dans les fines Warbodegia, Mensensiaga, Heplunaga.*

(A. D. 824. N° XVI du Cartulaire.)

Donatio quam fecit Warachio de Warbodisvilla.

Ego in Dei nomine Warachio, cogitans pro anime mee et germani

Adelfridi remedio, seu et pro eterna retributione, ut veniam de peccatis nostris consequi mereamur in futurum, dono a die presenti ad ecclesiam beatorum Petri et Pauli vel sancti Gorgonii, martiris, vel ad monasterium, quod vocatur Gorzia, ubi Haldinus abbas preesse videtur, omnes res meas in *pago Scarponinse, in fine Warbodegia, sive in Warbodovilla, et in fine Mansenciaga et in fine Heplunaga*, quitquid in ipsas fines superius nominatas habeo, vel de qualicunque attractu ad me pervenit : hoc sunt mansis; et terminat ipse mansus de latere, et fronte ratio sancti Stephani est, de alio latere Sesius tenet, de alia verò fronte strada publica est; inter istas terminationes in integrum, et de aliis rebus in ipsas fines superius nominatas, hoc sunt mansis, campis, pratis, pascuis, curtilis, ortilis, pomiferis, perviis, silvis, cultis et incultis, aquis aquarumque decursibus, totum in integrum; hec omnia superius comprehensa de jure meo in jus et dominationem sancti Stephani et sancti Petri et Pauli vel sancti Gorgonii dono, trado, atque transfundo in Dei nomine ad possidendum; et quitquid pars ipsius ecclesie exinde elegerit, faciendi in omnibus liberam ac firmissimam habeant potestatem faciendi.

Si quis vero, ego ipse, aut alius de heredibus vel pro heredibus meis contra hoc testamentum venire temptaverit, aut illud infringere voluerit, inferat contra ipsam ecclesiam sancti Petri et custodes auri libram I, argenti pondera II mulcta sustineat, et, quod repetit, evindicare non valeat; sed hoc testamentum firmum permaneat, stipulatione subnixa.

Actum in Redilione in atrio sancti Martini, anno ab incarnatione Domini DCCCXXIIII, Indictione II^a^, Epacta XVII, Concurrentibus V. Anno XI imperii Ludovici imperatoris.

Signum Warachione, qui testamentum istud fieri et firmare rogavit.

S. Tancher. S. Gobert. S. Wangert. S. Odilart. S. Agnart.

Ego Haronas Eumianuensis ? rogatus hoc testamentum scripsi et subscripsi.

*Donation de biens situés dans le Scarponnais, dans la finis Cipponiaga.*

(A. D. 885. N° CXLIIII du Cartulaire.)

Donacio quam fecit Herenbertus in Cippone villa.

Oportet itaque Xpistianos viam veritatis eligere, ut devoto pertineat ad mercedem, oblacio perveniat ad salutem.

Propterea ego Erembertus, et mater mea Godena, fratres quoque mei

Magenerus et Adetherdus donamus res nostras pro animabus nostris, sive eciam pro rebus sancti Petri vel sancti Gorgonii ad usum fructuarium acquirendas, quas pater meus tenuit in precarium *in pago Scarponinse, in fine Cipponiaca,* in loco nuncupato Termonte. In ipsa quoque fine *Cipponiaga* donamus res nostras, sicut ipsi custodes per mensuram de manibus nostris susceperunt, in loco qui vocatur Pradilo campum ; et pratum in alio loco, qui dicitur in Strapo ; in tercio loco nuncupante in Calumo ; in quarto loco, in Dadone campo. Donamus eciam pratum Adoron ; similiter in alio loco pratum in Fraxinido; in tantum, ut ab hac die ipsa ecclesia vel ipsi custodes habeant potestatem tenendi, commutandi, vel quicquid ad augmentum eorum facere voluerint, liberam ac firmissimam in omnibus habeant potestatem faciendi.

Si quis vero, quod fieri non credo, si ego aut ullus de heredibus nostris contra hoc testamentum venire temptaverit, aut infringere voluerit, ei non licet, stipullatione subnixa.

Actum in atrio Sancti Laurencii IIII Kalendas November, anno VI, regnante Karolo rege post discessum Lotarii junioris in Francia, anno ab incarnatione Domini DCCCLXXXV, Indictione VIII, Epacta XI, Concurrentibus V.

Signum Heremberti et Godenane Magneni Hardebardi, qui hoc testamentum fieri rogaverunt.

*Donation d'un bien situé en Woëvre, dans la Villa Careica.*

(A. D. 1055. N° CXXVII du Cartulaire.)

Donum Vulneranni de Careio.

In nomine sancte et individue Trinitatis.

Quia brevis et incerta est vita hominis super terram, et, dum melius sperat vivere, subito rapitur de hac vita, peccatis gravatus ; ideo, dum vivit homo, debet de bonis suis peccata sua redimere.

Inde ego Vullerannus, timens de periculo anime mee, et cupiens inveniri absolutus a vinculis peccatorum meorum ante Deum in die magni judicii ; cum consilio conjugis mee, Elisacie, tradidi ad monasterium Gorziense per legalem vestituram, Deo et sancto Gorgonio, presente abbate Sigefrido et senioribus loci et multis amicis meis, et Oddone preposito meo, pro redempcione anime et pro sepultura nostra, jornales decem de alodio meo *in pago Wabrense, in villa Careica,* et pratum ad falces quatuor jure perpetuo eo tenore, ut, dum vixero, persolvam censum quatuor denarium festivitate sancti Gor-

gonii, post mortem vero meam possideant eos seniores loci. Volo etiam, quia filium non habeo, heredem facere ecclesiam de bonis meis, ut servi Dei, qui vivunt de elemosinis fidelium, deprecentur pro peccatis nostris. Ut autem, post mortem meam huic donationi nullus de heredibus meis contradicat, hanc firmitatis cartam feci, ut presens tradicio omni tempore firma et stabilis permaneat.

Actum Gorcie anno ab incarnacione Domini millesimô LIII, regnante gloriosissimo imperatore Henrico, sub abbate Sigifrido.

Ego Paulinus qui hoc scripsi recognovi.

# COUP-D'OEIL

SUR

# L'ÉTAT DE LA LORRAINE

AU COMMENCEMENT DU XVII^e SIÈCLE;

TRADUIT DU LATIN DE JODOCUS SINCÉRUS

PAR M. P. G. DE DUMAST.

Moins versé que vous, Messieurs, dans les recherches d'antiquaire, et, par conséquent, moins apte à vous signaler souvent de ces particularités curieuses qui sont le vrai domaine des sociétés d'archéologie, je ne suis venu jusqu'à présent à vos séances qu'en auditeur, et n'ai pas moins eu pour cela à me féliciter de mon lot. Requis aujourd'hui de payer comme membre un tribut quelconque, j'acquitterai ma dette en fixant simplement votre attention sur quinze ou vingt pages d'un ancien itinéraire latin, où, voulant, à partir de l'Allemagne, conduire en France ses voyageurs, le guide, avant d'y arriver, rencontre les vieux états héréditaires de la couronne de Lorraine. Traversant de l'est à l'ouest le territoire de cette

puissance, il raconte en abrégé ce qu'il y voit; et, malgré la platitude de son récit, malgré même les erreurs où il tombe, on aperçoit assez bien, à la lecture de cette espèce de journal, la situation matérielle et morale où se trouvaient, il y a deux siècles et demi, les contrées habitées par vos pères.

L'ouvrage se nomme *Itinerarium Galliæ*. Il est de Jodocus Sincérus, personnage dont le nom ressemble fort à un nom de guerre, mais qui, pseudonyme ou non (ceci est à décider par les biographes), était un homme bien informé et avait réellement vu les pays dont il parle. Ceci ne saurait faire un doute.

Il y a eu plusieurs éditions du livre. Notre sayant confrère, M. l'abbé Marchal, en possède une qui est de 1655 (Amsterdam, chez Jansonius), mais qui, simplement reproduite d'après de plus anciennes, n'avait pas subi les changements nécessaires; car, en ce qui concerne les pays lorrains, elle ne correspond plus du tout à ce qu'ils étaient devenus alors, c'est-à-dire, pendant les malheurs de Charles IV et six ans avant que le traité de Vincennes lui eût rendu ses états. Elle renferme d'ailleurs un assez grand nombre de fautes (1). L'exemplaire déchiré dont les fragments m'ont servi, et qui est beaucoup plus correct, appartient à un autre de nos confrères, au directeur de la brillante école des sourds-muets de Nancy. Imprimé non point en Hollande, mais à Lyon, il est plus ancien de quarante ans; il porte la date de 1616 (2).

(1) *Ubi* DEVIA *sermonis initia;* lisez LEVIA. Même page : RIGIDÆ *non exigam;* lisez: RIGIDÈ. Plus loin : *Ubi nec hospitari* MALIM *sit;* lisez : MALUM *sit*. Ailleurs : *templum cui* PERFECTÒ *pauca;* lisez : *cui* PROFECTÒ *pauca*. Ou bien : *Omnes musculi* CONSULTI *sunt, pour* CONSUTI *sunt*. Ainsi du reste.

(2) Il semble que nous ne puissions pas savoir cela, car le titre manque, M. Piroux, ne possédant du livre que neuf feuillets arrachés

L'édition dont il faisait partie, doit donc, selon toute apparence, avoir été la primitive; à moins que, dans l'origine, il ne s'en soit publié deux, coup sur coup, à la distance, par exemple, de trois ou quatre ans.

D'après le millésime de l'impression; la composition de l'Itinéraire est antérieure à 1616; ceci est indubitable; mais de combien? Probablement d'assez peu.

Il est vrai qu'elle n'avait pas suivi sans quelque intervalle les courses de Sincérus en Lorraine; car on verra qu'en décrivant les mérites de l'hôtellerie de Blâmont, il ajoute ces mots : « Si les choses n'ont pas changé. » Du reste, je me sers du pluriel, en disant LES COURSES, et non point LA COURSE de Jodocus, attendu qu'évidemment il en a fait plusieurs; cela ressort de son récit même. Ainsi, au sujet de l'hôtellerie en question, s'il affirme que de Strasbourg à Paris elle est la meilleure des auberges, il dit s'en être assuré par une expérience fréquente : « *Sæpius enim expertus loquor.* » Toutefois, d'après le tableau des faits que dépeint l'auteur, le temps dont nous parlons appartient visiblement aux premières années du XVII[e] siècle; il ne saurait guère remonter plus haut; seulement il peut flotter de 1600 à 1615.

Une seule particularité permettrait peut-être de le préciser davantage : c'est ce qu'il dit Jodocus des remparts de Nancy. A l'époque du passage de l'écrivain en Lorraine, plusieurs parties de l'enceinte primitive de la ville vieille restaient de-

exprès, c'est-à-dire, les neuf qui concernent la Lorraine. (Ils font partie des mille petits documents instructifs qu'avait réunis en collection feu Monsieur son père, jadis fonctionnaire à Lunéville, lequel avait su, pour augmenter la masse de nos connaissances historiques, tirer soigneusement parti de la position privilégiée qu'il occupait au centre des souvenirs patriotiques de l'Est.) Mais, par une note manuscrite de M. Piroux père, le mot Lyon et le chiffre 1616 nous sont connus.

bout; on ne les avait pas encore entièrement renversées pour y substituer partout le système de fortification régulière, déjà mis en pratique alors pour la ville neuve. Ceci fournirait une date, si l'on pouvait retrouver avec exactitude l'année de la construction positive de chacun des bastions de la place.

Plusieurs des descriptions de Sincérus, faites de mémoire, sont trop vagues; comme lorsqu'il a l'air de mettre l'arsenal tout près du Palais ducal, ou bien lorsqu'après avoir parlé de la croix de l'Etang, aperçue du haut des remparts, il place *un peu plus loin* (c'est son expression) une chapelle que l'on serait d'abord tenté de prendre pour la commanderie de Saint-Jean, et où il faut un moment d'attention pour reconnaître Bon-Secours. D'autres phrases de sa narration sont même tout-à-fait [illegible]ées : quand, par exemple, il mêle et confond [illegible]ns ses souvenirs l'église Saint-Georges, dépositaire des restes de Charles-le-Téméraire, avec celle des Cordeliers, où a toujours été placé le mausolée de René II; témoin encore la méprise qu'il commet à Toul, en nommant saint Bernard pour saint Gérard. Mais, n'ayant point, malgré cela, les allures d'un romancier ni d'un hâbleur, il mérite d'être écouté, — ses assertions ont du poids, Messieurs, — au sujet de l'existence de choses sur lesquelles il entre dans des détails précis; car alors on sent bien qu'il n'en parle pas sans les avoir vues. Telles sont les deux rares et superbes tables du Palais, l'une en marbre, l'autre en vermeil sculpté; ou bien cette machine anatomique, travaillée avec tant d'art, qui, dès lors, permettait aux Nancéyens d'étudier la myologie sans le secours des cadavres. Ce sont là des faits précieux, qui restaient généralement ignorés (1).

(1) M. Henri Lepage, cependant, avait signalé la superbe table de marbre, ou d'*agathe*, comme on disait, qui décorait la Galerie des Cerfs. (Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine, tome I, p. 114.)

Quant aux nombreuses et riches tapisseries dont il nous signale « la *magnificence plus que royale,* » le souvenir en avait survécu; nous connaissions sur quel pied de grandeur et d'opulence, à Nancy, avait été montée la manufacture de la Couronne. Il n'y a guère, non plus, de lotharingiste qui n'ait su combien était remarquable la couleuvrine mentionnée par notre voyageur comme si étonnante. On possède aussi copie de l'épitaphe dont faisait partie le vers latin qu'il en cite pour échantillon. Ainsi, la fidélité de Jodocus Sincérus, vérifiée sur ces trois points, où nous possédions des moyens de contrôle, doit nous porter à lui accorder un certain degré de confiance pour les autres articles.

Ses impressions à Saint-Nicolas-de-Port pourront sembler exagérées, et l'on s'étonnera du luxe d'expressions qu'il emploie pour les rendre. C'est qu'on ne veut jamais se représenter assez bien ce qu'était, avant les pillages et l'incendie qui le détruisirent de fond en comble, ce brillant Beaucaire du Nord-Est : foire immense et perpétuelle, placée entre la France et l'Allemagne sur un territoire neutre, dans un pays plein d'initiative et parfaitement gouverné.

Sauf un *lapsus* inattendu, qui mêle mal à propos les D'Aiguillon avec les Guise, les D'Aumale, les Mayenne et les Mercœur, le petit abrégé d'histoire lotharingienne que nous donne Sincérus n'est pas sans justesse. Il fait descendre, il est vrai, de Godefroy de Bouillon la maison de Lorraine; mais telle était alors l'opinion générale : opinion assez soutenue, après tout, pour qu'elle ait encore, à présent même, quelques partisans.

Au reste, voilà bien assez de prolégomènes, et il est temps de commencer notre pure et simple traduction.

Sachez pourtant encore, Messieurs, que l'auteur, examinant les routes par où il convient le mieux, pour un curieux

venant d'Allemagne, d'aborder la frontière française, discute l'avantage relatif des divers états intermédiaires à traverser auparavant. Après avoir posé le choix entre les Pays-Bas, la Suisse et la Lorraine, il se décide pour cette dernière. *Non per Belgium, non per Helvetios,* dit-il, *sed per Lotharingiam.*

Maintenant, laissons-le parler.

## RELATION.

« De Strasbourg donc, où, sans en faire une loi, j'approuverais assez que l'on commençât quelques essais, soit de conversation, soit au moins de lecture (1), de Strasbourg donc, il serait à propos (2) d'aller droit à Nancy, capitale de la Lorraine. Mais je vous conseille d'user d'un cheval à vous (*proprio*), afin de pouvoir vous détourner où vous voudrez, sans empêchements et sans bagages. Si vous avez des effets à transporter, confiez-les plutôt, moyennant le prix que vous voudrez, à un roulier ou charretier (*veredario*), et cela jusqu'à Paris.

» Le premier jour du voyage, il faut aller à *Tabernæ*, vulgairement Saverne, la dernière ville d'Allemagne de ce côté. Auparavant, on voit sur son passage, et de près, le château fort de Kochersperg, devenu fameux dans les récentes guerres strasbourgeoises. La ville de Saverne est

(1) Est-ce en français? On peut le penser. Est-ce simplement sur la France? Car à Strasbourg on ne parlait guère encore qu'allemand. Voici le texte, qui ne décide rien : *Argentorato, ubi levia sermonis, aut certè lecturæ, initia facta non improbem, plùs rigidè non exigam.*

(2) *E re itaque esset* : « Il serait donc de la chose ; » il appartiendrait au plan, à l'affaire ; par conséquent, « il conviendrait. »

remarquable comme demeure de l'évêque de Strasbourg; elle est située à l'extrémité de la plaine d'Alsace, à la racine des monts qui séparent celle-ci de la Lorraine. Petite, mais garantie contre un ennemi, et difficile à assiéger tant qu'elle aura pour la soutenir une citadelle bien fortifiée, placée sur un sommet, et d'où le pays découvert peut aisément être battu à coups de canon (1). A la sortie de Saverne vers la Lorraine, on voit encore, au pied d'une colline, à droite, les restes d'ouvrages militaires, dressés pour la défense de la ville dans les guerres contre Strasbourg. Un peu plus loin, se présente à gravir une côte très-élevée et dont la montée est difficile; on l'appelle en allemand *Stega* (2), ce qui exprime assez bien l'idée d'un obstacle à franchir en le grimpant. Autrefois il fallait tourner la montagne, qui, dans cette partie, n'offrait aucun chemin; mais en 1520, Guillaume III, évêque de Strasbourg, y fit frayer route et passage par la force (3). Une inscription, à droite des voyageurs, le leur apprend.

» Quant on a gagné les hauteurs, il faut traverser Phalsbourg (*Pfaltzburgus*), premier village (*pagus*) de la Lorraine à partir de cette entrée, et village très-joli, où ne feront pas mal de s'arrêter les gens partis de bonne heure de Strasbourg. Dans les dernières guerres on l'avait entouré d'un rempart de terre, et l'on y avait mis garnison.

» Ensuite, au bout d'un chemin pierreux (4) s'offre la ville

(1) *Si vicinam arcem etc. habeat faventem.* Comme on voit bien, par les termes descriptifs dont se sert l'auteur, qu'il parle d'un état de choses existant, ce *si habeas* doit être traduit, non par : *si elle a*, mais par : *tant qu'elle aura.*

(2) Ou plutôt en latin germanique; car le mot allemand est *stege*, un escalier, une montée, *eine stege.*

(3) Est-ce au moyen de la poudre? Probablement; mais l'écrivain ne l'explique pas. Il se contente de dire : *Vi facta via est.*

(4) Pierreux, ou peut-être empierré. Dans le texte : *Viâ lapidosâ.*

de Sarberg (1), puis le village de Saint-Georges, où l'on voit une singulière enseigne d'auberge : « Point d'or, point d'argent, (2) » et enfin une ville (*oppidum*) agréable quoique pas très-grande : Blancmont (*sic*), appelé par les allemands Blanckenburg (3). Là, à gauche en entrant, est un vaste et magnifique château (*arx diffusa et magnifica*). Vis-à-vis et à droite, une hôtellerie, où, pour un prix modéré (*tolerabili pretio*), on vit parfaitement bien (*lautissimè*). Ne négligez pas de vous arrêter ici le second jour, car vous êtes sûr de ne rien rencontrer de mieux sur toute la route de Paris. J'en parle pour en avoir fait souvent l'épreuve.

» De là, par un pays applani, vous gagnez Lunéville, petite cité assez gentille, et que protégent des bastions de terre, d'une certaine hauteur. Ensuite, le *fanum Sancti Nicolaï*, vulgairement Niclasbourg ou Saint-Nicola (*sic*), sur la Meurthe, dans un bassin charmant et fertile. Là est une église fort digne que l'on s'arrête pour la voir : masse considérable et haute, portée par des colonnes que l'on serait tenté de croire trop grêles pour soutenir un pareil poids. L'édifice s'enorgueillit de deux tours (*turre geminâ superbit*) dans l'une desquelles, au sommet, est l'emblême adopté par Charles, cardinal de Lorraine, qui possédait cette église à

(1) *Sarberga*. Méprise de l'auteur, car on ne voit pas que Sarrebourg se soit jamais appelé ainsi ; et rien, d'ailleurs, de montagneux dans sa situation, n'aurait motivé l'emploi de la syllabe *berg*, laquelle a dû terminer au contraire la traduction allemande du nom de Blâmont : *Blanckenberg*, et non point *Blankenburg*.

(2) Ces mots sont en français dans le texte.

(3) *Blancmont*, ancienne orthographe de Blâmont ; et en effet les ducs de Lorraine prenaient parmi leurs titres, celui de *Comites* ALBI *montis*. Blâmont (Blanc mont), *Albus-Mons* ; comme Frâmont (Franc-Mont), *liber-Mons* ; comme Amiens (*Ambiens*) *Ambianum*, etc. C'est l'*a* long, substitué à l'*a* nasal.

titre de prieur : je veux dire un obélisque autour duquel s'entrelace un lierre avec la devise « *Te stante virebo.* » Ici l'on conserve, enchâssé dans une boîte d'or, que garnissent beaucoup de pierres précieuses, un doigt (1) de la main de saint Nicolas, évêque de Myre en Lycie, qui était né à Patare dans la même province. C'est là l'origine de la célébrité religieuse du lieu, et du concours d'étrangers (*advenarum confluges*) qu'on y voit. Leur affluence s'est accrue à tel point, que maintenant, bien que Saint-Nicolas ne soit entouré d'aucune enceinte murale, il présente moins l'aspect d'un bourg que celui d'une ville très-grande (*amplissimæ*) et très-soignée ou très-civilisée (*cultissimæ*); tant y est grande l'élégance des bâtiments (*ædificiorum venustas*), la belle disposition des rues (*dispositus viarum*), la multitude des habitants (*incolarum multitudo*), l'abondance des boutiques et celle des fabriques ou des industries (*commerciorum et opificiorum frequentia*).

» A deux lieues de là est Nancy, la capitale du duché de Lorraine. Mais avant de parler de cette ville, disons quelque chose de la Lorraine en général.

» Le nom de cette contrée lui vient de Lothaire, petit-fils de Louis-le-Pieux; c'est en quelque sorte *Lotharii regnum.* Autrefois appelée Austrasie et beaucoup plus étendue qu'à présent (*olim Austrasia dicta, et multò latior quam hodiè*), elle avait pour opposé à l'occident la Westrasie ou Westrie, dont plus tard, par corruption, on a fait Neustrie. Aujourd'hui, les limites de la Lorraine sont au levant l'Alsace, au midi la Bourgogne, au couchant la Champagne, au nord la forêt des Ardennes et le pays de Luxembourg et de Trèves. La région est montueuse, semée ça et là de forêts très-

(1) Ou plutôt une phalange (*articulus*).

épaisses; cependant elle a des vallées fort agréables, et même, en certains lieux, des plaines de quelque étendue. Elle produit du blé et du vin en grande suffisance (*affatim*). On y trouve aussi des filons de plusieurs métaux, des salines, et des eaux thermales, dont les plus célèbres sont celles que les allemands appellent Plumbersbad. Les étangs et les rivières y fournissent du poisson en abondance. Ses principaux cours d'eau sont la Meuse, la Moselle, la Sarre et la Meurthe (*Mosa, Mosella, Saravo* (1) *et Murtha*).

(Suit une description du cours de ces rivières, principalement tirée de Paul Merula).

» La Lorraine eut jadis pour habitants les Médiomatriques, dont la métropole était Diviodurum (*sic*), aujourd'hui Metz, et les Leuquois dont la ville était Toul, qui garde encore de nos jours son nom primitif.

» La Lorraine porta jadis, mais non pas longtemps, le titre de royaume (*regni titulo olim insignita fuit, at non diù*) ; depuis plusieurs siècles c'est un duché (*hodiè, ab aliquot sæculis, ducatus est*). Ses ducs actuels sont de la famille de Bouillon. A cette race appartiennent les ducs de Guise, d'Aumale, de Mayenne, de Joinville (*Janvillæ*), d'Aiguillon (*sic*), et de Mercœur, qui sont princes du royaume de France.

» Paul Merula (chapitre 44, page 632) donne avec soin la note des comtés, baronnies et seigneuries de la Lorraine. Les énumérer ici n'est point de mon dessein, et il me semble qu'il est temps de faire un parcours de Nanceium.

» Cette ville importante (*urbs*), vulgairement appelée Nancy, est située au bord de la Meurthe, dans une vallée délicieuse (*peramœnâ*), qui se relève, à peu de distance, en cô-

(1) Dans un autre passage, Jodocus, au lieu de *Saravo*, nomme la Sarre *Saravus*, et même il ajoute : *Sarra etiam dictus*.

teaux montagneux. A présent la ville est double, car il existe l'ancienne et la nouvelle ; cette dernière que l'on a commencé à bâtir il n'y a pas très-longtemps auprès de l'autre (*haud ità pridem antiquæ adstrui cœpta*), et qui même n'est point encore entièrement achevée.

» Dans la ville vieille est le magnifique palais (*magnificum palatium*) des ducs de Lorraine. On a coutume d'y montrer la chambre du duc lui-même, où vous arrivez par une galerie que décorent les portraits d'une foule de rois et de princes. Par un autre côté vous êtes conduit dans une salle (ou vestibule, *atrium*), où vous voyez deux tables très-précieuses, l'une de marbre, admirable par sa longueur et sa largeur (1), l'autre d'argent doré, très-ornée de figures et d'emblèmes, chefs-d'œuvre d'art avec des vers latins sous chacun. Vous êtes mené ensuite dans une pièce où l'on vous déroule et vous montre, en nombre immense (*immani numero*), des tapisseries infiniment précieuses et d'une magnificence plus que royale (*magnificentiæ plùs quàm regiæ*). Là vous verrez une figure humaine sculptée en bois, dans laquelle tous les muscles et les tendons sont mobiles, formant un ensemble cousu de parties très-fines et très-délicates (*in quâ omnes tori et musculi, mobiles, ex prætenuibus particulis consuti sunt*). Près de là, sur un bastion, est un jardin ou verger (*viridarium*) des plus agréables. Au voisinage du château, on voit la chapelle Saint-Georges (*ædes divi Georgii*), où se trouve le mausolée de Charles-le-Hardi (*audacis*), duc de Bourgogne, qui fut tué en bataille (*cæsus*). Une double épitaphe accompagne le monument ; elle est écrite en mètres

(1) *Marmoream alteram, longitudine et latitudine admirabilem ; alteram ex argento inaurato, plurimis artificiosissimè insculptis figuris* (*etc, etc.*) *ornatissinam.*

élégiaques que je n'ai plus sous la main. Je me rappelle qu'au bas de l'une des deux est ajouté ce vers :

*Ecce leo cecidit, jam pax quæsita vigebit.*

» Dans ce palais (1) vous verrez beaucoup de tombeaux des ducs, entre lesquels se distingue celui de René, qui remporta la victoire sur Charles. On voit un arsenal très-bien garni, surtout de pièces de canon de bronze; et dans le nombre on en remarque une dont la longueur est extrême (*immensæ longitudinis*) et à laquelle je n'ai rien vu d'égal, si ce n'est la couleuvrine de Douvres en Angleterre. Dans l'écurie ducale on élève de très-beaux chevaux de race (*equi generosissimi*). Devant (2) se trouve une place (*area*) et une carrière (*arena*) dans laquelle se font les courses équestres en façon de tournois (3) ; ce lieu n'est pas sans élégance (4). Quant à la ville, elle est entourée d'un terrassement très-épais, que soutient au-dehors un revêtement mural d'une force extrême; elle a pour ceinture des fossés larges et profonds (*urbs vallo crassissimo, quod exterius robustissimus murus fulcit, et fossâ profundâ latâque cingitur*); et, défendue comme elle l'est par de nombreux bastions, qui seulement ne

(1) Ou probablement plutôt « dans cette chapelle : » (*in ista æde*). Il y aurait alors erreur venue de confusion, par mélange des souvenirs de Saint-Georges avec ceux des Cordeliers.

(2) L'aile où l'on plaçait les chevaux était bien l'un des flancs du Palais ducal, mais la face de celle-ci étant tournée vers la Carrière, dont elle formait le fond, la Carrière était le *devant* des écuries.

(3) *In quâ cursus equestres ad orbiculum celebrantur.*

(4) *Locus non inelegans.* La Carrière était en effet déjà régulière et fort agréable, comme on peut en juger par la célèbre gravure de Callot et de Sylvestre.

sont pas bâtis tous dans le système actuel de fortification (1), elle offre l'aspect d'une place presque imprenable : *tantùm non inexpugnande speciem prœbet* (2). Et, en effet, ces bastions sont d'une telle hauteur, que les montagnes, quoique voisines, ne sauraient guère lui nuire. »

Ici Jodocus, interrompant sa revue monumentale, jette un petit souvenir tout vulgaire de son métier de voyageur. « A Nancy, » dit-il, « je ferai l'éloge de l'hôte du *Grand-Cerf*, qui n'est point, comme celui dont l'enseigne porte l'image du saint de *Lycie*, un homme injuste, follement avide du bien d'autrui. » On voit que le *Grand-Cerf* et le *Grand-Saint-Nicolas* étaient alors, à Nancy, les deux principaux rendez-vous des étrangers, et qu'en Lorraine, comme partout, il y avait de bons et de mauvais aubergistes.

Mais reprenons, avec l'auteur, le récit descriptif :

« La ville vieille est séparée de la neuve par ses remparts et son fossé. Cette dernière, plus grande de beaucoup, est aussi plus belle (*nitentior*) par la disposition de ses rues tirées au cordeau (*dispositu viarum, ad perpendiculum ordinata*).

(1) « Ne sont pas bâtis tous ENCORE, etc., » aurions-nous pu dire, quoique le mot *adhiù* fasse défaut dans le texte ; car, à moins d'erreur (non impossible, il est vrai) de la part de Jodocus, telle a dû être sa pensée. Personne n'ignore, en effet, que le plan de Charles III et de Henri II fut, dès l'origine, de faire de Nancy une forteresse modèle. Seulement, cette perfection, conçue d'ensemble, fut exécutée en détail ; et tandis que l'on appliquait sur-le-champ aux fortifications de la ville neuve la pleine régularité moderne que Sincérus y reconnaît, on avait provisoirement laissé debout quelques-uns des meilleurs ouvrages primitifs de la ville vieille. Un autre système n'eût été que précipitation, désordre et folle prodigalité.

(2) *Tantùm inexpugnandœ*, mettent les imprimeurs. Mais, comme cela n'a aucun sens, la faute commise saute aux yeux, et un élève de lycée la corrigerait, en rétablissant la locution si connue *tantùm non* (presque).

On commence à y bâtir un édifice religieux (*templum*) auquel peu d'autres seront comparables en dimension (1). Elle est entourée de fossés très-profonds et de remparts d'un travail étonnant (*stupendi operis*), faits d'après les règles d'aujourd'hui. Du haut de l'un des bastions, on montre de loin (*eminus*), au bord d'un étang, une croix de pierre dressée, à laquelle on dit qu'est incrustée une lame de cuivre portant une inscription française, en témoignage de la fin sanglante de Charles-le-Hardi. Un peu plus loin (*paulò longiùs*), dans l'endroit où eut lieu la bataille, proprement où elle fut engagée (*prælii commissi*), on voit une chapelle (*sacellum*) avec cimetière, où des vers français, gravés sur une table d'airain, contiennent l'histoire de ce combat furieux (*atrocissimi prælii*).

» Mérula rapporte qu'au pied des montagnes, il y a une ville nommée Marchéville (*sic* pour Machéville), dont on rapporte que les habitants sont notés pour leur ancienne perfidie envers *leur duc*, appelé par les histoires Ferri II et que, pour cette cause, toutes les fois qu'il leur arrive de manger avec les gens de la maison des princes (*cum reliquis principum domesticis*), on a coutume, en mettant le pain sur la table, de le placer pour eux renversé (*eis inversum apponi*). Il ajoute que là sont les restes d'une tour ronde, où l'on se souvient que le duc dont j'ai parlé, enlevé tandis qu'il était à la chasse, fut retenu pendant trois ans.

» De Nancy, on va d'ordinaire à Paris tout droit par les pays champenois et par Meaux, en suivant une route qui conduit principalement aux lieux ci-après.

(1) Il s'agit de la Primatiale, dont les plans primitifs, conformes à ce qu'il paraît à tout le grandiose du règne de Charles III, avaient été beaucoup plus magnifiques que ceux qui prévalurent sous Léopold.

» Toul, cité fière de son titre épiscopal, mais dont Henri II s'est emparé en 52 (1) ainsi que de Metz et de Verdun. Là il y a à visiter une belle église, et dans cette église le tombeau de saint Bernard (lisez *Gérard*), ainsi qu'une couronne suspendue, presque à l'exemple de celle de Wissembourg (2).

» Le village de Saint-Auby (*sic* pour Saint-Aubin), où l'on demande aux arrivants s'ils ont des armes à feu ou des marchandises prohibées.

» Bar-le-Duc (3), ville située sur une haute colline, au pied de laquelle, dans la plaine, est un joli faubourg, qu'il faut traverser. En donnant à cette ville son nom de Bar, on y ajoute les mots « *le Duc*, » pour faire différence avec d'autres surnoms de ville, Bar-sur-Seine et Bar-sur-Aube. C'est le chef-lieu du territoire nommé le Barrois. On y fait de très-élégantes poignées d'épée (*elegantissima gladiorum manubria*), en sorte que peu de gens y passent sans en acheter quelques-unes. »

Ici, l'auteur, poursuivant son itinéraire, parle de Châlons et de Meaux, puis il ajoute :

« A la vérité tel est le droit chemin qui mène à Paris; mais je ne fais pas assez de cas de ce qu'on y rencontre pour ne pas vous conseiller de vous y rendre plutôt par un détour fait sur la droite. Et voilà aussi pourquoi je crois meilleur d'y aller avec ses chevaux à soi (*propriis æquis*) que par un

(1) « En 52, » pour « en 1552. » Cette expression abrégée est très-naturelle dans l'édition de 1616 ; elle devient fausse dans l'édition de 1655, où l'on aurait dû écrire le millésime entier, puisqu'alors le chiffre 52 avait pris une autre valeur, et signifiait ordinairement 1652.

(2) C'était probablement un grand lustre circulaire en métal, comme celui d'Aix-la-Chapelle.

(3) Bar-le-Duc est immédiatement cité après Saint-Aubin. C'est que la route ne passait point par Ligny, qui appartenait, comme on sait, à la maison de Luxembourg.

coche de louage (*quàm curru meritorio*); car, sans cela, vous aurez peine à retrouver l'occasion de visiter des endroits fort dignes d'être parcourus. Je voudrais donc que de Nancy vous tournassiez vers les lieux qui suivent :

» Pont-à-Mousson d'abord (*Pontamussum*). Son nom lui vient du pont qu'il renferme, et sur lequel on passe la Moselle, ainsi que de Mousson, montagne adjacente, couverte de vignes. La ville est célèbre (*claret*) par son université (*academiâ*); et c'est là qu'enseigna Pierre Grégoire le Tholosan, cet homme distingué, grand par ses écrits immortels. Elle est située dans un lieu fertile et d'un aspect très-agréable; elle a une place de marché grande et de forme quadrangulaire (1). Pont-à-Mousson est coupé et comme rendu double par la Moselle, qui le traverse; mais ses deux parties sont jointes par un pont. L'une des deux dépasse l'autre en grandeur et en circuit (2), à peu près comme cela a lieu à Mastricht de Brabant (*in Mosæ-Trajecto Brabantiæ*). Dans la petite moitié, est le collége des Jésuites, lequel a beaucoup d'élèves. »

Ici nous quitterons l'auteur, qui, conduisant ses voyageurs par Metz et Sedan, n'a plus occasion de parler de notre sujet; sinon qu'avant de citer Mouzon, la première forteresse française que l'on rencontrait de ce côté-là, il mentionne,

(1) *Quadratæ figuræ*. Si l'on ne connaissait Pont-à-Mousson, on serait tenté naturellement de mettre « de forme carrée. » Or, cette traduction serait fausse. Le marché de Pont-à-Mousson est bien un quadrilatère, mais non pas un carré; sa figure est celle d'un trapèze.

(2) *Magnitudine et ambitu*. Ces deux mots ont l'air de former pléonasme; car, si la ligne d'enceinte (*ambitus*) est grande, il va sans dire qu'elle embrasse beaucoup de terrain. Mais peut-être l'auteur a-t-il entendu par *magnitudo* la grandeur appréciative, ce que nous appellerions l'IMPORTANCE; par exemple, le nombre des bâtiments, ou celui des habitants.

quoique la laissant à sa gauche, la petite ville d'Etain (1), appartenant à la Lorraine (*lotharingicæ ditionis*), lequel *oppidum*, dit-il, était assez joli et possédait une citadelle, non pas grande, mais bien fortifiée.

Voilà, Messieurs, l'extrait que nous avions à vous communiquer de l'*Itinerarium* de Jodocus Sincérus.

Quelque simples que soient les pages dont nous vous avons offert, sans chercher aucunement à les embellir, une traduction littérale, — il serait possible qu'elles n'eussent pas été, pour vous, dénuées de tout intérêt. Vous aurez pu, en effet, y trouver, sous forme vulgaire, la confirmation du récit des historiens, quant à l'état de choses si prospère, si grand, si majestueux, qui régnait à l'ombre du drapeau des Alérions, sous le magnanime duc Charles III et sous le bon duc Henri II. Cette paix, cette gloire, cette opulence, dont jouissait, avant les abominables ravages de Richelieu et des Suédois, le territoire habité par vos pères, on la sent percer partout dans les courtes indications dont se compose le manuel d'un bonhomme.... qui assurément n'y entendait pas finesse, et ne songeait guère à philosopher là-dessus.

Vous avez dû remarquer aussi, Messieurs, qu'il ne prononce pas un seul mot d'où l'on puisse induire la moindre existence d'une opinion qui semblât placer vos contrées sous une sorte de vasselage, à l'égard d'une puissance voisine quelconque. Nancy est bien à ses yeux « une capitale (*metropolis*); » Saverne est pour lui, sur sa route, « la dernière ville d'Allemagne (*extrema urbs Germaniæ*), » et Mouzon-sur-Meuse, « la première de France à ceux qui arrivent de l'est (*prima Galliæ hinc venientibus*). » Cette Lorraine,

(1) *Estain* : il écrit ainsi le mot, sans le latiniser, se bornant à le mettre en italique.

duché souverain qu'il sait bien avoir été jadis un royaume, et dont il fait, avec raison, le pendant de l'ancienne Westrie ou Neustrie des Mérovingiens; cette Lorraine, il la dépeint telle qu'il la voit, c'est-à-dire, florissante et libre; et l'idée ne lui vient pas, comme elle est venue plus tard à nos annalistes, ou rétribués, ou passionnés, ou ignorants, d'en révoquer en doute l'indépendance.

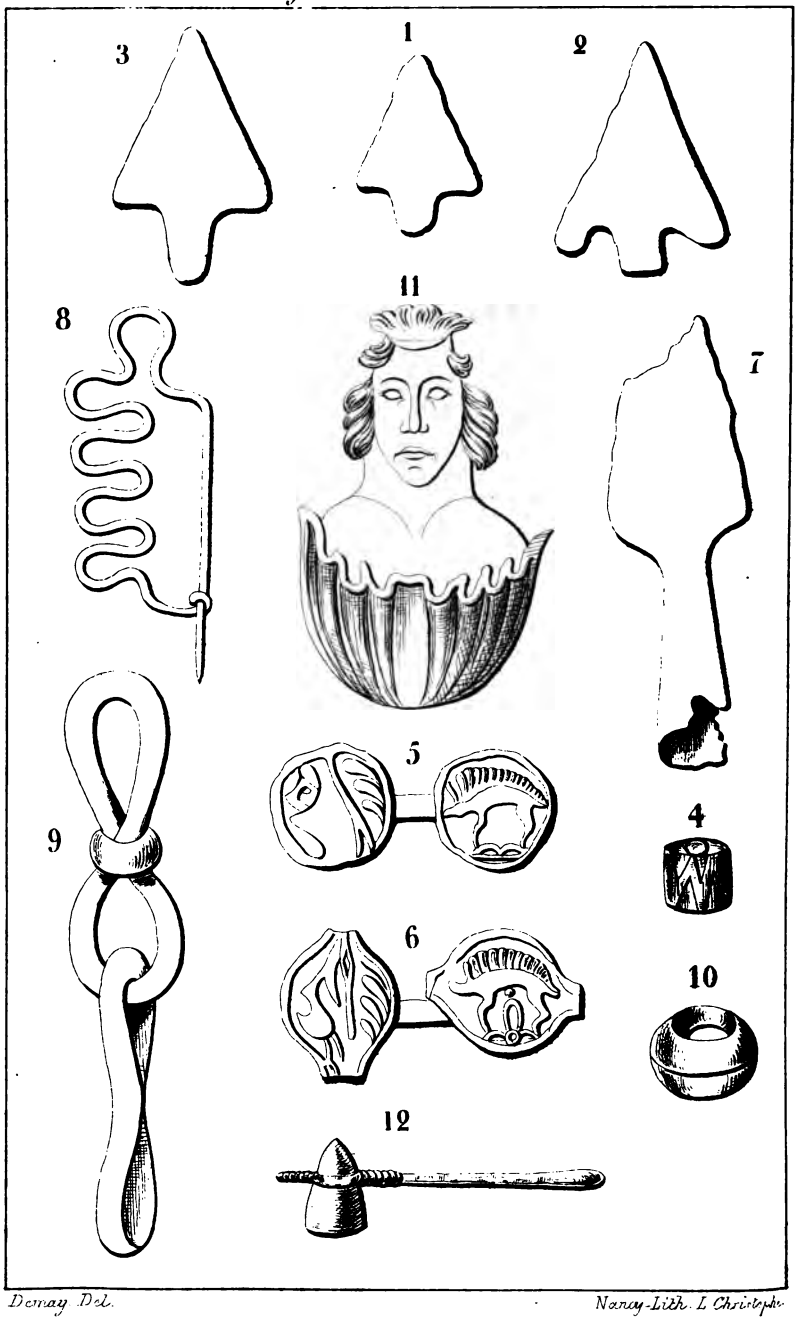


Demay Del. Nancy-Lith. L. Christophe

OBJETS TROUVÉS A ROSIÈRES-EN-BLOIS.

# NOTICE

SUR

# ROSIÈRES-EN-BLOIS

## (CANTON DE GONDRECOURT, MEUSE),

PAR M. DE WIDRANGES.

Rosières et Rozières-en-Blois (1), en latin *Roseriæ in Blesensi pago,* pourrait tirer son nom du lieu où il est situé, c'est-à-dire, dans un lieu bas et humide, où il croît beaucoup de roseaux.

Ce petit village, de l'ancienne province du Barrois, faisait autrefois partie de l'office de Gondrecourt, recette de Bour-

(1) Le pays de Blois (*Blesensis pagus*) était compris entre l'Orney (Ornain) et la Meuse, le pays de Void (*Bedensis pagus*), celui de Vaux (*Vallium pagus*), le Barrois (*Barrensis pagus*), et l'Ornois (*Odornensis* ou *Odernensis pagus*). On ne connaît plus en Lorraine de localité portant le nom de Blois ; mais il y a beaucoup d'apparence qu'anciennement il a existé un bourg ou village du nom de *Blest,* qui a donné sa dénomination au *Pagus Blesensis*, ou pays de Blois. (Dom Calmet, Notice de Lorraine.)

mont (Haute-Marne), bailliage de Lamarche (Vosges), présidial de Châlons (Marne), et parlement de Paris ; il fait aujourd'hui partie du département de la Meuse, de l'arrondissement de Commercy et du canton de Gondrecourt.

Cette localité n'est composée que de 42 maisons agglomérées, et ne compte que 125 habitants ; elle est située dans une petite plaine, un peu humide, au pied de la côte du Périssel, qui forme la ligne de partage des eaux de la Meuse avec celles de l'Ornain ; les coteaux qui bordent la vallée au nord et au sud sont en partie boisés ; la route royale n° 60, se dirigeant de Toul sur Joinville, traverse le village de l'est à l'ouest et gravit le Périssel.

L'origine de Rosières, ainsi que celle d'une grande partie de nos anciennes communes, se perd dans la nuit des temps; on pourrait cependant présumer que cette localité a existé avant la conquête des Gaules par les Romains, car des haches en silex bleuâtre, gris et blanc veiné de rouge, des grains de torque, en verre verdâtre fort grossier, décorés de dentelures en émail jaune, des pointes de flèches en silex, ainsi que plusieurs monnaies gauloises, trouvées en fouillant le sol, sont des preuves qui viennent à l'appui de cette assertion.

Quant à son existence sous l'occupation romaine, elle ne peut être révoquée en doute aujourd'hui, les excavations faites à diverses époques, à un mètre environ de profondeur, pour des fondations de bâtiments, dans l'intérieur du village, ayant mis à découvert d'antiques constructions qui paraissent avoir été détruites par le feu, à en juger par les amas de cendres et de charbons que l'on a rencontrés, et parmi lesquels il s'est trouvé des monnaies romaines de différents règnes, des statuettes et divers ustensiles en usage à cette époque, ainsi que des débris de tuiles plates à rebords, des briques et des tessons de poterie de diverses couleurs ; rien

n'indique toutefois que cette localité ait été un lieu considérable; il paraît, au contraire, que ce n'était qu'un modeste *vicus*.

Mais à quelle époque ce village a-t-il été détruit ? Serait-ce lors de l'invasion d'Attila, en 451, ou lorsque les Franks s'emparérent de la Gaule, ou bien enfin lorsque les Barbares de la Germanie firent leurs diverses irruptions dans nos contrées? C'est ce qu'il est impossible de préciser ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'ayant été incendié et renversé pendant les guerres désastreuses qui désolèrent le pays, on le reconstruisit sur le même emplacement.

Plusieurs chemins très-anciens et presqu'abandonnés de nos jours, traversent le territoire de Rosières, pour se diriger sur d'autres localités qui existaient aussi à cette époque; ces voies, qui n'étaient pas sans doute du premier ordre, ne figurent point dans les anciens itinéraires; je les crois cependant de construction romaine, et destinées à faciliter les relations de commerce et les rapports d'un lieu à un autre; car quelques-unes ont été construites avec la solidité des ouvrages de ce temps, puisqu'elles sont encore apparentes, quoique pratiquées rarement et seulement pour l'exploitation.

Le chemin qui conduit de Rosières à Badonvilliers (ancienne localité où il y a eu des bains, dont les ruines existent encore sous le sol de plusieurs maisons construites sur leur emplacement) se continuait par Epiez (1), pour se rendre à Maxey-sur-

(1) Epiez, petit village entre Badonvilliers et Maxey-sur-Vaise, renferme, sur son territoire, beaucoup de substructions antiques ; on y a souvent trouvé des monnaies romaines en argent et en bronze, notamment en 1840. Le culte des Gaulois y a laissé encore quelques traces. On remarque, à droite du chemin en question, au-devant du bois que l'on traverse pour se rendre à Epiez, une grosse pierre brute debout,

Vaise, où il a existé, dans une contrée nommée Maizières, près du village, une localité importante à l'époque gallo-romaine; ce chemin, avant d'arriver à Badonvilliers, passait à quelques pas de la contrée dite la Sarrasinière, où se trouvait probablement une *poppina* ou métairie dont on aperçoit encore les vestiges sur le sol; un autre chemin très-ancien, qui va de Gérauvilliers à Delouze, en traversant le camp, rejoignait l'ancien chemin de Vaucouleurs à Boviolles ou Nasium, qui, quoique totalement abandonné aujourd'hui, et cultivé dans une partie de son trajet, laisse cependant encore apercevoir sa trace dans la contrée de la Grande-Haie; les pierres qui avaient servi à sa construction ont empêché jusqu'alors qu'il ne disparaisse entièrement.

La Sarrasinière est une contrée située entre le chemin de Badonvilliers et le camp qui se trouve derrière le bois des Essetés; elle renferme les substructions antiques de deux ou trois bâtiments. En 1838, j'allai visiter ce lieu, qui n'avait point encore été exploré, et j'en rapportai plusieurs fragments de grosses tuiles plates à rebords, des débris de ciment romain rouge et blanc, des morceaux de pierres de taille très-minces, comme il s'en rencontre dans les antiques substructions de notre pays, et enfin des écailles de petites pierres meulières en lave volcanique. Aucune fouille n'a encore été

qui a nécessairement été amenée là par la main de l'homme, puisqu'il n'en existe pas de cette espèce en ce lieu; il y a environ vingt ans que l'on exhuma trois cercueils en pierre qui gisaient près de ce monolithe.

Autrefois il y avait dix à douze pierres semblables formant une espèce d'enceinte; en 1838, j'en ai encore vu trois, mais les habitants les ont arrachées et employées à divers usages. Ce lieu se nomme les Roches des Poirons.

opérée parmi ces ruines, où l'on pourrait découvrir des objets curieux et importants.

La contrée dite en Camp, qui se trouve à 1,400 mètres au sud de Rosières, et à 400 des constructions de la Sarrasinière, occupe une légère éminence de 10,000 mètres de longueur, sur une largeur de 60 mètres, entre deux petites vallées qui viennent se réunir au bas du camp, lequel est dominé au nord par l'énorme côte de Frane, située sur le territoire de Delouze; il est fort difficile aujourd'hui de reconnaître le remblai des remparts en terre de ce camp; ils ont été nivelés, à la longue, par la charrue du cultivateur (1). Du reste, je n'ai pas ouï dire que le sol ait montré ou restitué quelques monnaies ou objets antiques.

A l'est et à une petite distance du Camp, se trouve la fontaine de Gyraux-Fontaine (2), qui a, sans aucun doute, servi à l'usage du camp et des maisons de la Sarrasinière; en effet, il y a une douzaine d'années environ, le propriétaire du champ, voulant arracher un buisson qui se trouvait près de cette fontaine, fut très-étonné, après avoir pioché à l'entour, de remarquer qu'elle était entourée d'une maçonnerie en pierres de taille, dont on n'avait jamais soupçonné l'existence.

L'empire romain, qui avait éprouvé beaucoup de revers et perdu la majeure partie de ses provinces par des révoltes et des invasions successives, tomba en décadence, vers le

(1) Ce camp, construit dans une petite plaine, réunissait toutes les conditions voulues, étant à proximité de l'eau, des forêts et des prairies.

(2) Cette fontaine aura été nommée *Gyro-Fons* par les Gallo-Romains, de *gyro*, enceinte de murs, et de *fons*, fontaine, et on en aura fait plus tard Gyraux-Fontaine. Le village de Gérauvilliers (que l'on prononce vulgairement Girauvilliers) tire son origine de la même manière, de *gyro*, enceinte de murs, et de *weiller* ou *viller*, métairie; il se trouve à environ 900 mètres au sud-est de la fontaine.

milieu du Ve siècle. Clovis, à la tête de ses Franks, changea la face des Gaules par son courage et son ambition, et réussit à en expulser entièrement les Romains. Son vaste empire, divisé entre ses quatre fils, en 510, se trouva, durant plusieurs siècles, en proie aux guerres qui éclatèrent entre ces divers princes, leurs successeurs et les grands vassaux, jusqu'au moment où Charlemagne s'empara du royaume. A ces temps de troubles et de ruines, succédèrent quelques années de repos et de tranquillité, pendant lesquelles, peut-être, Rosières se releva de ses ruines, car je ne sache pas qu'il en soit fait mention sous le gouvernement des rois mérovingiens. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'au XIe siècle, ce village était rétabli, puisqu'il se trouve mentionné dans quatre titres latins de cette époque, provenant de l'abbaye d'Evaux fondée en 1132, et supprimée à la révolution.

Par le premier titre, d'octobre 1234, traduit et analysé ainsi qu'il suit, dans l'ancien cartulaire de l'abbaye, qui est aux archives à la Préfecture, Roger, évêque de Toul, déclare que Hugues de Haironville, du consentement d'Arnould, son frère, de leurs femmes et enfants, a vendu aux abbé, prieur et religieux d'Evaux, ce qu'il avait dans l'alleu de Rosières, en hommes, femmes, terres, prés, bois, paturages, rentes, revenus et toutes autres choses quelconques, moyennant la somme de 60 livres de provenisiens de fors.

Un autre titre latin de 1247 et plusieurs autres en français, de 1264, 1265, 1275, 1276, 1282, 1292, 1304 et 1341, provenant aussi de l'abbaye d'Evaux, et que j'ai en ma possession, parlent de Rosières, ainsi que de la maison qu'y possédait l'abbaye et dont on voit encore aujourd'hui les traces, ainsi que celle des fossés qui l'entouraient, dans une pièce de terre derrière l'église. On y a trouvé diverses mon-

naies du moyen-âge, mais que je n'ai pas eu occâsion d'examiner.

Les découvertes faites à Rosières-en-Blois comprennent des objets et des monnaies de l'antiquité, du moyen-âge et des temps postérieurs; cette série d'époques prouve, comme je l'ai exposé, que cette localité a été habitée par les Gaulois et par les Gallo-Romains.

### Objets antiques. — *Période celto-gauloise.*

Hache celtique en silex bleuâtre.

Autre hache celtique, en silex blanc veiné de rouge. J'ai trouvé moi-même cette hache antique, en 1842, en parcourant le terrain (1).

Armures, ou pointes de flèches, en silex, trouvées sur le sol, par le berger de Rosières, en 1838. Ces armures se fixaient au bout d'une baguette fendue et reliée autour de la petite queue ménagée dans le silex. (*Voir la planche ci-contre, fig.* 1, 2, 3.)

(1) D'après l'inspection de ces haches et d'autres que j'ai eu occasion d'observer dans les cabinets de divers amateurs, notamment de celles qui se trouvent au musée de Reims, et qui ont été découvertes dans cette localité en 1845, on serait en droit de conclure qu'elles s'emmanchaient de deux manières, pour en faire usage : 1° en les serrant fortement entre les deux parties d'un bâton fendu, reliées de chaque côté du silex, comme il est indiqué *figure* 12 ; 2° ou bien en passant un manche dans le trou ménagé dans l'espèce de douille en mastic très-dur et très-adhérent au silex, et qui enveloppait sa partie supérieure, comme dans les haches de Reims. Je dis que ces haches pouvaient aussi s'emmancher de la première manière, parce qu'une grande partie de celles que j'ai vues, et toutes celles que je possède, ne laissent apercevoir aucune trace du mastic qui aurait pu les envelopper, si elles avaient été montées comme celles de Reims, ce qui serait impossible vu sa dureté et son adhérence ; il en resterait toujours quelques vestiges.

Partie d'instrument tranchant, en silex, et taillée en biseau pour former le tranchant.

Grain de collier en verre verdâtre, orné de dentelures en émail jaune, trouvé en 1842. (*V. la planche ci-dessus, fig. 4.*)

Monnaies gauloises muettes, en bronze.

Avers. Tête barbare avec bandeau et larges mèches de cheveux, tournée à gauche. Peut-être Apollon?

Revers. Sanglier enseigne, tourné à gauche, et ayant deux anses entre ses pattes. (*Fig.* 5.)

Avers. Même tête que la précédente.

Revers. Sanglier enseigne, tourné à gauche, ayant un trèfle surmonté d'un point entre les pattes. (*Fig.* 6.) (1)

*Période gallo-romaine.*

Armure, ou pointe de flèche en acier oxidé et dégradée. Trouvée en 1838. (*Fig.* 7.)

Fibule ou agrafe en fil de laiton, très-bien conservée. Trouvée en 1842. (*Fig.* 8.)

Deux chaînons de chaîne, en fer oxidé, dénotant un ouvrage fait avec soin. (*Fig.* 9.)

Fer de lance avec sa douille, entièrement oxidé et défiguré.

Partie d'une chaîne de fer, très-oxidée.

Petite serpe en fer oxidé, mais par trop défigurée, semblable à celles que l'on fabrique encore de nos jours.

(1) Lelewel, dans ses études numismatiques, type gaulois, attribue ces monnaies à la ligue éduenne ; je crois cependant qu'il serait plus probable de les attribuer aux Leuks, puisqu'on les trouve en prodigieuse quantité sur le châtel de Boviolles, près de l'antique Nasium, ancienne cité des Leuks, où il paraît presque certain qu'elles étaient fabriquées ; car parmi toutes ces monnaies, on en rencontre un grand nombre qui n'ont été coulées qu'en partie, soit que le métal ait manqué, soit que le moule ait été dérangé.

Clef forée, mais détériorée par la rouille. Cette clef est formée par la réunion de deux feuilles épaisses de fer battu, rapprochées et jointes avec beaucoup d'adresse.

Petite clef en fer oxidé.

Petite clef forée en cuivre, parfaitement conservée et couverte de patine.

Anneau très-épais, ou coulant en plomb, cannelé à sa surface. (*Fig.* 10.) Ces huit objets ont été trouvés en 1843.

Petit buste en bronze, couvert d'une belle patine, représentant une divinité, probablement Hygie, fille d'Esculape. Travail d'une exécution très-médiocre, et indiquant la dégénérescence de l'art. Trouvée en 1840. (*Fig.* 11.)

MONNAIES.

Auguste. P. B. — CAESAR IMP. Tête laurée à droite. — R. Dans le champ, aigle éployé, la tête tournée à gauche. Sans légende.

Claude Ier. M. B. — TI. CLAVDIUS. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. IMP. P.P. Tête nue à gauche. — R. Guerrier nu et debout, la tête couverte d'un casque, tient de la main gauche un bouclier et lance un javelot de la droite. Dans le champ, S. C. Sans légende.

Néron. M. B. — IMP. NERO. CAESAR. AVG. P. MAX. TR. POT. P.P. Tête laurée à gauche. — R. Génie les ailes déployées et passant, tient de la main droite un globe, sur lequel est écrit : S..P. Q. R. Sa main gauche est appuyée sur ses reins. Dans le champ, S. C. Sans légende.

Faustine jeune. M. B. — FAVSTINA AVGVSTA. Tête à droite. — R. Femme drapée assise sur une chaise, le bras gauche appuyé sur le dos de la chaise, présente de la main droite

une patère à un serpent qui se dresse sur un autel. SALVS AVGVSTA. Dans le champ, S. C.

Trajan. M. B.— .....TRAIANO..... Tête radiée à droite; contremarquée derrière par une tête de bœuf. — R. S. C. dans une couronne de laurier. Légende fruste.

Hadrien. M. B.— .....HADR..... Tête radiée à droite. — R. Femme debout, vêtue de la stola. Fruste.

Alexandre Sévère. AR. — IMP. ALEXANDER. PIVS. AVG. Tête laurée à droite. — R. Soleil radié, nu et marchant à gauche, les épaules couvertes d'une draperie, tient de la main gauche un fouet, et la droite élevée devant soi. P. M. TR. P. XI. COSIII. P.P.

Le même. M. B.— IMP. SEV. ALEXANDER. AVG. Tête laurée à droite. — R. L'empereur à cheval, précédé par la Victoire et suivi par un soldat. VICTORIA AVGVSTI. (1)

Maximin d'Aza. P. B.— IMP. C. GAL. VAL. MAXIMINVS. P. F. AVG. Tête laurée à droite. — R. Soleil radié, drapé et debout, la main droite élevée, tient sur sa main gauche une tête de Sérapis. SOLI INVICTO. Dans le champ, Γ avec étoile; à l'exergue, ANT.

Constantin-le-Grand. P. B.— CONSTANTINVS AVG. Tête laurée à droite. — R. Soleil radié nu et debout, les épaules couvertes d'un manteau, tient la main droite élevée, et porte sur la gauche un petit globe. SOLI INVICTO. A l'exergue, P. T. B.

Constant. Ier. M. B.—D. N. CONSTANS P. F. AVG. Buste orné d'un bandeau de perles, tourné à gauche. — R. L'empereur à pied, couvert de ses armes, perçant de sa lance un ennemi renversé avec son cheval à ses pieds. Dans le champ, à gauche, II. FEL. TEMP. REPARATIO.

(1) Ce revers est assez rare; il est fâcheux que la pièce ne soit pas d'une belle conservation.

*Moyen-âge et temps postérieurs.*

AR. — Spadin de Ferry III, duc de Lorraine, de 1251 à 1303. Cavalier au galop brandissant l'épée, au-dessous FERI. — R. Epée en pal, accostée d'un croissant et d'une étoile. Légende, NANCEI.

BIL. — Douzain fruste d'Henry IV, roi de France, de 1547 à 1559.

AR. — Plusieurs gros d'Henry, duc de Lorraine, de 1608 à 1624.

Ecus de Lorraine et de Bar accolés et couronnés. — R. Alérion couronné. Dessous, G. HERI. D. G. DVX. LOTH. M. Légende, MONETA. NOVA NANCEII. CV.

AR. — Plaque d'Albert et Elisabeth, comtes de Flandres, gouverneurs des Pays-Bas, de 1599 à 1621. Croix fleuronnée ayant un petit lion au centre. R. Ecu couronné, aux armes de Flandres. Légende, ALBERTVS. ET ELISABET. DEI GRATIA, 1618. ARCH. AVST. DVCES BVRG. DOM. TORN.

AR. — Plusieurs gros de Charles III, duc de Lorraine, de 1624 à 1675.

Ecus de Lorraine et de Bar, accolés et couronnés, et accostés d'une croix de Lorraine couronnée. Légende, CAR. D. G. LOT. ET B. DVX. — R. Alérion couronné. Légende, MONETA. CVSA. NANCEII.

AR. — Spadin de Charles III. Epée la pointe en bas, chargée de l'écu simple de Lorraine. Légende CARO. D. G. LOTHAR. D. — R. Croix de Lorraine. Légende, MONETA. FACTA. NAN.

Cuivre. — Jeton de François, comte de Vaudémont, 1625. Ecu couronné écartelé aux armes pleines de Lorraine et de France. Légende, FRANC. A. LOT. COM. VADEMONT ET C. —

R. Rocher au milieu des flots et battu par les vents. Légende, IMMOTA. RESISTIT.

Cuivre.— Denier tournois de Charles, duc de Mantoue. Tête nue du prince, tournée à droite. Légende, CHARLES II. D. DE MAN. — R. Deux fleurs de lys, avec A dessous dans un cercle. Légende, DENIER TOVRNOIS. 1653.

AR. — Pièce de 6 sols de Louis XIV, aux huit L couronnés, mais fruste en partie ; de 1643 à 1715.

Cuivre.—Plusieurs liards de Léopold, duc de Lorraine, de 1690 à 1729.

# UNE SCULPTURE

## DU XVII^e SIÈCLE,

PAR M. L'ABBÉ GUILLAUME.

### I.

Depuis cent-soixante ans, la Lorraine possède, presque sans s'en douter, un chef-d'œuvre de sculpture religieuse digne du ciseau le plus habile et le plus pieusement inspiré. C'est le retable de l'autel majeur de l'église des Carmelites de Pont-à-Mousson, transporté à la cathédrale de Toul et représentant la Naissance de Jésus-Christ et l'Adoration des Bergers.

Plusieurs inexactitudes et même des erreurs assez graves s'étant glissées dans l'Histoire de Nancy, par l'abbé Lionnois ; dans la Notice sur la Cathédrale de Toul qui termine l'histoire de cette ville, si déplorablement défigurée par M. Thiéry, et jusque dans l'Encyclopédie catholique, au sujet de

l'établissement, en Lorraine, des Carmelites du second couvent, nous croyons qu'il est de l'intérêt de la vérité historique de faire précéder la description du monument qui va nous occuper de documents authentiques sur l'arrivée et sur l'installation, en notre province, de religieuses qui l'ont, pendant près de deux siècles, édifiée par leurs vertus et largement récompensée de la généreuse hospitalité qu'elle avait bien voulu leur accorder.

Le zèle de plusieurs Carmelites de Bordeaux et de Xaintes pour l'étroite observance de leurs Constitutions primitives, les ayant exposées à de cruelles vexations, ces pieuses filles obtinrent du Pape Grégoire XV, sous la date du 4 janvier 1622, un bref par lequel, reconnaissant leur fidélité à de saintes promesses, il leur permet ou de changer d'ordre ou de sortir de France pour aller, où bon leur semblerait, chercher des Carmes déchaussés, sous la conduite desquels elles vivraient selon la règle primitive de l'ordre, fidèlement importée par la Mère Isabelle des Anges, Espagnole, qui l'avait immédiatement reçue de sainte Thérèse, leur réformatrice.

M. le Cardinal de Sourdis, leur archevêque et leur protecteur, leur conseilla de se retirer en Lorraine où elles trouveraient de leurs consœurs de la réforme et des Carmes déchaussés qui les dirigeraient (1). Il écrivit lui-même au Duc Charles

(1) La lettre suivante adressée de Rome, par le cardinal de Sourdis, aux religieuses persécutées, pour leur fidélité à leurs primitifs engagements, et transcrite dans l'obituaire des Carmelites de Pont-à-Mousson, fera connaître la pensée de cet illustre archevêque sur ces courageuses filles :

» Mes chères et bien aymées filles,

» Les outrages qu'on vous a faites sont dignes d'estres pleurées » avec des larmes de sang. Le Père Dominique en a vercé des pleurs, » non pas tant à vostre sujet, que pour ceux qui les ont exercées » lesquels en ont encourus les censures et la damnation éternelle s'ils

IV, pour obtenir son assentiment, qui lui fut gracieusement accordé. Alors, le 23 novembre 1624, d'après Lionnois, le 25, jour de sainte Catherine, suivant une note particulière, et le 25 novembre 1623, d'après l'histoire spéciale manuscrite du monastère de Pont-à-Mousson, elles partirent de Bordeaux, au nombre de vingt-six, montées en quatre carrosses, accompagnées de plusieurs prêtres, de séculiers et de demoiselles, de quatre sœurs converses, et prirent la route de Lorraine, en passant par Paris. Elles séjournèrent quelques jours en cette ville pour se reposer et pour visiter les Pères de leur ordre, dont le Prieur, le R. P. Bernard de St-Joseph les accueillit très-favorablement. Lorsque ces religieuses approchèrent de Nancy, Leurs Altesses de Lorraine envoyèrent au devant d'elles et les firent inviter à descendre en leur château de la Malgrange pour prendre quelque repos, en attendant que l'on eût disposé, chez leurs consœurs, le local destiné à les recevoir.

Le 7 janvier 1625, suivant Lionnois et l'obituaire du couvent de Pont-à-Mousson, mais le 14 de ce mois de l'année

» n'en font pénitence. Pour vous vos afflictions et les injures que vous » avez souffertes sont autant d'échellons pour monter au Ciel où est » desja vostre conversation. Faites-en vostre profit offrés tout aux » pieds de la Croix de Notre Seigneur qui vous a fait dignes d'une » petite part de son Calice. J'ai bien du regret de ne m'estre pas » trouvé présent pour y participer. Mais je l'ay fait par la charité et » les biens qui nous unissent à Jésus-Christ. Vous êtes l'ornement » de son Eglise, si vous persévérées dans votre vocation. Aymées sa » divine Majesté, priée Dieu pour moy misérable qu'il me fasse la » grâce de faire sa sainte volonté. Je le supplie de vous donner sa » sainte bénédiction.

» A Rome le jour de sainte Agnès.

» De Sourdis Fr archevêque de Bordeaux, cardinal » de la sainte Eglise Romaine. »

(Tiré de l'obituaire des Carmelites. mss.)

précédente, d'après l'histoire manuscrite qui nous guide (1), elles entrèrent en ville et furent conduites au monastère des Carmelites, par M^me^ la Princesse Marguerite de Gonzague, douairière de Lorraine. Le R. P. Bernard de Valac de Saint-Joseph (2), Provincial en tournée de visites, accepta leur obédience, les incorpora à la Communauté et, le 8 mars 1626, reçut les vœux et la profession qu'elles renouvelèrent entre ses mains, avec la permission du Pape et celle des supérieurs généraux de leur ordre.

Mais le couvent de Nancy, vieux déjà de quinze ans et qui renfermait une vingtaine de religieuses, ne pouvait en recevoir commodément un nombre plus qu'égal. Il fallut bientôt songer à trouver, pour la nouvelle colonie, une maison où elle pût se retirer sans plus être à charge à la Communauté qui l'avait reçue avec empressement et cordialité. Les supérieurs sollicitèrent donc, du Duc de Lorraine, des lettres d'établissement pour ces filles, en quelques villes du Duché et en obtinrent pour Bar-le-Duc et Pont-à-Mousson. Ils obtinrent, avec une égale facilité, l'assentiment des Evêques de Toul et de Metz.

Les Carmelites qui fondèrent la maison de Bar, inquiétées bientôt dans leur régime par la crainte du cardinal de Bérulle,

(1) Le titre de *douairière* donné par l'histoire manuscrite à la Duchesse de Lorraine, semble indiquer que les Carmelites bordelaises n'entrèrent à Nancy qu'après la mort de Henri II, son mari, décédé le 31 juillet 1624. La chronologie de l'abbé Lionnois serait donc celle qui mériterait la préférence.

(2) L'article nécrologique de la Mère Louise de Jésus, arrière-petite-fille du prince Pic de Blaise de la Mirande, dit : le Père Louis de Saint-François. Il pourrait se faire que celui eût installé les nouvelles venues chez leurs consœurs à Nancy, et qu'ensuite le R. P. Bernard de Saint-Joseph eût présidé à leur nouvelle consécration. Cet arrangement expliquerait la contradiction qui semble exister entre deux documents dont l'authenticité est incontestable.

se retirèrent à Lunéville, d'où les malheurs des temps les contraignirent de revenir à Nancy. Elles durent, en raison des démêlés de Charles IV avec Louis XIV, retourner à Lunéville, puis à Bar, pour rentrer enfin à Nancy où les fixèrent définitivement, près du prieuré de Saint-Joseph et sous le nom de Carmelites du Second Couvent, les lettres-patentes de Léopold, datées du 30 août 1713.

Celles de Pont-à-Mousson furent plus heureuses. Si elles durent souffrir des calamités publiques, jamais elles n'eurent à quitter l'enceinte de la ville qui les avait accueillies, comme nous le raconterons tout-à-l'heure, pour chercher, une seconde fois, refuge à Nancy, ainsi que l'avance l'abbé Lionnois, à la page 76e du 3e volume de l'histoire de cette ville.

Le 24 août 1627, toutes les formalités étant remplies, cinq de ces filles de sainte Thérèse, conduites par le R. P. Clément de l'Assomption, prieur de Gerbéviller, sortirent de Nancy pour venir à Pont-à-Mousson où *elles arrivèrent le même jour*, observe la Notice. Elles ne savaient où mettre pied à terre et délibéraient entre elles quand une demoiselle pieuse, qu'elles rencontrèrent, leur offrit sa maison située dans la partie de la ville soumise à la juridiction de l'Evêque de Metz. Elles eurent bientôt accepté; et s'étant occupées, pendant toute la nuit, à préparer une chapelle en ce couvent improvisé, la messe y fut chantée le lendemain 25 août, par le religieux qui les avait accompagnées.

Le 17 du mois de septembre suivant arrivèrent les autres religieuses destinées au nouvel établissement, dont le personnel se trouva composé comme il suit :

Les RR. MM. Madelaine de Jésus; Louise de Jésus; Joanna du St-Esprit; Les sœurs Madelaine de St-Joseph; Marguerite de la Mère de Dieu; Marie de l'Incarnation; Thérèse de Jésus; Marie-Thérèse de l'Incarnation; Marie de

St-Pierre; Françoise de Jésus ; Trois sœurs du voile blanc : Marie du St-Sacrement, Marie des Anges et Catherine de St-Elie.

Le Père Provincial étant venu visiter cette famille naissante, la trouva beaucoup trop à l'étroit, il s'occupa lui-même de la loger plus commodément, et loua dans l'autre partie de la ville, près du couvent des Antonistes, une maison où elles entrèrent le 24 novembre de la même année. Elles n'y demeurèrent que dix-huit mois. Deux maisons s'étant trouvées à vendre à l'endroit où, depuis, elles se sont définitivement fixées, elles les achetèrent à crédit, pour treize mille francs, monnaie du pays, dit le manuscrit, qui font à peu près deux mille écus.

Un honnête marchand de Nancy, qui avait eu occasion de connaître ces pieuses filles pendant leur séjour en cette ville, leur envoya six mille francs pour les aider à remplir les conditions du contrat et à mettre en état la nouvelle habitation. Elles y entrèrent le 24 avril 1629, et la première messe y fut dite le même jour; dans une chapelle provisoire, par le R. P. Jacques de St-Martin, Prieur du couvent des Carmes déchaussés de Pont-à-Mousson.

En 1632, une dame de Bordeaux, M^lle^ Jeanne de Galateau, veuve de messire Guérin, baron de Socas, voulant mériter le titre de fondatrice de la Maison de Pont-à-Mousson, fit arriver aux Carmelites qui l'habitaient, une première somme de neuf mille livres avec promesse de leur en envoyer quinze autres mille, un peu plus tard. Bien que la bonne religieuse qui a écrit l'histoire de son monastère, s'afflige de ce que cette dame, ayant changé d'intention, ne donna en tout que quinze mille livres, un titre authentique ne constate pas moins que M^me^ de Socas a donné successivement neuf mille, six mille, douze cents, quatre mille, enfin huit cents

livres, qui font un total de vingt-un mille livres; puis, que pendant plusieurs années, elle a régulièrement envoyé une rente de mille livres. Elle a donc bien scrupuleusement tenu parole, et avec cette aumône si considérable de 24,000 livres, les religieuses ont payé leurs dettes et fait de nouvelles acquisitions.

Cinquante ans plus tard, mademoiselle Elisabeth-Reine Guillemin, fille unique et orpheline habitant Pont-à-Mousson, étant entrée au monastère pour y prendre l'habit, sous le nom de sœur Thérèse du Saint-Sacrement, offrit une dot de seize mille livres. Aussitôt la Mère Prieure, Catherine du Christ, fit commencer un corps de logis, deux ailes du cloître et une église dont la première pierre fut posée le 27 septembre 1685 par M. Greinette, abbé des Prémontrés de Sainte-Marie de la même ville.

Le Père Elie de Saint-Joseph dressa les plans, rédigea les devis, passa les traités avec les ouvriers et conserva la direction de ces nouveaux bâtiments qui furent achevés dans l'espace de six années. Disons que ce moine architecte travaillait comme un simple artisan, et que c'est en montant la dernière pierre du fronton du grand autel, qu'il contracta la maladie dont il mourut le 29 mars 1691.

L'église du couvent des Carmelites ne fut donc pas bâtie de 1627 à 1632, par les libéralités du Duc Charles IV, ainsi que l'avance trop prématurément la Notice sur la Cathédrale de Toul, mais bien soixante ans après et par les dons généreux de simples particuliers.

Ce n'est pas que le Duc de Lorraine ait manqué de bienveillance pour les religieuses qu'il avait accueillies en ses Etats. Il se montra toujours, pour elles, charitable et bienfaisant. Lorsque, en 1633, par suite de la disette et des maladies qui désolaient la Lorraine, ces pauvres filles n'avaient à

manger « que du pain d'orge, quelques légumes cuits avec du » sel, sans huile et sans beurre, trop heureuses quand elles » pouvaient avoir quelques œufs pour les malades, » Charles, plein d'estime et de vénération pour elles, leur envoya quelques aumônes, leur accorda annuellement plusieurs quartes de blé à prendre sur les moulins de la ville, un muid de sel sur les salines de Rosières (6 juin 1641); deux arpens de bois de chauffage, dans les forêts de son domaine (14 juillet 1641) et, comme religieuses mendiantes, les déchargea de toutes impositions, prestations personnelles et charges quelconques (19 juin 1641 — 8 juillet 1661).

Louis XIII, pendant qu'il occupa la Lorraine, continua aux Carmelites de Pont-à-Mousson, les avantages que leur faisait leur souverain. Il en avait été prié par un Abbé des Prémontrés qui lui révéla, la présence, au milieu de ces dévotes filles, de la Mère Louise de Jésus, de la famille du vaillant Prince Pic de la Mirande, devenu célèbre par ses exploits guerriers sous les règnes de Charles IX et de Henri III.

Louis XIV, dans la personne de la Régente, imita son prédécesseur jusqu'à l'époque, si malheureuse pour la Lorraine, de 1651. Un édit, sans doute de Mazarin, supprima toutes les grâces et tous les avantages accordés aux communautés religieuses du Duché.

## II.

Nous avons indiqué la date précise de la construction de l'église conventuelle des Carmelites de Pont-à-Mousson. Il nous est obligation de la décrire afin de mettre nos collègues à même de juger si elle fut digne de recevoir le chef-d'œuvre de sculpture qu'elle eut l'avantage de posséder. Longue d'en-

viron vingt mètres, sur sept à peu près de largeur, elle forme un parallélogramme rectangle, légèrement modifié à l'abside, par le maître-autel et le retable qui le surmontait. Elle est en plein ceintre un peu surbaissé. L'intérieur n'est formé que d'un seul ordre d'architecture au-dessus duquel s'ouvrent les baies des fenêtres, trois de chaque côté de la nef et une au fond. L'entablement qui décore le pourtour des murailles, et dont la hauteur est de près d'un mètre, ensemble les pilastres qui le supportent, sont d'une parfaite exécution. La frise est ornée de tourteaux et de triglyphes alternés dans toute sa longueur. L'architrave et la corniche sont, avec elle, en belle harmonie, aussi bien que les ceintres qui soutiennent et décorent la voûte. Des quatre pilastres dont l'espace forme la travée du sanctuaire et au-dessus de la corniche, sort une nervure ouvragée qui s'en va, décrivant un quart de cercle, s'arrêter à une clé de voûte fort remarquable, pour former une sorte de dôme au dessus de l'autel. Tous ces ornements qui tiennent plus à la sculpture qu'à la simple taille des pierres, ont été exécutés par les sieurs Antoine Léglise et Michel Lejuste, moyennant, par chaque pied de Lorraine, quatre gros et demi valant à peu près quinze sous de notre monnaie.

Le 30 juin 1707, les Carmelites passèrent avec le sieur Joseph Dieudonné, maître sculpteur à Nancy, un marché pour la confection d'un tabernacle en bois de chêne et de tilleul doré en or de ducat que les religieuses s'étaient chargées de demander à Paris.

Ce tabernacle devait avoir cinq pieds moins un pouce de hauteur, sans y comprendre la boule et la croix dont il serait surmonté, mais avec les deux gradins qui lui servaient de soubassement, et de longueur, y compris les deux consoles formant ailes, huit pieds moins un pouce, c'est-à-dire, toute

l'étendue du second gradin qui avait de hauteur six pouces moins une ligne sur six pouces de largeur. Le premier gradin avait huit pieds huit pouces six lignes de longueur, huit pouces de hauteur et sept de largeur. Trois statues devaient embellir cet assemblage de menuiserie. L'une représentant la sainte Vierge tenant, en ses bras, l'enfant Jésus, de hauteur suffisante pour remplir la place de la niche d'exposition. La seconde, sainte Thérèse, pour être placée à droite du tabernacle, et la troisième, saint Jean de la Croix, pour être mise à gauche. Ce travail, convenu de sculpture délicate et de dorure parfaite, devait être terminé pour la fête de sainte Thérèse, de la même année 1707 et payé quatre cents livres tournois y compris le prix de l'or. Les Religieuses fournirent le bois de chêne et de tilleul, et le 8 de décembre, elles payèrent à l'ouvrier le prix arrêté, après lui avoir retenu cent soixante livres qu'elles avaient avancées pour quatre milliers d'or, à raison de quarante livres l'un. Dieudonné reçut, en plus vingt écus blancs ou 75 livres pour les augmentations par lui faites à son travail, en sus du modèle qui lui avait été remis et cinq écus blancs ou quinze livres, pour le paiement des bateliers qui l'avaient amené.

L'emploi de cette dernière somme mérite une attention spéciale. Il révèle un fait à peu près généralement ignoré, à savoir qu'un siècle et demi au moins avant l'installation éphémère des bateaux à vapeur sur nos cours d'eau, la navigation de Nancy à Pont-à-Mousson, et peut-être bien à Metz, existait au profit de l'industrie.

Le sculpteur nanceïen promit aux Mères Carmelites qu'il leur enverrait et, en effet, leur envoya, le 20 mars 1708, probablement en reconnaissance de leur générosité à son égard, une figure de Jésus-Christ ressuscité, pour placer au dessus du tabernacle. Pour garantie de sa parole il avait laissé

entre les mains de la Mère Prieure, deux louis, valant chacun quinze livres quinze sols, qui lui furent rendus à l'arrivée de la statue.

Ce brillant travail coûta en totalité 631 livres.

En 1719, le frère Raulin, jésuite, fut employé à dorer l'autel de sainte Thérèse d'abord, ce qu'il exécuta pour une somme de vingt-trois livres, ensuite le tombeau du grand autel et les ornements adjacents. Pour ce dernier travail, il employa quarante livrets d'or au prix de trente sous le livret.

En 1721, le Chapitre conventuel statua qu'une somme de douze cents livres provenant de la vente de deux chandeliers d'argent et une autre somme de six cent cinquante livres données par la sœur Anne-Marie de la Passion seraient placées à rente et les intérêts accumulés, pour arriver à en former, avec les capitaux, un total suffisant pour acheter une garniture complète d'autel, en argent.

L'église, les bâtiments du monastère suffisants pour loger vingt et une religieuses, le jardin, prirent la place de vingt-quatre petites maisons bourgeoises que les religieuses Carmelites avaient successivement achetées (1). La dépense totale des constructions ne monta qu'à soixante mille livres qu'elles payèrent du produit de leurs travaux manuels, des aumônes de plusieurs personnes charitables et des dots de jeunes demoiselles que la bonne réputation du monastère y amenait des différentes parties de la Lorraine et même de la France.

(1) Dans un acte d'échange de quelques portions de maisons, entre la paroisse Saint-Jean, représentée par M. Philippin, son curé, et les Carmelites ; il est stipulé que ces dames donneront en retour *une chasuble de damas vert.*

## III.

Les fondations faites par plusieurs personnes pieuses dans l'église des Carmelites, et les acquisitions faites au profit du monastère achèveront de prouver que les religieuses de sainte Thérèse établies à Pont-à-Mousson, ne quittèrent cette ville qu'à l'époque de la grande révolution.

Les pieuses Carmelites qui formèrent la colonie de Pont-à-Mousson furent près de quatre-vingts ans pour s'y établir d'une manière honorable et commode. La Mère Thérèse du Saint-Sacrement, Prieure, pour la première fois, depuis 1700 jusqu'en 1703, ayant trouvé éteintes toutes les dettes de sa Communauté, voulut acquérir quelques terres pour en assurer à l'avenir la subsistance. Les Carmelites commencèrent donc à devenir propriétaires à Pont-à-Mousson et tel fut le résultat de leurs opérations qu'en 1732, époque où fut écrite l'histoire abrégée qui nous guide, elles possédaient :

Des terres dont le revenu annuel se montait à cent paires de quartes de blé et d'avoine, mesure de Pont-à-Mousson.

Huit jours de vignes, sur le ban de cette ville,

Trente arpents de bois.

Et, en argent constitué, trente mille livres qui leur en produisaient, par an, quinze cents de rentes.

Plusieurs personnes de distinction voulurent reposer, après leur mort, dans l'enceinte du Monastère des Carmelites, pour avoir part aux prières de ces religieuses filles (1). Il convient de citer entre autres :

(1) Le nécrologe du couvent duquel la plupart des actes sont rédigés en forme de biographie des religieuses dont ils constatent le décès, ait mention de cinquante Carmelites décédées depuis le 2 août 1632

M. l'abbé de Saluces, prêtre, seigneur de Noviant-sur-Moselle et son père Messire Mathurin de Saluces, qui y fut inhumé le 14 janvier 1707.

Mademoiselle Françoise Bilistein, première dame d'honneur de la Princesse de Vaudémont, dont le cœur y fut déposé le 23 janvier 1711.

La Princesse Anne-Elisabeth de Lorraine-Elbeuf, épouse de Charles-Henri de Lorraine, Prince de Vaudémont, fils de Charles IV.

Cette princesse, d'une beauté remarquable, d'un esprit supérieur et d'une haute et solide piété, mourut à Commercy

jusqu'au 20 mai 1776, et de douze personnes enterrées, soit dans l'église soit dans le cloître du monastère de Pont-à-Mousson. Ces biographies, fort intéressantes sous le rapport de la piété, le sont aussi au point de vue historique. Elles révèlent les noms de familles honorables et les relations toutes bienveillantes de plusieurs princesses de Lorraine avec le couvent. Il convient de citer la Mère Louise de Jésus, arrière-petite-fille du prince Pic de la Mirande, qui servit en France sous les règnes de Charles IX et de Henri III ; la Mère Elisabeth-Charlotte de Saint-Augustin, fille de M. Mareschal, avocat au parlement, laquelle reçut le voile de la main de la duchesse de Lorraine, Elisabeth-Charlotte d'Orléans, épouse de Léopold, le 4 novembre 1698 ; la Mère Anne-Marie de la Passion, veuve du baron de Giey, premier écuyer du prince de Vaudémont et colonel d'infanterie au service de S. M. catholique, laquelle, de dame d'honneur de la princesse de Vaudémont, devint Carmelite, après avoir prononcé ses vœux entre les mains de M. de Camilly, évêque de Toul, et reçu le voile des mains de la duchesse de Mantoue et de Madame de Vaudémont.

L'histoire de plusieurs de ces pieuses filles a été écrite par les directeurs spirituels du monastère, témoins habituels de leurs vertus et dépositaires de leurs plus intimes sentiments. La prieure tenait aussi par devers elle une espèce de recueil biographique concernant ses religieuses. Nous indiquons ces particularités afin de fixer l'attention des amateurs et d'arracher à une ruine définitive les ouvrages qui ne seraient pas totalement perdus.

le 5 août 1714 et fut amenée à Pont-à-Mousson, suivant le désir qu'elle avait manifesté en son testament olographe du 20 avril 1709.

« Je désire, y dit-elle, que mon corps soit porté aux Carmelites de Pont-à-Mousson, pour être enterré dans leur cloître, sans aucune cérémonie, et qu'on ne fasse pour moi que ce que l'Eglise accorde aux moindres des morts. (1)

» Je donne et lègue aux Carmelites de Pont-à-Mousson, cent écus de pension annuelle rachetables de deux mille écus, pour qu'elles prient Dieu pour mon âme et qu'elles me rendent participante à perpétuité aux mérites et aux bonnes œuvres de leur sainte maison.

» Je leur donne et lègue de plus une somme de trois mille livres, pour qu'elles fassent dire, à perpétuité, une messe tous les jours à mon intention. »

(1) Le vœu de la pieuse princesse a été rempli. L'acte de sa sépulture, inséré dans l'obituaire de la communauté, porte que « le corps » de très-haute, très-puissante et très-excellente princesse madame » Anne-Elisabeth d'Elbœuf de Lorraine, princesse de Vaudémont, sou- » veraine de Commercy, etc., épouse de.....Charles-Henri de Lor- » raine, prince de Vaudémont..... décédée à Commercy, le cin- » quième du mois d'aoust, de l'année 1714, a été inhumée dans le » cloistre, proche la porte d'entrée de l'avant cœur des religieuses » Carmelites déchaussées, après avoir été déposé dans l'église des- » dites religieuses Carmelites du Pont-à-Mousson, depuis le 6e août » jusqu'au 9e du dit mois d'août 1714, par le R. P. Augustin de » l'Assomption, prieur du Pont-à-Mousson, le dit jour 9e aoust » 1714. »

Il est à regretter qu'en 1826, lors de la réunion des cendres des princes et princesses de la maison de Lorraine pour être réintégrées dans le caveau ducal, MM. les Commissaires n'aient pas songé à lever le corps de la princesse de Vaudémont et à le faire arriver à Nancy. Il est pénible de le savoir enfoui, sans honneur, sous un escalier construit, depuis, sur sa sépulture.

Il conviendrait de prendre des mesures pour en faire l'exhumation et l'amener aux Cordeliers.

Plusieurs lettres autographes de cette Princesse témoignent de la tendre affection qu'elle portait aux religieuses au milieu desquelles elle voulut reposer. Les pensées chrétiennes, les réflexions pieuses qu'elle écrivait de sa propre main pendant les exercices spirituels auxquels elle ne manquait pas, chaque année, de se livrer pendant quelques jours, attestent la sincérité des sentiments de cette illustre Comtesse de Vaudémont, la délicatesse de sa conscience, la vivacité de sa foi.

On retrouve dans les actes du Monastère dont nous nous occupons, plusieurs fondations faites par des personnes pieuses, pour s'assurer, après leur mort, les suffrages particuliers de l'Eglise. Outre celles de la Princesse Anne-Elisabeth de Lorraine, de M. l'abbé de Saluces, nous citerons en particulier celles de M. l'abbé François-Remy de Ravinel, chanoine de la Primatiale de Lorraine. Après avoir fondé pour lui, pour ses parents, amis et bienfaiteurs, une messe, tous les vendredis de l'année, moyennant un capital de mille quarante livres, il fonda, le 10 octobre 1754, quatre messes par semaine pour les Ducs de Lorraine, fondateurs et bienfaiteurs de l'église Saint-Georges et de la Primatiale de Nancy, réunies par édit du Roi de Pologne du 10 septembre 1742. Il consacra, pour cette fondation, une somme de quatre mille cent soixante livres. Ce bon prêtre écrivait à la Mère des Novices des Carmelites de Pont-à-Mousson, le 24 août 1777, qu'abandonnant son patrimoine à sa famille, il entendait consacrer les revenus de son canonicat à la fondation, dans l'une des paroisses dépendant de la Primatiale, d'une école pour soixante filles, d'une autre école pour vingt-cinq garçons, de trois sœurs de charité pour instruire les petites filles et soigner les malades, enfin d'un chirurgien. Il comptait employer à cette belle œuvre soixante-deux mille francs, qu'il avait économisés sur son bénéfice.

S'il est avantageux au progrès des beaux arts d'honorer la mémoire des hommes éminents qui les ont cultivés avec éclat, de transmettre à la postérité et leurs œuvres et leurs noms, il ne l'est pas moins à la morale de signaler aux générations qui naissent, les actes de reconnaissance et les bienfaits des hommes vertueux qui ont vécu. A nous, Lorrains, il nous est particulièrement glorieux de pouvoir constater, l'Histoire à la main, que si, à toutes les époques, le génie des beaux-arts a plané sur notre province, à toutes les époques encore, a plané sur elle l'Ange de la Vertu. Et ce ne peut être pour nous, acte de vanité : en signalant les belles actions de nos ancêtres, nous ne faisons, en quelque sorte, que prendre l'engagement solennel de les imiter !

Nous arrivons maintenant à la description du monument artistique qui fait le principal objet de ce mémoire.

## IV.

Cette magnifique pastorale, taillée d'après un dessin du Père Elie de Saint-Joseph, Carme déchaussé, a, de hauteur environ douze mètres, sur une largeur d'à-peu-près six mètres. Trois figures, en ronde bosse et de grandeur naturelle, occupent le premier plan de l'ensemble : L'Enfant Jésus, couché sur la paille, dans un berceau, est au milieu ; à droite est la sainte Vierge et à gauche saint Joseph.

Au second plan et à droite en avant de l'étable, on remarque le bœuf et l'âne accroupis. Un peu derrière, du même côté, un berger arrive portant sur ses épaules un agneau qu'il va déposer aux pieds de l'Enfant divin ; puis une bergère tenant sur sa tête une corbeille remplie de tourterelles, dont plusieurs s'envolent et vont se poser sur le toit de l'étable.

A gauche, deux autres bergers se pressent, regardent le berceau avec une religieuse curiosité et saluent le Verbe fait homme, le premier, de la main gauche, ayant la droite sur son cœur; le second, avec son chapeau qu'il tient reposé sur l'épaule.

Le fond de cette scène divine, en demi-relief, est divisé en deux compartiments. Celui de droite est rempli par l'étable, couvert de chaume; celui de gauche, par une élégante maison sur le seuil de laquelle est un cinquième personnage à demi caché par les autres, mais qui semble jouer de la musette. A l'angle et devant la maison, est planté un arbre assez gros et feuillé qui peut être un sycomore ou un palmier.

Au dessus de la crèche, deux Anges se tiennent embrassés et chantent le cantique de la paix.

L'intrados du fronton sphérique est rempli par le Père Eternel, environné d'anges et porté sur des nuages. Il étend les bras comme pour recevoir l'Enfant auguste qui vient de naître pour la rédemption du genre humain, et sur lequel il repose de complaisants regards.

Une colombe aux ailes éployées, figurant le Saint-Esprit, plane en l'air, au-dessus du berceau.

On ne peut assez admirer dans les personnages qui forment ce premier chant d'une mystérieuse épopée, le naturel des poses et l'expression des visages. Sur ceux des bergers, on lit un sentiment de respect affectueux, de bonheur et de pure joie. Sur celui de la Vierge Mère, c'est l'amour, c'est la félicité, mais une félicité toute céleste, un amour tout à la fois maternel et divin. Dans les traits de saint Joseph, se dessinent un merveilleux étonnement joint à une tendresse vive, mais tempérée par le respect de l'adoration.

L'architecture qui encadre ce magnifique morceau est d'ordre corinthien d'une admirable richesse. L'architrave et

la corniche de l'entablement, outre les moulures de l'ordre, sont ornées de festons et de dessins avec une sorte de profusion, mais de bon goût. Il est supporté par quatre colonnes de marbre jaune dont les chapiteaux, à feuilles d'acanthe, offrent le coup-d'œil le plus gracieux.

Le monument est couronné par une croix au pied de laquelle un pélican se perce le cœur pour abreuver ses petits de son propre sang, symbole touchant de l'Eucharistie. De chaque côté de la croix et aux distances voulues s'élèvent de charmants vases de fleurs entre lesquels courent de jolies guirlandes qui se continuent et retombent de chaque côté de l'encadrement. Au milieu de la frise, un cartouche bien orné supporte cette suscription : *autel privilégié.*

Le retable de l'autel des Carmelites de Pont-à-Mousson est en pierre de Sorcy, blanche et tendre, dont le nommé Nicolas Thouvenin fournit deux cent trente-sept pieds, moyennant une somme de cent quarante-trois francs deux gros, monnaie de Bar.

Un examen attentif, une confrontation scrupuleuse par des hommes spéciaux l'ont fait attribuer aux frères Anguier, dont François aurait fait l'ébauche et auquel Michel aurait donné la perfection et la vie. Mais combien il est aisé de se méprendre sur les œuvres des artistes, et avec quelle prudente réserve il faut diriger ses investigations et formuler ses jugements ! Que le premier plan de la sculpture de Pont-à-Mousson ait été copié sur le travail de Michel Anguier, placé d'abord au Val-de-Grâce, puis transporté dans l'église de Saint-Roch, à Paris , c'est chose possible et même de grande probabilité, puisque le scrupule de l'examen a été poussé jusqu'à compter les plis des vêtements et à constater l'identité de leur position respective. Mais que ces habiles artistes aient reproduit en Lorraine une œuvre qu'ils avaient enfantée à

Paris, c'est un fait désormais inadmissible, démenti qu'il est par les documents les plus authentiques. Le sol qui avait enfanté Richier n'avait pas besoin d'emprunter à la Normandie des artistes ; il n'avait pas épuisé sa fécondité.

En même temps, à peu près, que Nancy donnait le jour aux Adam et aux Bagard, la petite ville de La Mothe, si cruellement traitée par le roi de France, voyait naître dans ses murs Ignace Robert, dont il est temps de ressusciter la mémoire et de proclamer le talent.

Après avoir assez longtemps voyagé, ce sculpteur, Lorrain d'origine et de génie, vint se fixer à Metz, où il laissa des traces de son admirable ciseau. Ce fut lui qui, en 1689, entreprit de sculpter l'œuvre dessinée par le Père Elie de Saint-Joseph. Il a bien pu, en ses voyages, s'inspirer des travaux de ses devanciers ; il a bien pu avoir pour maîtres les frères Anguier, ainsi que quelques biographes semblent l'insinuer ; mais qu'il est loin d'avoir été copiste froid et didactique ! Assurément, il avait en lui-même éprouvé

Du Ciel le *secours protecteur*
Et son astre en naissant l'avait formé *sculpteur*.

On trouve, en effet, dans les papiers de la communauté des filles de Sainte-Thérèse de Pont-à-Mousson, un acte authentique, qui révèle à notre pays une de ses gloires et qui résout un problème artistique des plus intéressants. C'est le traité passé entre les RR. Mères Carmélites et l'enfant de La Mothe pour la confection du retable de l'autel principal de l'Eglise conventuelle. En voici le texte :

« Cejourd'hui dix-huitième octobre mil six cent quatre vingt neuf. Par devant le notaire royal tabellion general resident au Pont à Mousson soubsigne et tesmoins cy apres nommés furent prntes (présentes) les RR. Mères Thérèse de St-Joseph, prieure,

Marie de St-Pierre, Catherine de Christ et Marie Thérèse de la Sainte-Trinité toutes trois depositaires religieuses professes faisantes et repntantes (représentantes) le corps entier de leur communauté au devant de leurs grilles a la maniere accoustumée d'une part ; Et le sieur Ignace Robert m^re sculpteur dem^t a Metz d'autre part, et recognoissant les dittes parties d'avoir faict conjoinctement par ensemble les traictes et conventions dont suit la déclaration ; sçavoir que ledit sieur Robert s'est oblige de faire et construire le grand autel de leur Eglise en figures conformement au model cest à sçavoir, trois figures par devant repntantes l'Enfant Jesus la Vierge et St-Joseph de la grandeur de six à sept pieds comme il conviendra pour le mieux, ensuite les barlieffes du derrier qui consistent en quatre figures et une autre qui sera derrier toutes barliefves accompagnées des ruynes architectures et paysages arbres et toict de la maison, comme il est specifie dans le dit model. De plus sera aussy oblige de faire une gloire au dessus de la voute du grand autel qui regardera la Nativite dembas, laquelle consiste au Père Eternel, au St-Esprit et en Anges qui font le nombre de dix figures, accompagnées de nuages. Il s'est pareillement obligé de faire deux autres figures dont il y en a une de faites (1). Il fera aussi deux Anges en bois qui porteront un *Gloria in excelsis*, qui sera suspendu ; et si dans les susdits ouvrages, il se trouve quelque chose a augmenter ou diminuer, il sera obligé de le faire le tout en pierre à la reserve du *Gloria in excelsis* qui sera de bois. Tous les susdits ouvrages se feront dans leur perfection avec toutes les propretes requises qu'il convient y employer ; le tout fait et parachevé dans la fin du mois de septembre de l'année pro-

(1) Ce sont les deux figures du retable de l'autel de Sainte-Thérèse, dont il sera question ensuite.

chaine quatre-vingt-dix, c'est à quoi il s'est obligé et d'y travailler incessamment sans discontinuation a peine de tous depens dommages et intérets, en luy fournissant un tailleur de pierres pour layder a esbaucher tous les susdits ouvrages : au moyen de quoi il sera delivré au dit sieur Robert par advance la somme de cent escus blancs en deduction de celle de trois cents escus, laquelle somme de cents escus blancs luy été a delivree en nos pnces (présences), et pour le restant il a cte convenu qu'il sera payé a proportion que les ouvrages advanceront. A tout quoi il a promis satisfaire et faire valloir soubs lobligation de la généralité de tous ses biens meubles et immeubles pnts (présents) et fures (futurs) mesme consentant que les pntes soient insinuées dans tous les greffes et justices ou besoing sera. Fait et passé au parloir du monastère des dites religieuses du dit Pont les an et jour d'autre part en pnce de Didier Husson et Pierre Leclere, tous deux mres (maîtres) archytectes et tailleurs de pierres travaillant audit monastère, tesmoins appeles et requis qui se sont soubsignés avec les parties après que ledit sieur Robert a dit avoir reçeu au pardessus le marché une pièce de vin.

» Signé : S^r Terese de Saint-Joseph, prieure, S^r Marie de Saint-Pierre, S^r Marie Terese de la Trinité, dépositaires, J. Robert, D. Husson, C. Vincent, P.-F. Leclerc. »

Malheureusement encore ici, en nous félicitant de la conservation et de la restauration artistique d'un chef-d'œuvre, nous avons à regretter la perte ou au moins l'enlèvement d'un autre chef-d'œuvre du même ciseau.

Les deux figures, étrangères au sujet de la naissance de Jésus-Christ, et dont il est question dans l'acte notarié, ci-dessus transcrit, sont celles qui formaient le retable de l'autel de Ste-Thérèse. Cet autel se trouvait à gauche de l'autel principal, vis-à-vis la grille du chœur des Mères Carmélites, dans

un enfoncement de trois mètres de profondeur. Or, il était surmonté de la statue de la Sainte Réformatrice, d'après le dessin de la chapelle que l'on voit dans l'église de la Victoire, à Rome, c'est-à-dire, qu'elle y était représentée au moment où, dans une sublime extase, un ange lui perce le cœur d'un trait de l'amour divin (1). Ces deux personnages, l'Ange et la Sainte, étaient en pierre de Sorcy et de grandeur naturelle. L'ouvrier avait ménagé le jour avec tant d'adresse, observe l'auteur de l'histoire manuscrite des Carmélites de Pont-à-Mousson, que les rayons de lumière venant frapper les figures de ces statues, leur donnait une expression saisissante d'animation et de sentiment. Peut-être avait-il réminiscence de la statue de Memnon et la pensée de viser à l'analogie !

Une note particulière constate que le sculpteur reçut seize pistoles pour la confection de ce beau groupe, et vingt-huit francs qui lui furent payés le 16 octobre 1690, pour celle du Pélican et de deux termes à placer à la table du grand autel.

Par un motif de piété facile à concevoir, les religieuses Carmélites accordèrent la priorité d'exécution à l'autel de leur sainte patrone. Il était rationnel, d'ailleurs, de commencer par le moins compliqué, afin d'arriver plus vite à une installation complète et définitive, qui eut été retardée par la confection, en prime abord, du travail le plus considérable et dont une forte partie ne pouvait être sculptée que sur place. Aussi la chapelle collatérale de Ste-Thérèse fut-elle achevée dans le courant de 1690 et immédiatement bénite par le R. P. Nicolas de Saint-Joseph, prieur du couvent des Carmes déchaussés, hors de la ville, lequel en avait reçu le pouvoir de l'évêque de Toul.

(1) On trouve assez souvent dans les églises, des tableaux représentant la vision de sainte Thérèse. (Godescard, vie de sainte Thér., 15 octobre.)

Le maître autel ne put être terminé qu'au bout de deux ans. La bénédiction en fut faite le 17 octobre 1691, par le R. P. Domballe, de la compagnie de Jésus, et le lendemain la messe y fut chantée avec toute la solennité possible, par le R. P. Hubert de Sainte-Cécile, alors prieur de son couvent.

C'est donc un enfant de la Lorraine qui, moyennant trois cents écus blancs d'une part, seize pistoles d'autre part, enfin vingt-huit francs et *une pièce de vin par dessus le marché*, a doté son pays d'un travail digne des plus grands éloges et de l'admiration des connaisseurs.

## V.

Le chef-d'œuvre principal de Robert a échappé, comme par miracle, au vandalisme révolutionnaire, protégé qu'il fut et dérobé à des regards indiscrets par un barrage en planches et du foin emmagasiné.

Au mois d'octobre 1839, tout juste cent cinquante ans après le commencement de son exécution, M. l'abbé Delalle, curé de la cathédrale de Toul, apprit de M. Arnould, architecte en cette dernière ville, qu'un monument grandiose de sculpture religieuse venait d'être vendu ; que l'acquéreur, forcé de l'enlever dans un bref délai, était, peut-être, à la veille d'en disperser les débris ; personne ne songeant à conserver à Pont-à-Mousson une merveille dont la plupart des habitants de cette ville soupçonnaient à peine l'existence au milieu d'eux. La perspective d'une ruine barbare effraya M. l'abbé Delalle ; il s'indigna, en pensant qu'une production artistique de premier mérite, n'aurait échappé aux mutilations des Marseillais que pour subir celles des brocanteurs, précisément à une époque où les hommes éclairés s'efforcent de recueillir les débris épars d'un glorieux passé.

Il donna donc, bien vite, main-levée à M. Arnould pour traiter en son nom, et, le 6 novembre 1839, le premier acquéreur, M. Potdevin, commis-négociant, rétrocédait, pour une somme de sept cents francs, le marché qu'il avait auparavant conclu pour celle de neuf cents.

Possesseur d'un véritable trésor de sculpture, M. l'abbé Delalle eut à vaincre des difficultés de toutes sortes pour le faire enlever et transporter. Opposition du propriétaire de la maison adjacente, trompé par de fausses insinuations, puis effrayé, en raison de son âge, par la crainte du bruit et d'un dérangement ; prétentions des héritiers de ce voisin à certains droits de mitoyenneté ; temporisation de mauvais vouloir ; ce ne fut que le 21 septembre 1844, qu'un acte juridique de conciliation leva des entraves que M. le curé de la cathédrale aurait pu briser plus tôt, en usant de rigueur, selon que le droit l'y autorisait, et lui permit d'entrer en pleine jouissance de sa propriété. Toutefois, la saison avancée fit ajourner l'enlèvement et le transport à l'été de l'année suivante, à l'exception cependant des trois magnifiques statues du premier plan, arrivées à Toul dès le mois de juillet 1840.

Du 2 au 21 du mois d'août 1845, le monument, démonté par M. Chalque-Peultier, entrepreneur de bâtiments à Pont-à-Mousson, fut amené à sa nouvelle destination et déposé dans l'intérieur de la cathédrale (1).

Nommé vicaire-général du diocèse, M. l'abbé Delalle dut quitter la basilique des Leuquois avant d'y avoir installé la

(1) Le transport, opéré sur seize grandes voitures et sur neuf petites, coûta 526 fr. 84 c. Les frais d'arrangement en justice de paix, de séjour, de voyages, démontage, transport et déchargement se sont élevés à 1,448 fr. 62 c. qui, joints au prix d'achat, font monter à 2,148 fr. 62 c. l'introduction à Toul de la Crèche que Pont-à-Mousson n'a pas su conserver.

divine pastorale dont il venait de la doter. Mais il pourvut aux frais de sa reconstruction; après avoir remis à son successeur, M. l'abbé George, le soin de couronner une belle et généreuse entreprise, il lui laissa deux mille cinq cents francs pour l'aider à atteindre ce noble but. Fourtant, la question de numéraire, toujours si pondérante et la plupart du temps la principale en toute espèce d'entreprise ne marchait en celle-ci qu'au second rang. Il s'agissait, par-dessus tout, de déterminer la place qu'il conviendrait mieux d'assigner au retable mussipontain.

Il aurait admirablement remplacé, dans l'intérieur de la cathédrale, le mausolée que Hugues des Hazards y avait fait élever à la mémoire de son frère Olry, près de la chapelle St-Joseph, et que la révolution a fait disparaître. Mais l'espace d'une travée eût été insuffisant. Il eût fallu retrancher, de l'ensemble, les socles et les colonnes d'arrière-corps, ainsi que les consoles d'enroulement qui s'élèvent de chaque côté de la niche. C'eût été une mutilation presque sacrilége. D'ailleurs, le monument, du style corinthien le plus luxuriant, se serait mal harmonié avec le style de la vieille cathédrale, déjà tant de fois méconnu et défiguré; il fallait surtout éviter de donner un mauvais exemple de plus de la confusion des styles d'architecture et de la violation des lois de l'art, que l'on se permet si souvent encore au préjudice des édifices les plus beaux.

Par respect donc pour l'intégralité du monument comme pour les règles de la construction et du bon goût, il fut décidé que, pour recevoir le chef-d'œuvre, encore attribué aux frères Anguier, on construirait une chapelle spéciale, sur une partie de l'emplacement de l'église de Saint-Jean-du-Cloître, autrefois adossée à la cathédrale, dont elle était primitivement le baptistère et avec laquelle elle communiquait par une porte,

murée plus tard, quand cette petite église fut érigée en paroisse.

Il demeure donc bien établi que la construction de la nouvelle chapelle, qui probablement s'appellera DE LA NATIVITÉ, est un acte de respect pour l'architecture d'une majestueuse basilique, hélas ! beaucoup trop mutilée, et pour l'intacte conservation du monument qui est venu lui demander, comme à une bonne mère, asile et protection. C'est une leçon de haute convenance et de réserve aussi religieuse qu'artistique pour les restaurateurs, dont l'inintelligence présomptueuse est aussi funeste à l'art chrétien que les démolitions du vandalisme le plus brutal.

Les pièces de l'Adoration des Bergers furent transportées, pour la meilleure partie, dans la chapelle destinée à renfermer l'admirable sujet qu'elles composent, en attendant l'opération si délicate de la reconstruction, que les fonds épuisés ne permettaient pas pour le moment. Mais le grand mur du transept de la cathédrale, fortement lézardé, devant être descendu pour ensuite se relever sur de plus solides bases, il devint indispensable de songer à la mise en place du poëme de Robert, afin de laisser libre le terrain qu'il occupait au pied de ce mur, et de le préserver d'inévitables dégradations. Dans une circonstance aussi urgente, le zèle éclairé, l'activité persévérante de M. l'abbé George, soutenus du concours des gens de bien, aidés surtout des lumières et du talent de M. Leulan, entrepreneur des travaux de reconstruction de la cathédrale de Toul, et auparavant de ceux de la Sainte-Chapelle de Paris, ont surmonté toutes les difficultés : et la belle composition dont le frère Elie de Saint-Joseph a esquissé le thème, se trouve debout à Toul, absolument comme elle était jadis à Pont-à-Mousson.

Les personnages du premier plan ne seront mis en place

qu'après l'achèvement du transept que l'on reconstruit, la prudence l'exigeant. Il restera ensuite un travail artistique, toujours nécessaire en pareille occurence, pour ragréer d'inévitables mais légères détériorations. Puisse le prêtre, auquel la ville de Toul devra, pour une bonne part, la restauration de sa belle cathédrale, trouver, dans les sympathies que son dévouement ne peut que provoquer, des ressources suffisantes pour achever, comme il convient, l'œuvre commencée par son généreux prédécesseur !

Quoiqu'il advienne, grâces aux sacrifices et aux démarches de MM. les curés Delalle et George, les artistes et les fidèles iront bientôt admirer, à Toul, la crèche du Sauveur, comme ils vont à Saint-Mihiel admirer son sépulcre. Ils constateront, avec un sentiment à la fois pieux et patriotique, que le ciseau du Lorrain Ignace Robert a célébré la première scène du drame sacré de la rédemption des hommes, avec autant d'inspiration et de bonheur, que le ciseau du lorrain Ligier Richier en a représenté la dernière ; et, sans rien enlever à la gloire de l'immortel enfant de Dangonville, tout en laissant au disciple de Michel-Ange le mérite d'une incontestable supériorité, ils écriront à l'entrée de la chapelle de la Nativité de Toul, l'inscription qui se trouve à l'entrée du sépulcre de Saint-Mihiel, en en changeant un seul mot :

*Illud, quisquis ades, Christi mirare* STABULUM !
SANCTIUS, AT NULLUM PULCHRIUS ORBIS HABET.

Ou bien, avec le même changement, la traduction de ce distique par Reboucher :

Passants, de Jésus-Christ admirez ce *berceau*,
Il en est un plus saint, mais non pas un plus beau !

# NOTES HISTORIQUES

RELATIVES

# AUX ANCIENNES FORTIFICATIONS,

## A LA DÉFENSE,

## ET AUX DIFFÉRENTS SIÉGES,

DONT PAR LA VILLE DE REMIREMONT.

*Extrait du Mémorial ou livre du doyenné des comptes des grands échevins, et de documents inédits.*

PAR M. RICHARD,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE REMIREMONT.

La première mention qui soit faite des fortifications de Remiremont, se trouve dans une lettre de Ferry II, duc de Lorraine, du 5 des Kalendes d'août (28 juillet) 1210. Ce prince y déclare que, pour terminer quelques difficultés survenues entre lui et le monastère de cette ville, il veut bien ne plus porter la moindre atteinte aux priviléges et aux droits dont ce dernier est en possession en vertu de ses anciennes chartes, qu'il laissera la ville de Remiremont *fortifiée,* telle qu'elle est, et tous ses sujets présents et futurs dans la plénitude de leurs franchises, enfin qu'il ne bâtira aucune forteresse sur son territoire.

Cent vingt-sept ans après, c'est-à-dire en 1337, on remarque, dans le testament d'une dame nommée Thomasé, veuve de Poirel, le sonrier, une donation faite à l'église, à titre d'anniversaire, d'un cens à percevoir sur plusieurs héritages, au nombre desquels on indique celui d'une maison joidant (joignant) as (aux) *murs de la ville.*

Cette construction qui, probablement, ne s'étendait pas beaucoup au-delà du périmètre des maisons canoniales, commençant à tomber en ruines et à ne plus guère garantir les habitants contre les fréquentes incursions des Bourguignons et des Allemands, leurs voisins, les engagèrent à recourir à la protection du Chapitre, leur seigneur féodal, et à solliciter la permission d'entourer leur ville de murs et de fossés, remontrant en toute révérence *qu'autrement ils ne voyoint mie qu'ils puixent bonnement demourer en leu* (en ce lieu). Cette faveur, qui intéressait aussi la sûreté des dames du monastère, leur fut accordée après délibération *mahure* (mûre) *et longue*, à certaines conditions rappelées soigneusement dans deux actes datés du 13 mai 1836, et qui sont un curieux témoignage des mesures que ce corps religieux crut devoir prendre, pour que ses sujets ne fussent jamais tentés de s'affranchir des liens de dépendance dans lesquels ils étaient, comme appartenant à la terre de St-Pierre, c'est-à-dire au Chapitre (1).

Dans un titre de 1374, qui existait autrefois dans les archives, si précieuses en monuments historiques, du Chapitre de Remiremont, on apprenait que Vagney et la prévôté de Bruyères, se reconnaissaient obligés de garder cette ville avec vivres.

1449. L'article 12 des statuts de la confrérie de st. Sébastien, autrement des arbalétriers et arquebusiers (2), erigée cette

(1) Voir aux pièces justificatives.

(2) On ne voit pas qu'on se servît de l'arc et des flèches avant la

année en l'église paroissiale de Remiremont, prescrit aux personnes qui appartiennent à cette association religieuse d'obéir au maire, au champ et à la ville, pour la garde et défense de de la seigneurie (du chapitre) et ville de Remiremont, sans derouster (sans manquer) aux commandements de la seigneurie ni à l'ordonnance faite par la ville.

L'article 14 prescrit à chaque confrère de garder chacun à son tour, par jour de foire, les portes de la ville sous peine d'un demi-gros, comme aussi à la venue (à l'arrivée) de la seigneurie, ou de tous autres gens pour l'honneur de la ville.

1572. Payé à Colas Bougel une somme de 30 gros (5 fr. 10 c.) pour prix d'une huise (porte) à la barriere de Maxonrupt et pour des barreaux à la barrière de près de la maison de Jehan Voguin.

première race de nos rois de France ; plus tard, et après l'invention des armes à feu, une partie de l'infanterie était encore armée d'arcs. Dans un grand nombre de villes et de bourgs, les habitants étaient tenus de s'exercer à tirer, et des prix ou des exemptions étaient accordés à ceux qui s'y distinguaient par leur adresse.

L'arbalète fut, à ce qu'on croit, apportée en France à la suite des guerres des Croisades ; Guillaume de Jumeiges, dans son histoire des Normands, insérée dans le XXIX^e volume de la collection publiée par M. Guizot, dit que cette arme, ainsi que l'arc, furent employés par les guerriers qui combattirent en 1066 à la célèbre bataille de Hasting, assertion que justifient les gravures représentant la curieuse tapisserie de Bayeux, attribuée à la reine Mathilde.

La charte d'affranchissement donnée, en 1256, par le duc Ferri III aux habitants de Neufchâteau, porte que celui *qui aura vingt livres, aura arbalete en son hotel et quarreaux* (flèches) *jusqu'à cinquante.*

Les ducs de Lorraine avaient des arbalétriers dans la plupart de leurs villes, et certaines prérogatives leur étaient accordées dans les lieux de leur résidence.

En 1409, Robert, premier duc de Bar, confirma la compagnie des arbalétriers de Saint-Mihiel, composée seulement de 25 hommes, et Jean II, duc de Lorraine, approuva les statuts de celle de Lamarche, qui était de 30 hommes.

La même année, payé à Colas Cudefer, 21 gros pour raccoustrer (racommoder) ladite huise.

Même année. Payé à Marie Lamus une somme de douze francs pour prix de huit pièces de bois employées pour reconstruction de la porte de Neufviller (1).

Même année. Payé à Claude Viriat, 18 gros, pour avoir couvert la tour de la même porte de Neufviller.

Même année. Payé à Jehan Maljean la somme d'un franc pour fermer la barrole de la même porte et en raccoustrer la serrure.

1573. Payé la somme de 18 francs à Jehan d'Ailleviller, maistre maçon, pour avoir fait une fenestre en pierre à la susdite porte.

1580. Payé la somme de 45 francs à Hilaire Grandjean, charpentier, pour raccoustrer à neuf la tour de la poterne qui est au devant de l'eglise parrochialle de ce lieu.

En ladite année, payé la somme de 225 francs pour 300 livres de pouldre tant grosse que petite, à 9 gros la livre (1 fr. 53 cent.).

1581. Payé la somme de huit francs pour un demi cent de cohelles (planches) achettés de M. le prieur d'Herival pour refectionner les allées de dessus les murailles joindant la tour des guets des portes de la ville.

Même année, rapporté en depense, pour être payée à Jehan Barbier, maistre de l'œuvre, suivant son marché, la somme de 288 francs, pour avoir recouvert tout à neuf les neuf tours des murailles de la ville.

(1) On croit que le nom de cette porte, qui était élevée sur quelques maisons, avant d'entrer sous les grandes arcades, appelées dans plusieurs actes anciens les *arcs voutés*, lui a été donné par Jehan ou Jehannel de Neufviller, qui exerçait les fonctions de maire à l'époque où elle fut construite en 1366.

En la même année, payé la somme de vingt francs à Vincent le postier (le potier), pour avoir fait treize coeffes de plomb tant sur lesdites neuf tours que à quatre autres.

Et semblablement reporté en depense, par ledit grand eschevin, une somme de 59 francs 9 gros que les commis de ville de ladite année ont eu à païer pour plusieurs refections faictes ès portes de ladite ville comme pour la couverture des tours, des poternes, veroux, verrouils et aultres mesnus ouvrages servant à icelle, comme il a été fait mention dans les comptes rendus en chambre de ville.

1582. Ici fait mise le comptable grand echevin de la somme de 74 francs que Jehan Barbier, maistre de l'œuvre, etoit convenu par son marché de recevoir pour reedifier de nouveaux bois la plate forme et le bois merrien de la grosse tour du guet de la porte de Neufviller et la coeffe d'icelle.

Payé la somme de 76 francs à Georges, Jean Georges Dolbert, Farroulet, ses consors, maçons de ce lieu, pour refaire et construire avec goust (espèce de console) et ensemble des tables de pierres à la devant dite tour de la porte de Neufviller. Encore pour le charrois des goustz et pierres de taille employées à ladite tour en nombre de quarante neuf charrois tant de deux que de trois chevaux, 30 fr.

Plus payé à Vincent le potier, 32 francs 4 gros, tant pour avoir fourni 153 livres de plomb pour les deux haultes et coeffes de ladite tour et avoir fait les pavillons d'icelle.

Semblablement payé 28 francs au maistre de l'œuvre pour avoir reedifié le pont Colbix de la porte de la Xavée qui etoit tombé.

Fait aussi depense de 6 francs 9 gros payés pour les ventillons faits à la nueve tour du guet de la porte de Neufviller.

Idem pour deux ferrures faites à la même porte par Bernard Mathias et Didier Dampiere, la somme de 3 francs.

1584. Payé ensuite de mandement à Jaquet Reherey la somme de 3 fr. 6 gros pour une corde qu'il a fait et fourni pour sonner la cloche de la tour du Gand (1).

1587. Suivent aultres depenses soustenues par le même durant le troublement de guerre (2), tant pour avoir fait raccoustrer la pouldre de la ville que pour le payement des sen-

(1) Cette tour, peu élevée, si on en croit la tradition, était située non loin et au nord de l'hôpital actuel, vers le quartier dit de la Courtine. On pense que son nom de *Ganta* lui vient d'une cigogne, qui, en latin du moyen-âge, était appelée Ganta, et qui serait venue y construire son nid. Il est encore fait mention de ce point de défense de la ville dans un compte d'un grand échevin pour l'année 1679, pour une dépense de quatre francs payée à des ouvriers qui descendirent la petite cloche d'avertissement placée dans cette tour; et on lit dans un compte de l'année suivante, qu'elle fut entièrement démolie à la suite d'un éboulement de terre et de matériaux sous lesquels une femme Lagrandeur et ses enfants auraient été surpris pendant la nuit en cherchant des morceaux de bois à brûler.

(2) Les comptes des grands échevins, que nous avons souvent cités, nous font connaître que telles étaient les craintes qu'on éprouvait à Remiremont, en 1587, de voir cette ville prise, les habitants massacrés, les pauvres jeunes filles exposées aux outrages des soldats huguenots, auxquels on donnait également le nom de reitres, que l'on crut devoir envoyer des messagers, les 4 et 8 août, 3, 5, 7, 11, 13 et 24 septembre, à Moyen, Rembervillers, Mirecourt, Vaudémont et dans quelques lieux voisins, pour s'informer s'il était vrai, comme on en répandait le bruit, que ces troupes de mécréans, commandées par l'amiral de Châtillon, portaient le fer et le feu dans les environs de Vézelise, en se dirigeant du côté de Crézilles. On voulait aussi savoir, de *certainneté,* si le duc de Lorraine Charles III, très-dévoué à la Ligue, avait, secondé par Henri, marquis du Pont, son fils, et le duc de Guise, obligé ces iconoclastes à lever le siége de Lunéville et celui de Blâmont. A ces inquiétudes de chaque moment, Remiremont voyait se joindre le fléau de la peste, qui commençait à faire de rapides progrès et forçait une partie de sa population et la plupart des dames chanoinesses à se réfugier, pour éviter la contagion, dans des loges en planches construites précipitamment au Prallion et à la ferme de Lorette. Ce ne fut que dans les premiers jours de février 1588, que l'on vit diminuer

tinelles (guerittes) dressées sur les murailles, aussi pour le guet sur le clochier de l'eglise, que pour messagers envoyez de la part de la ville de part et d'aultre aval les champs pour apprendre et savoir nouvelles des gens de ladite guerre.

Le 5e Juillet de ladite année, le soussigné grand eschevin, de l'ordonnance des jurez, a envoyé Jean Humbert Laurent jusqu'à Thanne pour savoir si on pourroit y avoir ung pouldrier d'illecque pour faire de la pouldre pour la ville, lequel messager venu à S. Amari (Saint-Amarin), il entendit comme les bourgeois dudit Thanne n'avoient nulle licence de sortir de la ville et à ce moyen et suivant qu'il apprit qu'il y avoit une fille vers Servance qui entendoit bien la pratique de ladite pouldre, s'en retourna pour en rapporter les nouvelles.

Ledit grand eschevin, suivant ladite ordonnance, auroit par expres envoyé Claudon le bourrelier aupres du fornuser (prévôt) avec une missive de la part de la ville pour sçavoir nouvelles du bruit courrant des gens d'armes etant au Chatel Lambert, lequel bourrelier s'en alloit cependant vers Servance pour savoir si la fille que Jean Humbert Laurent avoit entendu qu'elle entendoit bien la praticque de faire pouldre vouldroit venir en ce lieu pour raccoustrer de la pouldre, donné à icelui pour ses peines et despens tant de lui que ceulx qu'il admena, 3 francs.

Et venue ladite fille en ce lieu disant bien connoistre et entendre la faiçon de raccoustrer ladite pouldre, ledit grand eschevin auroit envoyé querrir à Thanne du branequenin (1)

ce fléau, grâce à de sages mesures de salubrité prises par l'autorité municipale, qui prescrivit d'allumer de grands feux de bois de genevrier dans toutes les rues, de faire un fréquent usage de camphre et de respirer des eaux odoriférantes.

(1) Sans doute du nitrate de potasse, plus rare et plus cher que le souffre.

par Christophe Husson, lequel en rapporta sept unces, et tant pour l'achat dudit brancquenin que pour despens et journées dudit Christophe, accordé pour treize francs.

Item pour deux pintes et un chalvel (petite mesure d'un quart de litre) de vinaigre pour fournir à l'accoustrement de ladite pouldre, payé pour ce xvij gros.

Item pour quatre linceulx (draps) pour saicher ladite pouldre, 3 francs.

Item pour deux ragots (tamis) et deux saisats pour rager (battre) et passer icelle pouldre, xiij gros.

Item pour relier et faire des neufs fonds à trois thonnes à mettre ladite pouldre, xiij gros.

Payé vingt deux gros et demi à Claudinel Jacquet pour sept journées qu'il a vacqué à l'accoustrement de ladite pouldre.

Item, pour dix journées que ladite fille a vacqué à l'entour de ladite pouldre que pour deux autres tant en venant qu'ensallant, xiij francs.

Item, pour les despens d'icelle des son arrivée jusqu'à son retour à la maison de Nicolas Laurent, 13 francs viij gros.

1389. Payé dix huit gros pour chandelles fournies par ledit grand eschevin aux escouades estant et faisant guet la nuit sur les murailles, à raison d'ung sol la livre.

1590. Ledit grand eschevin a payé la somme de quatre francs, de l'ordonnance des sieurs jurés, à Nicolas Dorval pour ses peines d'avoir frappé, au mois de mai, le tambour tant pour fermer et pour ouvrir les portes, à la nuit et au point du jour.

1593. Le 13 mai, le baron de Lancques, à la tête de 5 à 600 hommes, s'étant présenté, entre deux et trois heures du matin, devant la porte de la Xavée, voulut en rompre le guichet après y avoir fait tirer un grand nombre de pétards

afin d'y mettre le feu; mais les bourgeois, réveillés par le bruit de ces explosions, étant montés sur les murailles, contraignirent bientôt, à grands coups d'arquebusades, ces aventuriers à abandonner leur entreprise. Ils laissèrent sous le rempart, en prenant la fuite, des échelles, des haches, des bâtons à feu (fusils), des arquebuses et autres armes de guerre qu'on apporta en triomphe, avec *grande jubilation*, à la maison de ville, où elles furent longtemps conservées comme marque signalée, dit la tradition, de la vigilance et bonne garde de la milice bourgeoise.

1596. Payé une somme de 8 francs pour le netoyage des arquebuses à crocs après les avoir tiré le 13 mai de cette année en memoire du succès obtenu contre le baron de Lancques, à pareil jour de l'année 1593.

1606. Payé six francs à M. Renard, peintre, pour avoir peint et préparé l'image du crucifix etant à la porte de Neuviller, et ce par ordre du maire.

1608. Les maître et compagnons arquebusiers, incommodés d'être à découvert pour tirer à la butte, comme s'expriment leurs statuts portant que chaque mois ils se livreraient à l'exercice du tir, demandèrent au Chapitre la permission de construire une loge auprès de la porte de Neuviller, dans les fossés, contre la porterie des murailles de la ville. Cette faveur leur fut accordée en considération que cette construction, projetée dans un but d'utilité, ne pouvait manquer de rendre toujours cette porte plus forte et plus assurée contre une attaque imprévue et inopinée.

1614. Le 13 mai, plusieurs bourgeois ayant été commandés pour se trouver sur les murailles avec mousquets et arquebuses, pour tirer pendant la procession qui se faisait ledit jour en commémoration de la surprise manquée du baron de Lancques, il arriva que Poirson Le Clerc y fut blessé par l'é-

clat de son mousquet qui creva entre ses mains, et lui fut accordé 24 fr.

Le même jour, Jean Lombard, en passant au corps de garde de dessous la porte du faubourg de Neuviller, fut aussi blessé par un mortier que l'on tirait, et lui fut accordé 8 fr.

1622. Payé 18 gros à Nicolas Grézé, pour prix d'une lanterne par lui fournie pour faire les rondes sur les murailles.

1634. Le onzième du mois d'octobre, payé à François Coignon, Jean Resal et Claude Mulnier, trente francs pour avoir conduit les armes de la ville, dont les bourgeois venaient d'être dessaisis, au lieu de Châtel-sur-Moselle, suivant l'ordonnance et les ordres du maréchal de la Force.

1635. Le duc de Lorraine Charles IV se rendit entre Remiremont et Epinal; il y avait, dans la premiere de ces villes, quinze compagnies du régiment de Normandie; il alla pour les en déloger. Dans l'abord, elles marquèrent ne rien craindre, disant même qu'elles n'avoient nul besoin de murailles pour se défendre, mais quand elles virent un fort qu'elles avoient fait au dehors enlevé par les troupes du duc, elles changèrent bien de langage. Elles dirent aux dames (chanoinesses) que puisqu'on les avait attaquées sans les sommer, elles voyoient bien qu'on avoit envie de les perdre et qu'elles ne périroient pas seules; que pas un de la ville n'échapperoit, qu'elles pretendoient s'enfermer et tout le peuple avec les dames dans les maisons du cloître et y périr par le feu, l'honneur et la réputation de leur vieux corps les obligeant à se résoudre à cette nécessité. Les dames, qui se croyoient dejà à moitié consumées de ces flammes dont on les menaçoit, vinrent, au nombre de six, gémissantes et toutes éplorées, se jeter au pied du prince qui, plein de tendresse et sur le courage duquel les larmes ont toujours eu plus de pouvoir que les armes, leur octroya plus qu'elles ne demandoient, car il accorda

à ce régiment de Normandie une capitulation si avantageuse, que le maréchal de La Force l'en fit remercier et envoya le régiment dans un autre corps d'armée, disant qu'il seroit indigne que des soldats qui lui étoient obligés de l'honneur et de la vie, portassent de toute cette campagne les armes contre lui. Il resta là environ six semaines en attendant qu'on lui envoyât de l'Allemagne les troupes qu'on lui avait promises (1).

Peut-être ne lira-t-on pas sans intérêt ce que Henri de Lampion, seigneur de Feuguerai, dit dans ses Mémoires, publiés, en 1807, par M. le général Grimoard, sur la prise du régiment de Normandie par le duc Charles IV.

« Comme il s'agissait de répartir les troupes dans des lieux commodes pour subsister et se remettre de leurs fatigues, le baron de la Croix, capitaine de notre régiment, amoureux de Madame de Saint-Blin, très-belle chanoinesse de Remiremont, où l'on ne reçoit que des filles de grande condition issues des maisons qu'on appelle, en ce pays-là, d'ancienne chevalerie, persuada à ses camarades de demander pour quartier Remiremont, sur la frontière d'Alsace. Cette ville est faible, mais agréable, et on y vit à bon prix. Les chanoinesses y jouissent de prébendes assez riches, en attendant des partis pour se marier ; elles sont sous la direction d'une abbesse (la princesse Catherine) qui a fait ses vœux, qui est d'un âge convenable et d'une vertu hors de doute. Cette passion de la Croix pensa nous coûter cher ; car sitôt que le duc de Lorraine sut notre armée dispersée dans des quartiers assez éloignés les uns des autres, il rassembla promptement la sienne et marchant en diligence, vint investir Remiremont qu'il croyoit prendre en un jour, pour aller de là enlever les

(1) Histoire du duc Charles IV, par Guillemin, manuscrit in-folio, à la Bibliothèque publique d'Epinal.

autres quartiers établis derrière, dans les meilleures villes de Lorraine. Le maréchal de La Force et les officiers généraux etoient à Lunéville, à quatre lieues de Nancy. Le sieur de la Coudrelle, commandant à Remiremont, eut nouvelle de la marche de l'armée ennemie la veille de son arrivée devant la place. L'on employa ce peu de temps à élever une espèce de petit fort sur un coteau quasi attenant à la muraille de la ville et duquel on la découvroit si bien, qu'elle étoit assez dangereuse à occuper. Après qu'on eut mis ce poste en état de n'être pas emporté d'emblée, on y fit entrer, pour le défendre Grammont, lieutenant, et d'Orgemont, enseigne, avec cinquante soldats, ce qui parut suffisant pour son peu d'étendue.

» A leur arrivée, les ennemis commencèrent par pointer leur canon contre ce fortin, où ils n'eurent pas grande peine à faire brèche : ils donnèrent l'assaut dans l'espérance de se rendre maîtres de ce poste sans qu'il leur en coutât beaucoup; mais repoussés vigoureusement avec perte de leurs meilleurs soldats ; ils se retirèrent à l'entrée de la nuit, remettant la partie au lendemain, qu'ayant augmenté la brèche et donné un second assaut dans lequel Grammont fut tué, d'Orgemont eut ordre de se retirer dans le fossé de la ville où il rentra ensuite avec les soldats, et les ennemis occupèrent le fort quand on l'eut abandonné. Sitôt que le duc de Lorraine en fut maître, il attaqua la ville, qui, n'ayant que de mauvaises murailles sans tours ni terre derrière, et la plupart en ruines, il ne fut pas difficile d'y faire brèche. La garnison consistait en six cents excellents soldats, dont la Coudrelle et les capitaines mirent une partie en garde dans les places et les principales rues, pour contenir les habitants ouvertement dévoués à leur prince : on défendit aux hommes, sous peine de la vie, de sortir de leurs maisons et on commanda en même

temps aux femmes d'apporter les matériaux nécessaires pour réparer la brèche.

» Quoique tout eut été disposé pour une vigoureuse défense, le quatrième jour du siége la brèche se trouva si grande, que les ennemis ne crurent pas que la garnison eût la pensée de résister plus longtemps ; de sorte qu'après avoir disposé leurs troupes pour l'assaut, ils l'envoyèrent sommer de se rendre à discrétion; mais outre que la Coudrelle n'était pas homme à se décourager, les officiers se montrèrent décidés à le bien seconder, à ne pas déférer aux propositions du duc de Lorraine, à se bien défendre s'il les faisoit attaquer, et s'ils le repoussoient, de ne recevoir d'autre composition que la plus honorable que puissent obtenir des gens de guerre. Cette détermination prise, ils firent dire au duc qu'ils périroient plutôt sur la brèche que d'accepter ses conditions. Alors ce prince ordonna, vers dix heures du matin, de tenter réellement l'assaut.

» Un instant après mon arrivée, les chanoinesses, cause innocente que nous fussions à Remiremont, survinrent, au nombre d'environ cinquante, la plupart très-belles, et se jetant aux pieds de la Coudrelle, la dame de Valeroi, qui étoit une des anciennes, portant la parole en leur nom, lui dit : qu'elles le supplient d'avoir pitié d'elles, et que de sa réponse dépend l'honneur de toutes, en ce que s'il s'obstine à souffrir l'assaut, plutot que d'accepter les conditions proposées par le duc, ce prince lui-même ne pourra répondre de la brutalité de ses soldats, au moment ou ils pénètreront dans la place. La Coudrelle ne voulant point passer pour discourtois, se précipite lui-même ventre à terre devant la doyenne (Madame Anne de Stainville) et réplique qu'il a aussi son honneur à garder et qu'il espère y procéder de manière qu'en le sauvant, le leur ne courra aucun hazard ; il les prie en même temps de se re-

tirer sans délai, parce que les ennemis commencent à marcher vers la brèche, et elles s'éloignent sans avoir pu obtenir autre chose que beaucoup de gracieuseté de la part des officiers.

» Il ne s'est peut être jamais donné d'assaut commencé plus hardiment, continué avec plus d'opiniâtreté et soutenu avec autant de constance et de résolution, quoique la brèche fût très-large. Quantité d'officiers et de soldats des ennemis y furent tués et blessés. Nous perdîmes nous-mêmes Feranda, lieutenant, deux enseignes et quarante soldats furent mis hors de combat, mais nous repoussâmes enfin les assaillants. Après ce combat meurtrier et la retraite des ennemis, les chanoinesses, qui avoient été dans les alarmes qu'on peut bien imaginer, demandèrent permission d'envoyer quelques-unes des leurs au duc pour en obtenir qu'elles pussent sortir de la ville ; il y consentit et les chargea de dire aux officiers du régiment de Normandie que l'estime qu'il faisoit de leur valeur l'engageoit à leur accorder une composition honorable quoiqu'il n'ignorât pas l'extrèmité où ils étoient réduits et qu'ils pouvoient envoyer un capitaine pour traiter. Ces dames nous ayant fait leur rapport, les officiers, après avoir conféré ensemble sur le meilleur parti à prendre, nommèrent Ventaux pour aller trouver le duc aussitôt qu'un des siens seroit venu en otage dans la ville. Cet échange fait, il demanda d'abord nos drapeaux ou du moins le blanc, prétendant qu'il nous faisoit grâce de nous laisser les autres ; mais Ventaux ayant répondu que nonobstant le mauvais état de la place, nous étions résolus à y mourir tous, plutôt que de n'en pas sortir avec ce que nous y avions apporté, le prince, qui n'avoit aucun intérêt d'en venir à une extrémité avec nous, consentit à ce que nous sortissions avec drapeaux, armes et bagages, tombour battant, mèche allumée par les deux bouts et balle

en bouche (1). Nous abandonnâmes la ville dès le soir même, sur les dix heures, pour nous retirer à Epinal, où etoit déjà en garnison le régiment de Meniset. »

1638. Le vendredi 2 juillet, M. le vicomte de Turenne, général de l'armée françoise, assiégea la ville dès les trois heures du matin, avec des pièces de canon pesant 18 à 20 livres de balle, qu'il fit poser vis à vis la tour neuve, à la porte de Neuviller.

Le samedi 3, il fit un retranchement dans le jardin de Nicolas Durant le vieux.

Le dimanche 4, l'ennemi changea ses batteries sans avoir tiré, et les plaça au côté opposé du petit putais (2), au haut de la Courtine, et il commença immédiatement à tirer ses canons.

Le lundi 5, il fit une grande brèche vers les dix heures du matin, mais elle fut de suite réparée par les assiégés (3) qui

(1) « Cette expression dérivait de la manière dont les troupes » étaient alors armées. Les mousquets, auxquels on substitua le fusil, » ne tiraient qu'à l'aide d'une mèche semblable à celle dont on se sert » aujourd'hui pour le canon, et comme la giberne et les cartouches » n'étaient pas encore inventées, les soldats avaient une bandouillère » à laquelle pendait un étui de bois contenant chacun une charge de » poudre. Quant aux balles, ils les portaient dans leurs poches, et lors» qu'il s'agissait de combattre, ils en mettaient à la fois plusieurs dans » la bouche, afin de charger et de tirer plus vite. » (Mémoire de » Henri de Lampion).

(2) A l'ouest de Remiremont, vers l'ancienne route de Plombières, où l'on remarquait plusieurs haies de putiee (*carassus racemosa* de Linnée), appelé pentet, et fiarant bos (bois sentant mauvais, bois puant en patois vosgien). L'écorce de cet arbrisseau, dit le docteur Gérard, de Saint-Dié, a souvent remplacé avec succès le quinquina qui manquait à l'hôpital militaire de cette ville.

(3) Un article de M. Tolozau, inséré dans le 8e volume, page 196 du Musée des Familles, sous le titre de : Types perdus. Un chapitre de

y firent un retranchement. L'ennemi monta à l'assaut à cette brèche, vers les deux heures après midi. Il essaya, à la même heure, de monter à l'assaut par la sappe à la porte de Neuviller, du côté des Capucins (1) ; repoussé des deux côtés ; 37 François demandèrent quartier au pied des murailles du côté de cette porte et furent conduits prisonniers dans la ville. Au nombre de ceux-ci se trouvoient un capitaine, un lieutenant et un enseigne.

Monsieur de Ville, qui étoit sorti de Remiremont le jour que commença le siége, réunit à Darney quelques paysans, soldats volontaires et cavaliers que le baron de Ligniville conduisit à Remiremont en traversant la montagne de Conroye, et qui formèrent un corps de garde à Lorette, et qui entrèrent ensuite dans la ville par un fossé-porte, au lieu dit à la poterne, avec quelque quatre vingts bourgeois, ayant fait une

chanoinesse offre, dans la médiocre gravure qui l'accompagne, une scène de ce siége. On voit sur le premier plan une chanoinesse tenant de la main droite une épée nue qu'elle brandit, et de la gauche un pistolet dont elle paraît vouloir se servir pour repousser l'ennemi montant à l'assaut. Derrière elle une autre chanoinesse renversée, dans l'attitude d'une personne qui vient d'être blessée et qui a près d'elle une hache d'armes sur laquelle elle pose une main défaillante. Enfin, une troisième chanoinesse est aussi représentée armée d'un fusil qu'elle appuie avec la main droite sur la muraille de la ville. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ces exploits guerriers des dames chanoinesses sont tout-à-fait apocryphes et sont en contradiction avec les maximes de l'Eglise, qui a toujours eu horreur de voir répandre le sang..... Et voilà comment on écrit l'histoire!....

(1) La rue qui conduisait au couvent des Capucins, établis à Remiremont, seulement en 1619, portait le nom de rue des Magniens, à cause du grand nombre de chaudronniers qui y demeuraient ; en 1792, on lui donna celui de rue des Moulins, parce qu'elle conduisait à ces établissements de la ville et qu'elle devait effacer le souvenir des bons pères qui l'avaient habitée.

sortie à trois heures du soir. Ce jour, l'armée retira ses canons.

Le mardi 6, l'ennemi ayant, comme nous venons de le dire, retiré la veille ses canons, les assiégés firent une sortie et le repoussèrent jusqu'au village de Moulin.

Le mercredi 7, l'ennemi, qui avoit été repoussé la veille jusqu'au village de Moulin, quitta ce lieu au point du jour en se dirigeant du côté d'Epinal.

Balthazar Petitmengin portoit l'office de maire ; Brice Boquel, celui de grand échevin ; Claude Colin, celui de doyen ; Charles Folyot étoit clerc-juré ; Jacques Poirson, Eloy Thouvenel, Errard Maljean, Claude François Folyot, jurés ; ils donnèrent les ordres pour les vivres et les munitions.

On résolut de solenniser la fête de la veille, qui est celle de saint Tranquillin, en actions de grâces de l'heureuse retraite des François, et de la célébrer à perpétuité audit Remiremont.

Ce jour on donna gratis aux déforains qui s'étoient refugiés à Remiremont, le droit de bourgeoisie, pour les récompenser de ce qu'ils avoient si genereusement et si vaillamment contribué, par leur dévouement, à la défense de la ville (1).

Le marquis de Beauvau, dit dans ses Mémoires, que Mme l'abbesse, tante du duc, qui se trouva enfermée dans cette

(1) Ce droit consistait dans le paiement d'une somme de cent francs qui appartenait moitié à Madame l'abbesse et au lieutenant St-Pierre, et l'autre moitié à la ville. L'étranger qui sollicitait la faveur d'être bourgeois de Remiremont, devait justifier, par bonnes attestations, du lieu de sa naissance, parenté, *bonne fame*, renommée et religion catholique, franche et libre, et non de serve condition. Il était aussi obligé de payer, en sus de cette somme, celle de dix francs pour son droit d'entrée, sans part ni portion au chapitre, de laquelle entrée étaient exempts les étrangers qui venaient prendre filles ou veuves de cette ville en mariage, mais venaient y résider, lesquels étaient retenus pour *bourgeois francs d'entrée*.

petite place, y anima de telle sorte la garnison qui la défendoit, qu'on peut dire qu'elle y fit le devoir de capitaine, de soldat et de brave princesse. Il ajoute que, pendant ce siége, un nommé Chevillon, François de naissance, écuyer du duc, hardi, courageux et qui avoit été souvent envoyé en France et ailleurs par le duc pour diverses affaires, étant soupçonné de quelque infidelité, avoit été mis dans les prisons de cette ville. Ce malheureux, croyant qu'elle ne pourroit pas résister longtemps à cause de sa foiblesse, lorsque M. de Turenne s'en seroit rendu maître, s'emporta aussi imprudemment qu'insolemment à user de menaces contre ceux qui commandoient dans la place, pour le mauvais traitement qu'il en recevoit; de sorte que la crainte qu'ils en eurent et qu'il n'échappât à la justice du duc, les porta à cette rigueur de le faire tuer à coups de pistolet dans la prison (1).

(1) Guillemin, dont nous avons cité l'histoire manuscrite de Charles IV, note, page 336, dit aussi que Chevillon, pendant ce siége, était prisonnier à Remiremont pour crime de trahison, et qu'il fut tué dans sa prison, parce qu'on craignait qu'il ne fût délivré si les Français prenaient la ville. Il ajoute que, dans la même geôle, se trouvait Senonge, lieutenant d'infanterie, arrêté aussi pour un excès de vilenie, et condamné à être pendu, et que le gibet était déjà dressé lorsqu'on lui proposa, pour avoir la vie sauve, de tuer son camarade de prison, ce qu'il fit à coups de pistolet, et qu'après le siége levé, le corps de Chevillon fut mis en quartiers et les quartiers placés aux quatre principales avenues de Remiremont.

Une ancienne tradition du pays nous apprend que, pendant que les troupes de Turenne ravageaient la Lorraine, les Vosges eurent particulièrement à souffrir des violences des soldats dispersés dans les environs de Remiremont. On montait la garde dans tous les villages et on plaçait des sentinelles sur tous les clochers afin d'être promptement averti de l'approche des bandes de maraudeurs, qu'on signalait en criant *sauf! sauf!* et en tintant la cloche. Dans le nombre de ces pillards, se trouvaient quelquefois de pauvres paysans qu'ils avaient entraînés de force pour les conduire dans les maisons les plus

1641. Le baron de Clinchamp, bailli de Vosges, fait de vains efforts pour surprendre la ville, mais les ruses qu'il employa étant découvertes, il est obligé de se retirer à sa grande confusion.

1673. Le onze mars, le maréchal de Créqui ordonne au commandant des compagnies du régiment d'Auvergne, en garnison à Remiremont, de faire renverser les palissades destinées à fermer les brèches faites aux murailles de cette ville.

1674. M. de Turenne, au milieu des rigueurs de l'hyver de cette année, ayant formé le dessein de pénétrer en Alsace pour en déloger les ennemis de son roi, prit la résolution de passer avec un détachement de ses troupes par les Vosges et Remiremont, afin de tomber vers Thann sur les Impériaux, qui, au milieu des neiges et des glaces, ne s'attendoient pas à cette attaque.

La ville de Remiremont étoit un obstacle à son passage; elle se trouvoit alors occupée par M. d'Allamont, officier du duc Charles IV, qui, étant entré en Lorraine, s'en étoit emparé ainsi que d'Epinal, en novembre de cette année; mais il ne garda pas longtemps sa conquête; M. de Turenne, ne voulant pas laisser derrière lui aucune place qui puisse être de quel-

riches, ou qu'ils contraignaient à crier aux fuyards dispersés dans les bois : *Coliche, Diadat, Jaique, veni tortus maiques les soudars sont paitchi* (Nicolas, Claude, Jacques, venez tous seulement, les soldats sont partis), et en les trompant par ces fallacieux appels, les faisaient sortir de leurs retraites pour rentrer dans leurs domiciles, où ils étaient fort maltraités, et où on employait mille violences pour les obliger à indiquer où ils avaient caché leur argent ou leurs meubles précieux. On a cité des personnes dont ils ont approché les pieds d'un feu ardent, d'autres qui furent exposées à une épaisse fumée du foyer, un grand nombre auquel on fit avaler, à l'aide d'un entonnoir, les eaux infectes des fumiers.

que obstacle à l'exécution de ses projets, se résolut à l'attaquer en décembre. Il parut devant ses murs et vint l'assiéger; M. d'Allamont, qui ne s'attendoit point dans cette saison à un siége, n'y étoit point préparé et ne se trouvoit guère en état de s'opposer au succès de l'entreprise formée contre lui; cependant il voulut paroître avoir l'intention de résister et se préparer à faire ce qui dépendroit de lui pour conserver à son souverain une place qui lui avoit été confiée, et pendant quelques jours, il opposa toute la résistance dont il pouvoit être capable dans l'attaque imprévue qui lui étoit faite ; mais ne se voyant pas en état d'empêcher la prise de Remiremont, et sollicité par les habitans à ne pas les exposer à un assaut qui pourroit les livrer au pillage et aux suites fâcheuses qu'entraîne la prise forcée d'une ville, il prit le parti d'entrer en composition et fit une capitulation la plus honorable qui lui fût possible.

M. de Turenne étant resté quelques jours campé devant Remiremont, le Chapitre, pendant cet intervalle, le sollicita vivement de lui accorder sa protection et à la ville dont les intérêts lui étoient chers. Le général, qui connoissoit combien mesdames de Remiremont, par leur naissance, leurs vertus et leur attachement à leurs devoirs, meritoient d'égards, se montra empressé à se rendre à leurs sollicitations.

Le 19 décembre, dans son camp devant Remiremont, il donna à ces dames une sauve-garde ainsi conçue :

« Défendons très expressément à tous gens de guerre de » quelque qualité et condition qu'ils soyent, estans sous nos- » tre charge et commandement, et à tous aultres qu'il appar- » tiendra, de piller, prendre ou enlever aucuns meubles, » chevaux, bestiaux ou aultres choses quelconques des mai- » sons des dames chanoinesses et de messieurs les chanoines » de la ville de Remiremont ; surtout il est défendu aux dites

» troupes de toucher aux grainns desdites dames chanoinesses » et chanoines à peine aux cavalliers et soldats de punition » exemplaire et à leurs officiers et commandants de répondre » de tous les désordres qui y auront été commis. Lesdites » dames et chanoines ayant été reçeus en la protection et » sauvegarde du roi et en la nostre particulière. Fait au camp » de Remiremont le 19 décembre 1674. Signé Turenne ; par » Monseigneur, signé Hasset (1). »

1681. On commença la muraille pour réparer la brèche faite à la porte de la Courtine ; les bourgeois désirant y pratiquer une petite porte dont la clé seroit portée tous les soirs chez le maire , ils ne purent obtenir cette faveur malgré les plus vives instances.

1712. Madame l'abbesse Béatrix Jeronime de Lorraine-Lillebonne obtint du duc de Lorraine Leopold la permission de faire réparer les brèches des murs de la ville faites par suite des troubles de la guerre et par vétusté et qui servaient à l'introduction en fraude d'une infinité de marchandises soumises au droit d'octroi. Cette dame avait déjà obtenu, peu de temps auparavant, la clôture de toutes les petites portes ouvertes dans les murs pour la commodité de quelques personnes.

1723. Les bourgeois obtinrent, cette année, de l'Intendance de Lorraine, la permission de démolir la porte de la Xavée. Cette opération exigea l'emploi de cent trente-sept journées de travail et coûta à la ville 103 livres, 17 sols 6 deniers, faisant, en monnoie de Lorraine 242 francs 4 gros 10 deniers.

Telles sont les seules indications que nous ayons pu re-

(1) Annales de l'église collégiale et séculière de Remiremont, par M. le chanoine Renaud, 3 volumes in-folio, manuscrit du cabinet de M. Friry.

cueillir dans les archives du chapitre et de la ville relativement aux dépenses faites pour ses fortifications et frais de réparation des murailles, tours, etc., exigés par les nombreux siéges qu'elle a subis à différentes époques.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Nous empruntons les deux pièces suivantes à une copie, d'une belle écriture du XVI^e siècle, que nous possédons, en un manuscrit in-folio, faite sur vélin, de 43 centimètres de hauteur et de 15 centimètres de largeur, composé de 115 feuillets, qui a paru au père Vuillemin, archiviste du Chapitre, avoir été compilé pendant les XIII^e et XIV^e siècles sur des cartulaires et mémoires plus anciens, et qui était connu sous le titre de : *Memorial ou livre du doyenné.*

La rédaction du second de ces documents historiques ne diffère de celle du premier que par l'indication des personnes choisies pour surveiller les travaux de la construction des fortifications, *ordonner selon leur volontey de la dite fermetey, por far et deviser portes, poternes et aultres entrées, condamner et faire abattre icelles et toute aultre chose faire et ordonner qui à fermetey de ville appartient, au prosfit de l'église et du monastere.*

Outre ce qu'elles ont d'intéressant pour le sujet que nous traitons, ces deux pièces renferment quelques particularités curieuses pour l'histoire de la ville de Remiremont.

En non de Deu, Amen, par la tenor de cest present publique instrument, chose soit cognue à tous que en l'an de grace nostre Signor courrent par mille trois cent sexante et seix, l'indiction quarte, le trazime jour dou moix de may, entour l'ore de tierce. Tres sainct peire en Deu et signor nostre signor Urbain pape quint estant on quart an de son pontificat, on cuer de l'eiglise conventual dou monasteire de Remyremont, en la presence de nous tabellions publiques et des tesmoigniaiges cy apres nommais et escripts, personnellement establies nobles et religioses Dames, dame Aliener de Chalon par la patience de

Deu abbasse, li doyenne, li secraste, li sonriere, li aulmoniere, teiles et teiles dames, et Burnequins de Perroyes (Parroie), prevost et teilz et teilz chenoines on dit monasteire d'une part, et Jehan de Nuefviller, maire. Jo. grant Xavain (échevin). Jo. petit Xavain. Jo li doyen, li Justice et tenant leu de justice en ladite dou dit Remyremont. Jo. Chaurs. Jo. Quartalz, teilz et teilz monnoiers (1), teilz et teilz de la

(1) Nous pensons qu'après les nombreuses découvertes de monnaies attribuées au chapitre de Remiremont, et qui ont été si savamment décrites par M. Mory d'Evange, de Saulcy, et récemment par M. Rolin, il n'est plus permis de révoquer en doute le droit qu'avait ce monastère de pouvoir en frapper à son coin. Mais à quelle époque cette faveur lui fut-elle accordée, et en vertu de quel titre en fut-il en possession? Nous n'hésitons pas à en faire remonter l'origine à l'année 1290, date d'un diplôme de l'empereur Rodolphe Ier, qui confère à l'abbesse Félicie ou Laure, la dignité de princesse de l'empire avec la régale sur le temporel de son église. On sait que, pendant le moyen-âge, ce droit honorifique impliquait ordinairement celui de pouvoir faire battre monnaie, de délivrer les prisonniers, etc. Plusieurs actes, autrefois existant dans les archives du Chapitre, attestent que ce dernier droit a été exercé par les dames abbesses jusqu'au moment de la suppression des ordres religieux. J'ajouterai qu'en 1307, le même titre de princesse de l'empire fut aussi accordé par l'empereur Albert d'Autriche, à l'abbesse Clémence d'Oyselet, qui avait succédé à Félicie ou Laure.

On peut présumer, par le bon aloi des pièces découvertes dans l'étendue de la juridiction du Chapitre, et leur mode de fabrication, qui décèle l'enfance de l'art du monnoyage, en ce qu'aucune n'est coulée, mais frappée, comme les marques en ferblanc que les teinturiers remettent aux personnes qui leur apportent des étoffes à teindre, que le monastère ne jouit pas de ce droit pendant de longues années, et qu'il le remplaça par celui de fixer la valeur nominale des pièces étrangères en circulation dans l'étendue des cinquante-deux bans St-Pierre.

Il nous semble également qu'on ne peut s'autoriser de l'existence d'une monnaie en argent, du module à peu près de nos pièces de deux francs, représentant au droit la tête du duc Charles IV et au revers les armes pleines de Lorraine, surmontées du millésime 1638, et entourées des mots : MONETA NOVA. ROMA II. CVSA., pour penser, avec Dom Calmet, que cette pièce, fort bien exécutée, et assez commune dans les cabinets de plusieurs numismates lorrains, a été frappée dans cette ville, tandis qu'on pourrait, en raison de la perfection de son

communaltei (1) assembleis et appelleis par maniere de communaltei faicent (faisant) communaltey d'aultre part, furent proposei par les dits justiciers, communaltei et habitans li dommaiges et evidens oppressions et plusour aultre orrible fait qui sont adveaus et adviennent de jour en jour en ladicte ville et as habitans d'icelle par les compaignes (les compagnies), par les Borgoignons et Allemans que on temps passei y ont fait et est encor en apparence de faire on temps avenir, Pourquoy il supplient à Madame l'abbasse, la doyenne et les aultres dames de lor chapitre que à la tuition (garde, défense) de lor corps, de lor biens, des corps des homes et femes, des biens de lor dicte terre, place (plaise), consentir et consentient à fermeir et cloure ladicte ville de Remyremont. A laquelle supplication, lesdictes Madame l'abbasse, li doyenne et tout li convent sur ceu ehue deliberation mahure et longue, et por lor tres grans profist evident et utilitey d'aulx et de lor eiglise dessusdicte, l'ont octroyé et consenti, que lor dicte ville, ensemble lor dit

type, en faire honneur à un atelier monétaire étranger. Le duc Charles, suivant la tradition, voulut peut-être, par l'émission de cette pièce à la suite de son entrée à Remiremont par la brèche, après la levée du siége de 1638, faire acte de souveraineté dans cette ville.

(1) Vraisemblablement, l'ensemble des habitants de Remiremont. Suivant l'article 25 d'un règlement de la princesse Catherine, abbesse, du mois de mars 1616, toutes informations criminelles se feront par le maire et le grand échevin avec deux-jurés, et le jugement des crimes se fera en assemblée de communauté, à la pluralité des suffrages, à la place des ceps (prisons), lieu accoustumé comme d'ancienneté.

L'article 33 du même règlement est encore plus explicite sur l'existence de la commune sous la dépendance immédiate du Chapitre. Il est ainsi conçu : « Afin que les biens de ladite communauté soyent de » tous mieux régis et gouvernés et que l'ordre de la police soit bien » observé, ne pourront lesdits mayeur, grand échevin et jurés, traiter » des affaires de la ville, soit par admodiation des biens d'icelle, re- » fection des portes, ponts, murailles, fontaines, eglises et autres » biens communaux, reglement de vivres, ni autres actes de police, » sans l'avis et assistance de bon nombre des plus capables bourgeois » desquels sera dressé role par ladite communauté et renouvellé d'an- » née à autre, afin d'être ou la plupart d'iceux avertis par lesdits jurés » lorsqu'ils voudront vaquer aux affaires susdites, à peine de nullité » de ce qui sera fait au contraire et en conformité ès ordonnances po- » litiques de plaid de Madame tenu le 12 décembre dernier. »

monasteire se fermient par la millor maniere que faire se porrat par les ditz borgoix et habitans par tele condition que tele domination et signerie que les dictes dames avoient en la dicte ville quant elle estoit ville champetre (1), demourent en toute lor forces quand elle sera ville fermée, et toutes franchises et liberteis desdits borgoix et habitans demourent auxit en toutes leurs forces et valour.

Item que les dictes dames abbasse et chapitres conjoinctement ou lors commandemens y mettront portiers fiables et juriés à elles, por varder les portes, poternes et toutes petites entrées et grantes et averont les cleifs toute entierement de toutes portes, poternes et guiches (guichets) en lor varde ou de ceulx qui ad ce seront desputey por elles et cerat ceu fait as missions des borgoix et habitans dudit Remyremont, et avec ceu mettront et feront mettre les dictes dames lor biens et les biens de lors hommes et sobgis (sujets) dedans la dicte ville franchement, et feront oster et fuer mettre touttefoix qu'il lor plairat ; ne ne feront, ne far feront as hommes de la dicte eiglise qui au refuge venront en lor dicte ville de Remyremont nulles tailles, impositions ou collectes par quelz maniere que cen soit se il ne demourent borgoix de la dicte ville ou n'en avient licence expresse de l'abbasse et dou prevost saint Piere par chapitre conjoinctement. Et se chose estoit qu'il en levassent il seroient tenui don rendre et restituer à ceulx de cui il l'averoient retchu (reçu) et levey sens dalai et sens rien à retenir. Ne ne puent, ne ne doient les ditz borgoix et habitans communement ne singulierement altres signors faire, ne alz (eux) reclamer d'altre signors masques (excepté) des dictes dames abbasse et chapitre conjoinctement et doient varder et faire varder de jor et de nuit, bien lealement la dicte ville selons lor pouissance, et faire ladicte fermeley en tout et partie à lor propre depens et missions sens rien penre des dictes dames ne de lor biens, de lor monasteire conjoinctement ou divisément, ne de lor deforains homes se il ne plais as dictes dames. Et ces choses dessus dictes, leur ont octroiées les dictes dames et consenty par telz

(1) La métairie (*villa*) que Saint-Romaric s'était réservée pour l'entretien du monastère qu'il avait fondé au Saint-Mont, en 620, était située sur la rive gauche de la Moselle. Suivant plusieurs légendaires, cette métairie ou domaine rural était assez considérable, pour qu'à l'époque où les religieuses descendirent dans la plaine, vers la première moitié du X^e siècle, elle pût entretenir *mille conversi, monasterii famuli*, ou, comme s'expriment plusieurs agiographes : *mille domestici, sive clerici, sive laici.*

maniere que li dit justicier, monnoïer, borgoix et habitans et communaltei lor congnoissent lor droits, lor usaiges, lor rentes et lor altres signories teilez com elles ont en ladicte ville : et li dit justicier monnoier, borgoix, habitans et communaltey lor ont confessey et confessent toutes les choses dessus dictes et cy apres nommeis estre vrayes.

Premierement (1). Toute la ville de Remyremont, li territoire, li domination et signorie et situation dou (du) leu, toute ordenance de la ville, des personnes et de toute denrées, li cry li commandement et toute justice et corrections de tous meffais, haulte et basse, li home et feme et tuit li habitans sont de l'eiglise de Remyremont devant dicte sens (sans) altre signor ne parsonnier (co-partageant). Ne sael (2) ne doient avoir masques les saels des signors. Et se doient tuit justicier par le maire qui est mis par l'élection des prodhommes et instituais par l'abbasse et le prevost de l'eiglise por le chapitre exceptey soulement le seneschal (3). Et li creation dou maire est teile quant il plait as signor. Cest assavoir l'abbasse por lei (elle) et le prevost por chapitre tenir le

(1) On croit que ces conditions sont extraites de la charte intitulée : Les us et coutumes de Remiremont.

(2) Le père Vuillemin, auquel on doit un inventaire des archives du Chapitre, formant 18 volumes in-folio, a dessiné deux sceaux pendant à des actes d'ascensement faits la vigile de St-Laurent 1357 et le 2 décembre 1362, par l'abbesse Aliénor de Chalon. Le premier de ces sceaux apposé sur cire d'un vert clair, représente un religieux bénédictin assis, tenant une crosse de la main droite, et de la gauche un livre ouvert, avec cette légende : ROMARICVS. SI..... (sigillum). C'était sûrement l'ancien sceau prescrit par l'article 30 du règlement fait le 14 juillet 1614, par Louis de Sarège, évêque d'Adrie, chargé par le pape Paul V de faire une visite du monastère. Le second, imprimé sur cire d'un vert plus foncé, offrait l'image de saint Pierre, sous l'invocation duquel se trouvait l'église. On lit ces mots autour : ROMARICVS... TRVS (Petrus) CONVEI... (Conventus).

(3) On ne trouve, dans les mêmes archives, aucun acte constatant l'existence de cet officier, soumis à faire les mêmes preuves de noblesse que les dames chanoinesses, avant l'année 1290, époque où Félicie ou Félicité de Laure, de la maison de Parroie et de Dombasle, élue abbesse en 1287, fut élevée, par l'empereur Rodolphe Ier, à la dignité de princesse de l'empire, comme nous l'avons dit dans notre premiere note.

Le sénéchal, en sa qualité d'écuyer de la dame abbesse, devait avoir

plais bannal ; li prodhommes eilisent jusque à trois ou nuef de aulx (d'entr'eux), et celuy qu'il semble as signors qui soit plus soffizent, li signor li tendent le baston de la mairie (1). Et doient li prodhomme chascun an por li plais bannal sexante et sept solz tolloix et seix deniers, liquel plais bannal se doibt chascun an, quant il vient à point (quand il convient) as ditz signor, dont li prevost saint Pierre y ait cinquante cinc solz, li menestralz cinc solz et li clerc deix heut deniers. Quant il plait as signors eschaquer les amendes, il font savoir au maire devant que il porvoye (prépare) ses escrips. Ne doit on es-

deux chevaux : il était gardien des gages de bataille dans plusieurs bans, et la dépouille des vaincus lui appartenait. Le maire de Remiremont ne pouvait donner aucun ordre sans avoir son approbation et sans l'agrément de l'abbesse. Toutes les fois que cette dame donnait une fête, il était obligé d'y assister pour prévenir toute espèce de désordre. Cet officier laïc ou son lieutenant devait aussi, lorsqu'une personne était arrêtée au Valdajol, aller la chercher assisté de la compagnie des arquebusiers, jusqu'au ruisseau d'Olichamp, et la conduire à la prison abbatiale dite *la chambre des chiens*, pour y coucher une nuit seulement, après quoi elle était transférée dans la geôle de la ville.

(1) La création du maire se faisait au plaid bannal, dit *plaid de Madame*, qui avait lieu le jeudi après la fête de la Conception (8 décembre). Il était convoqué vers midi, au son de la cloche. A cette assemblée, à laquelle devaient assister tous les habitans, à peine d'amende, le doyen demandait à Madame l'abbesse la permission de *banir le plaid*, et l'ayant obtenue, il montait sur un escabeau ou tabouret et prononçait ces mots qu'il répétait trois fois : *Je banis le plaid de Madame de par Dieu et saint Pierre, que nul ni parle, s'il n'en a permission à peine d'amende.* Cette formalité remplie, le maire choisi recevait le bâton, signe de son investiture, des mains de la dame abbesse, aux genoux de laquelle il était venu se placer, ensuite le grand prévôt ou son lieutenant lui disait : *Vous jurez à Dieu, sur le péril et damnation de votre âme, que vous exercerez bonnement et justement la charge de maire en la justice ordinaire de Remiremont en conservant les droits des seigneurs et des bons hommes ensuite de quoi vous venez d'être investi.*

Après cette installation, le maire devait faire remettre deux chapons et deux mesures de vin *ni du pire ni du moindre* à la dame abbesse et au grand prévôt du chapitre.

chaquer, masque par la feaulté dou maire et des menestraulx et doibt estre la feaulté teil que en eschaquant on ne doit personne dechasseir ; et qui eschasquerait oultre ladicte feaulté, li menestral ne sont tenu de leveir.

Item, que li abbasse doit vendre trois cherres de vin, bon et soffizant, de trois ans en trois ans, et doit estre rewardés par les prodhommes et essaiiez (goûté) et saelleiz don sael de la presvôté. Ne ne doit monter li quarte que de dous deniers : ne ne doit nul vendre vin, masque li dicte abbasse com li dictes trois cherres durent, se cen n'estoit por les dames et por les clergis li quel puent achater par tout ensemble les menestraulx de l'eiglise.

Item, que quant li abbasse reprend de lemperaour, cil de la ville de Remyremont li doient cinquante cinc marc d'argent (1) et ung fierton (2).

Item, se aulcuns se plaindoit dou maire li prevost sainct Piere en doit avoir la congnoissance, et se li prevost sainct Piere voloit injurier (l'attaquer, appeler en justice), le maire, li doyenne de l'eiglise en doit avoir la congnoissance en son chapitre.

Item, que si li eschavains rapportoit ung droit don li partie se dolist (se plaignit), li partie ponroit appeleir à l'audience de la doyenne de l'eiglise et puis à la chambre de l'abbasse et apres devant l'emperaour.

Item, que li abbesse ne le prevost sainct Piere ne puent tenir borgoix desous la mairie, ne cil de la ville ny pueent advenir (réclamer) d'altre signor dedans la ville ne aultre part, se n'est por le grey des signors, n'estoit que de l'abbasse et dou prevost sainct Piere por le chapitre. Et se einsit estoit que aulcuns de la ville qui ne fut borgoix fust truveix fuer dore entre ses iiij suelz, li corps et li avoir sont acquis as signors, l'abbasse et li prevost sainct Pierre por le chapitre.

Item, se il y at aulcun en la ville qui sont de la ville de Remyremont ou deffuers qui doissent ai aucune des dames ou soit ploiges por lor prevendes, elles pueent vagier le debtour on le ploige par elles on par leur maignie sens appelleir la justice dou dit leu. Et sereit de va-

(1) Le marc d'argent fin valait, de 1364 à 1367, cinq livres dix sols ; aujourd'hui, que cette même quantité d'argent est au prix de 55 francs, ce serait donc une somme de 3,025 francs que les habitants de Remiremont auraient été obligés de payer pour n'avoir pas rempli les conditions stipulées dans l'acte fait le 13 mai 1366.

(2) Petite monnaie valant environ trois deniers.

lor ceu qu'elle feroit par lor ou par lor comendement et amendable, autant comme se la justice l'averoit fait.

Item li vantais (1) puet mettre saizine par toute la ville por le droit de la vente sens le maire et les signors.

Item, quant le plais bannal est tenuz on doit aleir veoir sur les usaiges qui ait meffais.

Item, il doit avoir en la ville de Remyremont saze monnoïers et doient chascun ouit solz tolloix par an, desquelz l'abbasse y at quaitre solz, la vigile de Nouel, messire li duc deux solz, et ne se peus plus agrancier en ladicte ville, li prevost sainct Pierre deux solz, li elmonieres por chapitre vint et seix solz et nuef deniers tolloix et li remanant est au sonrier de l'eiglise et altre ou on le doit. Et pueent changer li dis monnoïer et nô (non) altre par toute la terre sainct Piere et non aultrepart. Ne ne doient li dit habitans de Remyremont tonneur vente ou paiage (péage) par toute la terre sainct Piere. Les censes que on doit à l'eiglise, li ventes et altres debites plusors que on doit à ladicte eiglise paiier ensit com anciennement ont accoustumey, cest assavoir que li vente et li pois de Remyremont sont à l'abbasse et au chapitre, si y prent li chapitre li trois pars et li abbasse le quart. Et si y prent le chapitre, li abbasse à feste S. Benoist, chascune prebende un copel de sal et chascune prebende quinze harens et le grant juedy (le jeudi Saint), vint quartes froment por le pain des pastes (repas) et à la Madalainne une quarte froment por le gastel que on doit as dames. Et a lan nuef vint quartes froment, as bordes (le dimanche de la Septuagésime, ou premier dimanche du Carême, appelé aussi le dimanche des Bures), altres vint quartes por les pains de pallions (2) que on

(1) Adjudicataires du droit de poids et de consommation sur les objets introduits en ville et auquel on donnait aussi le nom de *copel*. Les personnes qui étaient chargées de cette perception, mise en adjudication, devaient, pendant la durée de leur bail, ordinairement de trois ans, pourvoir le caissier de la dame abbesse d'une grande et petite chaudière, d'une grande et d'une petite pelle, d'une hache et de coins de fer pour fendre le bois, et de donner à la même dame, la vigile de Noël, une somme de dix sols toulois pour ses étrennes, ce qui annoncerait qu'à cette époque l'année commençait à Remiremont à cette fête solennelle.

(2) Je présume que c'était pour le pain que les chanoines devaient distribuer aux pauvres, à moins que cette qualification de paillon n'ait la même signification que celle de *paingnon*, petit pain, qu'on trouve dans le roman de Renard, volume IV, page 42, vers 1138.

doit as chenoines. Item au sonrier de l'eiglise vint et ouit solz trois deniers moins à Nouel et à la consine (cuisine) Monss li dux, quant li dux, quant il vient à Remyremont, une quarte sal, se il vient por porter les corps saints et non altrement. Et quant li chapitre a prins totes droictures des cinque e avent quelque on peut monter la vente, si y doit avoir li abbasse le quart et chapitre les trois part, et si doit estre li vente admoisonnée (mise en adjudication) par commun accord d'abbasse et di chapitre.

Et toutes ces choses octroïés et requises li dessusdis maire, eschavains, petit eschavain, doaens, monnoïer, borgoix et habitans, ont cognu et volu, cognoissent et velent estre obligié et tesnu de ceu assevir (assurer) et accomplir et a chascune d'icelles et adceu se obligent lour (eux) et lours hoirs singulerement et communement, toutes ensemble et chascun d'icelles, et ont promis et promettent li dessus dis par lor foix et sairement donneis corporellement pour aulx, lor hoir et successors en la main de nous tabellions et notaires desous escript et sur l'obligation de tous lor biens mobles et non mobles, present et advenir et par especial sur la poine de quarante mars de fin argent (1) le mart on prix de seix florins ; laquelle poine il encourent et encoureront, velent touttefoix et quantes foix que il virient (changent) ou feroient venir coiement, ou en apart au contraire des choses dessus dictes ou de aulcunes d'icelles par maniere de communaultey des ditz habitans ou d'aulcune partie de ladicte ville (2). Laquelle somme ilz seroient tenus de paiier et satiffaire as dictes dames ou à lor commandement dedans ung moix après ceu quil en seroient requis par elles on lor commandement et se dedans le terme dessus dit, n'estoit accomply si com dessus est dit, li dessus dit et specialement li singulier de la dicte communaltey encourent et voulrient encourre la sentence de excomeniement et li dicte communaltey la sentence de entredit (interdit) usque a tant quil auroient fait pleigniere sateffaction de la poine dessus dicte et de tous frais et dompmages, etc. Et ladicte poine paiié toutes les choses dessus dictes demorent en lor forces et vertus si com dessus est dit Et on renoncie par ses presentes lettres à tout appelz,

(1) Quarante marcs d'argent, au prix de 5 francs 10 sous le marc, vaudraient aujourd'hui 2,200 francs, d'après l'évaluation de cette matière à 55 francs le marc.

(2) L'obligation imposée aux habitants de ne se servir que du sceau du chapitre, nous semble décéler la crainte qu'ils ne se constituassent en commune tout-à-fait indépendante.

plaix, controversions qui de ces choses pourront monvoir, et ont voln que ladicte poine se puisse demander de droict si com de chose adjugée, touttefoix quil virient au contraire des choses dessus dictes ou aulcunes d'icelles. Et se aulcuns singuliers borgoix et habitans ung ou plusor venient pu faisient venir contre les choses dessus dictes ou aulcunes d'icelles, il velent et obligent que li singuliers chascuns enchiers (tombent, soyent tenus de payer) en la poine de sexante solz de toulloix (1). Touttefoix et quante foix il feroient rebellion (2), on les en peust contraindre, si com dessus est dit. Et nienmoins que ces presentes lettres serent tousjours en lor vertus ferme et estable. Et on trenuncie et renuncent li dit justicier, monnoiier, borgoix et habitans dessus dit, quart ad ceu par lor foix et sairement, à toutes exceptions de déceptions de contraire, de circonventions de lesion, etc., à tout priviliege et graces empietrees (impétrée) et à empiétrer de emperaors de roix, de pape et de tous droits escripts et non escripts, à touttes liberteis de ville ferme (fermées) et tant com ilz pourroient faire en tout et en partie contre les dessus dictes ordonnances et contre les dictes domination et signorie et les drois appartenans as dictes dames et personne de la dicte eiglise de Remyremont. In fine exceptionnale. Et quant à tenir, varder et accomplir toutes les choses dessus dictes et une chascune d'icelles se sont soubmis li dit justicier, etc., en la juridiction et cohercion de la court de la chambre l'auditeur nostre sainct pere le pape, de l'official de la court de Toul et de la pouissance de tres hault et pouissant prince monssignor le duc de Loherainne et marchis et de tous aultres signors esperituelz et temporelz que on vouroit eslire a aus contraindre.

Voici le second de ces actes que nous croyons, comme nous l'avons dit précédemment, avoir été rédigé à la suite du premier et portant aussi la même date.

In nomine Dominy. Amen. Par la tenour de cest publique instrument chose congnue soit à tous que en lan de lincarnation nostre si-

(1) Environ 8 fr. 40 cent.; le sol toulois, d'après le calcul fait par M. Thiéry (Histoire des évêques de Toul, vol. I, page 251), représentant la même somme que celle de 1 fr. 40 c. de notre monnaie décimale.

(2) N'est-ce pas encore là un nouveau témoignage de l'appréhension que le chapitre, excessivement jaloux de ses droits, éprouvait de voir les habitants secouer le joug sous lequel ils vivaient à l'ombre de quelques faibles libertés communales ?

gnor, mil trois cent sexante et sex, l'indection quarte, le trazime jour du mois de may, entour l'ore de tierce. Tres saint pere en Deu nostre signor, nostre signor Urbain pape Quint, etant on quart an de son pontificat, en cuer de l'eiglise conventual dou monasteire de Remyremont de la diocèse de Toul, de l'ordre de sainct Benoit appartenant sens nul moiien au saint siége de Rome. En la presence de moy tabellion et notaire publique et des tesmoignages cy apres nommea et escript pour ce, au son de lor cloches establies en dit cuer de la dicte eiglise, einsit com il est de costume pour tenir chapitre et chepittre facent, cest assavoir tres nobles et religioses dames Madame Alienor de Chalon par la patience de Deu Abbasse, Guye de Granges, doyenne, Estennate de Buxieres, secralte, Agnes de Mons amonière, Jehanne de Buxieres, Marguerite Deusley, Jehanne de Belmont, Isabel de Grages, Sebille de la Grange, Margueritte de Mons, Bietrix d'Arguel, Jehanne de Champelz, Isabel de Mellesey et Alix sa suer et les plusors altres dames dou chapitre dondit monasteire d'une part. Et Jehannel de Nuefviller maire, Jehan Guyate grant Xavain, Vuiltemin dit le Jalletey petit Xavain, Jehan le Roncelat doyen en non et por la justice de Remyremont, Jehan Quartalz, Mengins Rassutis, Jehan Bonsvisins, Guillaume Maillans, Jehanz des Loyes (d'Eloyes), Jehanl Chonquains et plusor altre borgoix et habitans de Remyremont, en non et por la communaultey du dict Remyremont et communaultey facent, si com il disoient d'aultre part et com li dicte justice, borgoix et communaultey montressent et altrefoix eussent montrés en complaiedent as dictes dames les griief, dapmages, perdes de biens et de corps d'hommes et grans dapmages altres quil averent encorus et sostenus ; premierement par les Borgoingnons qui avoient pillé lor ville et auxi par les compaignes, si com chascun savoit le pooit par deffaut de fermeir lor dicte ville. Li dicte justice, Borgoix, communaulteis, habitans, por toute la ville de Remyrement supplioient quil plaisist et plaice volsist as dictes dames conjoinctement ensemble donneir a aulx license et octroy de fermeir la dicte ville de Remyremont de fosseis, palis, murs, muates et toutes altres choses convenables, ai fermetey, ou aultrement il ne voient my quil pruxent bonnement demorer au leu : Aulx quelz justice, borgoix, communaultey et habitans, ma dicte dame l'abbasse ensemble toutes les dames de son chapitre dessus dit, par bon conseil et par mahure (mûre) deliberation devant chue (eue) du consentement de elles toutes donneirent licence, octroy et favour aulx dis borgoix, justice, communaultey et habitans de fermeir la dicte ville selon ceu quil lor semblera bon de fosseis, palis, murs, muates et de toutes altres choses convenables aï fermetey, à lor missions et despens sens rien

demander alx dictes dames, à lor eiglises ne a lor soubgis maisques de grace ; par einsit que toutes les dominations, ordonnances, signories et auttoriteis, de droict, de faict ou de costume que les dictes avoient en lor dicte ville et sus les borgoix et habitans hommes et femmes d'ycelle, quant elle estoit ville champeistre à fermeir. Et auximent toutes liberteis, franchises et ordonnances de faict ou de costume que li dit borgoix et habitans hommes et femmes avoient et devoient avoir devant ceu que li dicte ville se fermest, demourent et demourront en lor estat en tout et partout sens amenrir (amoindrir) de l'une part et de l'auttre, et par einsit encor que portant que les choses dessus dictes fussent plus segurement faictes par l'une partie et par l'altre, estoient nommé et esleu noble homme Thiebaut, sire de Blammont, messire Ferri de Perroies, chevalier, Burnequins de Perroies, prevost sainct Pierre, et maitre Thierris de Byoncourt, doyens de Toul, conjoinctement ensemble ou à rechange d'altres, se on ne pooit avoir on aulcuns d'aulx, eslchu par accort des dictes parties, li quel dessus nommey on oil qui seroient rechangie, ont plain pooir et plainne poissance de ordonneir selon lour volontey de la dicte fermetei por fare et deviseir portes, porternes et aultres entrées, condampneir et faire abattre icelles et toutes aultres choses faire et ordonneir que a fermetei de bonne ville appartient au prosfit de l'eiglise et de la ville. Et tout ceu que par lessus dits nommeis et eslheus serat ordonné, fait et divisei bonnement et léalment a lor ravart et ordenance, ont promis et promettent les dictes parties divisement par lor foix données corporellement en la main de moy notaire et tabellion publicque stipulant et recepvant por tout cealx cui li fait puet touchier, tenir fermement par lor successovrs senvaller au contraire par aulx ne par aultres coiement ne en a a port soubs la poinne de cent florins de or a apliqueir tous li dessus dits nommeis et esleu volroient : lesquels cent florins seroient tenus de païer li partie que l'ordonnance disposition et rapport desditz nommeis et esleus ne tearoit, toutes exceptions dessous quelque forme quelles soient arrieres mises et et anienties, desquelles choses dessus escriptes les dictes parties et chascune por ley, requist à moy notaire publicque ung ou plusors instrument estre fait et delivrey a elles et a chascune d'elles. Ce fut fait l'an, l'indiction, le jour, l'hore on leu et le pontificat devant dis, presens discreittes personnes signors Jehan, curey de Derbemont, Girar, curey de Rus (Rupt), Guy de Battierant, chanoine de Groy, prebtres, et plusors aultres tesmoingniaiges dignes de foix ad ce appelleis et requis. Et Je Eesteines de Iroffes (Aroff), chanoine de Porsell, de la diocese de Toul, tabellions publicques de l'authorité imperial et notaire jureis de la Cour Monsseigneur de Toul

ai esteis present als choses dessus dictes faire si com elles ont estées faictes, ordonnées, devisées et promises par devant les tesmoingniaiges dessus escript. En signe de veritey je en ai faict cest instrument redigé en forme publicque, escript de ma propre main et signé de mon signet et de mon non accoustumey. Trait (copié) la seconde foix por partie de ma dicte dame l'abbasse et de son covent à ce appelleis et requis.

# DICTIONNAIRE ICONOGRAPHIQUE,

# ÉTUDE

# DE L'ART MONUMENTAL,

## AU POINT DE VUE DU SYMBOLISME CHRÉTIEN,

PAR M. L'ABBÉ MASSON.

### BON-PASTEUR.

La parabole où le divin Maître des chrétiens se représente sous la figure d'un berger, cherchant la brebis égarée et la rapportant sur ses épaules, est certainement la source des inspirations artistiques figurant le Bon-Pasteur sur nos monuments de tous les âges. Néanmoins, en iconographie symbolique, ce Bon-Pasteur est un centre où viennent se grouper tant d'idées et de caractères hiéroglyphiques, qu'il revêt les formes et emprunte les types les plus variés, afin de s'harmonier avec les motifs accessoires.

Le Bon-Pasteur, portant sur ses épaules la brebis retrouvée, a un type païen analogue dans l'Hermès Kriophore, Dieu des brigands, pâtre voleur enlevant des moutons, des chèvres

qu'il emporte, sur ses épaules aussi, non pour les sauver: mais comme le mercenaire pour les dévorer. — Type du mal, poursuivi de malédictions, tandis que le Bon-Pasteur est accueilli comme le Désiré et le Sauveur du troupeau. Mais on évite toute possibilité de confusion en observant que l'Hermès ravisseur est nu, avec des ailes aux pieds et à la tête et qu'il tient le Caducée ou le Pédum à la main.

Nous allons voir encore une fois que l'art chrétien emprunte du paganisme les principaux types du Bon-Pasteur : ce qui prouve qu'on ne crée pas aussi facilement qu'on pourrait le croire des types originaux. Mais, en revêtant le symbolisme, la doctrine chrétienne a su en tirer un admirable parti pour l'instruction de ses fidèles et pour formuler ses données scientifiques et religieuses.

C'est aux voûtes des Catacombes et sur les tombeaux que l'art chrétien a spécialement marqué la place du Bon-Pasteur. C'est là qu'il devient le centre et le sujet du plus magnifique et du plus intéressant poème que jamais ait rêvé l'humanité tout entière : la régénération de l'humanité et de toute la nature, *Instaurare omnia in Christo* ( ) : poème ou l'on rencontre une grande variété de chants et d'épisodes admirablement coordonnés avec le sujet principal; poème dont le rithme et la forme, se prêtant à toutes les vues de l'esprit humain, ont pu, comme les chefs-d'œuvres antiques, se traduire pour ainsi dire dans toutes les langues et tous les styles, et se plier à toutes les civilisations.

Chaque plafond peint des Catacombes, de même chaque tombeau ancien décoré de bas-reliefs ou d'anaglyphes, est partagé en trois zônes ou compartiments. Au milieu de la zône centrale (car dans les plafonds ces zônes sont concentriques), le Bon-Pasteur, sous les diverses formes que nous allons énumérer, préside à la régénération de l'univers repré-

senté par trois cercles, correspondant aux trois cieux de l'Apôtre et de la théologie philosophique du moyen-âge, et par une suite d'attributs des quatre Saisons, symboles dont le nombre, le choix et la disposition représentent rigoureusement la création. Sur les tombeaux, le Bon-Pasteur préside encore (dans le cadre central ordinairement circulaire) à la formation et au développement de son Eglise associée au grand œuvre de la régénération universelle. Chacun des cadres rectangulaires placés aux extrémités, sous-divisés ordinairement en deux, quatre ou six arcades, a pour but de figurer les œuvres de régénération, ou fréquemment l'église des Patriarches et la synagogue. Dans le premier cas, ces deux églises primitives sont rejetées hors du cadre général, et sur les petits côtés du sarcophage. On retrouve, en abrégé le même sujet et les mêmes symboles sur les vases, les lampes, les anneaux et sur d'autres ustensiles du premier âge. Au deuxième âge, le même thème se perpétue en se modifiant ou en se transformant. Par exemple : on retrouve, sous le Porche de Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris, le Christ avec l'auréole ornée de X et A, entre deux personnages (les deux églises primitives, ou l'ancien et le nouveau testament), assis au-dessus d'un agneau aussi auréolé et placé sur le roc (l'église chrétienne). Quatre martyrs, Gorgonius, Petrus, Tiburtius et Marcellinus lui jettent des fleurs. Nous verrons, par les détails qui suivent, que c'est une personnification des quatre Saisons et le signe que le Christ, par le sacrifice du Calvaire (l'agneau), et son église ont opéré la restauration désirée.

Sous les plafonds des colombaires, et souvent il en est de même sur les sarcophages, le Bon-Pasteur porte sur ses épaules la brebis retrouvée. En Orient, celle-ci laisse tomber tristement sa tête; tandis qu'en Occident elle la lève joyeusement. Sept autres brebis, béliers ou chèvres l'entourent en s'éche-

lonnant hiérarchiquement sur des rochers ou monts, sous des arbres, etc.; ou bien on voit le troupeau, représenté par un nombre symbolique de brebis, accourir vers lui; derrière ce tableau, une cabane figure le bercail. Quelquefois il y a deux troupeaux, l'un à droite l'autre à gauche, sortant de deux villes, Jérusalem et Bethléem, l'ancien et le nouveau testament, la cité du repos et celle du pain; ou peut-être l'église des Patriarches et la synagogue, suivant divers S. S. Pères. Il n'est pas rare de le voir aussi, mais plus ordinairement sur les sarcophages, au milieu de douze agneaux, ses apôtres sans-doute, mais dont les symboles ont là un sens particulier et relatif au sujet qui nous occupe.

Très-souvent on remarque dans le voisinage deux jeunes pâtres dont l'un trait ou bien tond une brebis, quelquefois une chèvre, pendant que son compagnon la tient. Ils sont deux (bien que la parabole évangélique ne parle au mercenaire qu'au singulier), non pour la symétrie comme ailleurs, mais sans-doute par allusion aux deux églises de l'ancien testament que nous retrouverons fréquemment.

Ce sujet du mercenaire accompagne le Bon-Pasteur méditant mélancoliquement entre deux arbres (la forêt ou solitude) sur son troupeau avec une douceur ineffable : ou lorsqu'il est représenté le poussant vers les pâturages; ou bien encore dans l'attitude de la prière, les bras en croix sur la poitrine ou étendus en la même forme implorant la miséricorde d'en haut. D'autres fois ces figures de *Prières* accompagnent seulement le Bon-Pasteur ou sont placées, aux Catacombes, de chaque côté de la porte d'entrée. On le voit aussi debout dans la forêt, figurée par un ou deux arbres, dans l'attitude du deuil et de la douleur chez les anciens, c'est-à-dire, la main sur la tête, pleurant sur la brebis égarée. On le trouve aussi, principalement sur les tombeaux, en Docteur instruisant ses dis-

ciples qui l'entourent, ou leur donnant la mission divine, etc. Ces divers symboles ont trait les uns à la bienfaisance, charité corporelle; les autres à la charité spirituelle. On les retrouvera plus tard dans un autre poème au front de nos cathédrales.

Durant les deux premiers âges iconographiques, le Bon-Pasteur est représenté jeune et imberbe, les cheveux courts, la taille svelte, la tunique relevée par une ceinture, le manteau court ou chlamide sur l'épaule, les pieds chaussés et le pedum à la main : ou bien il joue de la syringue, de la lyre à sept cordes et paraît alors en Apollon ou en Orphée. On ne saurait contester l'intention symbolique de ces instruments et du nombre sept, si l'on considère la répétition de ce nombre et en quelles circonstances. D'autres symboles de l'harmonie universelle s'éloignent de ceux-ci. C'est le troupeau caressant son pasteur sur lequel une des brebis s'efforce de grimper.

Mais la représentation la plus extraordinaire que nous connaissions est une femme voilée, posée et vêtue comme toutes les Prières, debout entre un fouet armé de pointes aiguës et un lys aux trois fleurs mystérieuses, entourée de guirlandes et de roses. Puis Adam et Eve de chaque côté de l'arbre du bien et du mal se couvrent, en pleurant, de feuilles de figuier. Au-dessus une figure, qu'on désigne comme une femme et qui est peut-être un Christ en tunique, expire les bras en croix, soutenue par deux serviteurs dont les manteaux sont marqués du X.

Cette Prière est l'Eglise, l'épouse du Christ implorant la miséricorde par la pénitence (le fouet), la virginité (le lys), l'obéissance (les guirlandes) et le martyre (les roses), tandis que son divin époux, (appuyé sur Moyse et les Prophètes, la Synagogue et les Patriarches qui portent le X signe du Christ pour marquer leur espérance en lui), opère par sa mort le sa-

lut du genre humain représenté par les deux premiers prévaricateurs en ce monde.

En enfin, pour en finir avec les divers types ou représentations du Bon-Pasteur, on voit un Docteur enseignant au centre du *ternio-quaternaire* dont il est temps de nous occuper.

Généralement le Bon-Pasteur est placé, entre deux Prières ou deux autres symboles, comme des vases, des colonnes ou des arbres, etc., au centre de trois enceintes concentriques déterminées par des cercles, des roues dentées et engrenées ou des guirlandes de fleurs soutenues par la représentation païenne des quatre Saisons, ou par leurs symboles hiéroglyphiques. Ces hiéroglyphes sont tellement variés et en apparence tellement arbitraires qu'il faut, pour en deviner la signification, non seulement la connaissance du symbolisme, mais une étude approfondie de toutes les relations que les anciens supposaient entre les affections, les passions, les vices, les vertus des hommes ou des autres êtres et chaque animal ou chaque objet naturel ou fantastique. Il ne faut donc pas regarder comme tout-à-fait arbitraire le choix de ces symboles; mais songer que l'artiste, en représentant les Saisons ou les signes du zodiaque, choisissait les objets les plus propres à rendre son idée particulière en même temps que l'idée générale de *régénération universelle.*

Voici les principaux types employés : Les quatre Saisons en personnes, allégorisées, quatre génies, dont la nudité ne dissimule rien, tiennent des ceps de vignes qui s'enlacent sous la voûte et la tapissent de leurs feuillages peuplés d'animaux symboliques, disposés par groupes de quatre chacun, de manière à former le nombre 12 ou ses multiples. D'autres fois ces génies épanouissent en feuillages la partie inférieure de leurs corps, tandis qu'aux quatre coins du tableau, quatre agneaux

portent chacun une palme au cou et un vase rond sur le dos.

Ou bien ce sont des colombes qui tiennent des guirlandes formant l'enceinte sacrée, ordinairement avec ses trois circonvolutions dont chacun des points cardinaux est occupé par les objets suivants: 4 agneaux; 4 paons; 4 coqs; quatre palmes; 4 vases; 4 colombes; 4 beliers ou chèvres; 4 roses; 4 colonnes; 4 serpents; 4 têtes de Méduse coiffées de serpents et de lauriers; 4 animaux chimériques; 4 flammes; 4 dauphins : enfin 4 arcs de cercle ou médaillons contenant les principaux faits de la Bible. Puis, de transformations en tranformations, on arrive à 4 cercles dentés, engrenés dans un plus grand; et puis encore les dents de ces engrenages sont transformés en fleurons ou en corolles de fleurs.

On voit aussi une bergerie ouverte et seize brebis rangées en cercles, ou seize colombes becquetant des fruits ou des paniers remplis de graines, ou buvant dans des vases; elles sont alors entourées de 8 arcs de cercle à sujets bibliques. Il semble ici que l'artiste ait dérogé au symbolisme des nombres; mais on retrouve le nombre 24 multiple de 12 : usage fréquent en iconographie chrétienne. Ne pouvant expliquer chacun des sujets qui peuvent résulter de l'emploi et de la combinaison d'éléments si variés, nous nous bornerons à interpréter le symbolisme général et commun à tous.

Le nombre trois, les trois cercles ou la répétition ternaire des quatre symboles qui accompagnent le Bon-Pasteur, est le nombre divin par excellence, dans toute l'antiquité et au moyen-âge qui l'a ressuscitée en cela. Le cercle lui-même, déterminé par les *trois* sommets du triangle est l'expression géométrique de cet ordre. Suivant Platon, l'*Un* a produit *Deux*, *Deux* a produit *Trois*, *Trois* a créé toutes choses.

Suivant ce symbolisme, le Bon-Pasteur debout ou assis au milieu des sphères célestes et des trois cieux, quelquefois des

septs planètes, figuré du reste, comme nous l'avons dit, par Apollon, le grand Pan, etc., est donc réellement le Dieu, que publie toute la nature, accomplissant l'œuvre de restauration attribuée à Orphée, ou, comme Apollon, rétablissant l'harmonie, etc. Les Prières, les autres symboles des moyens de régénération usités dans l'Eglise chrétienne; les colonnes (foi), les vases de parfum (prière), les disciplines (pénitence), l'obéissance (guirlandes), le sacrifice et le martyre (roses), la pureté virginale (lys), achèvent la démonstration de cette interprétation.

Le quatre, et sa forme géométrique le quadrilatère ou carré, est le nombre terrestre, celui de la création, surtout lorsqu'il est porté à sa première puissance. Mais lorsqu'il se combine, soit par addition, soit par multiplication pour former le septénaire et le duodénaire, il exprime la perfection de la création et par conséquent la régénération. Les quatre Saisons ou leurs attributs et symboles, les douze signes du zodiaque, personnification évidente de la nature, parlent plus éloquemment encore lorsqu'ils se présentent sous les symboles qui caractérisent les travaux, les plaisirs, les affections, les passions, les vertus et les vices qui, suivant l'antiquité, correspondent aux diverses révolutions célestes.

Puis le symbolisme fait bientôt un pas, puis deux en avant: ce n'est plus le Bon-Pasteur qui est placé entre les symboles de la prière et des autres moyens régénérateurs que nous avons vus; ce sont les personnages hiéroglyphiques eux-mêmes qui figurent le genre humain, car ce fut dès le principe une loi de la doctrine céleste et de ses éléments scripturaires d'aller toujours en se développant et en se complétant. On n'en saurait douter, non plus que du rôle assigné au Bon-Pasteur, quand on voit, vers le deuxième âge, les cercles s'engrener pour exprimer le mouvement de révolution imprimé aux sphé-

res célestes et aux planètes par le premier moteur placé à leur centre. On croit entendre Saint-Paul.

Et ensuite pour montrer plus clairement que toutes ces évolutions n'ont lieu qu'en vue de la Terre et de ses habitants; *Omnia propter electos,* chaque dent de roue se transforme en fleuron ou en la corolle d'une fleur; ou bien les cercles dont l'axe est placé à la circonférence du cercle principal servent de cadre aux faits historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament qui nous racontent comment Dieu a opéré en tout temps notre salut.

Le premier de ces moyens, dans l'ordre des opérations divines, est la Foi : mais la foi vivifiée par les œuvres. De là, le choix des trois jeunes Israélites dans la fournaise de Babylone, de Daniel dans la fosse aux lions, de Suzanne mettant sa confiance en Dieu, malgré l'accusation des deux infâmes vieillards, du sacrifice d'Isaac par Abraham, de Jonas englouti par un monstre, etc. Une chose qui est à remarquer, parce qu'elle exprime cette maxime de Saint-Augustin, *Credo, quia absurdum* , et cette autre de Saint-Paul : *Spero... in spem contra spem,* c'est la manière dont sont figurés la plus part de ces miracles. Elle rend le fait naturellement et matériellement impossible; ainsi le Léviatan qui engloutit Jonas a le cou si long et si étroit qu'un homme ne saurait y passer à moins d'être broyé.

L'attitude du Bon-Pasteur debout près de son troupeau, et les autres symboles des vices et des vertus montrent avec quelle sollicitude il le conduit aux meilleurs pâturages et il le protége contre la férocité des bêtes sauvages. De même les événements bibliques choisis ordinairement parmi ceux qui choquent le plus directement l'orgueil humain , combinés avec les sphères et les Prières, annoncent qu'à la prière des

croyants, le Tout-Puissant combine les révolutions célestes avec les événements de ce monde.

Peut-on assez admirer avec quelle sublimité poétique et quelle ampleur d'idées, les artistes chrétiens, ces barbares ignorants, ont su tirer partie d'arabesques, où la Renaissance ne vit plus que d'ingénieuses fantaisies, et composer des poèmes avec ces éléments stériles entre nos mains savantes. N'est-il pas permis de regretter que l'Occident ait entièrement abandonné dans les arts l'union du symbolisme au réalisme exclusivement employé par l'école italique au XV^e siècle!

L'influence astrologique — apocalyptique continue à dominer dans les églises chrétiennes orientales et sert utilement à relier le présent au passé dont il donne l'explication.

En Russie, le temple ou mieux le monastère reproduit encore, comme l'église latine des premiers âges, la Jérusalem de l'Apocalypse, la Cité céleste et le temple de Salomon, reproduction sur grande échelle du tabernacle et de l'ordonnance zodiacale du camp d'Israël dans le désert.

Chaque Sobor, église principale et centrale des monastères russes, est placé au milieu d'un carré parfait : sur chaque côté s'élèvent trois hautes tours en briques rouges, douze pour toute l'enceinte, à l'imitation des douze drapeaux plantés autour du tabernacle, des douze portes de la Jérusalem céleste, des douze signes du zodiaques qui entourent le siége du soleil, figuré par le Sobor central, carré cubique, comme l'arche de Jéhovah et comme le Saint-des-Saints dans le temple où elle fut déposée. Dans les églises anciennes, les prolongements de la toiture, posée en forme d'étoile à douze rayons, forment avec autant de segments inclinés, douze pignons coniques dorés, trois à chaque côté, où ils abritent autant de fresques relatives aux mystères ou miracles évangéliques.

« Cette multiplication de trois par quatre, dit M. Cyprien Robert (Univ. cathol. tom. XI. pag. 331), de l'unité par la dualité, de Dieu par son image visible, est la base du beau comme du vrai, et se reproduit dans tous les détails du temple... Le carré exprime le monde terrestre, comme le cercle exprime l'infini ou l'univers divin... Ce cercle... c'est la coupole centrale ou la colonne de lumière, flanquée de quatre dômes plus petits, » orientés vers les points cardinaux.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer les relations et l'origine communes à cette architecture orientale et aux peintures des colombaires. Mais cette corrélation du présent et du passé, de l'Orient et de l'Occident que nous avons déjà remarquée à l'art. : *Eglise,* se retrouve dans les cycles poétiques des deux contrées. Deux cents ans après que les poèmes d'Arthus et de Charlemagne eurent annoncé l'aurore de la civilisation chrétienne et chevaleresque en Occident, Vladinier, le grand Kral ou Carol des Slaves, devenait le héros d'une Table-Ronde Kiyovienne, en reproduisant le thême mitriatique et apocalyptique que nous avons vu se dérouler dans cet article, Vladinier, le héros de cette épopée chevaleresque demi-chrétienne et demi-païenne, est constament représenté, sous le nom de Soleil, dominant, vivifiant, animant ses douze preux, ses compagnons, ses apôtres militaires, Dobrinya, Rodgay, Tougarin, Tchourilo, etc., comme l'astre du jour au milieu des douze signes du zodiaque; Kiyor y est toujours appelée la ville *blanche,* la *lumineuse.* Le Dragon y fait le rôle de notre Tarasque et autres monstres poétiques du moyen-âge gaulois. Au reste le cycle religieux des apocryphes a suivi la même marche.

Ainsi l'archéologie confirme, par tous les sujets qu'elle nous offre, la perpétuité, l'universalité et l'unité de la tradition

chrétienne. Les symboles varient, se transforment et se développent en spiritualisant l'allégorie païenne : le dogme, en accomplissant les figures mosaïques, reste invariable comme Dieu dont il émane.

# NOTICE

# SUR PLUSIEURS ÉDITIONS

DE LA

## VIE DE PHILIPPE DE GHELDRES,

ET SUR DIVERS OBJETS QUI ONT APPARTENU A CETTE PRINCESSE,

PAR M. L'ABBÉ GUILLAUME,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ.

### I.

Fille d'Adolphe d'Egmond, duc de Gheldres (1) et de Catherine de Bourbon, la princesse Philippe se trouvait en France, à Orléans, auprès de Mme de Beaujeu, sa tante, lorsque René II, duc de Lorraine, ayant rompu son mariage avec Jeanne d'Harcourt qui ne pouvait lui donner de postérité, l'obtint pour seconde épouse le 28 Août 1445.

Dans l'espace de 23 ans que dura son union, elle donna

(1) Nous rétablissons l'orthographe primitive de ce nom sur les diverses signatures de la princesse Philippe qui savait comment il devait s'écrire. Prononcé gutturalement, on a substitué l'*u* à l'*h*. Mais la prononciation une fois indiquée, inutile est-il de fausser orthographe; on doit prononcer *Gheldres*, comme *guérir*, cet avertissement suffit.

douze enfans au duc René qu'elle dédommagea ainsi de la stérilité de sa première femme.

Après la mort de son époux qui, comme l'on sait, arriva au château de Fains, le 10 décembre 1508, Philippe de Gheldres vint à Nancy, où, le 12e jour de février 1509, dans la grande salle du Palais Ducal, ornée de ses plus belles tapisseries, elle entendit proclamer duc de Lorraine, Antoine, son troisième fils, alors âgé de 20 ans, devenu l'aîné de la famille ducale par la mort prématurée de ses deux premiers frères Charles et François.

La duchesse-mère demeura pendant onze années avec ses enfans, mûrissant un projet grave qu'elle devait plus tard mettre à exécution.

En effet, après avoir disposé toutes choses avec une prudence parfaite et un secret absolu, elle se rendit au couvent des religieuses de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson dès les premiers jours de décembre 1519. De là ayant mandé à tous ses enfans de la venir trouver la veille de la Conception de la Sainte-Vierge, elle leur déclara que, le lendemain, Dieu aidant, elle se rendrait religieuse de Sainte-Claire. « Et eux « esbahis, se prindrent bien fort à plorer, disent les auteurs « de sa vie, la priant instamment qu'elle désistat de cette en- « treprise, et taschans de tout leur pouvoir de l'en destour- « ner. Toutefois ny leurs prières, ni leurs grand pleurs ne « scurent jamais rompre son bon vouloir. Et leur dict, pour « dernière résolution, qu'il se ferait ainsi. Puis print congé « d'eux, leur disant à dieu. »

Elle accomplit cet héroïque sacrifice, au moment indiqué, en présence de son auguste famille, des seigneurs, des dames de la cour de Lorraine et d'une foule de personnes du peuple accourues pour être témoins d'un spectacle aussi instructif qu'il était important.

Libre des soins de la terre, entièrement à sa vocation, la pieuse fille d'Adolphe d'Egmond passa vingt-sept années au milieu des religieuses qu'elle avait adoptées pour ses sœurs et mourut revêtue de l'habit des filles de Sainte Claire, le samedi 25 février 1547.

C'est la vie cénobitique de cette princesse vénérable; vie sublime de la perfection évangélique portée à son point le plus élevé, que les religieuses Clarisses, du monastère de Pont-à-Mousson que Philippe avait habité, ont eu l'excellente pensée de confier au papier. Cette vie n'est pas, ainsi que l'a écrit Dom Calmet (1), l'œuvre du Père Guinet, abbé de Sainte-Marie du Pont. Imprimée, une première fois en 1585; une seconde en 1607, par les soins et sous les yeux des religieuses qui l'avaient rédigée, en commun, comme témoins oculaires des faits qu'elle renferme, le R. P. Guinet en prépara une 3e édition qui fut imprimée, en 1691, aussi à Pont-à-Mousson, par Claude Cardinet et F. Maret, son associé, *jouxte la coppie* imprimée au dit lieu, en 1607, par Melchior Bernard.

Le P. Christophe Mérigot, jésuite, homme docte et grand prédicateur, avait publié, en 1627, une vie de Philippe de Gheldres; mais d'un style plus relevé, d'une belle expression, dit le P. Guinet, pour satisfaire à la diversité des goûts et des génies de ceux qui ont peine à se familiariser avec les simples. Du reste, ayant eu en main les témoignages anciens, il n'avait rien changé dans la substance de l'histoire, ni dans aucune des circonstances qui s'y trouvent mentionnées. (2.)

(1) Hist. de Lorr. Tom. II. Col. 1124.

(2) Le livre du P. Mérigot, imprimé à Pont-à-Mousson, par Jean Appier Hans, imprimeur et graveur de son Altesse et de l'Université, est un petit in-12, de: une page de titre, 7 de dédicace, 3 de permission, 4 de stances au duc François II, 432 de texte, 3 de table, et

Le P. Hugo a aussi composé, à la suite de celle de René II, son illustre époux, une vie de Philippe de Gheldres. (Bibliothèque de M. Noël.)

N. Balthazard, imprimeur à Nancy, a rédigé, édité et dédié à S. A. Madame la princesse aînée, en 1721, une vie de la vertueuse reine de Sicile. (Bibl. Noël.)

Une autre vie, en un volume in-12, de xvi-201 pages, a été imprimée à Toul, chez Claude Vincent, en 1736. Dédié à la duchesse régente de Lorraine par la sœur Claire-Louise Dordelu, abbesse et les autres religieuses du monastère de Sainte-Claire, de Pont-à-Mousson, elle n'est évidemment pas l'œuvre de quelque membre de la communauté. Une main plus sûre et mieux exercée a tenu la plume qui l'a écrite. Peut-être est-ce la meilleure et la plus complète.

Enfin il existe un abrégé de l'histoire de la vertueuse Mère Philippe de Gheldres, décédée au monastère de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson, par M. l'abbé *de Montis,* docteur en théologie, censeur-royal à Paris, augmenté des épitaphes de son tombeau, des litanies de Saint-François, de Sainte-Claire et de la bienheureuse Colette. Et depuis imprimé de nouveau par les soins des religieuses de Sainte-Claire, par Martin Thiéry, imprimeur du Roi à Pont-à-Mousson. Cet abrégé forme un petit volume in-12, d'un feuillet de titre, 73 pages de texte, deux pages d'épitaphes, trois pages du texte

enfin, une de fautes à corriger. Il est orné d'un portrait de la princesse, qui paraît fait d'imagination.

Le fond de l'ouvrage est la vie de Philippe composée par les religieuses Clarisses ; la forme se sent beaucoup du style du temps à l'égard des puissans du siècle, emphatique, adulateur et surchargé de comparaisons empruntées à l'histoire profane et à la mythologie.

La vie de Philippe de Gheldres, annotée par le P. Guinet est de beaucoup préférable.

du privilége accordé à la Chapelle de l'Immaculée Conception dans laquelle est enfermé le tombeau de l'auguste princesse, et seize pages de litanies et oraisons, en tout 96 pages. L'année de l'impression n'est pas indiquée.

En cédant aux sollicitations de la Révérende Mère sœur Françoise Clausse et de toutes les vertueuses filles du même monastère de Sainte-Claire, de réaliser le vœu émis par Mlle de Guise, de voir éclaircir la vérité de cette histoire, le Père Guinet crut ne pouvoir procéder d'une manière plus solide et plus efficace qu'en l'établissant sur « le fondement solide « de la croyance que l'on doit avoir à des filles les plus ver- « tueuses et les plus austères de l'église qui, par leur candide « simplicité et naïveté sont incapables de mensonge et de dé- « guisement. » (1).

Les premières éditions étaient épuisées, à ce point qu'il ne put s'en procurer un seul exemplaire intact. A force de recherches cependant, il réunit des fragments de plusieurs volumes, avec lesquels il put compléter un exemplaire de la seconde édition, y compris l'épître dédicatoire, imprimée en celle-ci en lettres italiques, bien que, dans la première édition elle l'ait été en un autre caractère.

C'est cette vie dont le P. Guinet a donné une 3e édition, « sans y rien changer, pas même une virgule ny un point, ny aucune faute d'ortographe que nous y avons laissées entières, dit ce savant docteur, avec les dictions de ce temps là, parce que nous avons cru que l'antiquité représentant ces vérités sans fard et sans aucun déguisement servirait beaucoup par sa naïveté à y faire ajouter foi. Il semble même, continue le pieux théologien, que cette sainte simplicité de ces bonnes filles, qui ont toutes été d'une vertu extraordinaire, donne

(1) Additions p. 4.

une certaine onction qu'aucune éloquence ne pourrait inspirer. »

La vie de Philippe de Gheldres, éditée par le P. Guinet, est donc celle qui a été composée par les compagnes de cette femme vraiment admirable, par les témoins oculaires de ses bonnes œuvres et de ses hautes vertus. Elle remplit, dans sa troisième édition, paginée exactement comme la seconde, trente feuillets de format in-12, plus six feuillets de « saints « propos et enseignements mémorables que la sainte dame « tint et redigea par escrit en sa dernière maladie, y compris « les vers qu'elle composa et devisa en elle-même, pour expli- « quer à ceux et à celles qui prendront plaisir d'y entrer, les « deux jardins spirituels de la Benoiste Passion de N. S. « qu'elle avait fait représenter en deux beaux tableaux et pla- « cer, de son vivant, dans l'Eglise de son monastère. »

Le Père Guinet fit seulement à cette vie une *addition* qui remplit 175 pages et se trouve divisée comme il suit :

Un avant-propos dans lequel, après avoir indiqué le motif qui l'a déterminé à prendre la plume, il fait brièvement l'historique du couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson ; douze motifs et preuves de l'authenticité des faits relatés dans la vie de la bienheureuse reine ; des réflexions sur les brefs des Papes adressés à Philippe, comme religieuse, et qui sont au nombre de dix : sept de Léon X, deux de Clément VII, et un de Paul III ; cinq observations critiques sur différents points tant de la vie composée par les religieuses de Sainte Claire de Pont-à-Mousson, que sur les motifs de crédibilité, par lui-même, précédemment établis ; une conclusion suivie de huit attestations ou approbations, deux lettres de la religieuse princesse à des généraux de son ordre avec deux lettres à elle adressées par ces mêmes généraux ; enfin la liste des abbesses du couvent de Sainte Claire de Pont-à-Mousson,

jusqu'en 1691, avec une petite notice biographique sur chacune d'elles.

Le P. Guinet ne manque pas de répéter, dans sa conclusion, « qu'en imprimant la vie de la bienheureuse Philippe de « Gheldres, écrite par les anciennes mères du couvent de « Sainte Claire de Pont-à-Mousson, l'an 1585, imprimée de « rechef l'an 1607, et pour la 3° fois, sans y rien changer, « pas même une syllabe, ni aucune diction, quelque grossière « qu'elle soit, comme il la représente en cette année 1691, « ses fins sont de persuader que cette histoire est incontesta- « blement véritable en tout ce qu'elle contient, et qu'à la ré- « serve des matières qui sont d'un rang supérieur comme les « saintes Ecritures et toutes les choses qui en sont les sou- « tiens, les apennages et les suites, elle est aussi digne de foi « que nulle autre histoire soit sainte, soit prophane, d'autant « plus qu'elle est même autorisée par les oracles des souve- « rains pontifes en ce qui regarde les vertus et les mérites de « cette sainte princesse. » (1)

## II.

La pieuse reine de Sicile alimentait sa piété par la lecture et la méditation. Elle avait à son usage une bibliothèque ascétique dont les religieuses de Sainte Claire de Pont-à-Mousson conservèrent les volumes avec un soin extrême et une dévotion toute d'amour, d'admiration et de reconnaissance. Malheureusement ces richesses typographiques et paléographiques partagèrent le sort des possessions conventuelles à une époque de douloureux souvenir; toute fois, dispersées par la tempête

(1) Nous préparons une VIE DE PHILIPPE DE GHELDRES qui sera beaucoup plus complète que toutes celles que nous venons de signaler.

révolutionnaire, elles n'ont pas toutes péri ; il s'en est échappé de précieux débris que de pieuses mains ont sauvés du naufrage, pour les conserver comme de vrais trésors. S'il ne peut nous être donné de les rassembler comme elles le furent autrefois, qu'il nous soit au moins permis de les rapprocher ici moralement et d'en signaler l'existence à l'attention des chrétiens, des Lorrains et des savants.

M. Gasson, notaire à Vigneulles (Meuse), est possesseur d'un volume in-8°, relié en basane gauffrée, imprimé en lettres gothiques, par Regnault Chaudière, libraire, demourant à l'enseigne de l'Homme Sauvaige, en la rue Saint-Jacques, l'an 1519, Paris.

Ce volume d'un feuillet de titre, 7 de table, 175 de texte marqués en chiffres arabes, et 1 feuillet pour le privilége, est intitulé :

Le livre de la discipline d'amour divine contenant X (chapitres).

La repeticion de la discipline contenant V (chapitres).

Il porte pour épigraphe cette partie du 10e verset du 3e chapitre du Cantique des cantiques :

*Ascensus purpureus media charitate constratus, propter filias Jerusalem.*

(Lit de pourpre, orné d'affection, pour les filles de Jérusalem.)

*Cum privilegio.*

La table des matières commence ainsi :

*Jhesu-Maria.*

Sensuyt la table du livre intitule la discipline damour divine faict compose et escript ou monastere des Celestis de Nostre Dame d'Ambert cis forelstz d'Orléans l'an 1470.

Sur le verso de la garde est écrit à la main :

Pour seur Agnes de Mousson que nre Reverende Mère la Royne lui a donné.

Cette sœur est la 6e abbesse du couvent de Pont-à-Mousson. Elle fut élevée à cette dignité à l'âge de 30 ans, à la sollicitation de la duchesse de Lorraine qui connaissait la solidité de sa vertu et s'était liée avec elle d'une étroite amitié. Sœur Agnès de Mousson qui a conservé, pendant 34 ans le titre d'abbesse, le portait depuis 25 années lorsqu'elle fut appelée à fermer les yeux à sa souveraine devenue sa fille, sa sœur et son amie d'intimité. Il n'est point étonnant que cette religieuse ait reçu de Philippe un souvenir particulier d'affection. Il ne l'est pas davantage que ce souvenir ait été conservé dans la communauté comme une relique deux fois précieuse; et c'est pour le motif qui l'a fait respecter que nous avons cru devoir en faire ici mention.

M. Beaupré, conseiller à la cour d'appel, possède un autre volume imprimé ayant aussi appartenu à l'épouse de René II, ainsi que le prouve la suscription écrite à la main :

Seur Phelippe de Gheldres. (1)

Il a pour titre : Le livre de vraye et parfaicte oraison.

On le vend à Paris en la rue Sainct Jacques a lenseigne de lescu de Basle.

Ce volume, petit in-8°, est très-bien imprimé en caractères gothiques avec *rubliques* et lettres grises. Les feuillets préliminaires au nombre de huit signaturés à II, et IIII, contiennent le titre ci-dessus au revers duquel est une gravure en bois reproduite au feuillet final du volume, la table,

(1) Voir l'authographe, planche I.

un almanach pour quatorze ans 1530 — 1543, et le calendrier.

Le texte, qui a 131 feuillets chiffrés de 2 à 131, commence par le *Sermon de Jesuchrist en la montagne* dont les premières lignes sont précédées d'une petite gravure en bois. A la fin, deux feuillets pour le privilége, la suscription et la marque du libraire Chr. Wechel.

Au calendrier près et à quelques prières, ce livre est entièrement en français et contient outre le sermon sur la Montagne, deux homélies de St Jean Chrysostôme, des expositions sur le *Pater*, *l'Ave Maria*, le *Credo*, et les dix commandements de la loi ; les sept psaumes de la Pénitence et diverses prières.

On lit à la fin : Imprimé à Paris par Jehan Kerbriant, imprimeur pour Chrestien Wechel, libraire iuré de l'Université de Paris.... Mil cinq cents XXX, au mois de Apvril.

Le troisième volume imprimé fait partie de la belle bibliothèque lorraine de M. Justin Lamoureux.

C'est un petit in-12 de 400 pages, en caractères gothiques et sur la garde duquel on voit la suscription

*A. seur Phe. de Gheldres*

tracée par la main qui a écrit celle du livre de M. Beaupré.

Il a pour titre :

Le dialogue de consolation entre lame et roison fait et compose par ung religieux de la Reformation de lordre Fontevrault et nouvellement imprime pour François Regnault demourant en la rue S. Iags a lenseigne sainct Claude.

Au dessous est une vignette ombrée représentant un éléphant portant sur le dos une maison flanquée de deux tourelles et dont la façade est cachée par un écusson aux deux initiales du libraire. Sous les pieds de l'animal s'étend une

bande ondulée portant en petites majuscules : François Regnault.

Sur le revers du titre, une gravure au trait et sur bois, représente le Sauveur en croix, environné de soldats armés.

L'un de ces soldats, à l'air contrit, les genoux en terre, tient de la main gauche une lance avec laquelle il perce le côté droit de J.-C., tandis qu'il porte, à son casque, l'autre main, comme pour saluer avec respect.

En tête du premier feuillet du texte, on lit : « Sensuyt ung dialogue auquel raison console lame constituee en diverses tentacions en luy donnant plusieurs remedes et demonstrant le prouffit et utilite qui en procéde. Aussi parle amplement du fruictz de religion bien observee et de la beatitude éternelle et des vices et vertus avec plusieurs autres matieres consolatives contre divers scrupules. »

L'ouvrage est terminé par quatre stances de huit vers chacune, dont le but est d'indiquer les fruits spirituels que l'on en peut recueillir et de demander que le frère François qui l'a composé *perviengne à Salvacion.*

Le premier manuscrit dont nous allons révéler l'existence et qui appartient à M. Le Blanc, avocat à Woël (Meuse), n'est autre qu'une copie, mais superbement écrite du livre de M. Lamoureux, que nous venons de décrire. Il est parfaitement conservé, à l'exception de la reliure dont il ne reste que les plats en bois de hêtre. Il était doré et gauffré sur tranches, recouvert de velours noir et fermé par deux agrafes qui ont disparu.

Il a 0,25 cent. de hauteur sur 0,17 de largeur et renferme 24 cahiers de peau velin, chacun de huit feuillets, en tout 192 feuillets ou 384 pages.

Sur le revers du premier feuillet dont le recto est resté

blanc, on lit le même titre exactement que celui qui se trouve en tête du volume de M. Lamoureux.

Au dessous, en caractères semblables à ceux des suscriptions dont nous avons parlé, mais tracés avec plus de soin, on lit :

*A Seur Phelippe de Gheldres.*

Chaque page compte 33 lignes enchassées et encadrées en de légers filets rouges. La ligne verticale d'encadrement a 0,16 cent., la ligne horizontale en a 0,09.

Le nom des interlocuteurs, placé au milieu de la page dans le volume imprimé, est écrit, sur le manuscrit, dans le corps des lignes. Il est distingué par la forme du caractère et la couleur de l'encre. Du reste, les alinéas et les paragraphes sont marqués par une espèce de crochet ou de demi parenthèse facile à reconnaître par sa forme et par la diversité des couleurs. Sur le recto du 2e feuillet, au dessus des premières lignes, on admire une charmante peinture allégorique représentant l'âme et la raison. Elle a un décimètre de hauteur sur une largeur de huit centimètres, sans y comprendre l'encadrement à fond d'or avec les lignes et les ombres en brun rouge.

Un second manuscrit, aussi sur peau velin, petit in-4° portant 0,19 cent. de hauteur sur 13 de largeur se trouve entre les mains de M. Barthélemy, propriétaire à Billy-sous-les-Côtes.

Il porte encore la suscription

*A seur Phelippe de Gheldres,*

en tout semblable à la précédente.

Dégarni de ses coins et d'ornements retenus sur les plats de la couverture par cinq arrêts dont les places sont visibles, il est recouvert de velours cramoisi en bon état, quoique un peu passé et rapé.

Les fermoirs attachés à une couverture, chacun par quatre

petits clous d'argent à tête étoilée et qui sont restés en place, devaient être de même matière que les ornements de la couverture.

Ce volume contient les quatre livres des dialogues de Saint Grégoire-le-Grand, dont le 1er remplit 78 pages, le 2e 84 ; le 3e 126 et le 4e 128 1|2, ce qui forme un total de 209 feuillets ou 416 pages 1|2.

Les lignes, au nombre de 23 dans chaque page, ont 0,07 cent. de largeur et sont encadrées et séparées par un léger filet à l'encre rouge,

Le commencement de chaque livre était orné d'une peinture qui devait remplir la presque totalité de la page ; malheureusement elles ont été enlevées toutes les quatre, et avec elles le texte adjacent. D'après collation faite sur un volume in-folio, le premier dialogue en a perdu plus d'une page, les trois autres, quelques lignes seulement.

Le nom des interlocuteurs *Petrus* et *Gregorius* est à l'encre rouge, en caractères variés et intercalés dans le texte.

Les initiales de chaque alinéa sont admirables de dessin et de coloris. Elles sont presque toutes ornées de guirlandes mignonnes fuyant sur les marges, et de légers bouquets jetés avec un goût parfait. L'or en lame, d'un brillant extrême, est prodigué sur les lettres, dans les bouquets, les guirlandes dont il fait les fleurs et sur les filets qui achèvent les lignes.

Malgré les mutilations qu'il a subies, ce volume est encore on ne peut plus précieux, tant sous le rapport de la calligraphie gothique que pour avoir appartenu à la sainte veuve de René-le-Victorieux.

Le troisième volume manuscrit dont nous allons parler est le livre d'heures de Philippe de Gheldres. Il a, pendant un certain temps, fait partie de la bibliothèque publique de Saint-

Dié dont il porte le sceau, et maintenant se trouve dans la bibliothèque de M. le marquis de Villeneuve-Trans.

C'est un riche volume, de format in-8°, en peau vélin, de 90 feuillets, portant 217 millimètres de hauteur sur 125 de largeur.

Il se compose d'un calendrier, d'un passage de chacun des quatre Evangélistes, de deux prières à la bienheureuse Marie, de l'office de la Sainte-Vierge, des psaumes de la Pénitence, des litanies des Saints et de l'office des Morts.

Le calendrier de chaque mois est orné d'une magnifique vignette divisée en deux compartiments sous forme de double portique. Dans l'un est peint le signe du Zodiaque correspondant ; dans l'autre, les travaux de la campagne pendant le mois. Le reste de l'encadrement est formé de niches juxtaposées et ornées de l'effigie des saints les plus remarquables dont la fête se célèbre dans le courant de ce même mois.

Chacun des passages de l'Evangile est précédé d'une jolie peinture qui remplit la presque totalité de la page et représente l'écrivain sacré dont le texte va suivre, et l'animal symbolique par lequel, ordinairement, il est désigné.

La seconde prière à la Sainte-Vierge a, pour frontispice, la Mère de douleurs soutenant, dans ses bras, son Fils descendu de la croix. Elle est environnée des saintes femmes, dont l'une tient un vase rempli de parfums. Les vignettes qui entourent ce dessin sont remplies par des Anges portant les divers instruments de la passion.

Chacune des principales parties de l'office de la Ste-Vierge est ornée, en tête, d'un charmant dessin offrant une des circonstances solennelles de la vie de cette humble Fille de Juda ou de celle de son divin Fils.

Ainsi : à Matines, c'est l'Annonciation ; à Laudes, la Visitation ; à Prime, la Naissance de J.-C. ; à Tierce, l'Annonce

de cette merveille aux bergers par des Anges; à Sexte, l'Adoration des Mages ; à Nones, la Présentation au Temple ; à Vêpres, la Fuite en Egypte, au dessous de laquelle est représenté le Massacre des Innocents.

En avant des psaumes de la Pénitence, l'artiste enlumineur a peint le double crime de David. Une fontaine pyramidale verse ses eaux dans un bassin où se trouve Bethsabée entourée de ses femmes. David qui, dans la bande inférieure de l'encadrement, est représenté terrassant Goliath, apparaît à une fenêtre de son palais, regardant avec curiosité, l'épouse d'Urie. Dans deux autres compartiments de la bande verticale, un soldat apporte, sur la pointe d'une épée nue, la tête de l'infortuné guerrier. Au commencement de chaque psaume, une petite miniature montre le Prophète, priant à genoux, élevant les yeux et les mains vers le ciel, excepté au *De profundis*, qu'il paraît enseveli, jusqu'à mi-corps, dans une fosse, sans doute pour établir une plus complète harmonie entre sa posture et ses paroles.

Les litanies des Saints commencent par une image du Ciel, séjour des bienheureux qui environnent le trône de Dieu.

L'Office des morts est orné aussi de sujets tirés de la Bible.

A Vêpres : c'est la parabole du mauvais riche. Assis à table, environné de serviteurs, il refuse l'aumône au pauvre Lazare dont un chien lèche les pieds ensanglantés.

Aux Vigiles : c'est le Purgatoire, dans les flammes duquel sont plus ou moins profondément plongés les pécheurs. On y voit un cardinal avec son chapeau rouge, trois évêques ou abbés avec leurs mitres ; un guerrier, le casque en tête, et un marchis avec son bonnet.

Chacune des neufs leçons est précédée d'un sujet dont la réunion forme l'histoire de Job. C'est 1° ce saint patriarche ayant derrière lui sa femme et ses nombreux enfants, tous à

genoux, les mains jointes et priant le Seigneur qui apparaît dans le Ciel ; 2° Job, couché sur la paille, en proie à un démon qui le frappe avec une massue ; 3° les voleurs qui emmènent ses troupeaux ; 4° sa maison dévorée par les flammes, écrasant dans ses débris les enfants qui se trouvaient à table, aux côtés de leur père ; 5° Job, richement vêtu, tenant en sa main une bandelette flottante sur laquelle aurait dû se trouver une sentence que le peintre a omise ; il semble instruire, sur la brièveté de la vie, plusieurs personnes qui se tiennent à genoux autour de lui ; 6° ce patriarche sur le fumier, dépouillé de ses vêtements et environné de ses faux amis ; 7° Job dans la même situation, mais environné de musiciens auxquels il semble adresser quelque instruction ; 8° Job encore sur la paille, tourmenté par un démon qui le flagelle avec fureur ; 9° enfin ce saint homme, toujours sur la paille, mais en partie couvert d'un linceul et paraissant écouter avec attention les paroles que lui adresse une femme dont la tête, couverte d'une sorte de turban, est environnée d'un nimbe.

Toutes les pages de ce beau manuscrit sont encadrées, quelques-unes d'un rosaire; d'autres, de branches effeuillées et desséchées ; le plus grand nombre, d'une cordelière dont les extrémités entrelacées forment des nœuds artistement variés.

On ne peut se lasser d'admirer, dans les peintures dont nous venons de faire l'inventaire, la riche variété des ornements, l'expression des figures, l'attitude des personnages ; ensuite la variété, la vivacité et la solidité des couleurs auxquelles l'or se trouve marié avec une espèce de profusion, mais d'un goût exquis et avec une distribution parfaite.

Malheureusement le *Vade-Mecum* de la duchesse de Lorraine a souffert quelques mutilations. Il a perdu 1° le feuillet sur lequel se trouvait le frontispice du passage de l'Evangile

Saint-Luc, dont il ne reste que la fin ; 2° le feuillet sur lequel devaient être la vignette et le commencement de la première prière à la Sainte-Vierge ; 3° un feuillet ou deux à la fin de l'office des Morts ; 4° enfin sa reliure primitive à laquelle on a substitué une reliure moderne, en maroquin noir. Malgré ces avaries, il n'en reste pas moins précieux, tant sous le rapport de la calligraphie et de la peinture, que pour avoir été la propriété d'une princesse qui fut le bonheur de son époux, le guide de ses enfants, le modèle de la perfection chrétienne et, qu'en plus d'une occasion, nos pères ont invoquée comme l'un des anges tutélaires de la Lorraine, comme une puissante médiatrice auprès de Dieu.

Le quatrième manuscrit que nous avons à décrire enrichit la bibliothèque publique de Pont-à-Mousson.

C'est un volume in-4° ayant 0,32 cent. de hauteur sur 24 de largeur, relié en velours vert, sans autres ornements que deux fermoirs qui n'existent plus. Doré sur tranche, il contient 204 feuillets ou 408 pages à deux colonnes de chacune trente-deux lignes. Comme les deux précédents, il est en vélin, orné de majuscules, de petites vignettes et de jolis dessins pour lesquels, non plus, l'or n'a point été épargné.

C'est un vrai Missel, ayant pour titre : *Le temporel de tout l'an*, qui se traduirait, dans le langage liturgique actuellement usité : *Le propre du temps*. Il commence, en effet, au 1er dimanche d'Avent; donne, selon l'ordre général et le rit parisien, les messes de toute l'année et termine par celle de la *Dédication* de l'Eglise.

De légères guirlandes remplissent, du haut en bas, la marge, à droite des offices de Noël, de Pâques et de l'Ascension. Celui de la Pentecôte est illustré par deux rinceaux, l'un à la tête, l'autre au pied du texte, réunis par une branche de

feuillage qui tombe de l'un sur l'autre, entre les deux colonnes d'écriture.

Une main étrangère a écrit à la fin du livre : *Liber quo ad horas suæ devotionis ordinariè utebatur Illustrissima principissa Philippa de Gheldres.*

Au haut de la première page du 1er feuillet et sur la garde de la couverture on lit :

*Ex dono B. Principissæ Philippæ de Gheldres.*

sur la garde, au dessous de l'indication précédente :

*Communitatis Sanctæ Mariæ majoris,*
*Liber pretiosus et conservandus.*

Il est tout en français ; seulement le premier verset de chaque épître et de chaque évangile est d'abord cité en latin.

Ces richesses bibliographiques sont certes précieuses et dignes d'être portées à la connaissance des vrais amateurs, surtout des amateurs lorrains ; mais qu'est-ce, osons-nous dire, en comparaison de celles qui nous restent à signaler !

Les bibliophiles de Nancy n'ont point oublié qu'en 1844, M. le curé de Maidières, près Pont-à-Mousson, déposa, au secrétariat de l'évêché, pour y être visité par les curieux et ensuite acheté par quelque amateur, un manuscrit ayant appartenu à Philippe de Gheldres et dont le propriétaire consacrait le produit à la restauration de l'église de son village.

M. Auguste Digot, notre honorable collègue, en a donné la description graphique dans le numéro de l'*Espérance* du 28 novembre 1844.

« C'est, dit-il, une copie de la traduction française de la vie de J.-C., composée en latin, vers le milieu du XIVe siècle par Ludolphe de Saxe, prieur de la Chartreuse de Strasbourg. Cet ouvrage, qui est moins une vie de Notre Seigneur qu'une série de méditations et d'inspirations pieuses, jouit d'une vo-

gue immense pendant deux siècles. Les copies s'en multiplièrent à la fin du XIV^e siècle et pendant la moitié du XV^e, et il fut traduit en français par le F. Lemenand, mineur observantin.....

» Malgré l'immense quantité d'exemplaires que, depuis l'invention de l'imprimerie, la librairie ne cessait de répandre, on exécuta encore, à la fin du XV^e siècle et au commencement du XVI^e, quelques copies de l'ouvrage original ou de la traduction de F. Lemenand, qui était plus répandue chez les laïques.

» Celle qui est le sujet de cette note, continue M. Digot, a été exécutée en 1506, comme l'indique une sorte de préface en vers, placée au commencement de l'ouvrage, pour la duchesse de Lorraine Philippe de Gheldres.

» Elle devait former deux volumes. Philippe s'étant retirée, après le décès de René, dans le monastère des Clarisses de Pont-à-Mousson, y porta l'ouvrage de Ludolphe, et, en mourant, le laissa aux religieuses, qui le conservèrent comme une relique jusqu'à la révolution.

» Il tomba alors entre des mains profanes ; le second volume fut perdu, sans qu'on ait pu jusqu'ici savoir ce qu'il est devenu. »

L'*Espérance* du 3 juin 1845 apprit au public que la première partie de l'ouvrage de Ludolphe, traduit en français, ayant appartenu à une duchesse de Lorraine, et tombée entre les mains de M. Maire, propriétaire à Maidières, venait d'être achetée par S. E. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, pour une somme de douze cents francs.

Nous savons aujourd'hui ce qu'est devenu le second volume. Il est en la possession de M. Casson, encore propriétaire d'autres volumes de la bibliothèque de Philippe de Gheldres, et qui

a bien voulu nous le confier pour l'admirer, l'examiner et l'analyser.

Ce volume, qui a 0,36 cent. de hauteur sur 0,26 de largeur, est relié en basane gauffrée avec luxe et soutenue par des tablettes en bois de chêne. Il avait pour fermoirs deux bandelettes de cuir fixées à l'une des couvertures et s'arrêtant sur l'autre à deux boutons en cuivre qui existent encore.

Nous ne comprenons pas trop comment la couverture du premier volume pouvait être en velours vert, ainsi que le dit M. Digot. C'est d'ailleurs la seule différence qui existerait entre celui-ci et le second qui nous occupe; car cette seconde partie est incontestablement la suite de la première venue de Maidières à Nancy, pour aller se fixer à Lyon. Il est facile d'ailleurs de s'en convaincre.

Le volume de M. Casson est formé de 44 cahiers de peau vélin, à huit feuillets par cahiers qui donnent par conséquent 352 feuillets ou 704 pages. Chaque page est divisée en deux colonnes qui, sur 24 cent. de hauteur et huit de largeur, comptent chacune 48 lignes. Pour la régularité des mesures, le scribe s'est aidé de légers traits à l'encre rouge, qui encadrent les colonnes et séparent les lignes.

Il renferme la 3e et 4e partie de la traduction des *Meditacions sur la grant vie de Jesuschrist*, lesquelles ne sont que la seconde partie de l'original latin, comme le prouve cette indication placée immédiatement après la table des chapitres de la 3e partie :

*Cy finist la tierce partie selon le translateur et est le* 50e *chapître de la seconde partie de ce prosfitable livre selon lauteur devot et contemplatif.*

La 3e partie, suivant le traducteur, renferme cinquante méditations, et la 4e trente-huit, toutes suivies d'une oraison. En tête de ces deux parties, est une peinture ayant de

hauteur 18 centimètres sur toute la largeur de la feuille, entre les justifications.

Celle qui ouvre la 3e partie représente J.-C. accompagné de ses apôtres, en présence des Pharisiens, qui le fixent avec des yeux scrutateurs et semblent l'interroger pour le surprendre en ses paroles, comme dit le texte sacré : *Ut caperent eum in sermone.*

Les perpendiculaires de cette vignette qui se prolongent jusqu'au bas de la page ; l'une, à gauche, plus large, l'autre plus étroite, sont partagées en plusieurs cartouches alternant de fleurs et du chiffre entrelacé de René et de Philippe, répété cinq fois. Sur la bande inférieure, au milieu et soutenu par deux anges, est l'écusson aux armes pleines de Lorraine, moins les deux lions de Gheldres et de Juliers ; toutes particularités que l'on retrouve sur la quatrième miniature du premier volume décrit par M. Digot.

La seconde grande peinture, celle qui commence la 4e partie, représente le passage de la Mer Rouge. Au premier plan, Pharaon, sur son char, entouré de ses guerriers à cheval et à pied, se noie dans les flots de cette mer. Au second plan, les Hébreux marchent en bel ordre. Moïse, ayant, par anticipation, la tête ornée des deux cornes lumineuses, est environné des principaux chefs du peuple et tourné vers les fils de Jacob ; il semble les inviter à contempler le prodige et à chanter le cantique de l'action de grâces, au Dieu qui, pour leur délivrance, précipite au fond de l'abîme, le cheval et son cavalier.

Il y a, en outre, dans le corps de ce magnifique volume, quatre-vingt-trois petites miniatures, ayant chacune la largeur d'une colonne d'écriture, c'est-à-dire, huit centimètres sur une hauteur moyenne de 11 à 12 ; la même encore que celle des miniatures de la première partie.

Toutes admirables par l'originalité des dessins, la vivacité des couleurs, le brillant de l'or et le coloris des figures; elles représentent généralement des traits de la vie de J.-C., des paraboles ou des faits consignés dans l'Evangile.

Par malheur, quatre d'entre elles ont été coupées : celle du 24e, du 53e et du 81e chapitres, sur la seule largeur de la colonne dont elles faisaient partie, la 62e dans toute la largeur du feuillet.

L'initiale de chaque chapitre est d'une remarquable beauté, tant sous le rapport du dessin que sous celui des couleurs. Partout, l'or, soit en poudre, soit en lames, d'un brillant superbe, est répandu avec profusion.

Les paragraphes sont distingués par une demi-parenthèse ou C majuscule, presque toujours en or battu ou en or bruni pour le fond, mais varié à l'infini pour la forme et l'ornementation.

Ce volume est terminé par un morceau de poésie, composé de dix-huit strophes de six vers chacune, à la louange de la Duchesse-Reine. L'écriture en est d'une main autre que celle qui a écrit le livre : elle est beaucoup moins régulière, moins dessinée, moins jolie. Nous citerons ces stances d'autant plus volontiers qu'elles ne sont point connues :

Non sans raison ont les hystoriens
Tant crestiens, sarrazins que payens
En leurs escripts redige par hystore
Les grans vertus et noms des anciens
Hebreux et Grecz, Barbares ou Troyens
Donc a present il est encore memore.

Premierement qu'il redunde en leur glore
Nul nen doubte, car il est tout notore
Que vertu croist par louange efficace
Davantage qui est point pemptore
Cela induit les subséquens encore
A ensuivir des vertueux la trace.

Soit des escript daucun la noble rasse
Les grans vertus et nobles dons de grace
Ensemble aussi les gestes et langage
Raison permet et veult qu'ainsi se passe
Et daultre part verite le pourchasse
Car à nully ce ne porte dommage.

Cecy je dis pourtant qu'en ceste page
S'est suscript le nom et le lignage
De la Dame très noble et renommée
Qui ce livre tant sumptueux et large
A fait escripre en quoy se montre sage
Cest Philippe de Gueldres surnommée.

Et pour montrer quelle est la bien euree
Et surtout digne destre honorée
Nobles parens son maintien son visage
Nobles enfants desquels est décorée
Et les vertus dont elle est tres ornée
Emportent bon et loyal tesmoignage.

Il est tout cler quelle est du parentage
De Sainct Loys Roy dexcellent parage
Car de Bourbon si descendait sa mère
Qui jadis fut donnee en mariage
Au très vaillant prince prudent et saige
Des Gueldroiens le duc qui fut son père.

Et tant plus fort son estat considere
Son noble espoux des princes la lumie
Ces beaulx enfans vivans sans villeinie
Il fault en bref que je die et infere
Quelle est mère sans quelq vitupere
Plus eureuse que jamais fut envie.

Neust-elle esté la noble progenie
De Charlemaine estait presque finie
Plus nen restoit que Regne de Lorraine
Mais Dieu merci elle est bien refournie
De cinq beaulx fils que en temps quoiquon en die
Se montreront nepveux de Charlemaine.

Oultre je dis y est chose certaine
Cest la Dame qui est de tout bien plaine
Car pour parler touchant les biens de l'ame
Elle est doulce gracieuse humaine
Et en vertu parfaite et souveraine
Autant ou plus que fut onq noble dame.

De prudence qu'il lui en faille drame
Non suit quelle soit sans vue et diffame
Magnanime modeste et continente
Ayant sur toutes le renom et la fame
Destre aussi plus liberale fame
Qu'on vist jamais la chose est evidente.

Non sans cause ceste dame excellente
Dessus toutes libérale et prudente
Et de chacun amée et prisée
Car celui na qui assez se contente
Magnifier telle noble regente
Qui de donner jamais ne fust lassée.

Que jamais soit de biens évacuee
Pour en faire liberale donnee
Je dis que non. Et est la verite
Car oncques mais on ne vit femme nee
Indigente poure ou infortunée
Devenue par liberalite.

Quen dis et faictz de toute chastete
Et brefvement de toute honnestete
Elle excede toute aultre par droicture
Il est certain car jamais de traicte
Ne delivre plain de lasciveté
El ne voulust faire quelque ouverture.

Son passe temps au regard de lecture
C'est de lire de la sainte escripture
Et de toute doctrine salutaire
Parquoy je puis evidemment conclure
Sans de raison exceder la mesure
Dhonnestete quelle est seul exemplaire.

Que telle soit la dame debonnaire
Ce volume present quelle fait faire
Le monstre bien se semble clerement
Et par ainsi pour icelle parfaire
Seul il reste le souverain salaire
Quen paradis aura finablement.

Que en elle ne ait des biens plus largement
Que je nay drt. Si a trop seurement
Et de vertus. Mais il convient entendre
Debilite de mon entendement
Na les vertus bien peu totalement
Presentement escripre ne comprendre.

En ce quay dit je ne pense mesprendre
Et la fin la ou jay voulu pretendre
Quant ses vertus ay cy mis en histoire
Cestoit affin tant le grant que le mendre
A icelle exemple peussent prendre
Et quel en fut par durable memore.

Quant est a elle le cas et tout notore
Quelle en donne la louenge et glore
Du tout à Dieu comme prudente et sage
Lequel après ceste vie transitore
Par sa grace lui doint le possessore
A tout jamais de son hault heritage.

*Scriptor qui scripsit cum christo vivere possit.*

En rapprochant de la description du premier volume, donnée par M. Auguste Digot, les détails qui précèdent, il est impossible de ne pas conclure que la partie possédée par le notaire de Vigneulles ne soit la sœur jumelle de celle achetée par Mgr l'archevêque de Lyon ; la deuxième partie d'un tout qu'il serait infiniment désirable de voir matériellement se reconstituer.

Dans son trésor paléographique, M. Gasson possède un autre volume, aussi petit in-folio, en vélin, moins riche de

peinture, de dorure, de vignettes, et pourtant, sous un rapport, beaucoup plus précieux que le précédent déjà si précieux.

Relié en basane gauffrée, il n'est fort que de dix-huit feuillets ou trente-six pages. Chaque page est divisée en deux colonnes, dont chacune compte vingt-huit lignes, de huit centimètres de longueur.

Il contient, en latin, la passion de Notre-Seigneur, selon les quatre évangélistes : St-Mathieu (10 pages), St-Marc (8 1/2), St-Luc (8 1/2), St-Jean (7 1/2).

Les taches de main qui recouvrent une partie des feuillets de cette dernière, font comprendre qu'elle était lue bien plus souvent que les autres et de préférence, selon la dévotion du temps.

En tête de chaque passion est une miniature portant 0,21 centimètres de hauteur sur 18 de largeur, et représentant, la 1re : la trahison de Judas et Malchus, terrassé par Saint-Pierre levant le glaive pour le frapper ; la 2e : J.-C. attaché à la colonne et flagellé par deux soldats furieux ; la 3e : le Sauveur portant sa croix, aidé par Simon le Cyrénéen et rencontré par Sainte Véronique ; la 4e enfin : Jésus mort sur la croix. Madelaine est agenouillée à ses pieds, la Sainte Vierge et Saint Jean debouts, de chaque côté ; un soldat, à cheval, perce, de sa lance, le flanc du Rédempteur.

Ces quatre peintures, malgré l'expression des personnages qui les composent, sont bien inférieures sous le rapport des proportions académiques et du coloris, aux tableaux des autres volumes. Ils ne paraissent qu'une esquisse, avancée, si l'on veut, mais attendant un pinceau vigoureux et chaud pour arriver à un fini vraiment artistique. L'avant-dernier feuillet est complété par une oraison latine et par quelques aspirations pieuses à J.-C.

D'où ce volume tire-t-il donc la valeur si grande que nous lui avons assignée ?

Sur la seconde colonne du recto du dernier feuillet, il contient un autographe authentique de la princesse-religieuse et dont voici le texte exactement collationné :

« Je voy prie mes bonnes meres et seurs de ne james oublieiz en voy devotes prieires sete pouer pescheres devant noter bon Dieu quy pour elle a soufert dure mort et passyon dont en ce liver et fet mensyon lequel par obedience donne a la sant et devote commenaute la pouer et indine religieuse seur pe de Gheldres (1). »

Au-dessous de cet acte de donation si modeste, est écrit d'une autre main :

« Nostre sainte Mere la bonne Reine de Cicille a ecris ce que desus de ces prope mains. Sa este elle qui a institue de dire la passion de N^re^ Seigneur tout les vendredy apres complie, car elle y estoy extremment devote.

» Elle a encore prie que pour la memoire dicelle passion lon die tous les iour en la communaute bien devotement ces devot vers

*O crux ave spes unica* et
*Te summa Deus Trinitas.*

En rapprochant de la prière de Philippe de Gheldres à ses mères et sœurs les suscriptions qui se lisent sur les volumes de MM. Beaupré et Lamoureux, et sur les manuscrits de MM. Le Blanc et Barthélemy, il demeure évident que ces suscriptions ne sont pas de la main de la Princesse; les caractères n'offrant que la plus éloignée ressemblance radicale dans les traits qui les constituent et l'authenticité de l'auto-

(1) Voyez le Fac-Simile.

graphie de la donation de Philippe à ses consœurs étant constatée par le contexte même et par l'inscription qui la suit.

Une main pieuse et reconnaissante, que nous avons tout lieu de supposer devoir être celle de la religieuse qui remplissait auprès de la Duchesse cloîtrée, l'office de secrétaire, et qui a écrit la lettre que possède M. Lombard, dont nous ferons mention plus loin ; une main pieuse aura marqué avec dévotion les volumes à l'usage de la Reine de Sicile devenue *pouvre religieuse* de Sainte-Claire ; mais, à coup sûr, ce n'est pas la sœur Philippe de Gheldres qui s'est amusée à y calligraphier son nom. La confrontation des *Fac-Simile,* décalqués sur les originaux mêmes, au crayon et à l'encre, pour plus d'exactitude, sera preuve convaincante de ce que nous avançons ici.

Maintenant se présente une question de curiosité, non pas vaine, mais historique et instructive : Comment les précieux manuscrits que nous venons de décrire ont-ils été transportés des rives de la Moselle à celles du Rupt-de-Math ? Les possesseurs eux-mêmes se sont chargés de la résoudre.

Lors de la dispersion forcée des religieux, après leur brutale expulsion des monastères qu'ils habitaient, la sœur Marie-Charlotte Barbel, dernière abbesse des Clarisses de Pont-à-Mousson, se retira dans sa famille au village d'Essey-et-Maizerais, à 6 kil. au S.-O. de Thiaucourt, emmenant avec elle une de ses compagnes du nom de sœur Marie-Victoire Gabriel. Ces deux respectables filles emportèrent de leur couvent, pour qu'elles ne fussent ni profanées ni détruites, les reliques les plus précieuses qu'il possédait ; et l'on conçoit qu'elles ne considéraient pas comme moindres, les livres ayant appartenu à une duchesse de Lorraine qui avait, pendant de longues années, fait l'honneur et l'édification de leur communauté.

Ces livres demeurèrent soigneusement enfermés dans un coffre, chez la sœur Barbel, jusqu'à la mort de cette religieuse, arrivée en 1815 ou 1816.

Les héritiers se les partagèrent alors, sans en connaître ni l'importance ni la valeur ; s'ils ne les vendirent pas à l'épicier, ils les livrèrent à de jeunes enfants pour les récréer par la vue *d'images coloriées*, et l'on comprend aisément de quelle manière ils durent être traités.

Le bréviaire de la Princesse a été lacéré et a disparu, au moins dans son ensemble. Peut-être en retrouvera-t-on quelques fragments comme celui que M. le curé de Woël amassa dans son église, il y a dix années à peu près. C'est une miniature représentant le martyre de Saint-Denis, et dont il a bien voulu se dessaisir en notre faveur.

Une alliance introduisit dans la famille de la sœur Marie un Officier intelligent et instruit. Ce brave militaire, qui a fait les campagnes d'Italie, et visité, à Rome, les bibliothèques dont il sut admirer les trésors, s'indigna du vandalisme, quoique incompris, de ses enfants d'adoption. Il leur retira les feuilles qu'ils avaient entre les mains, pour leur amusement, et fit serrer avec soin les volumes que nous avons compulsés et décrits.

Il en existe d'autres encore, mais qu'il ne paraît possible, pour le moment, ni de voir, ni d'examiner.

Toutefois, ces volumes invisibles au commun des mortels ne sont pas détruits ; nous en constatons l'existence, afin de fixer sur eux l'attention des hommes qui pratiquent le culte des antiquités artistiques et nationales, et de les placer sous leur sauvegarde, ainsi que sous la vigilance des membres intelligents de la famille qui en a hérité.

Qui sait ? Voici retrouvée la seconde partie d'un chef-d'œuvre paléographique que l'on croyait perdue. Pourquoi

cette précieuse découverte ne ferait-elle pas naître l'espoir de rentrer aussi, quelque jour, en possession d'autres chefs-d'œuvre du même genre, de la seconde partie, par exemple, du Missel de la bibliothèque de Pont-à-Mousson ? Car le *Temporel de tout l'an*, donné aux Prémontrés par la reine de Sicile, suppose très-fort une seconde partie qui serait, comme en tous les missels, le Propre des Saints.

## III.

Le culte de vénération dont la Lorraine honore la mémoire de Philippe de Gheldres semble, non-seulement autoriser, mais encore exhorter vivement à signaler les objets qui ont appartenu soit à sa personne royale, soit au monastère que, pendant vingt-huit ans, elle a honoré de sa présence et sanctifié par ses vertus.

La chapelle conventuelle des Clarisses, convertie en une remise, existe encore à Pont-à-Mousson. L'on y distingue l'emplacement du sanctuaire pavé en dalles hexagones, arrêtées au côté de la nef par un cordon de pierres de taille en ligne brisée. Les murailles du chœur, rejointes de chaque côté par le cordon séparatif entre le sanctuaire et la nef, devaient former avec ce cordon un décagone irrégulier. Sur les pans de mur, de chaque côté de l'abside, on voit deux médaillons ayant 0,80 centimètres de diamètre et représentant : celui du côté de l'Epître, Saint André, et celui du côté de l'Evangile, Saint Barthélemy. Vers le milieu de l'église, à gauche en regardant le sanctuaire, on remarque l'encadrement d'une chapelle qui doit être celle de la Conception, sous laquelle a été déposé, dans un caveau, le corps de l'humble servante de Dieu, et qui renfermait « l'au-» tel de pierre où la pourtraiture de feu la bonne Royne es-

» toit couchée dessus, taillée en pierre et accoustrée et peinte » comme une religieuse. »

Cette belle petite chapelle, est-il dit dans la vie de Philippe, était bien peincte et bien décorée. Or, on voit encore, dans la partie supérieure, une double frise sculptée, dorée, et de bonne conservation. Dans le montant de droite et vers le milieu, est une torche renversée et dont la flamme s'éteint : symbole de deuil et de mort attestant, en ce lieu, l'existence d'un monument funèbre. Derrière et sur le jardin, on peut voir, mais bien dégradée, une peinture murale représentant les divers instruments de la passion, et, dans le lointain, deux tourelles assez semblables à celles de la porte Notre-Dame de Nancy.

Lors de la profanation des tombes royales, en 1792, celle de la vertueuse Philippe ne fut pas épargnée. Mais, pendant que les vandales sacriléges enlevaient le plomb, plusieurs des personnes attirées, soit par la curiosité, soit par le respect, se partagèrent, comme de véritables reliques, les restes mortels de la princesse qui avait été, pour leurs pères, un sujet de si haute édification. Le sieur Harmand Rauch, décédé brasseur à Pont-à-Mousson, qui avait lui-même ouvert le cercueil, remit à sa femme, qui le lui demandait, un des grands os du royal squelette. Cette relique, enveloppée dans un morceau d'étoffe de soie, était conservée avec respect par le sieur Rauch qui, plus tard, en fit présent à M. Boiselle, vérificateur des poids et mesures, à Nancy.

M. Boiselle a bien voulu faire trois parts de sa précieuse relique : il en a donné une à M. le marquis de Villeneuve-Trans, dans le cabinet de qui nous l'avons vue ; il nous a gratifié de la seconde, que nous avons soigneusement disposée, et il conserve pour lui la troisième.

Nous ne rappelons pas ici la statue, chef-d'œuvre de Richier, placée sur le tombeau de Philippe de Gheldres, et ac-

tuellement dans l'église des Cordeliers de Nancy. Nous en avons suffisamment parlé dans notre ouvrage sur la Chapelle ducale.

Les églises voisines du village d'Essey, où mourut la dernière abbesse, Marie Barbel, ont hérité des reliques soustraites, par cette religieuse, à la profanation. Celle d'Euvezin, entre autres, possède une parcelle considérable de la vraie croix, envoyée par le roi de France, son cousin, à la duchesse de Lorraine, devenue religieuse. L'authentique de ce reliquaire vénérable a été enlevé avec les papiers du couvent; mais la religieuse précitée, en raison de son titre, l'a eu entre les mains et l'a lu plusieurs fois depuis l'an 1757 qu'elle était entrée en religion. Elle l'a déclaré sous serment, d'abord le 20 novembre 1796, à M. l'abbé Ulrion, commissaire de M. de Champorcin, évêque de Toul, venu à Essey pour faire la visite des reliques que les deux clarisses avaient sauvées ; puis en 1805, aux commissaires envoyés pour le même objet, par Mgr d'Osmond, évêque de Nancy ; ayant eu soin de rapporter la tradition du couvent sur l'origine de cette relique insigne de la Passion. Or, quiconque appréciera la solide piété de ces femmes vénérables que la tourmente de 92 n'a pu ébranler, leur délicatesse de conscience et leur vigilance scrupuleuse à conserver les traditions de leur ordre, ne songera jamais à révoquer en doute la véracité du témoignage des deux religieuses d'Essey, consigné, en dernier lieu, par un procès-verbal que nous avons pu copier sur la minute, ni par conséquent l'authenticité du reliquaire d'Euvezin, le plus considérable de la Lorraine bien certainement et, très-probablement, de toute la France, à l'exception de celui de la Sainte Chapelle dont il a été séparé. Il mérite en conséquence de fixer l'attention, par lui-même d'abord, par le personnage qui en a fait le présent et par celui qui l'a reçu.

M. l'abbé Pierson, curé de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, a reçu, des mains d'une ancienne clarisse, qui l'avait caché au moment de la révolution, et possède le reliquaire dans lequel est enfermé un linge imbibé du sang de Notre-Seigneur. Il est fait mention de cette relique dans le procès-verbal du 8 juillet 1805, dont nous venons de parler.

Suivant une pieuse tradition conservée chez les Clarisses, ce linge imbibé d'un sang divin aurait été détaché de celui avec lequel fut essuyé le sang qui coula en abondance, d'une hostie consacrée, livrée en 1290, à un juif de la rue des Billettes, à Paris, par une femme chrétienne, à qui ce juif avait promis de remettre totalement une somme qu'elle lui devait et des vêtements qu'il en avait reçus en gage (1).

Dans l'église de Maidières, on conserve une statuette de la Sainte Vierge, en terre cuite, dorée depuis peu de temps et qui porte, de hauteur, quarante-huit centimètres. Sous le pied de cette représentation, se trouve une inscription ainsi conçue :

Jesus-Maria-Franciscus-Clara.

J'ai été apportée de Gand par les vénérables mères qui sont venues fonder la maison des Sœurs Claire de Pont-à-Mousson, le 21 septembre 1447, et qui n'a existé que 345 ans, par malheur pour les dernières, qui ont été obligées d'en sortir le 30 septembre 1792.

M. Maire (François-Nicolas), a acheté cette Vierge et l'a

(1) L'an 1295, un bourgeois de Paris, nommé Regnier Flaming, fit bâtir à la place de la maison du juif, un oratoire qu'on nomma la Chapelle des Miracles. En 1299, Philippe-le-Bel établit en ce lieu des Frères hospitaliers. Les Carmes réformés possédèrent cet établissement depuis 1631 jusqu'à la révolution. (Hist. de l'Egl. gall., éd. in-12, tome 12, p. 203.)

donnée à l'église de Maidières le 1er mai 1847, pour faire le Mois de Marie.

A Saint-Laurent de Pont-à-Mousson, derrière les fonts baptismaux, est une sorte de buffet à volets venant aussi du couvent habité par la veuve de René II.

La partie inférieure, haute d'un mètre environ, est divisée en cinq panneaux de dimensions égales. Sur le panneau du milieu est représentée Sainte-Claire ; sur ceux de droite, en regardant le meuble, Saint-François d'Assise et le portrait de Jean, cardinal de Lorraine ; sur ceux de gauche, Saint-François de Sales et le portrait d'un guerrier qui pourrait être celui de René II.

Les volets de la partie superieure, divisés en quatre compartiments, sont peints à l'huile sur les deux faces. Sur la partie antérieure et à droite, on voit la Guérison de l'aveuglé-né et la Transfiguration de Notre-Seigneur ; à gauche, la Guérison du paralytique, la Femme adultère et le Baptême de Jésus-Christ.

Sur la partie postérieure, à droite : la Fuite en Egypte, la Résurrection et une Apparition de J.-C. ; le Massacre des Innocents et Jésus-Christ au tombeau ;

A gauche : le Mariage de la Sainte-Vierge, l'Agonie, Jésus au jardin, saisi par les soldats ;

L'Annonciation et Jésus devant Pilate.

Le fond de cette partie supérieure, qui a 2 m. 30 de largeur, sur une hauteur de 2 m. 40 au milieu, et seulement de 1 m. 30 sur les côtés, est divisé, dans sa hauteur, en trois parties, dont celle du milieu a 80 centimètres de largeur et les deux autres chacune 75 centimètres.

Elles sont remplies de sujets, en demi-relief et en ronde bosse, représentant les principales scènes de l'ancien Testament, figuratives du nouveau, et plusieurs circonstances de la

vie de Jésus-Christ, dont l'exaltation sur la croix couronne le tout.

Les personnages groupés dans les différents sujets de ce riche travail, sans être d'une exécution académique et bien délicate, sont remarquables par leur expression de figure et la naïveté de leur pose. Les ornements accessoires sont admirables par leur multiplicité, leur originalité et leur extrême délicatesse. Le visage et les membres des personnages sont peints en couleur de chair, leurs vêtements et presque toutes les parties de ce tableau en saillie sont dorés.

M. Perré, rentier à Nancy, a reçu d'une religieuse Clarisse de Pont-à-Mousson, avec un tableau représentant Notre-Dame-des-Hermites et un joli petit bénitier en ébène orné d'un crucifix en ivoire, le crucifix devant lequel Philippe de Gheldres faisait ses prières accoutumées. C'est une peinture de 92 centimètres de hauteur, échiquetée suivant les contours du dessin et appliquée sur une feuille de sapin préparée à cet effet. La légende des religieuses raconte que cette image parla pour annoncer à la pieuse reine, la perte de la bataille de Pavie et la mort de son jeune fils, le prince de Lambescq. Toujours est-il que l'auguste veuve de René II priait devant ce crucifix, lorsqu'après une révélation elle « s'en vint aux religieuses, ayant la face fort esplorée et souspirante amerement, leur dict : Mes filles, mettez-vous en oraison et pricz Dieu constamment. Il en est grande necessité. Mon fils François est mort, le royaume de France est en grande désolation. » (Vie de Phil. de Gheld., édit. de 1691.)

Les sœurs de Saint-Charles, de Nancy, possèdent une petite chaise, en bois de chêne, qui fut aussi à l'usage de la vénérable princesse. Elle a de hauteur totale 85 centimètres, dont 55 de siége et 50 de dossier. Cette partie du modeste meuble est formée de deux montants étroits, ornés chacun

d'une légère branche de feuilles, et d'une traverse de 18 centimètres de hauteur, sculptée avec goût et simplicité.

La planche d'assise a 45 centimètres de largeur en avant et 27 seulement au fond.

Cette relique de Philippe de Gheldres a été débarrassée d'équerres en fer ajoutées pour la consolider; elle a été réparée et proprement vernie.

Sur le revers de la traverse supérieure a été collée une inscription qui constate l'authenticité de la propriété, nous avons pu y lire encore ..... Elle s'était faite religieuse Clarisse..... veuve de René, duc de Lorraine..... et a été donnée aux sœurs de Saint-Charles, à Nancy, par sœur Bathilde Bastien, économe de l'hôpital de Pont-à-Mousson.

M. Collinet de la Salle, conseiller à la Cour d'appel, a bien voulu mettre à notre disposition, pour en faire usage, les deux lettres suivantes, dont la première est un autographe de la princesse Philippe. Nous en donnons le fac-simile.

Jhs. Ma.

Ma bonne et tant aimee fille segorduy deusieme de septembre arracher voz lestre. Et y a un gors que Monseigneur le Cardinal (1) paty dicy et sen va en posste et croy que mon filz le trovera en cort et ne faudera lui estre aidant a son aferre car il en a bon anvie comme je voy au escriret je croy que voy le trovez bon frere escrivez a mon filz que je ly prie quy ne se merençoly point il et very quy trouvra de gran brorgies y fet oquune foiz bon pescher en eau troble escrivez a mon filz que de toute son aferre il en ait son esperance a son fere luy priant estre en aide car y desire ferre nostre messon grande et se quy ne poura ferre de soy quy ly soit aidant enver le roy comme il en sora bien trovez le moien ma mie voy avez su toutes mes novelles can voy en arez festement part et voy fretz plessy je sus bien esse de la saut de

(1) Jean, cardinal de Lorraine.

noter filz domalle (1) je prie a noter sœur ave le pere les garder en bonne et longe vie ave que voy ma tant aimee fille comme tant a tous voy et de sire de selle quy tant voy et prieres seront festes, et n'en feste doute lealle mere seur phe de Gheldre.

**Autre lettre.**

Jhs. Clara.

Le doubs Jesus non seulement pour nous de la benoiste Vierge humblement ne nacquit, mais aussi en l'arbre de la Croix avec aspersion de son précieux sang crucifié pour devot salut et bonne estraine soit à vous, ma bonne et bien aimée fille, à ce premier jour de l'an. Hélas, ma mye, combien pensez-vous que la consolation m'est grande de veoire qu'avez souvenance de ce pauvre rien que je suis pour l'honneur de notre bon Dieu que continuelement pitié et compassion, crucifi de notre cueur que pour l'honneur de luy pour eloigner de votre souvenance ce pauvre rien et de toutes celles quil a eues lui a pleut par un tel jour que aujourd'huy tout nud petit enfant et Dieu et Créateur de tout le monde eschauffe en la grande fournaise d'abisme de l'amour charité pour racheter nos pauvres ames a donner de l'affection de son precieux sang pour une fois les appeler et merite d'iceluy. Hélas, ma mye, je croy que a ce bon jour de votre devot cueur est produite maintes larmes de compassion et de pitié pour faire ung bain à ce beau petit et tendre poupon Jésus pour les misères de nos péchés et pour nous donner couraige sans crainte d'entrer en bataille pour souffrir et endurer les miseres et adversités a quoi sommes subjects tant que nous aurons la charge de ce corps mortel. Ma mye, jay toujours ouy dire que le plus beau metier qui soit c'est daymer Notre Seigneur. Je vous prie, ma mye, de plus en plus y mettre toute votre desir et affection ; car il n'est point d'autre bien ni de commencement de paradis. Je vous prie, ma mye, ne me oubliez pas en vos bonnes prières affin que par le mérite d'icelles je puisse en ce monde goustier quelque chose pour à la fin en posséder la plainière finition. Ma mye, devant que faire fin à mes pauvres lettres en me faisant savoir la bonne santé en quoy vous vous trouvez en l'estat en quoy vous estes et aussi de celle de tout votre petit trouppeau, je vous

(1) Claude II de Lorraine, duc d'Aumale, petit-fils de Philippe de Gheldre et fils de la duchesse de Guise, à qui la présente lettre est adressée.

prie, ma mye, quand il plaira au bon Jesus vous delivrer de ce petit prisonnier que detenez (car j'espère que ce sera ung fils), faire part de la joie que vous aurez à la pauvre grand mère je prierai au beau petit poupon Jesus auquel se seront tous les jours prières pour vous et pour votre petit prisonnier afin qu'il luy plaise vous en donner la joie que desirez une bonne et longue vie et de tout ce que vous aimez. Du pauvre couvent de sainte Claire de Pont-à-Mousson, ce jour du nouvel an.

Votre pauvre mère.

M. Lombard est aussi possesseur d'une lettre dont nous transcrivons ici le texte. Elle a été écrite sous la dictée de la pieuse duchesse, et seulement terminée par elle. On y voit, en effet, tracée de la main de cette vénérable reine, la formule qu'elle employait de préférence : Votre pauvre mère, ver de terre, rien inutile, sœur Philippe de Gheldres.

Ma bonne et bien aymee fille celuy qui nous est exemplaire de toute pacience et qui plus a portez de peines et de tourmentz et tristesses jusques a la mort affin de nous ayder a porter toutes tristesses et tribulacions ce a quoy serons subiectz tant que nous aurons la charge de ce corps mortel. Fault que retournons a yceluy qui est le piteux Crucifié Jésus-Christ. Car il est en sa puissance de remedier a tout. Il n'est pas dit ma fille ma mye que les ondes des tribulacions de la mer de ce monde ayent toujours leurs cours. Jay ceste esperance quelles prandront fin plus tost que vous ne penses. Nostre bon Dieu ne permetz riens que ce ne soit pour le mieulx. Vous voyes quil est tant offensé et en tant de manieres quil ne se fault pas esbayr de pluseurs (plusieurs) choses que vous voyes avenir et estes pour encores en veoir daultres sy la vie des creatures ne samende. Ma mye, vous me faictes a souvenir de la tres digne mere de Dieu quant elle print son beau petit poupon Jesus-Christ et se mit en fuyte pour la persecucion et cruaulté d'Herode. Ainsy aves vous faict pour garder vos beaux petis innocens de la main de ceulx a qui il y a sy peu de raison comme au dessus dit. Je vous prie ma mye penses une fois le jour a ce piteux et devot mystere et je ne faict nulle doubte que en le contemplant en votre devot cueur que vous ny trouves matiere grande de bonne pacience. Ma fille ma mye votre desolacion est la meme et sy ce n'estoit que par les affaires en quoy je vous voy qui me monstret jusques evident que vous est du nombre de celles que nostre bon Dieu ayme elles me se-

roient bien dures à porter et considerant le dessus dit me faicte estre en esperance que le temps viendra que vous vous trouveres consoles. Je vous prie ma bien aymée fille mettre toujours vostre esperance en ntre sgr (Notre-Seigneur) et prenes vos affaires en bonne part et ne faicte pas tant que vous soyes malade. Il ny a encore rien de desesperez apres les tenebres viendra lumiere. Ma mye vous scaves plus du retour de vostre seur que je ne fais, car je nay eu d'elle ne de son mari. A ouyr Monseigneur de sainct Anthoine que est venu parler a moy elle est retournee avecques belles paroles qui est comme vous scaves le parement de la monnoye de Court. Elle et moy avons bon besoin de retourner a Dieu en toute hmlité (humilité). Ma mye par ce porter à qui comme je croy ne sera point *cerches de lres* (*lettres*) je vous escript tout *pieusement* vous priant par lui mescripre comment que vous vous portes et aussy tout vostre petit mesnaige et sy vous avez point eu nouvelles de vostre mary. Ma mye, je ne vous offre point de vous faire servier car je nay puissance nulle de ce faire mais pour recompance vous suis pour advocate envers ceste saincte communaute pour prier notre bon Dieu que a vous ma bonne et bien aymee fille et a vostre mary veulle donner bonne santé et longue vie et paradis à la fin.

Du poure couvent de saincte Claire de Pont-à-Mousson.

Ma bonne fille ma mye ma reverende mere abbesse ma chargez vous faire ses tres humbles recommandacions a vostre bonne grace.

Votre pouer mere ver de terre rein inutille seur phe de Gheldres.

Suscription.

Jhs Ma

A ma bonne et bien aymée fille
la comtesse de Guise.

Nous souhaitons vivement que les propriétaires des objets dont nous venons de révéler l'existence et de faire la description, comprennent que, par respect même pour ces objets et pour en assurer la conservation, il conviendrait de les placer au Musée lorrain établi dans ce qui reste du palais qu'habita Philippe de Gheldres. En les y faisant arriver, elles feraient acte autant de haute intelligence que de patriotique générosité.

# COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

# MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN,

**Depuis l'établissement du Comité du Musée, jusqu'à la fin de l'année académique dernière,**

C'EST-A-DIRE,

DEPUIS LE MOIS D'AVRIL 1850, JUSQU'AU 1er NOVEMBRE 1852,

PAR M. L'ABBÉ GUILLAUME,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Le compte qui, chaque année, doit vous être présenté des travaux de votre Société pour, ensuite, demeurer consigné dans ses Annales, n'est autre chose que l'histoire des investigations scientifiques et du dévouement de chacun de ses membres, du développement qu'elle a pris, des sympathies qu'elle a provoquées, des difficultés qu'elle a eues à vaincre ou à tourner pour atteindre son but. Des obstacles typographiques n'ayant pas permis l'insertion, dans les Bulletins de la Société publiés en 1850 et 1851, de l'exposé de situation que j'ai eu l'honneur de vous présenter l'an dernier, il m'est obligation

de faire, aujourd'hui, passer sous vos yeux tout ce qui s'est accompli de principal, soit au sein de la Société, soit au sein du Comité du Musée historique lorrain, depuis le mois d'avril 1850, époque à laquelle le premier compte-rendu dont vous avez entendu la lecture, vous a été communiqué par la voie de l'impression.

*Comité du Musée historique.*

Composé le 8 avril 1850 dans le sens de l'arrêté de M. le Préfet de la Meurthe, du 30 mars précédent ; installé le 17 de ce mois d'avril, par M. Brun, alors Préfet, le Comité a tenu vingt-une séances dans lesquelles il s'est appliqué à traiter les plus importantes questions relatives à la fondation du Musée historique lorrain.

Il a d'abord obtenu de M. le Préfet, dans l'hôtel de la Monnaie, une salle où seraient provisoirement recueillis les objets offerts, par des personnes bienveillantes et généreuses, pour commencer les collections lorraines qu'il fallait, de l'état de projet, amener à la réalité.

Plus tard, la ville de Nancy et le département ont accordé, chacun en ce qui les concernait, le porche et le vestibule dont les voûtes ont conservé leurs jolis arceaux, leurs clés historiées enrichies de portraits et de devises, et en dernier lieu, toute la partie disponible du long couloir adjacent au porche et prenant jour sur la rue.

Après restitution faite au département de locaux semblables à ceux dont il se dessaisissait en faveur du Musée, c'est-à-dire, d'un bûcher et de cabinets d'*exiliation* qu'il a fallu construire ; ces diverses pièces de l'ancien Palais ducal ont été restaurées, appropriées, embellies, par les soins du Comité qui a couvert les frais de ces opérations architecturales au moyen d'une souscription volontaire qu'il a ouverte et

dont le chiffre s'est promptement élevé. y compris les annuités votées par la Société d'Archéologie lorraine, à une somme ronde de dix mille francs.

Solennellement inauguré en présence du Congrès scientifique de France, le 10 septembre 1850, le Musée lorrain a ouvert, au public, sa première salle, le 25 août 1851. M. le Préfet et M. le Maire de Nancy d'abord, puis Messieurs les membres du Conseil général réunis, en ont voulu être les premiers visiteurs, et depuis, un public nombreux et satisfait n'a cessé de les y succéder.

Ces événements ont paru assez importants au Comité pour en perpétuer le souvenir au moyen d'une inscription, sur cuivre, qu'il a fait placer dans l'intérieur de cette première salle. M. Henri Lepage en ayant donné le contexte dans son ouvrage sur le Palais ducal, où, tout naturellement, il avait sa place, nous nous abstiendrons de le reproduire en ce compte-rendu.

Le vestibule de la demeure des anciens souverains de Lorraine, fut donc transformé en une vaste salle dont l'aire, de cent mètres carrés de superficie, auparavant dénudée ou pavée de grossiers moellons, s'est vu recouvrir d'un joli carrelage en briques et armorié. Bientôt elle ne suffit plus à contenir les objets de divers genres, ou que le Comité se procurait à prix d'argent, ou qui lui étaient adressés par des personnes à l'esprit intelligent et au cœur généreux.

La seconde salle, qui a huit mètres de longueur sur cinq ou six de largeur, est elle-même actuellement encombrée, et le Comité se voit obligé, de nouveau, à solliciter de l'administration municipale, l'abandon du reste du couloir dont il occupe la première partie. Car, Messieurs, les dons arrivent chaque jour, et nous avons la promesse formelle d'un envoi considérable de tableaux et de gravures de la part du Gou-

vernement. Nous devons ces richesses artistiques, Messieurs, aux sympathies de MM. les directeurs des Beaux-Arts et des Musées nationaux ; et à la sollicitation de plusieurs de MM. les membres du Comité. M. le prince de Beauvau a bien voulu nous appuyer de son influence ; M. le baron Buquet, Maire de Nancy, nous a prêté un concours actif et plein de dévoûment; MM. de Dumast et de Saint-Germain ont fait des démarches réitérées pendant leur séjour à Paris, et, quand les esprits ont été plus éclairés encore sur l'œuvre du Musée lorrain, quand les sympathies ont éclaté, plus nombreuses et plus vives, MM. Lepage, président, et Gény, vice-président du Comité, n'ont pas hésité à s'aller réunir à nos collègues, pour formuler, en personne, à M. le Ministre, une demande qui a reçu l'accueil le plus favorable, dont l'acceptation a été vivement renouvelée à votre Secrétaire et dont les objets ne peuvent manquer d'être expédiés.

Vous me permettrez, Messieurs, de ne pas vous fatiguer par la nomenclature de vos richesses archéologiques. Qu'il me suffise de vous rappeler qu'à la première édition du catalogue qui les énonçait, en vingt pages du format in-8°, en a succédé une seconde qui ne compte pas moins de 64 pages, et qui, à peine imprimée, réclame déjà un supplément.

Toutefois, il est une offrande qui, ne figurant pas sur notre inventaire typographié, doit trouver ici mention. C'est le reste de l'édition du Portrait de Léopold, publiée en 1829, par les soins de M. Noël, notaire honoraire et notre collègue, à l'occasion de l'érection, dans l'église des Cordeliers, du monument destiné à perpétuer les bienfaits d'un excellent prince et la reconnaissance des Lorrains. M. Noël ayant remis tous les exemplaires qui étaient en sa possession, à votre Secrétaire, pour en disposer, soit en faveur de la Chapelle ducale, dont il est aumônier, soit au profit du Musée lorrain, dont vous

l'avez fait Trésorier ; celui-ci a pensé qu'il était mieux d'offrir à chacun des membres de la Société d'Archéologie et de la part de M. Noël, un exemplaire du beau portrait de Léopold, lithographié par un compatriote. Il a suivi son inspiration et vous avez bien voulu lui prouver, Messieurs, qu'elle n'avait pas été mauvaise. Il conserve chez lui ce qui reste du cadeau de M. Noël, et le tient à la disposition des collègues amateurs.

Peut-être encore n'est-il pas superflu de consigner en ces Annales de la Société, que plusieurs des cadeaux faits au Musée lorrain, sont d'une valeur considérable ; par exemple, les tableaux offerts par MM. Laurent, frères, qui sont de bons maîtres de l'Ecole lorraine ; ceux que Mme Villers a bien voulu envoyer, et celui de Mme Avet, que l'on dit avoir été longtemps placé dans l'oratoire de Léopold. Nous nous faisons également un devoir de rappeler, à nos collègues, le bienveillant empressement avec lequel Messieurs de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Strasbourg ont accueilli la demande des objets trouvés dans les fouilles pratiquées près de Saint-Euchaire, sur le territoire de Pompey, demande qui leur a été formulée par la Commission du Musée lorrain. Ces Messieurs ont immédiatement donné des ordres pour que ces objets fussent mis à notre disposition, et aujourd'hui ils remplissent toute une verrière du Musée.

Je ne vous entretiendrai pas, Messieurs, des difficultés de plus d'un genre que la Commission du Musée a dû vaincre ou tourner ; des obstacles qu'il lui a fallu surmonter. Votre perspicacité vous les fait suffisamment entrevoir, votre expérience vous en instruit. Si elle a dignement répondu à votre attente, si elle a mérité votre approbation, elle se tiendra pour amplement dédommagée et récompensée.

*Société d'Archéologie.*

Pendant que le Comité du Musée lorrain travaillait à l'accomplissement de sa tâche, la Société d'Archéologie, de son côté, marchait d'un pas ferme et accéléré dans la voie du progrès. Elle voyait le nombre de ses membres se porter de deux cent cinquante à TROIS CENT VINGT, malgré les vides que la mort a faits au milieu d'eux. Nous avons, en effet, Messieurs, à regretter la perte de MM. Charles de Saint-Remy, l'un des bienfaiteurs du Musée; Abram de Zincourt, conseiller à la cour d'appel; Rolland de Malleloy, Thierry de Saint-Beaussant, tous habitants de Nancy; de MM. Ernest de Rutant et Albert de Rutant, qui avait formellement promis à la commission du Musée, dont il était membre, les armures et autres objets d'art qu'il avait amassés, et réunis en son château de Saulxures; de MM. le comte Le Veneur, le marquis de Pange, l'abbé Georges, curé de Frouard; Lautel, instituteur à Hattignéville; et Mansbendelmig, de Mulhouse. Nous devons payer un tribut spécial de regrets à la mémoire de M. Butte, père, dont les riches offrandes ont, en quelque sorte, commencé les collections de notre Musée lorrain. C'est, comme vous savez, à sa générosité, qu'entre autres objets, le Musée doit le charmant obélisque, aux armes de Lorraine, consacré à la mémoire d'un prince de Vaudémont, et dont il est un des principaux ornements.

Nous donnerons aussi un souvenir de reconnaissance au vénérable M. de Haldat du Lys, membre du comité du Musée lorrain, qui a gratifié cet établissement d'un beau portrait de Jeanne Darc, peint d'après un tableau de famille.

C'est à peine s'il y a quelques défections. En effet, Messieurs, sur un nombre aussi considérable de membres qu'a inscrits sur ses listes la Société d'Archéologie dans l'espace de

quatre ans, huit seulement ont cru devoir se retirer, soit par une modestie mal comprise, soit, comme M. le marquis de Beauffort, qui habite Bruxelles, par la distance trop considérable des lieux et la difficulté des relations.

Elle continuait à tenir, avec assiduité, ses séances mensuelles, insuffisantes pour le nombre des mémoires dont la lecture était sollicitée. Ainsi, outre les Notices de M. Auguste Digot sur l'évangéliaire, le calice et la patène de saint Gauzlin, sur le font baptismal de Mousson, sur l'église prieurale de Blanzey; outre la Biographie artistique de Mansui Gauvain, par M. Henri Lepage; la Notice sur la galerie de Lunati-Visconti, par M. Jules Gouy; outre les Cordeliers et la Chapelle ducale de Nancy, par votre Secrétaire, travaux dont vous avez voté l'impression, et qui, réunis en un fort volume, forment le tome second de vos Bulletins publiés en 1851; elle écoutait la lecture de l'Article *Bon Pasteur,* extrait du Dictionnaire iconographique, envoyé par M. l'abbé Masson, vicaire de Dieuze, comme étude de l'art monumental au point de vue du symbolisme chrétien;

L'Heureuse union des villes de Metz et de Nancy, prouvée par plusieurs passages d'une lettre inédite de Henri de Bourbon à Charles III, du 27 janvier 1628, par M. Chabert;

Un Mémoire sur l'Élection, à l'Empire d'Allemagne, de François-Etienne, duc de Lorraine et de Bar, par M. de Barthélemy;

Des Notes relatives aux anciennes fortifications, à la défense et aux différents siéges subis par la ville de Remiremont, extraites du Livre du Doyenné des comptes des grands échevins et de documents inédits, par M. Richard, de Remiremont;

Une Notice sur quelques droits féodaux des seigneurs de

Dommartin-sous-Amance, par M. l'abbé Bégel, curé de Laître;

L'Effet que la Lorraine, vers 1600, produisait sur les voyageurs, ou traduction des passages concernant la Lorraine de l'*Itinerarium Galliæ*, de Jodocus Sincerus, par M. Guerrier de Dumast;

Une Notice historique sur la Malgrange, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par M. Louis Lallement;

Une Notice sur l'église de Saint-Nicolas des Lorrains, à Rome et des l'Observations sur les sépultures découvertes à Pompey, par M. Auguste Digot;

Un Mémoire sur plusieurs éditions de la vie de Philippe de Gheldres et sur divers objets qui ont appartenu à cette princesse, par votre Secrétaire, et par le même : une Notice sur une sculpture du XVII^e siècle et sur l'artiste qui en est l'auteur.

Par M. Henri Lepage : une notice sur l'ancienne Chapelle de Bonsecours ou des Bourguignons; une autre notice sur les Chartreuses de Sainte-Anne et de Bosserville; une note sur le peintre Van Schuppen; un mémoire sur les Commanderies de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, situées en Lorraine; une réponse à cette question : Jeanne Darc est-elle lorraine? enfin l'Histoire du palais des Ducs de Lorraine, qui remplit le Bulletin que la Société a adressé à ses membres en cette année 1852.

L'importance d'actualité de ce dernier travail vous a déterminés, Messieurs, à en voter un tirage à part et en dehors du service des Bulletins de votre Société, et à le mettre en vente au profit du Musée lorrain. Cette résolution vous a été inspirée par la générosité de M. Henri Lepage, qui a bien voulu vous abandonner la propriété de son travail et vous autoriser

à en tirer le meilleur parti dans l'intérêt de votre œuvre artistique de prédilection.

M. d'Arbois de Jubainville, archiviste du département de l'Aube et l'un de nos collègues, a envoyé des Notes sur quelques *Pagi* de la première Belgique, dont vous avez reçu communication.

M. Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées et membre titulaire de la Société, est venu, tout exprès de Metz, pour vous lire ses Observations sur les trouvailles faites près la chapelle Saint-Euchaire, sur le territoire de Pompey.

M. Bataille, ancien notaire à Haroué, l'un de nos collègues, a envoyé un Mémoire sur les anciens châteaux d'Ormes et d'Haroué, dont vous avez entendu la lecture.

M. le colonel Uhrich, de Phalsbourg, membre titulaire, vous a fait parvenir une Notice sur plusieurs antiquités trouvées par lui près de cette ville et dont il a fait présent au musée.

M. de Widranges, notre collègue, a envoyé une Notice sur Rosières-en-Blois, dans le département de la Meuse.

Une telle abondance de documents, dont le plus grand nombre offre de l'intérêt et mérite d'être connu et conservé, a fait regretter que les Bulletins de la Société ne les pussent recevoir tous en leurs pages; mais elle a inspiré une heureuse pensée : et, sur la proposition de votre Président, vous avez voté la fondation d'un journal de la Société d'Archéologie lorraine, dans le triple but : 1° de fournir aux membres épars qui composent la Société un point de réunion; 2° de faire, en quelque sorte, assister aux séances, les membres du dehors, de les faire participer à vos pensées, à vos efforts et à vos travaux; 3° de suppléer à l'insuffisance des Bulletins qui ne paraissent qu'à des intervalles fort longs et ne sont destinés à renfermer que des travaux d'une certaine étendue, en pu-

bliant toutes les communications qui peuvent intéresser la Société; en réunissant les idées individuelles bonnes à propager, des notes utiles à consulter, qui, autrement, seraient perdues et ne porteraient aucun fruit; en signalant enfin, avec les détails nécessaires pour en faire bien apprécier la valeur, les découvertes intéressantes qui se font, presque chaque jour, sur quelque point du pays.

Le succès de cette feuille et l'intérêt qu'elle provoque même en dehors de la Société d'Archéologie en prouve l'importance et l'utilité. A peine à son huitième numéro, elle est régulièrement adressée à cent quatre-vingt-treize abonnés, tant de la Meurthe que des départements voisins et même de Paris.

Le premier volume des Bulletins de votre Société est réclamé par un grand nombre de membres admis postérieurement à sa publication. L'édition s'en trouvant totalement épuisée, vous avez voté la réimpression de ce volume, dont la commission s'occupe avec activité et qui commencera incessamment.

Comme pour la première édition, nous avons l'avantage de rencontrer, parmi nos collègues, des artistes aussi habiles que dévoués, qui commencent à se charger de préparer les lithographies qui doivent accompagner le texte et orner le volume.

Le Gouvernement a bien voulu continuer à vous envoyer les livraisons des ouvrages archéologiques qui se publient sous ses auspices, et dont j'ai eu l'honneur de vous signaler les titres.

Aux Sociétés savantes avec lesquelles correspond la vôtre, Messieurs, et dont je vous ai cité les noms dans mon dernier Compte-rendu, il faut ajouter la Société de Sphragistique de Paris, Celle d'Émulation des Vosges, la Société Archéologique de Sens, la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Puy,

la Société Philomathique de Verdun, la Société Archéologique du Midi de la France, dont le siège est à Toulouse; et, parmi les Sociétés savantes étrangères, la Société Archéologique de Namur et la Société d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

La commission du Musée de Bar-le-Duc, par l'organe de son Président, a sollicité d'entrer en relations avec vous, Messieurs, et d'échanger ses publications contre vos Bulletins. Les membres de votre Bureau ont fait gracieux accueil à la demande du premier magistrat barisien, afin de montrer au pays que la Société d'Archéologie, tout en s'efforçant de nationaliser son œuvre principale, ne se laisse aucunement dominer par une jalouse rivalité.

Ils ont la confiance, en effet, que les objets artistiques, plus communs encore que l'on ne feint de se l'imaginer, se découvriront à mesure que l'existence du Musée lorrain sera connue mieux et plus au loin, et qu'avec le temps ils arriveront à Nancy pour être introduits dans le sanctuaire national, que vos efforts réunis leur auront préparé.

Ainsi, Messieurs, notre collègue, M. de Barthélemy, nous écrit sous la date, du 1er septembre dernier, que, dans l'église de l'ancienne abbaye des Bénédictins de Haut-Villers, près d'Epernay, il a constaté l'existence de quatre tableaux représentant : le 1er, saint Pierre guérissant le paralytique; le 2e, saint Paul secouant la vipère dans le feu; le 3e, saint Benoît en conférence avec sa sœur sainte Scholastique; le 4e, saint Nivard étudiant le plan du monastère qu'il fonda vers l'an 650; et qu'ayant consulté les archives, il a trouvé que ces tableaux sont l'ouvrage de Claude Charles, peintre de Léopold, directeur de l'Académie de Peinture fondée par ce prince et que, placés à Haut-Villers, en septembre 1715, ils ont été payés 720 livres.

La lecture de la Notice sur la vie écrite de Philippe de

Gheldres, par votre Secrétaire, lui a fait découvrir comme ayant appartenu à cette princesse, outre les volumes imprimés et possédés par MM. Beaupré et J. Lamoureux; outre le manuscrit sur velin acheté en 1845 par Mgr. le Cardinal de Bonald, et un autre manuscrit que possède la Bibliothèque municipale de Pont-à-Mousson; quatre autres manuscrits, plusieurs volumes et divers objets à l'usage de cette princesse, que la dernière abbesse des Clarisses de Pont-à-Mousson sut cacher, à l'époque de la destruction du couvent, pour les soustraire au vandalisme des démolisseurs.

L'obstacle le plus considérable au développement du Musée historique lorrain ne sera pas, nous sommes autorisé à l'affirmer, la rareté des objets que leur nature et leur droit de naissance y appelle; il serait bien plutôt dans les prétentions exagérées des propriétaires ou des brocanteurs.

Il est important, Messieurs, que, dans vos relations artistiques avec les possesseurs d'objets lorrains, vous ayiez le soin obligeant de ne les point allécher par l'espoir d'un gain fabuleux; mais, tout en constatant le plus ou le moins d'importance de ces objets, de ne les estimer qu'à leur valeur raisonnable et consciencieuse, et d'abandonner résolument, à un vendeur trop cupide, la toile ou la planche, le marbre ou la pierre dont il voudrait, sous prétexte d'un mérite exagéré, tirer tout un trésor.

Au reste, de beaux exemples d'un généreux désintéressement ont été donnés. De simples ouvriers se sont dessaisi, en faveur du Musée, d'objets d'art en leur possession, tantôt gratuitement et pour la seule satisfaction de contribuer à une belle œuvre; tantôt, sans autre retour que celui du prix d'achat ou de quelques menus frais de déplacement. Espérons que ces hommes intelligents et désintéressés trouveront de nombreux imitateurs! En attendant, je crois interpréter le

sentiment du Comité du Musée et celui de toute la Société d'Archéologie, en leur offrant un hommage public de reconnaissance.

Telle est, Messieurs, la rapide esquisse de vos travaux pendant le cours des deux dernières années académiques qui viennent de s'écouler. Certes, en présence des succès que vous avez obtenus et du développement considérable qu'a pris votre Société, le premier mouvement que l'on éprouve, est celui de la surprise et de l'admiration; toutefois, après y avoir un instant cédé, l'homme réfléchi rentre en lui-même et bientôt il se dit : Et pourquoi s'étonner? tels ne sont-ils pas les résultats tantôt plus prompts, tantôt plus lents, à la vérité; mais tels ne sont-ils pas les résultats infaillibles d'une pensée noble, d'un sentiment généreux, d'une persévérance courageuse et désintéressée?

# MÉMOIRES

**Lus à la Société et qui ne sont imprimés ni dans les Bulletins ni dans le Journal.**

Mémoire sur les droits seigneuriaux à Dommartin-sous-Amance, par M. l'abbé Bégel, curé de Laître.

Dons faits à l'église du Chapitre de Remiremont, par M. Richard.

Notice sur l'ancienne chapelle de Bonsecours ou des Bourguignons, par M. Henri Lepage.

Les Chartreuses de Ste-Anne et de Bosserville, par le Même.

Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, situés en Lorraine, par le Même.

Jeanne d'Arc est-elle Lorraine? par le Même.

Histoire de la Relique de saint Sigisbert, par le Même.

Notice sur le peintre Van Schuppen, par le Même.

Sur l'Election à l'Empire d'Allemagne de François-Etienne, duc de Lorraine et de Bar, par M. de Barthélemy.

Fragments historiques sur les châteaux d'Ormes et d'Haroué, par M. Bataille, ancien notaire à Haroué.

Note sur plusieurs bas-reliefs trouvés près de Phalsbourg, par M. Boyé, sous-préfet de l'arrondissement de Commercy.

Recherches sur quelques artistes lorrains : Claude Henriet, Israël Henriet, par M. Meaume.

# CATALOGUE

**Des ouvrages offerts à la Société d'Archéologie lorraine depuis le mois d'avril 1850.**

Lettre à l'Académie grand-ducale de Luxembourg, par M. Robert, de Metz.

Notice sur l'église de Saint-Nicolas de Munster, par M. l'abbé Balthazard.

Notice sur l'église de Saint-Nicolas-du-Port, par le Même.

Inventaire du Trésor de l'église de Saint-Nicolas-du-Port, par M. Auguste Digot.

Notice sur un tiers de sol inédit, par le Même.

Seize vues prises en Lorraine, par M. Liquithal, à Pont-à-Mousson.

Archives historiques de Valenciennes.

Travaux de la Société française pour la conservation des monuments historiques.

Statistique routière de Caen à Rouen.

Mon opinion, par M. de Caumont.

Extrait d'une circulaire adressée par M. de Bonald.

Notice sur les établissements des Hospitaliers militaires en Champagne, par M. de Barthélemy.

Du Reproche de vandalisme adressé de nos jours à Stanislas, par M. Louis Lallement.

Promenades archéologiques dans l'arrondissement de Caen, par M. de Caumont.

Mémoire lu au Congrès scientifique tenu à Nancy, par M. Piroux.

Examen critique de l'histoire de Jeanne Darc, par M. de Haldat.

Histoire de saint Vincent de Paul, par M. le vicomte DE BUSSIÈRES.

Tombes belges ou gallo-romaines chrétiennes du IVe siècle, découvertes en 1849 sur la hauteur septentrionale de Steinfort, par M. NAMUR, de Luxembourg.

Souvenirs de quelques obligations et redevances de la féodalité en Lorraine, par M. RICHARD, de Remiremont.

Rapport sur le Congrès historique de Nancy, par M. d'HOMBRES-FIRMAS.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. de Villeneuve-Bargemont, par M. Jules NOLLET.

Bulletins bibliographiques des Sociétés savantes des départements.

Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la table Théodosienne appelle Andesina, par M. Auguste DIGOT.

Mémoires du Congrès scientifique de France tenu à Nancy, en septembre 1850.

Extraits historiques sur la fabrication et le cours des monnaies dans le Barrois et la Lorraine aux XIVe XVe et XVIe siècles, par M. SERVAIS, de Bar.

Rapport sur quelques inscriptions découvertes à Géromont près Gérouville, par M. NAMUR.

Rapport sur quelques tombes gallo-franques trouvées à Neiker, par le MÊME.

Monnaie de Bourbourg, par M. ROBERT.

Coup d'œil sur l'histoire de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy de 1750 à 1850, par M. Edmond SIMONIN.

Eloge de M. Merzin, par M. CHABERT.

Tablettes chronologiques de l'histoire du département de la Moselle, par le MÊME. 1re Série.

Notes pour servir à la statistique monumentale de la Moselle, par M. G. Boulangé.

Mémoires de la Société archéologique de Langres.

Monnaies mérovingiennes provenant du cabinet de M. Renault, de Vaucouleurs, par M. Robert.

Considérations sur la monnaie à l'époque romane, par le Même.

Cordeliers et Chapelle ducale de Nancy, par M. l'abbé Guillaume.

Une sculpture du XVII^e siècle, par le Même.

Notice sur plusieurs éditions de la vie de Philippe de Gheldres et sur plusieurs objets ayant appartenu à cette princesse, par le Même.

Souvenirs numismatiques du siége de Metz, en 1552, par M. Robert.

Notice sur la famille de Harbonnier et le seigneurie de Cobréville, par M. A. Namur.

Le duc Antoine de Lorraine au Musée de Bar; statue équestre par J. Viard, statuaire à Nancy, par M. T. Oudet.

Le Mausolée de Bébé, nain du Roi de Pologne, élevé dans l'église des Minimes de Lunéville, gravé par M. Christophe, lithographe à Nancy.

Jeanne Darc est-elle Lorraine? par M. H. Lepage.

Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, situés en Lorraine, par le Même.

Notes pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle (le Palais des Treize, à Metz; — Monument gallo-romain à Seutry; — Anneau gallo-romain; — Eglise de Helstroff; — Eglise de Macker), par M. Georges Boulagé.

Notes, etc. (Notice sur l'église de Thicourt; — Note sur une trouvaille de monnaies du XV^e siècle, faite à Berg (Moselle);

— Note sur les indications des ateliers monétaires des Romains, inscrites sur les monnaies trouvées à Metz et dans les environs ; — Description d'une monnaie échevinale de Metz, par le Même.

Recherches sur la minorité et ses effets en droit féodal français, depuis l'origine de la féodalité jusqu'à la rédaction officielle des Coutumes, par M. H. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube.

Les armoiries des comtes de Champagne d'après leurs sceaux; — Le grand chandelier de l'église Saint-Nicolas de Troyes, par le Même.

Notre-Dame en Vaux de Châlons-sur-Marne, par M. Edouard de Barthélemy.

Châlons pendant l'invasion anglaise (1338-1453), par le Même.

Notice historique sur la réforme et la ligue à Châlons (1561-1610), par le Même.

Statistique monumentale de l'arrondissement de Sainte-Menehould (Marne), par le Même.— Première partie. Centon de Ville-sur-Tourbe.

Essai historique sur les comtes de Champagne, par le Même.

Notice sur quelques carrelages historiés, par le Même.

Traité élémentaire d'architecture religieuse (1re et 2e livraisons), par M. Al. Melin.

Portefeuille archéologique de la Champagne (miniature d'un livre de chœur du XVIe siècle, conservé aux Archives de l'Aube). Offert par M. H. d'Arbois de Jubainville.

Notice sur le sceau d'or apposé par François de Guise au bas du brevet-parchemin donné par lui aux religieux de l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, le 14 septembre 1552, par M. F.-M. Chabert.

Sceau d'Alice de Chacenay, par M. L. Coutant.

Rapport sur les découvertes archéologiques faites à Neuville-sur-Seine en 1851, par le Même.

Le camp romain de Dalheim (rapport fait à la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg).

Rapport général sur les travaux des Conseils d'higiène publique et de salubrité du département de la Meurthe, pendant les années 1850 et 1851, par M. le docteur Ed. Simonin.

Notice sur l'église Saint-Sébastien de Nancy, par M. l'abbé La Flize.

Dons faits à l'église Saint-Pierre de Remiremont, etc., annotés par M. Richard, conservateur de la bibliothèque de la même ville.

## PUBLICATIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Statuts de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Bulletins scientifiques de la même Société.

Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie.

Annales de la Société d'Émulation des Vosges.

Mémoires de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy.

Mémoires de l'Académie nationale de Metz.

Bulletins de la Société de Sphragistique de Paris.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.

Bulletins de la Société archéologique de Sens.

Statuts de la Société algérienne des Beaux-Arts.

Statuts de la Société Archéologique de Namur.

Annales de la Société Archéologique de Namur.

Protocole des délibérations de la municipalité de Namur, du

26 janvier au 25 mars 1793 (Publications de la Société archéologique de cette ville).

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du Luxembourg.

Programme des prix proposés par la Société libre d'Emulation de Rouen, pour 1853, 54 et 55.

**Ouvrages envoyés par le Gouvernement.**

Voyage en Perse, par M. Flandin.

Diplomata et Chartæ.

Portraits des personnages français les plus illustres du XVI^e siècle.

Monument de Ninive.

Le Parthénon.

Album rouennais.

Histoire des Français.

Histoire de Châlon-sur-Saône.

Bulletins des Comités historiques.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions, par M. Le Normant (1851 et 1852).

Instructions du Comité historique des Arts et Monuments.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France.

## *ERRATUM.*

Page 313, ligne 6^e du texte : au lieu de 1445, lisez : 1485.

# LISTE

## DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE,

### PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

### BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1852-53 :

*Président :* M. LEPAGE (Henri).
*Vice-Président :* M. GÉNY (Alexandre).
*Secrétaire-Archiviste-Trésorier :* M. GUILLAUME (l'abbé).
*Secrétaires-Adjoints :* MM. WIÉNER, fils, et BOURGON (Léonce).

### MEMBRES HONORAIRES :

MM.

A. Brun, ancien Préfet de la Meurthe, Préfet d'Indre-et-Loire, à Tours.

Caumont (de) Directeur de la Société française pour la conservation des Monuments historiques.

Menjaud (Mgr), Evêque de Nancy et de Toul.

Monet, ancien Maire de Nancy.

### MEMBRES TITULAIRES * ET CORRESPONDANTS ** :

MM.

Arnaud (Charles d'), Intendant militaire à Rennes.

Alexandre de Bonneval, Maire de l'Etanche (Vosges).

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

** Voir, pour la distinction des Membres, l'art. 2 des Statuts de la Société.

Albert-Montémont, Chef de bureau au ministère des Finances, à Paris.

Alsace (le prince d'Hening d'), à Bourlémont (Haute-Marne).

André, Entrepreneur.

Arbois de Jubainville (d'), Archiviste du département de l'Aube.

Baille père, Propriétaire.

Balbatre (aîné).

Balland (l'abbé), Curé de Plombières.

Balthazard (l'abbé), Curé de Maisoncelle-Tuileries (Seine-et-Oise).

Barberot, ancien Greffier.

Barbey, Propriétaire.

Barbier (l'abbé), Professeur au collége de Vic.

Barthélemy (de), au château de Malmy (Marne).

Bastien (l'abbé), Curé à Pont-à-Mousson.

Bastien, Notaire.

Bataille, Propriétaire à Toul.

Bataille, ancien Notaire à Haroué.

Beaufort de Gellenoncourt (Amédée de), Propriétaire.

Beaulieu, Membre de la Société des Antiquaires de France, à Paris.

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale.

Beaupré (Jules).

Beauvau-Craon (le prince de), Sénateur à Paris.

Bégel (l'abbé), Curé de Laître-sus-Amance.

Bégin (l'abbé), Professeur à la Malgrange.

Berbain (L.-S.), propriétaire à Charmes-sur-Moselle.

Berger de Xivrey, Membre de l'Institut, à Paris.

Besoin, Elève architecte.

Bizemont (de), Propriétaire.

Blaise, Notaire.

Bois de Riocourt (le comte E. du), Membre du Conseil général de la Meurthe.
Bois de Riocourt (du), à Vitry-la-Ville.
Bois de Riocourt (du), Capitaine d'artillerie.
Boiselle, Vérificateur des poids et mesures.
Boiteux (l'abbé), Vicaire de Bonsecours.
Bonnaire (Justin), Avocat à la Cour.
Bouillevaux (l'abbé), curé à Perth (Haute-Marne).
Botta (aîné), Propriétaire.
Boulangé, Ingénieur des ponts et chaussées, à Metz.
Bourcier de Villers (Charles), à Paris.
Bourdon (H.) ancien Substitut du procureur général à Nancy, Juge à Lille (Nord).
Bourgeois (l'abbé), Chanoine de Nancy.
Bourgon (Léonce).
Bousmard (H. de), à Chantraine (Meuse).
Bouvier (de), Conseiller à la Cour impériale.
Bouzey de Champagne (de), à Paris.
Bozon (Charles), Propriétaire à Tincry.
Breton (l'abbé), Chapelain de Ste-Geneviève, à Paris.
Briaude-Lamarche.
Briey (Edouard de), Chef de bataillon du génie, à Metz.
Brunet, Architecte.
Buquet (baron Alfred), député au Corps législatif, Maire de Nancy.
Buquet (Charles), ancien Officier, à Vandœuvre.
Bussierre (Théodore de), à Reichshoffen (Bas-Rhin).
Caumont (H. de), Recteur honoraire de l'Académie.
Chabert, Clerc de Notaire, à Metz.
Champagne (l'abbé), Vicaire à Neufchâteau.
Chapia (l'abbé), Curé de Damas-devant-Dompaire.
Charles (Jean), Architecte.

Charlot, Conseiller à la Cour.
Charlot (l'abbé), Chanoine honoraire.
Charlot (Edouard), Garde général à Gérardmer.
Charlot (Alexandre), Avocat à la Cour.
Charmoy, Entrepreneur de bâtiments.
Charpit de Courville, ancien Directeur général de l'Instruction publique, à Versailles.
Chartner (G. G.), Propriétaire à Metz.
Chatelain, Architecte, Conservateur des édifices diocésains.
Chatelain, fils.
Charpillet, Membre de plusieurs Sociétés savantes.
Christophe, Lithographe.
Circourt (Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).
Collenot père, Propriétaire.
Comeau (Amédée de), Propriétaire à Eulmont.
Comus (l'abbé), de Ligny.
Corrard des Essarts, Architecte.
Courtois, Maire de Frouard.
Coutant (Lucien), Homme de Lettres, à Paris.
Cuny, Architecte à Lunéville
Cupers (l'abbé), Chanoine honoraire.
Custine (Mme la comtesse Amélie de).
Cuypert (de), Statuaire à Anvers.
Daubrée, Bijoutier.
David, Artiste musicien.
Deblaye (l'abbé), Curé de Sainte-Hélène (Vosges).
Delalle (l'abbé), Vicaire-Général du diocèse de Nancy.
Delvincourt, Homme de Lettres à Paris.
Demange, Artiste peintre.
Demay, Rentier.
Démonet (l'abbé), Curé de Héming.
Didron, Secrétaire du Comité historique des arts et monuments, à Paris.

Digot (Auguste), Avocat à la Cour.
Dolard de Myon, Propriétaire.
Donqcer de T'Serrolofs, Propriétaire.
Drouet, notaire.
Dufresne, Conseiller de Préfecture à Metz.
Dupont de Romémont (Louis).
Espée (Casimir de l'), ancien Député, à Paris.
Espée (Marcien de l'), à Paris.
Espée (Henri de l'), à Charmes-sur-Moselle.
Élie père, Propriétaire.
Élie-Baille, Président du tribunal de Commerce.
Ferry (Edouard), Avocat à Saint-Dié.
Ferry (l'abbé), Professeur au Collége de Vic.
Ferry (l'abbé), Chanoine, Vicaire-Général honoraire.
Feyen (Eugène), artiste peintre.
Foblant (Maurice de), Propriétaire.
Foisset (Théophile), Conseiller à la Cour, à Dijon.
Fontenelle (de), Propriétaire.
Fourier (Xavier), Propriétaire à Ligny.
Friry, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Remiremont.
Gadel (l'abbé), Curé de Moriviller.
Gaiffe, Opticien.
Gaspard (Alexis), Notaire à Mirecourt.
Gauvain (Charles de), Propriétaire.
Génin (Ernest), Payeur à Nancy.
Génin (Amédée), sous-préfet à Lunéville.
Gény (Alexandre), Propriétaire.
George (l'abbé), Curé de la Cathédrale de Toul.
Gérando (de), Procureur général impérial, à Metz.
Germain (Victor), Propriétaire.

Germain, Juge suppléant à Sarrebourg.
Germigney (de), Propriétaire à Bertheléville (Meuse).
Godefroy (l'abbé), Professeur de théologie au Séminaire.
Godfroy, Médecin.
Golbéry (de), Membre de l'Institut, à Kintzheim.
Gomien (l'abbé), Chanoine honoraire, Aumônier de la Maison de Secours.
Gondrecourt (René de), Propriétaire.
Gouy (Jules), Propriétaire.
Gouzot, Rentier.
Gourcy (de), Propriétaire à Essegney.
Grandjacquot (l'abbé), Vicaire à Pont-à-Mousson.
Gridel (l'abbé), Vicaire-Général du diocèse de Nancy.
Grosse (l'abbé), Curé de Saulxerotte.
Guérin, ancien Notaire.
Guérin père, Propriétaire à Lunéville.
Guérin (Charles), *Id.* *Ibid.*
Guerrier de Dumast (P.), ancien Sous-Intendant militaire.
Guiard, Percepteur à Vézelise.
Guibal, Architecte.
Guillaume (l'a[illegible]), Chanoine honoraire, Aumônier de la Chapelle Ducale.
Gusse, Membre du Conseil général de la Meurthe.
Guyot (l'abbé), Professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson.
Haldat (Alexandre de).
Hamon (l'abbé), Curé de Hesse.
Hamonville (Louis d'), à Paris.
Harfort fils, Vitrier.
Harmand (Henri), Etudiant en droit.
Hausen (Charles d'), à Paris.
Haussonville (le comte O. d'), ancien Député, à Paris.

Henry (Désiré), adjoint au maire de Lunéville.
Hinzelin, Directeur de l'Ecole primaire supérieure.
Hoffer (l'abbé), Professeur à Saint-Léopold.
Humbert, Architecte.
Jaquiné père, Inspecteur honoraire des ponts et chaussées.
Joly, Juge de paix à Clémont (Haute-Marne).
Jouve, Ingénieur civil.
Joybert de Bussy (de), Propriétaire.
Juillac (le vicomte de), Officier supérieur à Toulouse.
Kerckhove (le vicomte de), Grand croix, etc., à Anvers.
Kerckhove (Vicomte Eugène de), Conseiller d'ambassade, etc., à Bruxelles.
Klein (l'abbé), Curé de Dabo.
Klein (l'abbé), ancien Vicaire de St-Sébastien, de Nancy, Curé de Lalœuf.
Klein (l'abbé), Curé de Vézelise.
La Flize (l'abbé), Chanoine honoraire.
Lagabbe (de), Président du tribunal de Neufchâteau (Vosges).
Lallemand (l'abbé), ancien professeur de belles-lettres.
Lallement de Mont (Charles).
Lallement (Louis), Avocat.
La Masse, Peintre à Lunéville.
Lambel (le comte Alexandre de), Propriétaire à Fléville.
Lambel (le comte Paul de). Propriétaire à Paris.
Lambert-Lévylier, Docteur en médecine.
Lamblin (l'abbé), Chanoine honoraire, Directeur du pensionnat de la Malgrange.
Landreville (Victor de), Propriétaire.
Landrian (de), Propriétaire.
La Prevotte, Avocat à Mirecourt.
Larcher, Propriétaire à Lunéville.
Laurent (Aimé), Sculpteur.

Laurent (Jules), Sculpteur.
Lazard Lévy, fils.
Le Bègue de Girmont (L.), Avocat.
Leborne, Conservateur du Musée de Nancy.
Lebrun, Architecte à Lunéville.
Leclerc, Procureur Impérial.
Lefebvre de Tumejus (V.), Propriétaire à Bulligny.
Lepage (Henri), Archiviste du Département.
Lepage (Amédée), Imprimeur à Nancy.
Lezay-Marnézia (E. de), à Lenoncourt.
Liénard, Président de la Société philomatique de Verdun.
Ligniville (le comte A. de), Propriétaire à Villers-les-Nancy.
Ludre (Auguste de), à Paris.
Ludre (Gaston de), à Paris.
Madelin (Jules), négociant.
Maguin, Directeur du télégraphe électrique.
Maire (Charles), Propriétaire à Lunéville.
Maire (Ernest), *Id.* *Ibid.*
Malhortie, Propriétaire à Moriviller (Meurthe).
Mangin (l'abbé), Directeur du pensionnat Drouot.
Mangin, Juge au tribunal de Lunéville.
Mangin, Avocat.
Manse (l'abbé), Chanoine de Nancy.
Marchal, Docteur en médecine, à Lorquin.
Marchal (l'abbé), Curé de la paroisse St-Pierre.
Marchal, Maître-adjoint à l'Ecole normale.
Marchal, Avocat à la Cour.
Marchal (l'abbé), Vicaire de Lunéville.
Mardigny (Paul de), Ingénieur des ponts et chaussées, à Metz.
Marmotant, Propriétaire à Paris.
Marsal (l'abbé), Principal au collége de Blâmont.
Marsal (l'abbé), Vicaire de la paroisse St-Nicolas.

Martinpré de Romécourt (de), Propriétaire à Romécourt.
Masson (l'abbé), Vicaire de Dieuze.
Masson, Docteur en médecine à Mirecourt.
Masson (l'abbé), Chanoine de Nancy.
Massu, Colonel du génie en retraite.
Mathieu, Curé de Frolois.
Meaume, Professeur à l'Ecole forestière.
Mélin, Architecte et Professeur.
Meixmoron Dombasle (de), Directeur de la fabrique d'instruments aratoires.
Mengin (G.), Général du génie, à Paris.
Mennessier (Hippolite), à Metz.
Merlin de Thionville, ancien Maire de Bruyères.
Metz-Noblat père (de), ancien Conseiller.
Metz-Noblat (Alexandre de), Propriétaire.
Miller-Thiry fils, Dessinateur.
Mirguet (l'abbé), Chanoine, Vicaire-Général honoraire.
Mitry (Charles de), au Ménil-Mitry.
Monnier, Président de la Société d'agriculture.
Mont (F. de), Propriétaire.
Montangon (de), Propriétaire.
Montarby (de), à Dampierre (Haute-Marne).
Montureux (Ch. de), Propriétaire à Arracourt (Meurthe).
Morel (l'abbé), Curé de Bon-Secours.
Morey, Architecte de la ville de Nancy.
Mortet (Paul), Juge de paix à Harouè.
Morville (le comte de), à Mailly.
Mouscet (l'abbé), à Neuviller-les-Badonviller.
Mouzin de Romécourt (le baron), Conseiller à la Cour impériale de Metz.
Munich fils, à Malzéville.
Noel, Avocat, Notaire honoraire.

Nollet (Jules), Homme de lettres.
Novel de Rottembourg, à Paris.
Pardieu, Greffier de la justice de paix à Thiaucourt.
Péronne (de), Conservateur des hypothèques à Lunéville.
Pierrot, Directeur du pensionnat St-Pierre, à Gerbéviller.
Pierson (l'abbé), Chanoine honoraire, Curé de Lorquin.
Piller, Propriétaire à Saint-Dié.
Piroux, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets.
Pitt, Inspecteur honoraire de l'Académie.
Poirot (l'abbé), Curé de la Cathédrale.
Pradt, Négociant à Demange-aux-eaux.
Praneuf (A. de), Propriétaire.
Prost (Auguste), à Metz.
Quillart, Propriétaire à Chaumont (Haute-Marne).
Raigecourt (le marquis de), Propriétaire.
Ravinel (le baron Alfred de), *idem*.
Ravinel (le baron F. de), Député au Corps législatif.
Regnault, Greffier en chef de la Cour.
Régnier, Juge de paix à Blâmont.
Renard (Romain), de Damblain.
Renauld (Jules), Avoué.
Richard, Bibliothécaire de la ville de Remiremont.
Robert, Sous-Intendant militaire, à Metz.
Rolland de Malleloy.
Rolle (l'abbé Charles), Curé de Mont-le-Vignoble.
Rolle (l'abbé J.-B.), Professeur au collége de Blâmont.
Roquefeuil (de), ancien officier.
Rosaye (l'abbé), Curé du Val-d'Ajol (Vosges).
Rosières (Charles de), propriétaire.
Roubalet-Backes, négociant.
Rousselot, Sous-Inspecteur des forêts à Saint-Dié.
Roxard de la Salle (Ludovic).

Rouard de la Salle (Auguste), Avocat.
Selke (F.-Gaston de), à Versailles.
Schayes, Directeur du Musée d'armures à Bruxelles.
Saint-Florent (de), Propriétaire à Vandœuvre.
Saint-Germain (le comte Charles de), Propriétaire.
Saint-Ouen (E. de), Conservateur des forêts à Dijon.
Saint-Remy (René de), Juge suppléant près le tribunal de Nancy.
Salaman (le baron Dieudonné-Charles), juge suppléant à Lunéville.
Salmon (de la Meuse), ancien Représentant du peuple.
Saulxerotte (l'abbé), Vicaire à Pont-à-Mousson.
Simon (Victor), Conseiller à la Cour impériale de Metz et Président de l'Académie.
Simonin père, Docteur en médecine.
Simonin (Edmond), Docteur en médecine.
Simonin (François), Membre du conseil d'hygiène.
Sivry (E. P. de), Propriétaire à Remicourt-Villers-les-Nancy.
Sonnini, à Port-Louis (Morbihan).
Straten-Ponthoz (le comte Van der), de l'Académie de Metz.
Thayer (Amédée), Directeur général des Postes, à Paris.
Thiébert, Architecte.
Thiéry fils, Artiste.
Thiriot, Notaire à Nancy.
Thomassin (l'abbé), Curé de Voinémont.
Thorelle, Artiste peintre.
Tour (Gustave de La), ancien Officier, à Tréguier.
Trancart, Commandant du génie, à Lunéville.
Ubexi (Ernest d'), Propriétaire.
Vagner, ancien Professeur à l'Ecole forestière et au Lycée.
Vanson (l'abbé), Professeur de physique au séminaire.
Vatry (B. de), ancien Député de la Meurthe.

VAUDECHAMPS (Auguste de), Propriétaire.
VAULX (de LA), Propriétaire à Villers-Agron (Aisne).
VIGAN (Gabriel de), à Verneuil (Eure).
VINCENT (baron de), Conseiller d'Etat.
VINCENT (René de), Propriétaire à Lesse (Meurthe).
VIENNE (E. M. de), Avocat à la Cour impériale.
VIENNE (Aimé de), Etudiant en droit.
VIVENOT, Architecte.
VOIRIN, Propriétaire.
WARNECKE (Jules), à Lunéville.
WAULTRIN, Conseiller à la Cour impériale.
WEISS (l'abbé), Principal du collége de Vic.
WELCH, Propriétaire.
WIDRANGES (de), Propriétaire à Bar-le-Duc.
WIÉNER fils, Relieur.
ZÉLER (l'abbé), Curé d'Aouse (Vosges).

# TABLE

## DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Le Palais ducal de Nancy, par M. Henri Lepage..... Page 1.
Notice sur l'église de Laître-sous-Amance, par M. Aug. Digot. 193.
Le Château de la Malgrange, par M. Louis Lallement..... 210.
Quelques Pagi de la première Belgique, par M. Henri d'Arbois de Jubainville..... 252.
Coup-d'œil sur l'état de la Lorraine au commencement du XVII^e siècle, par M. P. G. de Dumast..... 269.
Notice sur Rosières-en-Blois, par M. de Widranges..... 287.
Une Sculpture du XVII^e siècle, par M. l'abbé Guillaume.... 299.
Notes historiques relatives aux anciennes fortifications de Remiremont, etc., par M. Richard..... 327.
Dictionnaire iconographique. Etude de l'art monumental, au point de vue du symbolisme chrétien, par M. l'abbé Masson. 361.
Notice sur plusieurs éditions de la Vie de Philippe de Gheldres, par M. l'abbé Guillaume..... 373.
Compte-rendu des travaux de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain, par le Même..... 412.
Liste des Mémoires lus à la Société et qui ne sont imprimés ni dans les Bulletins ni dans le Journal..... 425.
Ouvrages offerts à la Société..... 426.
Liste des membres de la Société..... 432.

### TABLE DES PLANCHES.

Le Palais ducal de Nancy, gravé par M. Christophe.
Le Portail de l'église de Laître, dessiné et lithographié par M. Miller.
Vues de la Malgrange, dessinées par M. Thiéry et gravées sur pierre par M. Christophe.
Objets trouvés à Rosières-en-Blois, lithographiés par M. Demay.
Deux fac-simile de l'écriture de Philippe de Gheldres, autographiés par M. l'abbé Guillaume.